LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Compte d'Epargne à Intérêt Quotidien

Compagnie de fiducie Guardian

842-7161

Vol. LXXII — No 203 | Nuageux avec averses. Maximum 8 **(détail en page 16)** | Montréal, vendredi 6 novembre 1981 | (Hauterive, Baie-Comeau, Sept-Iles **40 cents**) **35 CENTS**

Rapatriement de l'AANB ■ *Formule d'amendement* ■ *Charte des droits*

Neuf provinces se rallient; Lévesque se retrouve seul

par Michel Roy

OTTAWA — Au quatrième jour d'une conférence mouvementée, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a annoncé la réalisation d'un objectif qui a dominé sa carrière politique: la constitution canadienne sera rapatriée, assortie d'une formule d'amendement et d'une Charte des droits. «Après 114 ans, le Canada devient au sens technique, au sens légal, un pays indépendant.»

Neuf provinces ont souscrit à cet accord que M. René Lévesque, au nom du Québec, «seul dans son coin», a rejeté et dénoncé tout à la fois parce qu'il «brime profondément» les droits de sa province.

À l'euphorie presque joyeuse qui prévalait au cours de la séance de clôture, solennelle et télévisée, le premier ministre du Québec a opposé la gravité historique de son refus. «C'est triste pour le Canada et triste pour le Québec», a dit le chef du gouvernement du Parti québécois qui a conclu sa dramatique intervention: «Nous prendrons tous les moyens qu'il nous reste» pour résister à la mise en oeuvre de l'entente. «Jamais nous ne capitulerons...»

Deux heures plus tard, M. Trudeau était reçu triomphalement par ses députés aux Communes où il a fait connaître les résultats de la rencontre constitutionnelle. Aussitôt, le chef de l'opposition a rappelé que celle-ci n'aurait pas eu lieu sans le jugement de la Cour suprême; il s'est félicité que dix partenaires sur 11 aient réussi à s'entendre au Canada sur un problème canadien, mais il n'a pas manqué de souligner que «l'isolement» du Québec aura des conséquences «très préoccupantes» pour tous les Canadiens.

L'accord annoncé hier marque l'aboutissement de longues et secrètes tractations qui, commencées dans l'après-midi de mercredi, se sont poursuivies durant la nuit et la matinée de jeudi. Aux étapes cruciales de ce débat, le Québec n'a été ni informé ni consulté. M. Trudeau a réussi mercredi à briser le front commun des Huit en faisant au Québec une proposition séduisante, mal reçue des autres, bien accueillie — rappelons-le — par M. Claude Ryan, proposition dont l'auteur a plus tard changé la nature. Le lendemain, il parvenait à isoler le Québec. (On lira à ce sujet l'article de Michel Vastel).

L'entente réalisée par les dix et rejetée par le Québec (reproduite au texte dans notre page documentaire de ce jour) prévoit le rapatriement de la constitution, dont le principe ne soulevait aucune réserve, et la formule d'amendement qui est intégrée à l'accord du groupe des Huit provinces intervenu à la mi-avril. La formule d'avril — qu'on trouvera dans la page voisine de l'éditoriale — a cependant été modifié de telle sorte que le Québec la juge inacceptable: il a été décidé de supprimer l'article 3 qui prévoit une compensation fiscale en faveur d'une province ayant décidé de se soustraire à un amendement constitutionnel.

À ce sujet, M. Trudeau a déclaré qu'il est disposé, «dans les heures et les jours qui suivent», à reprendre l'étude de cette question avec le Québec en vue de trou-

Voir page 10: Neuf

QUÉBEC

Il appartient au peuple du Québec de se prononcer

par Jean-Claude Picard

OTTAWA — «Il appartient maintenant au peuple québécois de tirer ses conclusions. Ce qui vient de se passer aura des conséquences incalculables pour l'avenir du Québec et du Canada.»

C'est en ces termes que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a commenté l'accord constitutionnel intervenu hier entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones du pays.

Extrêmement déçu de la tournure des événements, se sentant abandonné, sinon trahi, par ses collègues du Front commun des Huit, M. Lévesque a indiqué que «le Québec se retrouverait à nouveau tout seul et qu'il appartiendra maintenant à la population de trancher.»

«Jamais nous n'accepterons que nos pouvoirs législatifs soient diminués. Jamais nous ne capitulerons là-dessus et je répète que nous prendrons tous les moyens qui nous restent pour empêcher que ça ne se produise», a-t-il affirmé en conclusion de sa dernière intervention publique à la conférence constitutionnelle.

Quelques instants plus tôt, M. Lévesque avait de nouveau invité son homologue fédéral, M. Pierre Trudeau, à déclencher un référendum sur cette question et avait ajouté que «de son côté, il se réservait le pouvoir d'en faire un.»

Cependant, au cours de la conférence de presse qui a suivi, M. Lévesque s'est montré beaucoup moins précis, ne voulant donner aucune indication sur les moyens que son gouvernement entend prendre pour contrer cet accord mais n'en écartant aucun.

Il a expliqué qu'il devra d'abord consulter ses collègues du conseil des ministres, qui a été convoqué pour aujourd'hui, et ensuite ses propres députés. Le résultat de ces consultations devrait normalement être connu lundi, à l'occasion du discours inaugural qu'il prononcera à l'ouverture de la session de l'Assemblée nationale.

M. Lévesque n'a pas précisé s'il consultera également le chef de l'opposition libérale, M. Claude Ryan, mais on peut aisément penser qu'il le fera, compte tenu du fait que ce dernier a constamment été tenu informé des événements des derniers jours et que l'attitude de son parti sera capitale dans les jours à venir.

Quoi qu'il en soit, les moyens qui, s'offrent maintenant au Québec restent nombreux et on en évoquait plusieurs hier au sein de la délégation québécoise dont le premier pourrait bien être un nouveau recours à la Cour suprême pour vérifier si les conventions constitutionnel-

Voir page 10: Québec

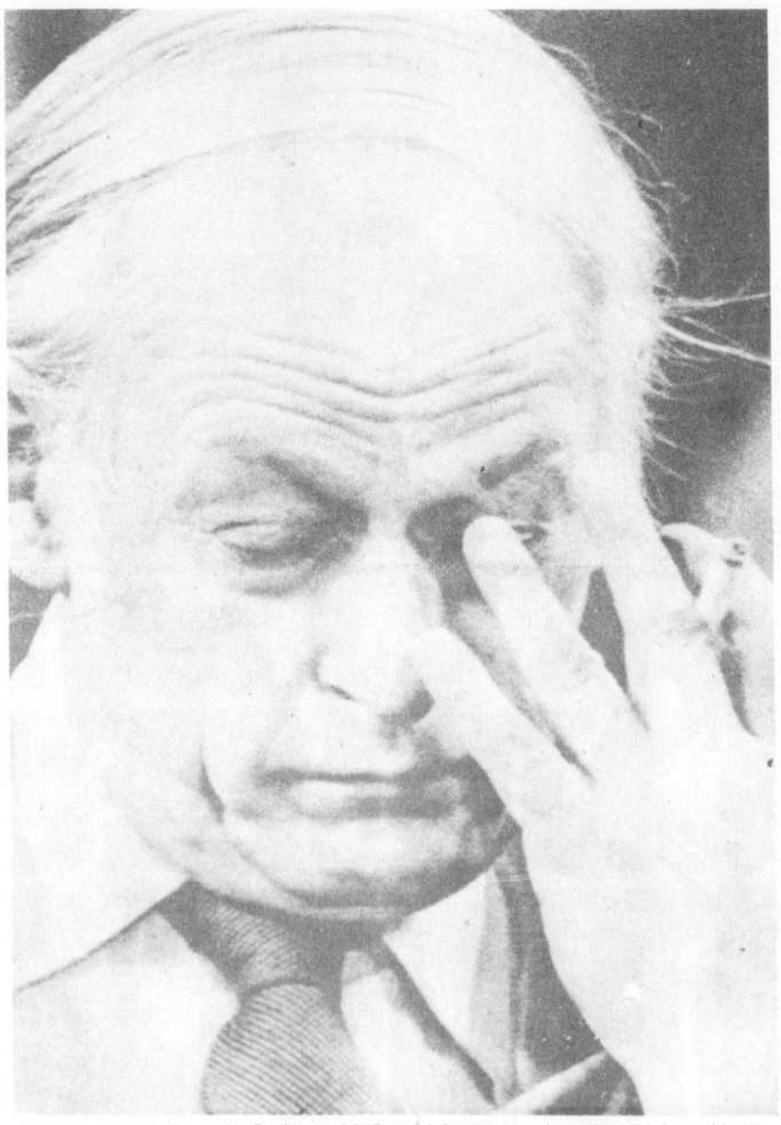

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, n'a pas caché sa déception ni sa fatigue hier à Ottawa devant la tournure des événements. (Photolaser CP)

OTTAWA

Après l'entente, la résolution aux Communes

par Claude Turcotte

OTTAWA — L'entente intervenue à la conférence constitutionnelle hier après-midi a déclenché dans la capitale fédérale une vaste opération d'information et de consultation, qui a donné lieu hier soir à quatre caucus partisans et qui se poursuit aujourd'hui par une séance du conseil des ministres et une réunion au sommet des chefs des trois partis, MM. Pierre Trudeau, Joe Clark et Ed Broadbent.

L'accord a suscité dans la capitale fédérale une vive satisfaction, bien qu'il reste encore des points importants à préciser. L'isolement du Québec paraissait d'autre part une source de préoccupations en plus d'un milieu.

Aux Communes cependant, où le premier ministre s'est présenté quelques minutes seulement après l'ajournement de la conférence fédérale-provinciale, les libéraux ont réservé à M. Trudeau un accueil des grands jours.

Mais déjà le chef du gouvernement avait en tête la suite de l'opération, c'est-à-dire l'adoption par les Communes et le Sénat d'une résolution constitutionnelle. Pour l'heure, on ne sait plus trop ce sur quoi le Parlement aura à voter.

On pourrait débattre la résolution qui est déjà devant le Parlement à laquelle on apporterait des amendements; ou alors on pourrait débattre une résolution conjointe, ou encore présenter une nouvelle résolution qui comprendrait les éléments à retenir de l'ancienne et ceux de l'accord d'hier.

M. Trudeau a mentionné avoir déjà discuté de cette question avec le leader du gouvernement au Sénat, en raison du fait que le Sénat perdra son droit de veto, en vertu de l'entente d'Ottawa et des neuf provinces anglophones.

Puis, il a demandé à voir aujourd'hui les chefs des deux partis d'opposition, MM. Clark et Broadbent, qui ont accepté l'invitation avec empressement.

Il s'agira sans doute de discuter avec eux de la façon de procéder à la Chambre des communes. L'entente intervenue avant l'envoi de la résolution à la Cour suprême prévoyait un débat de deux jours au retour de cette mesure constitutionnelle devant la Chambre.

Il est évident maintenant à la lumière des changements à apporter qu'il faut discuter à nouveau de toute la question. Avant cela, le premier ministre devait présider à 10 h une séance de son conseil des ministres. En principe, il devrait être une heure plus tard aux Communes pour la période de questions.

Parlant aux Communes à la suite de M. Trudeau, le chef de l'opposition officielle a indiqué l'état d'esprit qui l'animait maintenant: «Bientôt le sujet sera de retour à la Chambre des communes et naturellement nous voudrons considérer

Voir page 10: Ottawa

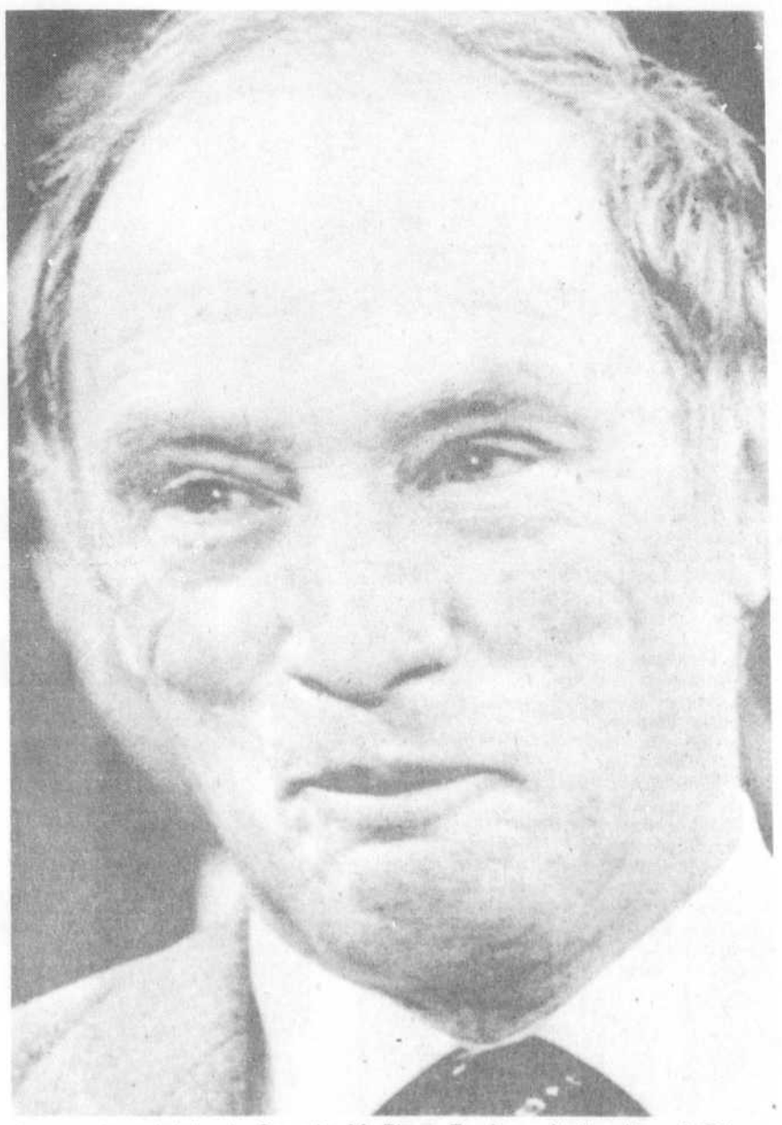

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, était radieux à Ottawa hier où il a mené à bien son projet de rapatriement de la constitution. (Photolaser CP)

Cet accord constitue un pas important vers un fédéralisme renouvelé (Ryan)

par Clément Trudel

QUÉBEC — L'entente intervenue hier à Ottawa entre neuf provinces et le gouvernement fédéral «marque un déblocage important et significatif sur la voie qui mène au renouvellement du fédéralisme canadien», a déclaré hier en conférence de presse le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan.

Selon le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, l'absence du Québec est «déplorable» et peut être attribuée à l'incompréhension qui existe encore entre «nos deux solitudes» mais, également, aux «intentions ambiguës» du Parti québécois qui n'a pas vraiment intérêt, selon M. Ryan à ce qu'évolue le fédéralisme canadien.

M. Ryan aurait-il apposé sa signature, s'il était chef de gouvernement, à l'entente des dix? Sur ce point, M. Ryan refuse de répondre par un oui ou par un non: il n'y aura pas eu l'impasse que l'on sait s'il avait été aux commandes parce que, a dit M. Ryan, la faute en est à l'abandon du droit du veto du Québec consenti le 16 avril par M. René Lévesque lui-même.

Pour l'essentiel des points sur lesquels il y a désaccord entre le Québec et les autres gouvernements représentés aux pourparlers constitutionnels, M. Ryan estime qu'il n'y a pas là le «caractère dramatique» que M. Lévesque y voit. Il n'y a pas là matière à partir en croisade, affirme-t-il au sujet de cette Charte canadienne des droits, M. Ryan blâme M. Lévesque d'avoir affaibli la position du Québec: «Vous ne pouvez à la fois défendre l'indépendance du Québec et vous engager à renouveler le fédéralisme», et il entrevoit un congrès national du Parti québécois, qui, en décembre, devra permettre des explications et des clarifications sur les visées réelles du gouvernement.

L'Alliance qui s'est dessinée lors de la session spéciale du début d'octobre tient-elle toujours entre le gouvernement et les libéraux, qui eurent neuf députés dissidents, absous ultérieurement? M. Ryan renvoie à la session qui s'ouvre lundi à l'Assemblée nationale pour vérifier ce qui advient de ce «front commun».

L'homme politique dit avoir beaucoup de points à vérifier et n'entend pas se fier à la seule formule qui tient en une page seulement; il lui faudra être mis au cou-

Voir page 10: Ryan

■ **Les droits des minorités**

■ **Les Neuf sont satisfaits**

■ **Londres devra accepter**

— page 3

■ **L'éditorial de Jean-Louis Roy**

— page 8

■ **L'accord des Dix**

■ **La formule d'amendement**

■ **La langue d'enseignement**

■ **Le droit à la mobilité**

— page 9

L'isolement du Québec s'est machiné en une nuit

par Michel Vastel

OTTAWA — Il a suffi d'une nuit pour qu'une incroyable machination entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones accule le Québec à l'isolement.

Le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, et trois premiers ministres provinciaux, MM. Allan Blakeney, Bill Davis et Peter Lougheed, ont été au coeur d'une longue nuit de tractations dont le Québec a été soigneusement tenu à l'écart.

Selon les renseignements recueillis par LE DEVOIR dans toutes les délégations, l'opération s'est déroulée en deux temps:

■ mercredi midi, une habile manoeuvre de M. Pierre Trudeau réussit à faire sortir M. Lévesque du Front commun des Huit. La stratégie fédérale repose sur un document qui n'a curieusement pas été rendu public mais dont LE DEVOIR a obtenu copie. Comme le confirment des fonctionnaires de Saskatchewan et de l'Ontario: «Lévesque tenait le front commun à bout de bras («running the show») et il fallait le faire sortir»;

■ à peu près à la même heure, alors que M. Trudeau annonce, avec un sourire énigmatique, une nouvelle alliance Québec-Ottawa, son lieutenant, M. Jean Chrétien, a déjà entamé des discussions avec MM. Roy MacMurtry, de l'Ontario, et Roy Romanow de la Saskatchewan sur un compromis possible. Ce sont ces trois hommes, qui le soir du jugement de de la Cour suprême, vidaient un verre de scotch dans le salon de M. Chrétien à Ottawa. Dans la soirée, les trois hommes sont assez avancés pour décider de commencer à rédiger des textes. Ils se servent de M. Brian Peckford de Terre-Neuve, et la nuit de négociations commence. Deux groupes sont réunis: six provinces dans la suite de M. Allan Blakeney, et deux autres dans la suite de M. Bill Davis. M. Davis se chargera de faire la liaison avec les fonctionnaires fédéraux puis, plus tard dans la nuit, avec M. Jean Chrétien. M. Peter Lougheed, de son côté, garde le contact avec M. Sterling Lyon au Manitoba. La chaîne est bouclée autour de la délégation québécoise qui, elle, s'endort dans le plus complet isolement à l'hôtel de la Chaudière, sur la rive québécoise de l'Outaouais.

Vers trois heures du matin, jeudi, l'accord est enfin conclu. Ce qui deviendra la «proposition-Peckford" est soumis à M. Lévesque au cours d'un petit déjeuner au Château-Laurier. Le premier ministre du Québec réalise alors que tous ses alliés, sans aucune exception, viennent de le laisser tomber.

Depuis la veille, de toute manière, et la sortie fracassante de M. Lévesque en faveur du projet de référendum de M. Trudeau, le Québec avait perdu ses derniers alliés. Dans la nuit de mercredi à jeudi, alors que tout le monde se doutait des tractations, un haut fonctionnaire québécois devant qui on s'étonnait qu'il ne tente pas, comme en septembre 1980, une dernière tentative de tenir les provinces ensemble, répondait désabusé: «nous n'avons plus aucune crédibilité après ce qui s'est passé ce midi»!

M. Pierre Trudeau a profité d'un flottement dans le Front commun des Huit mercredi matin pour tendre son piège à la délégation québécoise. D'après le document dont le DEVOIR a obtenu copie,

Voir page 10: Isolement

Le Petit Vito

le «libre-service» de Côte-des-Neiges

spécialité italienne

excellent menu à bon prix!

5400 ch. Côte-des-Neiges

(coin Lacombe)

Maria Chapdelaine

200 éditions différentes mais une seule... illustrée par

Clarence Gagnon

Coédition Art Global/Libre Expression

En vente partout

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DES DIX

Les députés du PQ crient à la trahison

QUÉBEC (PC) — Les députés du Parti québécois (PQ) à l'Assemblée, nationale ont qualifié de «trahison envers le Québec» l'accord fédéral-provincial qui a été conclu hier à Ottawa.

«J'ai l'impression que nous avons été trahis par des alliés qui nous ont accordé leur soutien depuis un an», a déclaré M. Gilbert Paquette, député péquiste de Rosemont, faisant alluson aux sept premiers ministres provinciaux qui avaient formé le comité des Huit avec M. Lévesque.

«Il est devenu évident que les intérêts des deux nations, le Canada anglais et le Canada français, sont fondamentalement différents. Paquette a ajouté qu'il restait maintenant au Québec à décider de ses options constitutionnelles et a suggéré que ceci pourrait se réaliser en organisant un référendum, en déclenchant une élection générale ou encore en faisant du «lobbying» à Londres pour bloquer l'acceptation du rapatriement de la constitution par le Parlement britannique.

Le ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, a déclaré pour sa part qu'il n'était pas surpris des résultats de la conférence constitutionnelle. «Ce que j'ai peine à croire, a-t-il indiqué, c'est le silence des députés québécois à Ottawa qui nous ont toujours trahis dans cette Confédération». «Encore une fois, nous devrons nous battre seuls», a-t-il ajouté.

D'autres membres du Parti québécois ont toutefois refusé d'émettre toute opinion, disant qu'ils préféraient rencontrer M. Lévesque avant de faire toute déclaration.

À Ottawa, le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, s'est dit convaincu qu'une entente constitutionnelle ne peut se faire sans le Québec, et songe à retourner en Cour suprême pour consulter le plus haut tribunal du pays sur le sujet. «Dans son jugement, la Cour suprême n'a jamais dit que l'unanimité était nécessaire, mais elle a dit que le consentement des provinces était nécessaire. Traditionnellement, le Québec exerçait son droit de veto, et nous croyons que notre acoord sur le sujet est très important», a-t-il déclaré.

Les raisons invoquées hier par le premier ministre, M. René Lévesque, pour affirmer que le Québec se retrouve isolé à la suite de l'entente constitutionnelle sont «très fragiles», a déclaré de son côté le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce à l'Assemblée nationale.

Selon M. Reed Scowen, l'accord survenu à Ottawa entre les neuf provinces anglaises et le gouvernement fédéral apporte une forme de réciprocité quant aux droits scolaires des minorités de langue officielle, soit la même chose que ce que proposait M. Lévesque à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick en 1977: «Et maintenant, M. Lévesque dit que c'est inacceptable.»

Le chef péquiste donnera une bonne mesure de son honnêteté politique s'il accepte de légiférer à Québec dans le sens de la réciprocité des droits des minorités, ajoute M. Scowen.

S. Chaput-Rolland profondément déçue

L'ancien député libéral de Prévost et membre de la commission Pepin-Robarts, Mme Solange Chaput-Rolland, comprend l'enthousiasme des premiers ministres anglophones devant l'entente sur la constitution mais demeure «profondément déçue» qu'on ait de la sorte «rejeté de façon magistrale» le principe de la dualité canadienne.

Mme Chaput-Rolland a tenu à souligner le travail de l'équipe Lévesque lors des négociations constitutionnelles et affirme même que «tout autre premier ministre fédéraliste en aurait fait autant».

Elle note toutefois une «erreur» de stratégie — que tout autre personne aurait commis à sa place et qu'on peut imputer à la fatigue — qui a consisté à vanter la «position très ouverte de M. Trudeau», mardi soir, au sortir de la deuxième journée de mésociations constitutionnelles.

M. Lévesque aurait dû soupçonner, dit-elle la réticence des sept autres premiers ministres devant l'idée d'un référendum, notamment de M. Peter Lougheed, de l'Alberta, un des plus importants membres du «groupe des huit».

LaSalle accuse Trudeau d'avoir isolé le Québec

OTTAWA (PC) — Selon le député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, l'accord survenu hier entre Ottawa et neuf provinces sur le projet constitutionnel est une «nouvelle trahison de MM. Trudeau et Chrétien à l'égard du Québec».

«Ils n'ont même pas su s'attirer l'appui de leur province à l'égard de leur projet», a dit M. LaSalle pour qui MM. Trudeau et Chrétien «ne peuvent se réjouir», d'une entente qui laisse le québec isolé.

Comme son chef Joe Clark, M. LaSalle n'a pas manqué de souligner que le premier ministre Trudeau devrait concrétiser l'offre qu'il avait faite de négociations ultérieures avec le Québec.

«Le pire scénario que M. Clark voyait c'est cet isolement du Québec», a-t-il dit. «J'ai hâte de voir comme M. Ryan va interpréter la position du Québec», a-t-il ajouté, précisant que la position du chef provincial sur une résolution unanime de l'Assemblée nationale avait joué un rôle déterminant sur la scène fédérale.

Le gouvernement fédéral devrait dès maintenant tout mettre en oeuvre pour parvenir à une entente avec le Québec, tel que promis par le premier ministre, M. Trudeau, hier, a déclaré pour sa part le député libéral de Montréal-Rosemont, **M. Claude-André Lachance,** qui avait il y a plus d'un mois manifesté de sérieuses réserves quant au projet fédéral dans une lettre adressée au premier ministre Trudeau.

Commentant l'entente survenue entre Ottawa et neuf provinces, M. Lachance a indiqué que ses hésitations portaient sur le consensus jugé nécessaire par la Cour suprême et dont le fédéral semblait vouloir se passer. A la lumière du nouvel accord, les menaces de dissension ne tiennent plus, a-t-il indiqué, en estimant toutefois que tous les députés libéraux du Québec exerceront des pressions pour qu'Ottawa entame des négociations avec le Québec.

Selon le député libéral de Shefford aux Communes, **M. Jean Lapierre,** le Québec était bien déterminé à ne pas s'entendre avec les autres provinces lorsqu'il a participé à la conférence constitutionnelle.

Commentant l'isolement du Québec lors de la conférence fédérale-provinciale, M. Lapierre a déclaré que «quelle que soit l'entente, j'étais persuadé que le Québec ne serait pas là».

«C'est le début d'une nouvelle guerre», a dit M. Lapierre, ne cachant pas sa satisfaction face à l'entente. «Notre proposition sera désormais beaucoup plus vendable que par le passé».

L'ex-ministre des Affaires indiennes, **M. Warren Allmand,** a affirmé hier qu'il voterait contre le projet de rapatriement à la constitution si le gouvernement ne jugeait pas bon d'insérer une clause accordant le droit de réplique sur les droits autochtones. Politicien réfractaire depuis qu'il a été limogé du cabinet, en 1980, M. Allmand lutte farouchement en faveur d'une entente plus favorable pour les autochtones.

Baisse du prix des oeufs

OTTAWA (PC) — L'Agence canadienne de mise en marché des oeufs a annoncé une réduction du prix des oeufs de deux cents la douzaine, à compter de lundi prochain.

Des récoltes exceptionnelles, en Amérique du Nord, ont fait baisser le prix de la nourriture pour la volaille.

C'est le troisième mois consécutif que les prix demeurent stables ou sont en baisse.

Le Québec pris à son propre jeu?

Pour le politicologue **Léon Dion,** professeur à l'Université Laval, l'entente intervenue à Ottawa ne doit pas être pour les neuf provinces et le fédéral «le moment de triompher, car il ne paraît pas qu'il puisse y avoir de compromis valable au Canada sans le Québec».

«Je ne suis pas surpris de voir le Québec se retrouver seul», dit-il, tout en portant un jugement très sévère à l'endroit du gouvernement du Québec pour sa démarche constitutionnelle, allant jusqu'à dire «que les stratégies élaborées par le Québec se sont finalement retournées contre lui».

Le professeur Dion tient à préciser d'abord que la façon de procéder à Ottawa a pu apparaître choquante pour les Québécois, mais il estime que «dans l'ensemble, si je regarde les conclusions de l'accord, je me demande si les changements acceptés ne sont pas de nature à affaiblir la position de ceux qui voudraient s'emparer de cet événement pour en faire le point de départ d'une crise qui pourrait permettre aux indépendantistes, au PQ, de tirer les marrons du feu pour promouvoir l'indépendance du Québec.»

J'ai l'impression que lorsqu'ils vont regarder certains de ces changements, le libellé du nouveau projet de résolution, qui va s'en aller à Londres, ils vont trouver qu'il y a quand même relativement assez de changements pour que les raisons de s'y objecter paraissent beaucoup moins grandes».

La Fédération des **francophones hors Québec** (FFHQ) estime que la Charte des droits linguistiques acceptée par le gouvernement fédéral et les provinces à majorité anglophones est nettement insuffisante pour garantir les droits linguistiques individuels et collectifs des francophones hors Québec.

«Dans sa version actuelle, souligne la président de la FFHQ, Mlle Jeannine Séguin, la Charte ne reconnaît pas un statut égal aux deux langues officielles à travers le Canada».

Les provinces à majorité anglophones, exception faite du Nouveau-Brunswick, ne se sont pas engagées à reconnaître le français comme langue officielle dans les domaines relevant de leur compétence, a-t-elle souligné notamment. Si les francophones hors Québec doivent, comme l'a affirmé à maintes reprises le gouvernement fédéral, être les premiers bénéficiaires de la réforme constitutionnelle, les résultats d'hier sont pour le moins insatisfaisants, a conclu Mlle Séguin.

C'est par des réactions de choc, d'incrédulité et finalement de dégoût que les **chefs autochtones** ont accueilli la nouvelle que le gouvernement fédéral avait maquignonné leurs droits durement acquis pour en arriver à un compromis constitutionnel.

Encore abasourdi par la nouvelle, l'un d'eux a qualifié le Canada d'État raciste, prédisant qu'à moins que la Grande-Bretagne ne rapatrie la constitution avec des clauses protégeant les droits des autochtones, il pourrait y avoir «des confrontations dans les rues».

Un autre, dégoûté par ce qu'il a appelé «la trahison véreuse et préméditée» du gouvernement fédéral, n'avait pas grand-chose à dire, préférant se refroidir les esprits durant quelques jours «pour avoir le temps de digérer cette nauséeuse décision».

Le **Conseil des minorités du Québec,** par la voix de son président, M. Eric Maldoff, a indiqué hier que l'avenir des minorités linguistiques à travers le Canada était dorénavant entre les mains du premier ministre, M. Lévesque. Jusqu'à présent, seules les destinées des Québécois anglophones dépendaient du bon vouloir de M. Lévesque, rappelle M. Maldoff. Pour lui, il est heureux qu'un aussi large consensus ait pu être atteint à Ottawa hier, mais il est regrettable que le gouvernement de M. Lévesque n'ait pas participé à ce consensus. Ce refus est incompréhensible pour le Conseil des minorités du Québec, d'autant plus que M. Lévesque, rappelle M. Maldoff, avait auparavant accepté le rapatriement, la formule d'amendement, la Charte des droits.

L'ancien chef du Crédit social du Canada, éliminé de la carte électorale fédérale le 15 février 1980, **M. Fabien Roy,** estime que l'accord des neuf provinces anglophones et du fédéral sur le rapatriement ne fera que «mettre de l'huile sur le feu» et donner plus d'arguments aux «radicaux» de toute tendance, notamment ceux qui militent pour l'indépendance pure et simple du Québec.

D'abord très réticent à commenter les événements des dernières heures, M. Roy a quand même indiqué qu'il aurait été préférable que les partenaires de la négociation se contentent d'un simple rapatriement de la constitution.

Par après, les deux parties auraient dû instituer un tribunal spécial qui aurait eu la tâche d'arbitrer les litiges constitutionnels entre les différentes parties.

M. Roy ne croit pas que cet accord puisse tenir car, dit-il, il n'y a pas d'entente entre les deux éléments du Canada, les francophones et les anglophones.

«J'espère que jamais un premier ministre (du Québec) n'acceptera une diminution de nos droits linguistiques», a affirmé le président de la CECM, **M. Luc Larivée,** à la suite de l'entente survenue à Ottawa.

«Il ne faut pas oublier qu'on est une province exceptionnelle, par la langue et par les droits accordés aux anglophones», a-t-il ajouté. Comme s'il n'en était pas convaincu, le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), **M. Robert Gaulin,** entend au cours des prochaines semaines surveiller de près les agissements du gouvernement du Québec pour s'assurer qu'il défend bien les intérêts de la majorité.

Telle a été la première réaction du président de la CEQ au dénouement des négociations constitutionnelles.

Mais, dit-il, la CEQ appuie la position du Québec, qui juge totalement inacceptable que la formule «d'opting-out» ne soit pas assortie d'une compensation fiscale.

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS

Pressé par le temps?
Prenez le Service Connaisseur,
un Prêt-à-partir relax qui vous permet
de profiter enfin d'un temps bien mérité.
Celui de tout le personnel d'Air Canada.

Prenez le **Prêt-à-partir** du Connaisseur

Vous partez pour une affaire pressante. Un projet. Un client qui n'attend pas... Voici un Prêt-à-partir spécialement conçu pour celui qui sait comment s'y prendre pour voyager agréablement. Le Connaisseur.
En Connaisseur, vous profitez d'un service grand confort en vol. Au tarif de la classe économique. De quoi savourer chaque instant du vol!
Détendez-vous. Enfin! Vous l'avez bien mérité. Vous avez tout le temps.

Le temps du personnel le plus compétent qui soit. Et le plus chaleureux. Agents passagers et agents de réservations, artistes culinaires et agents de bord ont préparé pour vous ce Prêt-à-partir relax.
Notre réseau Connaisseur fait déjà l'envie des autres lignes aériennes, tant par son étendue que par son exceptionnelle qualité. Chez Air Canada, on est Connaisseur sur plus de routes que nos concurrents. Ici au pays. Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe.

• PARIS • ZURICH • VANCOUVER • LOS ANGELES • WINNIPEG • LONDRES • CALGARY • DALLAS • SAN FRANCISCO • EDMONTON • HOUSTON

TRAJETS POPULAIRES
Montréal-Calgary: 2 vols directs par jour.
Montréal-Los Angeles: un vol direct par jour.
Montréal-Vancouver: jusqu'à 3 vols directs par jour.

Connaisseur et Prêt-à-partir sont des marques de commerce d'Air Canada.
Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA

Service Connaisseur
Le Prêt-à-partir relax

Planifiez vos réceptions pour les festivités de Noël et de fin d'année avec

René Pankalla et Georges Durst au

Monte Carlo

Le nouveau club dancing "assez privé" dans le Vieux-Montréal
419 rue St-Pierre

René Pankalla 935-3977
Georges Durst ou
Albert Chalom 288-0333

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DES DIX

Ottawa imposera-t-il au Québec l'article sur les droits linguistiques des minorités?

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Pour l'instant et techniquement tout au moins, le Québec n'est pas lié à la partie de l'accord constitutionnel qui donne aux minorités de langue officielle le droit à l'éducation dans leur langue, la clause la plus controversée de la Charte des droits. Les neuf provinces canadiennes-anglaises signataires de l'accord d'Ottawa ont refusé d'y engager le Québec contre son gré mais Ottawa pourrait bien, d'un trait de plume, imposer bientôt au Québec la réciprocité.

C'est hier matin, dans le brouhaha des négociations de dernière heure, que M. Trudeau s'est retrouvé coincé dans ce dilemme. Après avoir pris connaissance de l'accord des «neuf» à l'article 23 de sa Charte, celui qui porte sur les droits scolaires des minorités, le premier ministre canadien a pensé contourner la difficulté en leur offrant de remettre la mise en vigueur de cet article jusqu'au jour où le Québec accepterait de s'y lier librement. Il confiait ainsi le sort scolaire des minorités francophones hors Québec non à leur gouvernement, mais à la volonté du gouvernement du Québec. Les provinces signataires ont aussitôt rejeté cette offre.

Au cours de la conférence de presse suivant la clôture de la conférence, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, s'est indigné de cette tentative fédérale de «chantage», mais s'est gardé de révéler la réponse de ses collègues du front commun des provinces. C'est le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, qui a finalement confirmé ce curieux épisode de négociations et sa conclusion.

«Nous avons offert aux provinces de suspendre l'application de cet article jusqu'à ce que le Québec accepte de signer, a dit M. Chrétien. Elles ont répondu non. Elles ont dit qu'elles ne voulaient être partie à aucune forme de chantage et elles ont insisté pour que ce soit enchâssé dans la constitution immédiatement».

Pour détourner la difficulté, M. Trudeau s'est alors tourné vers le Québec pour lui offrir une rédaction de l'article conforme à ce qu'on appelle la «clause Canada», selon cette clause, les dispositions de la loi 101 donnant aux anglophones du Québec le droit à l'éducation dans leur langue seraient étendues aux anglophones du Canada s'établissant au Québec; mais l'accès à l'école anglaise resterait interdit aux Néo-Canadiens et autres allophones séjournant ou arrivant au Québec, ce que ne précisait pas la Charte originelle de M. Trudeau.

M. Chrétien a ajouté hier que le gouvernement fédéral était prêt à rédiger la clause avec «les mêmes mots» qu'avait employés le Québec lors d'une conférence interprovinciale ou Nouveau-Brunswick en 1977, puis à Montréal l'année suivante. M. Lévesque avait alors proposé un accord de «réciprocité» aux provinces canadiennes-anglaises, qui liait la «clause Canada», au Québec, à leur acceptation de services complets d'éducation en français dans leur province. Ottawa, alors farouchement opposé à la loi 101, avait exercé des pressions auprès des premiers ministres provinciaux pour qu'ils refusent pareil accord.

M. Lévesque a toutefois refusé la proposition Trudeau hier matin, même sous la formulation de la «clause Canada» car il s'oppose en principe à ce que le gouvernement fédéral, via la Charte des droits, s'immisce dans le domaine de compétence provinciale exclusive qu'est l'éducation.

Le gouvernement fédéral se trouve donc inconfortablement placé devant deux options: soit renoncer à l'article 23 de sa Charte, puisque le Québec refuse de s'y lier, soit forcer le Québec à rejoindre les «neuf», et modifier d'Ottawa la loi 101, l'une des lois les plus populaires du gouvernement péquiste.

Au cours de sa déclaration liminaire, hier matin lors de la séance de clôture, M. Trudeau a évité de conclure, mais indiqué où penchait son coeur en affirmant que «comme gouvernement canadien», il ne pouvait prendre une position constitutionnelle donnant des droits scolaires aux minorités francophones hors Québec, mais non aux anglophones au Québec.

Un peu plus tard, devant les Communes qu'il informait du résultat des quatre jours de marathon constitutionnel, il a lancé un appel «aux législateurs de la province de Québec» en les suppliant de poser à leur tour le «geste historique» d'adhérer à l'article 23. Il a fait allusion encore une fois à la possibilité d'adoption de la clause Canada, et a ouvert la porte à des négociations qui «d'ici quelques semaines ou quelques mois» pourraient conduire le Québec à «librement assumer la protection constitutionnelle» de sa minorité.

La délégation québécoise a toutefois quitté la capitale en claironnant son intention d'éviter le plus possible d'y remettre les pieds, et elle n'était surtout pas d'humeur à entreprendre la moindre autre conversation avec M. Trudeau, ou quiconque lui ressemblant. Celui-ci devrait donc saisir le cabinet bientôt de cette désagréable séquelle de la nuit des longs couteaux, qui a laissé le Québec sur le carreau, et peut-être procéder à une rédaction unilatérale.

Quant aux neuf signataires de la Charte, ils refusent d'être accusés de collusion, au moins dans cette affaire. Selon le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allen Blakeney, ils se lient sans condition à l'article 23 et ils ont dit à M. Trudeau, pour le reste, «de s'arranger lui-même avec M. Lévesque».

Le premier ministre Trudeau et ses collègues libéraux écoutent, impassibles, les explications du premier ministre Lévesque après que le Québec eut rejeté l'accord constitutionnel d'hier. (Photolaser CP)

Les Neuf se disent satisfaits

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, **M. Bill Bennett,** s'est réjoui hier de ce que l'accord entre Ottawa et les provinces, exception faite du Québec, ait été réalisé «dans notre pays» et à la suite d'un «compromis». Selon M. Bennett, le Canada deviendra à la suite de cet accord un pays véritablement indépendant, libéré du spectre d'un débat humiliant des députés de la Grande-Bretagne sur les questions d'intérêt canadien. M. Bennett, à l'intention du premier ministre du Québec, M. Lévesque, a dit regretter que ce dernier n'ait pas signé cette entente, et fait remarquer qu'il ne l'aurait lui-même pas signée s'il n'avait pas cru qu'elle était dans le meilleur intérêt des Canadiens de toutes les provinces. M. Bennett s'est par ailleurs engagé à appuyer tout changement, si la constitution ne fonctionnait pas à l'avantage de tous. «Je crois, a-t-il commenté, qu'il existe un nouvel esprit dans ce pays et que l'acrimonie des deux ou trois dernières années est disparue».

Le premier ministre de l'Alberta, **M. Peter Lougheed,** est fort satisfait de l'accord intervenu hier, et estime que sa province a obtenu, par ce compromis, tout ce qu'elle désirait. Dans une déclaration à la télévision d'État, M. Lougheed a expliqué que l'Alberta avait obtenu une formule d'amendement qui reflétait l'égalité des provinces et le droit de passer outre à la charte des droits si le gouvernement provincial jugeait que cela était nécessaire. De l'avis de M. Lougheed, cet accord, intervenu après d'âpres et longues discussions, démontre que le Canada est une Confédération qui continuera à bien fonctionner. De concert avec le récent accord fédéral provincial sur les ressources pétrolières, le règlement de l'imbroglio constitutionnel servira de rampe de lancement pour permettre au gouvernement fédéral et aux provinces de régler les problèmes économiques qui sont les graves questions de l'heure.

C'est un **Allan Blakeney** radieux qui a qualifié l'accord constitutionnel d'hier de compromis raisonnable et d'affaire honorable pour le Canada. Le premier ministre de la Saskatchewan estime que l'accord était compatible avec un certain nombre de revendications de sa province, même s'il ne lui accordait pas tout ce qu'elle avait demandé. «L'accord prévoit une formule d'amendement qui protège les intérêts vitaux de chaque province tout en donnant aux Canadiens la possibilité d'effectuer à l'avenir des changements à leur constitution sans que l'unanimité ne soit nécessaire. Selon M. Blakeney, les Canadiens sont individuellement protégés par la Charte des droits, charte qui permet d'autre part au gouvernement fédéral et aux législatures des provinces d'en outrepasser certains chapitres si nécessaire.

Le premier ministre du Manitoba, **M. Sterling Lyon,** qui est rentré dans sa province pour mener à bien sa campagne électorale en vue des prochaines élections générales, a déclaré de Winnipeg au cours d'une conférence de presse, que l'entente d'hier représentait une victoire pour le Canada tout entier et a lui aussi invité tous les premiers ministres à travailler ensemble maintenant à la relance économique du pays. Ottawa peut parler de budget, puis se consacrer à des questions d'ordre économique, et voilà l'importance de ce qui est arrivé à Ottawa, M. Lyon, l'un des adversaires les plus acharnés de l'enchassement d'une charte des droits dans la constitution est tout à fait satisfait du compromis d'hier. Il est regrettable que le Québec n'ait pas adhéré à ce compromis, a-t-il déploré, mais les Québécois doivent demeurer assurés que la majorité des Canadiens ne tirera pas profit contre eux de cette situation.

Pour le premier ministre de l'Ontario, **M. William Davis,** le document signé hier à Ottawa, même s'il n'est pas parfait, n'en demeure pas moins un document d'une importance extrême. Le consensus auquel nous sommes arrivés, a-t-il déclaré, prouve que les premiers ministres peuvent faire preuve de souplesse. Il n'y a qu'un seul gagnant à la suite de ces négociations, estime M. Davis, et c'est le Canada. M. Davis regrette d'autre part que les premiers ministres des neufs provinces n'aient pas su trouver les mots pour convaincre le premier ministre du Québec, M. René Lévesque. Il a félicité de leur souplesse les premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan, MM. Peter Lougheed et Allan Blakeney, et surtout le premier ministre du Canada, M. Trudeau, à qui il a dit: «Vous avez, au cours des trois derniers jours, manifesté une flexibilité que certains de vos critiques n'auraient pas prévue».

M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, n'a pas caché son enthousiasme hier après la signature de l'entente constitutionnelle à Ottawa. «Notre pays pourra très rapidement atteindre sa pleine maturité grâce à un compromis», a-t-il déclaré, en ajoutant: «Le Canada, c'est un accommodement». M. Hatfield, qui a appuyé le projet de rapatriement, a comme les autres premiers ministres des provinces exprimé son regret que les discussions n'aient pas réussi à amener le Québec à participer à la signature de cet accord. Il a cherché à rassurer les Québécois en leur disant que malgré cet insuccès, ils n'étaient pas laissés seuls au milieu des autres provinces. «Les citoyens du Québec ont constitué un élément très important du Canada, et ils le demeurent», a-t-il affirmé. «Le Québec n'est pas seul». Le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'était rendu à Ottawa en affirmant qu'il n'était aucunement intéressé à un compromis en matière constitutionnelle.

Le premier ministre de l'île du Prince-Édouard, **M. Angus MacLean,** a souligné hier que la formule d'amendement contenue dans l'accord intervenu entre Ottawa et neuf provinces renforçait sa foi dans le fédéralisme. M. MacLean, qui quitte la direction du Parti conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard samedi, a déclaré que dorénavant les provinces seraient traitées comme des individus et non plus selon leur poids. Cela est extrêmement important car, note-t-il, c'est la voix des provinces qui compte dans un État fédéral. M. MacLean, qui regrette que le Québec n'adhère pas à cette formule, a néanmoins félicité hier le premier ministre, M. Lévesque, pour sa modération remarquable et la volonté de compromis qu'il a manifestée tout au long de la semaine. M. MacLean a enfin affirmé qu'il était fier d'avoir fait partie du groupe des Huit, groupe qui a apporté une énorme contribution à une entente qui va renforcer la confédération.

En l'absence du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, **M. John Buchanan,** rentré à Halifax d'urgence à la suite d'un décès dans sa famille, ce sont des porte-parole du gouvernement qui ont exprimé leur satisfaction devant l'entente intervenue hier à Ottawa. Le procureur général, M. Harry How, et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Edmund Morris, ont déclaré que la Nouvelle-Écosse était très satisfaite d'avoir joué un rôle important dans les négociations qui ont précédé l'accord. Les longs mois consacrés aux discussions constitutionnelles, ont fait remarquer les deux hommes, ont toutefois obligé les gouvernements à négliger les questions d'ordre économique, et il est essentiel maintenant que la nation se penche sur ces problèmes.

Le premier ministre de Terre-Neuve, **M. Brian Peckford,** dont le rôle dans le compromis d'hier à Ottawa est important, débordait d'enthousiasme et de satisfaction. Le plus jeune des premiers ministres des provinces, M. Peckford, dans une allocution télévisée, a déclaré qu'il se sentait plus «canadien» que jamais. Tous ses collègues à la table de conférence ont été unanimes à louanger le rôle qu'il avait joué dans le dénouement de cette conférence. M. Peckford leur a retourné les compliments, notamment en félicitant le premier ministre du Canada, M. Trudeau, de la grande patience dont il avait fait preuve tout au long de la semaine.

Londres n'a d'autre choix que d'accepter

LONDRES (PC) — Le président de la commission des affaires étrangères des Communes britanniques, sir Anthony Kershaw, a affirmé hier que le Parlement de Londres sera presque obligé d'accepter le projet constitutionnel canadien.

Précisant que cette acceptation était justifiée par l'appui majoritaire de neuf des dix provinces à l'entente intervenue à Ottawa, M. Kershaw a cependant noté qu'il restait à déterminer si l'accord du Québec, une des provinces fondatrices du pays, est essentiel à l'appui des Communes.

Cependant, M. Kershaw, dont le comité avait étudié la question constitutionnelle l'hiver dernier, a reconnu que le comité avait rejeté la prétention que l'unanimité des provinces était nécessaire dans son rapport publié le 31 janvier dernier.

Le gouvernement britannique s'est abstenu de faire tout commentaire jusqu'à présent. Cependant, un porte-parole du Foreign Office a indiqué que les parlementaires devront étudier le texte de l'entente en entier avant de se prononcer.

Cet accord fédéral-provincial, fait unique dans les annales canadiennes, devrait apporter un certain soulagement au gouvernement et aux parlementaires britanniques, mais pourrait également engendrer la grogne chez certains députés.

De son côté, le député travailliste Bruce George, qui avait épousé la cause canadienne bien avant que le premier ministre Trudeau ait publié son texte original, le 2 octobre 1980, a déclaré qu'il consulterait diverses organisations canadiennes avant de décider de son plan d'action.

«Je dois m'assurer que tous les droits des Canadiens seront préservés», a-t-il déclaré.

À la Maison du Québec, on n'a pas voulu émettre de commentaires, M. Gilles Loiselle étant présentement à Québec pour une réunion de tous les représentants québécois à l'extérieur du pays. On a toutefois laissé entendre que l'opposition du Québec à l'entente pourrait constituer un obstacle de taille au rapatriement de la constitution canadienne.

«Nous pouvons faire beaucoup de bruit, a mentionné un représentant de la Maison du Québec, mais ceci ne veut pas nécessairement dire que nous allons l'emporter».

Salut, dit la machine

ATLANTA (AP) — Coca-Cola a décidé d'effectuer une nouvelle percée chez les buveurs d'eaux gazeuses.

La compagnie d'Atlanta a mis au point une machine distributrice qui parle. Les cent premiers exemplaires sont en route pour la Georgie, le Kentucky, l'Illinois, la Louisiane, le Tennessee, le Michigan et le Texas.

«Salut. Je suis la machine parlante de Coca-Cola», dit la distributrice une fois l'argent mis dedans.

La machine n'est pas bête. Elle dira, le cas échéant: «Vous devez ajouter de l'argent» puis «veuillez faire votre choix». Elle dira «épuisée» si elle est vide. Elle est honnête: «N'oubliez pas votre change», rappelle-t-elle au client.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS

DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat de recommandation postale attestant de son envoi au requérant ou à son procureur conformément à l'article 10 du Règlement sur la procédure applicable devant la Régie des permis d'alcool du Québec et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9,200, Montréal, Québec H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
CRÊPERIE BURDIGALS 435 Notre-Dame est, app. 5 Montréal	1 restaurant	310 Ste-Catherine ouest, 2e étage Montréal (cité)
FORTIN, Fernand 8047 Foucher, Montréal	1 épicerie	6939 Papineau Montréal (cité)
105123 Canada Ltée «Reuben's Delicatessen»	1 restaurant	870, de Maisonneuve ouest Montréal (cité)
CHALET DORÉ BAR B.Q. INC. 2545, Bourbonnière Montréal (Québec)	1 bar danse Changement d'endroit d'exploitation/Autorisation spectacles	3945, Ontario est Montréal (cité)
CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE LE COLIBRIS «Le Colibri»	1 bar danse	178, Jean Talon est Montréal (cité)
ZIMI RESTAURANT LTD/LTÉE «Restaurant Le Garage» 1253, McGill, suite 1010 Montréal (Québec)	2 restaurants	280, Duluth est Montréal (cité) Montréal (cité)
GAILLI BOZ INC. «Le Petit Piché Enr.» 115, Vauquelin Longueuil (Québec)	1 restaurant/ 1 bar	4461, St-Denis Montréal (cité)
THURDAY'S RESTAURANT & BAR INC. «Thurday's» 3474, Mountain Montréal (Québec)	1 bar	1445 et 1449, Crescent Montréal (cité)
BOUCHARD, Diane 5648-8ième Avenue Rosemont, Montréal	1 épicerie	3110, rue Dandurand Montréal (cité)
FROMAGERIE ET CHARCUTERIE CARTIERVILLE ENR. 6007, 19e Avenue, Rosemont	1 épicerie	6096, boul. Gouin ouest Montréal (cité)

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
GHISLAIN K. LAFLAMME, avocat

La Mère Martin

De bien bons petits plats depuis plus d'un siècle!

Chez la Mère Martin, on pend la crémaillère chaque jour, pour vous depuis 5 générations. À la bonne franquette. Que vous ayiez envie d'un léger lunch ou d'un dîner copieux, nos 120 ans d'expérience et votre bon goût se marieront très bien pour apprécier nos Côtes de Boeuf de choix, notre traditionnelle Sole de Douvres ou nos fameuses Langoustines d'Alaska.

Venez chez nous, nous avons eu le temps de bien nous préparer depuis 1861... Bien sûr, il est de nos traditions d'accepter la carte American Express.®

La Mère Martin
990, rue Saint-Antoine ouest
Tél.: (514) 866-3461

Sortez en grand

La carte American Express. Ne sortez pas sans elle.MC

Christian-de-Gageac

Venez admirer dans notre luxueuse boutique: l'objet d'art, la lampe précieuse ou le meuble rarissime... en marqueterie de bois de rose.

Styles: LXIII, LXIV, LXV, LXVI

au 5500 Queen Mary, à Montréal
Tél.: 481-3589

Fermé le lundi matin.
Ouvert tous les jours de 10h à 17h30.

JOURNÉE "PORTES OUVERTES"

Le COLLÈGE NOTRE-DAME

- UN COLLÈGE QUI A FRANCHI LE CAP PRESTIGIEUX DES 100 ANS D'HISTOIRE
- UN MILIEU D'ÉDUCATION DE HAUTE QUALITÉ
- SOUS LA DIRECTION DES FRÈRES DE SAINTE-CROIX

invite les parents et les futurs élèves à une
JOURNÉE "PORTES OUVERTES"
pour voir le collège en activités

MARDI 24 NOVEMBRE 1981: 9 h 30 à 11 h 00 ou 13 h 30 à 15 h 00

COURS SECONDAIRE COMPLET
PENSIONNAT — EXTERNAT
GARÇONS: SECONDAIRE I à V — FILLES: SECONDAIRE I, II et III

3791, chemin Queen Mary **Montréal H3V 1A8**
Renseignements: Tél.: 739-3371, poste 231

La documentation au coeur des professions

par Rodolphe Morissette

L'ère de l'électronique place de plus en plus les spécialistes de la documentation au coeur même de la plupart des professions traditionnelles et contribue à transformer radicalement celles-ci.

On pouvait prendre la mesure du phénomène en circulant dans les couloirs du huitième congrès de l'ASTED ou Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, qui se tient à Montréal cette semaine. L'association réunit archivistes, spécialistes de la bibliothéconomie, documentalistes, éditeurs, informaticiens, spécialistes en audio-visuel, etc. Les nombreuses sessions de travail d'hier (dont sept avaient lieu hélas en même temps) soulignaient toutes en effet plusieurs implications concrètes du thème des assises, «L'information dans le processus décisionnel».

La place grandissante de l'information — son accumulation croissante et surtout son accessibilité sous la forme de données informatisées — dans la pratique de nombreuses professions plus traditionnelles les tend à libérer celles-ci d'un grand nombre de tâches serviles. Celles-ci absorbaient à ce jour souvent les meilleures énergies de leurs praticiens; l'informatique les en libérera de plus en plus et leur permettra de se consacrer davantage à la pointe de leur discipline respective.

Ainsi, dans le domaine de l'application de la loi, l'informatique transforme graduellement les professions de policier, d'avocat et de juge. Le responsable de la section de la radio-diffusion à la Sûreté du Québec, M. Paul Quezel, a donné une idée du phénomène, quand il a rappelé que le budget annuel de la radiophonie à la SQ s'élève à $1.2 milliard, dont $4.4 millions sont consacrés à la location de systèmes de communication radio. Au système de radio-téléphone de la SQ, qui relie entre eux les appareils téléphoniques de toutes les voitures de police sur le territoire québécois, de même que tous les appareils de téléphone privés des citoyens, s'ajoute le système informatique, qui permet au policier d'obtenir instantanément toutes données pertinentes touchant «les personnes, les objets, les véhicules» — les trois volets de la banque de données de la SQ.

Me Francine Côté a montré que l'informatisation progressive des lois, règlements et statuts, comme de la jurisprudence, permettra désormais aux avocats d'avoir un accès direct et rapide, depuis un terminal situé dans le bureau de chacun, à toutes ces données, «ce qui leur permettra de se consacrer désormais plus exclusivement au travail proprement juridique».

Le juge Louise Mailhot, de la Cour supérieure, a fait voir quant à elle comment pareille informatisation des mêmes données simplifiera, en même temps qu'elle nourrira mieux, la recherche des magistrats qui ont à prendre des décisions judiciaires.

Dans d'autres ateliers, on a souligné les conséquences parallèles qu'on peut d'ores et déjà constater dans le processus du diagnostic médical, dans les choix des orienteurs dans le domaine scolaire, dans l'administration des programmes de main-d'oeuvre, dans le traitement de l'information économique dans l'information à laquelle les entreprises peuvent avoir accès maintenant, etc.

Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-François Bertrand, qui ouvrait le congrès mardi soir, a résumé la situation de ces professionnels de l'information: «Vos talents sont requis partout, dans tous les domaines de notre société».

Le ministre a fait valoir l'importance, dans le contexte du projet de loi que le gouvernement du Québec (comme celui, parallèle, du gouvernement fédéral) prépare pour très bientôt au sujet de l'accès des citoyens à l'information gouvernementale, de créer une banque de données informatisée qui en facilitera la consultation. Me Côté a noté du reste que sans ce préalable, qu'elle soupçonne le gouvernement d'avoir oublié quand il a conçu son projet, l'accessibilité des masses à l'information gouvernementale restera fort difficile d'application concrète, sinon un voeu pieux.

M. Bertrand paraît reconnaître ce fait maintenant. En attendant le jour où les citoyens auront accès à toute cette information sur leur écran de télévision, au foyer, il a lancé son nouveau programme de dépôt des publications gouvernementales dans les bibliothèques du Québec.

Désormais, 200 bibliothèques publiques, universitaires et gouvernementales recevront, sur demande et gratuitement, toutes les publications gouvernementales. Seize d'entre elles les recevront systématiquement: dépositaires «universels», ces bibliothèques privilégiées sont réparties dans toutes les régions administratives du Québec; il s'agit en l'occurrence surtout de bibliothèques universitaires, auxquelles s'ajoutent celles, municipales, de Québec, Montréal et Sept-Îles et celle du Collège de la Gaspésie.

L'Alliance des professeurs prône une structure unique pour l'île de Montréal

par Angèle Dagenais

L'Alliance des professeurs de Montréal, le plus important syndicat d'enseignants du Québec, préconise de remplacer les huit commissions scolaires de l'île de Montréal par une structure unique et neutre dont la langue d'administration serait le français et qui regrouperait les 230,000 élèves des niveaux primaire et secondaire de ce territoire. Telle est l'essence d'un mémoire rendu public hier au cours d'une conférence de presse et que l'Alliance soumettait il y a 15 jours au ministre de l'Éducation comme étant sa contribution à la restructuration scolaire de l'île de Montréal.

Selon le plan de restructuration de l'Alliance, toutes les écoles tant françaises qu'anglaises dépendraient de cette structure unique et offriraient un choix de cours d'enseignement religieux ou moral pendant l'horaire régulier des élèves. Si la demande le justifie elles pourraient avoir un service de pastorale.

La proposition de l'Alliance prévoit donc l'abolition des commissions scolaires existantes (six catholiques, deux protestantes) et leur remplacement par une structure neutre qui pourrait s'appeler la Commission scolaire de l'île de Montréal, dont les représentants seraient élus et responsables devant la population. En tant qu'organisme administratif, la nouvelle commission scolaire serait aussi «neutre» que l'État est neutre, de souligner le mémoire de l'Alliance.

Cette commission scolaire de 230,000 élèves ne serait pas un monstre administratif aux yeux de l'Alliance, qui rappelle que la CECM, à elle seule, comptait 275,000 élèves il y a quelques années. Quant à savoir si cette structure pourrait gérer des écoles françaises et des anglaises, l'Alliance s'appuie encore sur l'expérience de la CECM qui gère ces deux types d'écoles depuis plus de cent ans. L'Alliance ne favorise pas la cohabitation linguistique, de sorte qu'il y aurait nécessairement des écoles françaises et des écoles anglaises distinctes rattachées à la commission scolaire unique.

L'Alliance des professeurs de Montréal ne croit pas au mythe de «l'école sans réseau», de «l'école qui se prend en main», coupée d'un réseau régional de coordination et de répartition des ressources. Ainsi la commission scolaire unique qu'elle préconise devra voir à l'administration des personnels, des services financiers et informatiques ainsi que des programmes spéciaux (milieux défavorisés, politique alimentaire, accueil, etc.). Une école trop centrée sur le milieu risque, aux yeux de l'Alliance, d'être une école qui reproduit le milieu, un ghetto, «au détriment des moins bien nantis». De plus, des écoles trop différenciées nuiraient au développement harmonieux des élèves, compte tenu des nombreux déménagements sur l'île de Montréal, souligne l'Alliance.

Une restructuration scolaire sur l'île de Montréal impliquera, de plus, une «intégration» des personnels syndiqués selon de nouvelles structures. L'Alliance exige que cette négociation sur les changements d'accréditation se fasse avant et non après le dépôt du projet de loi du ministre de l'Éducation. Il devra en être de même, estime l'Alliance, pour les fonds de dotation et les assurances collectives détenues par les différents salariés des commissions scolaires existantes.

Enfin, l'Alliance exige du gouvernement de produire une loi sur la démocratie scolaire pour mettre fin à la «parodie» de démocratie qui se tient notamment à Montréal à tous les trois ans lors des élections scolaires qui n'intéressent pas plus de 10% des électeurs. Cette loi devrait prévoir une réglementation des dépenses électorales des candidats, un financement public, favoriser la constitution de partis politiques scolaires, des délais suffisants entre la fin des mises en candidature et la date des élections, la publication des sources de financement des partis et une «période électorale» officielle.

Lucien Tremblay refait surface avec le «BSS»

par Louis-Gilles Francoeur

«Lucien Tremblay, le fondateur du tristement célèbre syndicat de boutique, la Fédération canadienne des associations indépendantes (FCAI), que l'on croyait définitivement disparue de la carte, a refait surface à l'usine Aérosol Fillers de Saint-Hubert, sous un nouveau nom, le Bureau de Service syndical» (BSS), a déclaré hier le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust.

Les vieux chroniqueurs syndicaux, qui assistaient à la conférence de presse, ont vu alors des dizaines de souvenirs refaire surface dans leur tête: les dossiers des différents médias d'information publiés dans les années 70 sur les «jaunes», le dossier noir de *Québec Presse* sur la FCAI et même la bombe du FLQ au quartier général de ce symbole de l'anti-syndicalisme au cours de la dernière décennie.

À Saint-Hubert, où les employés d'Aérosol ont signé avec BSS un contrat de service pour faire appliquer leur convention collective, la présidente du syndicat a été congédiée après que les syndiqués eurent décidé de se joindre à une union internationale affiliée à la FTQ.

Les employés de la compagnie Aérosol Fillers ont raconté hier une histoire incroyable: lorsqu'ils ont voté sur les dernières propositions de leur employeur l'an dernier, le verdict fut on ne peut plus clair: rejet majoritaire.

Le conseiller du BSS a alors présenté aux syndiqués un personnage identifié seulement sous le nom de «M. Hudon», qu'on a paradé en toge en le désignant comme «l'arbitre en chef du Québec». Ce dernier aurait alors expliqué aux salariés d'Aérosol qu'il imposait les conditions offertes par l'employeur et que sa décision était sans appel. Quand on est un petit employé d'une usine de Longueuil, invité dans un bureau luxueux de la rue Sherbrooke devant un arbitre en toge, «on rentre chez soi sagement» après un tel verdict, explique une personne présente à cette réunion.

Le contrat de travail, qui n'a finalement jamais été ratifié par vote secret conformément aux dispositions du code, aurait ensuite été déposé au ministère du Travail, ont expliqué hier les porte-parole de la FTQ. À tout le moins, c'est le contrat en vigueur à l'usine, ont-ils dit.

La lecture de ce contrat de travail est fort révélatrice: le conseiller «BSS» y est nommément désigné comme co-signataire, «conjointement» avec le syndicat d'Aérosol: une première du genre au Québec! Cette convention, qui accorde 10 cents l'heure en sus du salaire minimum, contient en annexe tous les règlements de la compagnie, qui permettent de congédier notamment quiconque aurait distribué des imprimés sans l'autorisation de la compagnie; qui aurait simplement dormi au travail ou qui serait jugé incompétent. Quelqu'un qui «perd son temps» peut être suspendu trois jours comme celui qui n'avertit pas son contremaître pour une absence avant 9 h 30 le matin...

Une partie des cotisations syndicales selon l'article 5.04, doivent être payées directement par la compagnie au bureau de BSS, sur le boulevard Gouin, et une autre partie à l'association des salariés.

Régie des permis d'alcool du Québec

AVIS

DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL

Selon la Loi sur les permis d'alcool, toute personne, société ou groupement de personnes visé dans l'article 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis formulée au nom des personnes ci-après énumérées, dans les quinze jours de la publication du présent avis ou intervenir en faveur de la demande s'il y a eu opposition dans les trente jours de la publication de cet avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat de recommandation postale attestant de son envoi au requérant ou à son procureur conformément à l'article 10 du Règlement sur la procédure applicable devant la Régie des permis d'alcool du Québec et être adressée à la Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9,200, Montréal, Québec H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
DUFOUR, Aimé 7085, rue Boyer MONTRÉAL	1 épicerie	7030, Boyer MONTRÉAL (Cité)
COULOMBE, Yvon 2339, Richmond VIMONT	1 épicerie	2855, Fleury est MONTRÉAL (Cité)
QUÉBÉCAIR AIR QUÉBEC	2 bars	Aéroport International de Montréal Hangar No. 2 DORVAL (Cité)
SALAISON ST-ANDRÉ LIMITÉE	1 épicerie	28, Henri Bourassa ouest MONTRÉAL (Cité)
PEG'S DINING ROOM INC. 7653, Avenue Centrale LASALLE	Autorisation de spectacles	7360, St-Jacques ouest MONTRÉAL (Cité)
SUPERMARCHÉ MARQUIS INC. 8140 boul. Gouin est Rivière des Prairies, MONTRÉAL	1 épicerie	8115 Maurice Duplessis, MONTRÉAL (Cité)
RESTAURANT LA DIVA LTÉE 3801 Barclay app. 7 MONTRÉAL	1 bar/ 1 restaurant	1273 Dorchester est MONTRÉAL (Cité)
BRASSERIE ATHENS ENR. 218, boul. Des Prairies, app. 5 LAVAL (L.D.R.)	1 brasserie danse et spectacles	30, Mont Royal ouest, MONTRÉAL (Cité)
MOTEL LOUISE ENR. 1015, du Perche BOUCHERVILLE	1 bar danse changement de capacité	14536, Notre-Dame est, POINTES-AUX-TREMBLES (Cité)
MDKX INC. "Salle à manger du Nord Enr." 1416, Outremont app. 1 MONTRÉAL	1 restaurant	167, Sauvé ouest MONTRÉAL (Cité)
LANTEIGNE, Hubert 70, Parc Sir Georges-Étienne Cartier, app. 1 MONTRÉAL	Autorisation spectacles	5717, St-Ambroise MONTRÉAL (Cité)
AU CARROUSEL 4281, de Lanaudière MONTRÉAL	1 épicerie	1350, Marie-Anne est, MONTRÉAL (Cité)
CAFÉ CARRERA 4290, Baron ST-LÉONARD	2 bars	417, Jarry est MONTRÉAL (Cité)
GANGADEEN, John J. 3923, New March, app. 6 VERDUN	1 épicerie	774, de l'Église VERDUN (Cité)
GERVASI, Paolo 6791, Drolet MONTRÉAL	1 bar	236, St-Zotique est, MONTRÉAL (Cité)
LA CUISINE NYSCO INC. "La Vieille Poste" 1650, rue Lincoln MONTRÉAL	Changement de capacité	1304, ave Greene WESTMOUNT (Cité)

LE PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
GHISLAIN K. LAFLAMME, avocat

LES TRIBUNAUX

■ $1,000 d'amendes à Jacques Forget, éditeur de «Finance»

Le juge Jean Longtin, de la Cour des sessions de la paix, a imposé hier deux amendes totalisant $1,000 à l'éditeur Jacques Forget, du journal *Finance*, reconnu coupable d'avoir enfreint la Loi des valeurs mobilières du Québec.

Selon les accusations, M. Forget aurait agi comme conseiller financier sans être enregistré comme la loi l'exige, en publiant dans son hebdomadaire des articles à propos du marché de certaines valeurs mobilières, dont celles de Canray Ressources, alors qu'il avait au même moment, le 15 octobre 1979, un intérêt dans ces valeurs, soit 15,750 actions en propriété directe.

Par ailleurs, le 14 janvier 1980, il aurait également récidivé, cette fois avec 5,000 actions de la Corporation d'explorateurs du Québec.

Le juge Longtin l'a condamné à $500 d'amende pour chacun des chefs d'accusations ou, à défaut, un mois de prison dans chaque cas. L'accusé dispose d'un mois pour acquitter ses deux amendes.

Aujourd'hui, l'éditeur de *Finance* lance un livre intitulé *Le scandale des caisses d'entraide*.

■ Le meurtre de M. Roy: un témoin raconte...

Peu avant que l'ex-directeur de l'Institut Archambault, M.Michel Roy, ne soit abattu devant son domicile de Pointe-aux-Trembles, en février 1978, la belle-soeur de celui-ci, Mme Micheline Besner, avait aperçu près de lui trois individus de tailles petite, moyenne et grande.

Mme Besner, qui témoignait hier au procès de Michel Tremblay et Gérald Gauthier, accusés de meurtre au premier degré dans cette affaire, a précisé qu'elle avait tout d'abord cru qu'il s'agissait de voisins s'entretenant avec son beau-frère et elle avait quitté sa fenêtre pour se rendre dans la cuisine.

C'est en revenant à la fenêtre quelques secondes plus tard qu'elle aperçut M. Roy au sol, tandis que les trois hommes s'enfuyaient à vive allure. Mme Besner eut tout de même le temps d'ouvrir la porte pour supplier les trois hommes de porter secours à M. Roy, croyant que celui-ci se trouvait soudainement malade. Mais les trois individus filèrent rapidement. Ce n'est qu'en s'approchant de M. Roy qu'elle constata son insconscience, tout en remarquant qu'il avait été atteint de projectiles.

Le procès se poursuit aujourd'hui devant le jury de six hommes et six femmes, que préside le juge Jean-Guy Riopel, de la Cour supérieure.

—Bernard MORRIER

Le meurtre de l'agent Vincent

L'enquête publique est fixée au 16

Danielle Williams et Luc Clouâtre, deux témoins importants détenus relativement au meurtre de l'agent Michel Vincent survenu mardi à la suite d'un hold-up raté à Longueuil, ont comparu hier devant le coroner Maurice Laniel du ministère de la Justice.

Le coroner Laniel a fixé au 16 novembre à 9 h 30 l'enquête publique dans cette affaire.

Dès leur arrivée au centre Parthenais, les deux suspects ont été harcelés par une meute de photographes. Au cours de leur brève comparution, ils sont restés muets.

Danielle Williams, une danseuse à gogo de 23 ans déjà impliquée dans des vols qualifiés, portait une robe turquoise profondément décolletée. Elle a cherché continuellement à cacher son visage, tantôt derrière sa chevelure blonde platine, tantôt à l'aide de son bras menotté.

Vêtu d'une veste en peau de porc et d'un chandail foncé, Luc Clouâtre, un agent de théâtre de 24 ans, est demeuré debout le visage sans expression. Mais à son arrivée, il s'était montré beaucoup plus récalcitrant, essayant même de frapper un photographe qui a réussi à éviter le coup.

Puisqu'il s'écoulera plus de huit jours entre leur comparution et le début de l'enquête, les deux suspects devront comparaître pro forma mardi prochain, 10 novembre.

Lors de l'enquête du coroner, la Couronne sera représentée par Me Léopold Goulet, alors que Danielle Williams le sera par Me Guy Prénovost et Luc Clouâtre par Me Pierre Poupart. Les deux suspects seront d'ici là détenus en vertu d'un mandat du coroner, Williams à la prison Tanguay et Clouâtre au centre Parthenais.

Par ailleurs, l'enquête du sergent détective Gilles Poirier se poursuit toujours en vue de retrouver un troisième suspect. Même si on se refuse chez les policiers à fournir le moindre détail, on serait néanmoins sur une piste précise.

L'état de santé de l'agent Serge Gagnon, grièvement blessé par une balle de calibre .303 au cours de la fusillade qui a coûté la vie à l'agent Vincent était toujours considéré comme critique hier soir.

L'agent Gagnon, qui ne doit d'être encore en vie qu'à une excellente condition physique, aurait repris conscience et même reconnu des parents. Mais les médecins de l'hôpital Charles Lemoyne refusent toujours de se prononcer sur ses chances de survie.

Les funérailles civiques de Michel Vincent auront lieu demain à 11 heures à l'église Saint-Antoine-de-Padoue.

Dix corporations professionnelles contestent l'emploi de termes «exclusifs»

Vastes poursuites contre ministres, employeurs et syndicats du Front commun

par Pierre Tourangeau

QUÉBEC (PC) — Quatre ministres du gouvernement Lévesque et une quinzaine de syndicats et d'organismes patronaux impliqués dans les dernières négociations avec le Front commun se retrouveront devant les tribunaux le 27 novembre à la suite de poursuites intentées par dix corporations professionnelles.

Celles-ci prétendent qu'on a illégalement utilisé dans des conventions collectives des termes dont elles auraient l'exclusivité.

Elles réclament donc du tribunal qu'il annule les parties des conventions collectives signées avec l'État où sont utilisés des titres d'emploi équivalents aux titres qui leur sont exclusivement réservés en vertu du Code des professions.

La démarche vise essentiellement à augmenter les effectifs de ces corporations puisque actuellement les employés qui sont décrits dans les conventions collectives par des catégories d'emploi équivalentes aux titres réservés, ne sont justement pas membres des corporations en question. En tentant d'éliminer les titres équivalents (agent de service social au lieu de travailleur social, par exemple), les requérants essaient de forcer ces employés à devenir membres d'une de leurs corporations professionnelles.

Les corporations prétendent donc que l'utilisation de ces titres d'emploi par d'autres qu'elles est illégale. Elles allèguent aussi «que l'utilisation par les intimés des titres réservés, a pour effet de créer de la confusion dans l'esprit des usagers des services professionnels».

Les demandeurs soutiennent, à l'appui de leur démarche, que les interventions du Conseil interprofessionnel et de l'Office des professions auprès du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, afin qu'il mette un terme à l'utilisation de ces titres, se sont avérées vaines.

Les requérants sont les corporations professionnelles québécoises des physiothérapeutes, des technologistes médicaux, des travailleurs sociaux, des conseillers d'orientation, des hygiénistes dentaires, des ergothérapeutes, des psychologues, des diététistes, des orthophonistes et audiologistes, et des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

À titre d'exemple, les corporations reprochent à l'ex-ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, à l'Association des hôpitaux de la province, à la Fédération des affaires sociales (CSN) et au Comité patronal de négociation des affaires sociales, d'utiliser dans la convention collective qu'ils ont négociée entre eux, les termes «thérapeute de la parole, de l'ouïe et du langage», «spécialiste de la relation d'aide», «spécialiste en alimentation» et «spécialiste en comportement humain» «pour désigner respectivement ceux qui exercent les fonctions d'audiologiste - orthophoniste, conseiller d'orientation, diététiste» et psychologue, ces derniers termes étant des titres réservés. Il en va de même pour toute une série de termes du même genre visant à décrire les tâches de certains employés de l'État.

Dans les cabinets des ministres visés, on s'est dit incapable de faire quelque commentaire que ce soit puisque la requête ne leur avait pas encore été signifiée.

La CSN appuie la candidature de Pepin

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN, qui se définit statutairement comme indépendante des partis ou des mouvements politiques, a décidé de piloter la candidature de M. Marcel Pepin, président du Mouvement pour un Québec socialiste, pour un renouvellement de mandat à la présidence de la Confédération mondiale du travail (CMT).

La décision de présenter le président sortant de la CMT pour un nouveau mandat a été prise par l'exécutif de la CSN. Le bureau confédéral de la centrale s'est aussi penché sur la question et l'a approuvée.

«Mais, de dire M. Sylvio Gagnon, le secrétaire général de la CSN, il y avait consensus, mais pas l'unanimité...»

«On ne nie pas que c'est assez embêtant comme situation», ajoute le secrétaire général de la CSN en se référant au mandat politique présentement assumé par M. Pepin à la tête du Comité des cent.

L'ex-président de la centrale n'occupe présentement aucun poste électif au sein de la CSN. Il n'y est plus conseiller de l'exécutif et, s'il est syndiqué à l'Université de Montréal à titre de chargé d'enseignement en relations industrielles, il fait partie d'un syndicat indépendant.

«Deux raisons ont motivé notre décision, explique M. Gagnon. D'abord le fait que Marcel Pepin est un militant de la centrale depuis une trentaine d'années. Personne ne peut contester qu'il peut assumer un mandat de représentation avec efficacité. Il avait d'ailleurs été élu à la CMT à titre de président de la CSN».

«Il y a aussi le fait que le prochain congrès de la CMT, à Manille, du 9 au 14 novembre, pourrait bien être l'occasion d'une remise en question de l'orientation socialiste et autogestionnaire de la centrale internationale. S'il devient important de présenter quelqu'un capable de rallier une majorité autour de cette orientation, nous présenterons M. Pepin. Les événements peuvent rendre sa candidature inutile et il serait le premier à ne pas courir après la fonction. C'est une décision qui sera prise sur place à la lumière des événements mais il fallait inscrire la candidature à temps, d'où la décision qui a été prise», poursuit M. Gagnon.

Ce dernier rappelle que l'ancien président élu de la Fédération nationale du bois et du bâtiment, M. Michel Bourdon, était bien connu pour ses sympathies péquistes, ce qui ne l'a jamais empêché d'occuper ce poste. Et la centrale l'a défendu l'an dernier lorsque M. Bourdon a été attaqué par le syndicat des employés pour ses convictions et ses engagements politiques.

«Si je n'avais pas eu la bourse de la SCHL, je n'aurais pas pu continuer à étudier.»

Francine Lacroix, boursière en architecture, Université Laval, Québec

La SCHL ne néglige rien pour encourager les améliorations et les idées novatrices en urbanisme, en conception architecturale et en construction d'habitations.

Elle attribue plus d'un million de dollars en subventions chaque année à des étudiants d'universités, par son programme de bourses d'études.

Les concepteurs, fabricants et innovateurs de matériaux de construction sont aussi incités à développer et perfectionner des produits et procédés plus fiables et plus efficaces, grâce au Programme d'encouragement à la technologie du bâtiment résidentiel de la SCHL qui prévoit des subventions pouvant s'élever jusqu'à $10 000.

En matière de construction et de rénovation domiciliaires, la SCHL offre aussi à l'industrie et aux particuliers un vaste éventail de conseils, de recommandations et de normes à l'égard des matériaux et des méthodes de construction. Voir ci-après une liste de publications à vendre.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de la SCHL de votre localité.

«L'obtention de la subvention du Programme d'encouragement à la technologie du bâtiment résidentiel fait souvent la différence entre réaliser le projet maintenant ou le remettre à plus tard.»
Robert Châteauneuf, recherchiste, concepteur d'une maison à grande efficacité énergétique, St-Jean

«Ce programme de la Société nous encourage et nous aide à améliorer notre produit davantage.»
Gérard Lacombe, constructeur, concepteur d'un système de murs (isolés) en madriers, Gatineau

«Je m'intéresse beaucoup à la réhabilitation de quartiers, aux coopératives...et la bourse de la SCHL va me permettre de continuer mes études plus vite.»
Louis Dumoulin, boursier en architecture Université Laval, Québec

«L'habitation m'intéresse beaucoup et la SCHL publie des renseignements précieux sur ce sujet, qu'elle met à la disposition du public et des spécialistes.»
Michel Carrière, Buckingham

- Glossaire des termes de construction
- La sécurité au foyer
- Protégez votre résidence contre le vol
- Les économies d'énergie dans les petits bâtiments résidentiels neufs
- L'aire de création – Cahier de documentation n°1
- Construction de maison à ossature de bois
- L'usage et la disposition des espaces dans un logement
- Les toits-terrasses – Lignes directrices de conception
- Pour une réfection sensée des vieilles maisons

la **SCHL**...
fière de contribuer à l'habitation

Société canadienne d'hypothèques et de logement
L'honorable Paul Cosgrove ministre

Canada Mortgage and Housing Corporation

Canada

1880-1980
ca
QUÉBEC

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC
Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ALLAIRE, GOYETTE, NADEAU, ROBERGE & CIE
Comptables agréés
35 Dufferin
Granby, Qué. J2G 4W5
Tél.: 514-375-4400

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver.
Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOISJOLI, HOUGHTON & CIE
Comptables Agréés
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 525 — 861-2868
Louis Albert Boisjoli, C.A.
Maurice Sabbah, C.A.
Michel Sabbag, C.A.

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE
TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bermudes, Nassau, Grande Caïman.

CLARKSON - GORDON
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — J.P. Graveline, C.A.
C.C. Bismuth, C.A. — M. Lanteigne, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — A. Lanthier, C.A.
T.R. Burpée, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
M. Camirand, C.A. — N. Leduc, C.A.
H.M. Caron, C.A. — G. Limoges, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.G. McGregor, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — R.J. Messier, C.A.
R. Fortier, C.A. — J.D Morrison, C.A.
S. Fraser-Gagnon, C.A. — R.R. Okker, C.A.
G. Fréchette, C.A. — R. Pearl, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — L.L. Saint-Pierre, C.A.
R. Germain, C.A. — W.J. Smith, C.A.
G. Gingras, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.-N), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS
2, Place Laval
bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 - 668-6400

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables agréés
3901 Jean-Talon O. Ste. 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Ottawa 731-7851 Arnprior

COURTOIS, ZIRI, MALKA & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
397 o. rue Laurier,
Mtl. P.Q. H2V 2K3 — 273-1535

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A.
A. Gareau, C.A.
561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Îles de la Madeleine, Maniwaki

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal, H2Y 1W4
844-1153

LIPPMAN, PTACK, BENJAMIN, SMALL & COHEN
Comptables Agréés
Montréal/Toronto
6600 Côte des Neiges
Mtl, P.Q. H3S 2A9
(514) 341-5511
Membre: Groupe International des Cabinets de Comptables.

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
2 Complexe Desjardins, bureau 2600
C.P. 153, Montréal H5B 1E8
Tél.: (514) 281-1555
Télex 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Hull, Hawkesbury, Québec, Lévis et Moncton.
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes.
Représentation dans les grands centres financiers internationaux.

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
C.P. 95
1, Complexe Desjardins
MONTRÉAL (Québec)
H5B 1B2
(514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski, Magog, Saint-Jérôme, Richmond, Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny, Port-Cartier, Sept-Îles
Société Nationale
WARD MALLETTE
Représentation internationale dans 45 pays
BINDER DIJKER OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
DELOITTE HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
3210, 1 Place Ville-Marie
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tél.: 861-9311
Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS
1320, boulevard Graham
Suite 301
Mont-Royal (Québec)
H3P 3C8
Tél.: (514) 342-4740

PRICE WATERHOUSE
Comptables agréés
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College,
Montréal H3B 2G4

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Chicoutimi, Thetford Mines, Hull
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1G9
Représentation à travers le Canada par:
DOANE RAYMOND Associés
Représentation internationale par:
GRANT THORNTON International

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables Agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K H So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Québec - Montréal - Ottawa - Toronto - Calgary - Vancouver - Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke - Saint-Hyacinthe - Kitchener - Sept-Îles - Matane - Coaticook - Fort Lauderdale (U.S.A.)
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables agréés
110 Place Crémazie Ouest
Suite 600
Montréal, Québec H2P 1B9
381-6233

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse, J7E 1L4
769-3871 — 435-4891

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A.
Gerald A. Stein, C.A. — Stanley Weiner, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Deitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morris L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
Henry Rosenhek, C.A. — Marshall B. Kesten, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 933-1112

Ne quittez pas, s'il vous plaît!

L'attrait que le gaz naturel exerce sur les Québécois démontre à quel point la question énergétique nous intéresse tous.

De plus en plus renseignés sur toutes les options qui sont offertes, c'est par milliers qu'ils choisissent la belle énergie, tant et si bien que 1981 ne suffira pas pour répondre à toutes ces demandes!

Gaz Métropolitain prépare 1982 avec plus d'équipes de travail, plus d'équipement et, même, plus d'appareils téléphoniques!

En attendant, si vous ne parvenez pas à nous joindre par téléphone, écrivez-nous.(*)

Nous rappelons à tous ceux qui nous ont déjà fait part de leur intérêt pour le gaz naturel, que leur dossier suit son cheminement et que nous communiquerons avec eux incessamment.

Gaz Métropolitain

(*)veuillez remplir ce coupon et le retourner à:
GAZ MÉTROPOLITAIN – Centre de Renseignements
Case postale 6111, succursale "A"
Montréal, Québec H3C 3H9

Nom: ____ Prénom: ____
Adresse: ____
Code postal: ____ Tél.: bureau: ____ résidence: ____
Intersections: rue ____ et rue ____
Type d'édifice:
☐ Unifamilial ☐ Duplex ☐ 3 à 10 logements ☐ 11 logements et plus ☐ Autres

Si vous avez l'intention de convertir votre chauffage, du mazout au gaz naturel, envoyez-nous le coupon ci-dessus.

Le président Reagan semonce Haig et Allen

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'État Alexander Haig et le conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, M. Richard Allen, ont été convoqués hier à la Maison-Blanche, à la suite de la querelle publique qui a éclaté mardi entre les artisans de la politique étrangère des États-Unis.

Selon son porte-parole, M. David Gergen, le président a informé MM. Haig et Allen, qui sont les deux principaux responsables de la politique étrangère américaine, «qu'il souhaitait que ce genre d'incident soit clos».

«Le président a également discuté avec eux des moyens d'assurer un meilleur fonctionnement des opérations de politique étrangère et de mettre fin aux critiques internes», a ajouté M. Gergen.

Le secrétaire d'État s'était plaint mardi dernier à un journaliste de ce qu'un «responsable de haut rang» à la Maison-Blanche avait lancé depuis plusieurs mois une «guérilla» contre lui pour essayer de le noircir aux yeux du président.

Cette déclaration faisait suite à plusieurs affaires survenues depuis le début du mandat de M. Reagan, dans lesquelles le chef du département d'État avait paru prendre des initiatives insuffisamment coordonnées avec le conseil national de sécurité, chargé à la Maison-Blanche de conseiller le président sur les questions de politique étrangère.

Le président avait d'abord espéré apaiser la querelle en faisant savoir qu'il n'y aurait pas de «chasse aux sorcières» à la Maison-Blanche pour essayer de retrouver le responsable que M. Haig avait publiquement accusé de dénigrement.

En même temps, il réaffirmait que le général Haig conservait toute sa confiance et était l'un des meilleurs secrétaires d'État que les États-Unis aient jamais eus.

En faisant connaître directement ses vues aux deux principaux intéressés, qu'il a reçus sans témoin dans son bureau, le président espère qu'il pourra faire cesser les rumeurs qui reviennent périodiquement dans la presse sur les dissensions entre le secrétaire d'État et son entourage.

À l'issue de cette réunion, que le porte-parole présidentiel a qualifiée d' «amicale», MM. Haig et Allen «ont convenu qu'il était important pour le pays et pour le président que tous les membres de son équipe de politique étrangère coopèrent et travaillent ensemble de façon étroite».

Le président a également réaffirmé à cette occasion «la confiance qu'il a dans MM. Haig et Allen, ainsi que dans l'ensemble de ses conseillers de politique étrangère».

Washington atténue les propos de Haig sur un tir de démonstration nucléaire

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain s'est efforcé hier d'apaiser l'émotion causée par les déclarations du secrétaire d'État Alexander Haig, mercredi au Congrès, concernant la possibilité d'utiliser un missile nucléaire pour tirer un coup de semonce dans un éventuel conflit conventionnel avec les forces du Pacte de Varsovie.

M. Haig a simplement rappelé une doctrine occidentale bien établie, et qui vise à laisser un éventuel adversaire incertain sur les risques qu'entraînerait une agression de sa part, indique un communiqué officiel du gouvernement américain diffusé hier.

«Pour pouvoir continuer à maintenir la paix, l'Alliance atlantique doit conserver une capacité garantie de riposter à n'importe quel niveau, de façon a décourager l'emploi de la force — conventionnelle ou nucléaire — par le Pacte de Varsovie», poursuit ce communiqué.

«Le point consiste à laisser un adversaire potentiel incertain sur ce que serait réellement la riposte de l'OTAN dans le cas d'une agression armée. Nos plans comprennent un large éventail d'options qui visent toutes à empêcher le développement d'un conflit généralisé qui entraînerait des risques d'escalade incalculables. Le secrétaire d'État a simplement voulu souligner le point bien établi», ajoute le gouvernement américain.

Selon le communiqué, le secrétaire d'État avait surtout souligné dans sa déposition que «tout emploi» de l'arme nucléaire constituerait un «profond changement» et «ne pouvait être envisagé que dans les circonstances les plus graves».

De son côté, le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, avait indiqué avant la publication du communiqué, dans une déclaration faite hier devant une commission du Sénat, qu'il n'y avait rien de nouveau dans les déclarations du secrétaire d'État.

Selon M. Weinberger, le général Haig avait simplement évoqué à titre d'exemple une option envisagée il y a plusieurs années au Pentagone, sur la possibilité de tirer un missile nucléaire comme avertissement, pour empêcher le développement d'un conflit généralisé. M. Weinberger avait cependant indiqué qu'à sa connaissance, il n'y avait absolument pas de «plan» précis dans ce sens dans la doctrine de l'OTAN.

Accord sur un nouveau compromis aux Pays-Bas

LA HAYE (AFP) — La crise gouvernementale ouverte aux Pays-Bas depuis le 16 octobre dernier a pris fin officiellement mercredi à minuit.

Le premier-ministre de la coalition de centre-gauche démissionnaire, le chrétien-démocrate Andreas Van Agt, a informé la reine Beatrix de l'accord des ministres des trois partis de la coalition sur un nouveau compromis budgétaire. La reine a ensuite demandé à M. Van Agt de retirer l'offre de démission des quinze ministres et de reprendre ses fonctions, ce qu'il a accepté.

Le compromis conclu mercredi soir entre les trois partis de la coalition — chrétiens-démocrates, socialistes et Démocratie 66 (néo-libéraux) — permettra de limiter le déficit budgétaire comme le souhaitaient les chrétiens-démocrates en accordant aux socialistes les ressources financières pour un vaste plan de création d'emplois. M. Van Agt a fait remarquer toutefois que ces ressources ne seront fournies que «dans la mesure du possible».

Kohl sort renforcé du congrès de la CDU

HAMBOURG (AFP) — Le président du Parti chrétien-démocrate ouest-allemand (CDU), M. Helmut Kohl, 51 ans, a renforcé sa position de leader de l'opposition lors du congrès de son parti qui s'est tenu cette semaine à Hambourg.

Le «géant débonnaire» de Rhénanie-Palatinat, depuis huit ans à la tête de la CDU, a hier lancé dans un discours final un appel à l'unité de son parti et à la discipline. La motion centrale adoptée hier sur les questions économiques, les problèmes de l'éducation, les préoccupations concernant la paix et la liberté «est la ligne du parti», a souligné M. Kohl. «Elle est valable pour chaque membre de la CDU». «Nous avons fait à Hambourg un nouveau pas vers la prise du pouvoir en RFA», a ajouté le chef de l'opposition chrétienne-démocrate.

La CDU, écartée du pouvoir depuis 1969, espère bien profiter du vent favorable pour battre enfin en 1984 la coalition socialo-libérale au pouvoir sans interruption depuis douze ans en RFA. C'est pour cela, estiment les observateurs, que le Parti chrétien-démocrate, crédité de plus de 50% des intentions de vote dans les récents sondages, a fait bloc autour de son candidat chancelier M. Kohl.

Ce dernier, contesté ces derniers temps, par ses amis politiques a réussi à faire taire dès le premier jour du congrès les critiques contre son manque de compétence, son manque de capacité d'amener le changement du pouvoir et son style autoritaire. Les recommandations de son ami Bernhard Vogel, ministre président de Rhénanie-Palatinat, de suivre le chef du parti et de ne pas utiliser ce congrès pour se rendre intéressant ont été entendues par les éventuels prétendants à la succession, tel M. Gerhard Stoltenberg, président du Schleswih-Holstein.

M. Kohl a qualifié le congrès de «succès», en raison notamment de la participation active de 500 jeunes invités, dont la majorité n'était pas membre de la CDU. Les jeunes ont eu l'occasion d'exprimer leur opinion au cours du congrès, notamment sur la question du pacifisme et des fusées nucléaires à moyenne portée, thème numéro un de la discussion politique en RFA depuis de nombreux mois.

Pour la CDU, toutefois il n'est pas question d'une Allemagne fédérale neutraliste qui se détacherait de l'Alliance atlantique et des relations étroites avec les États-Unis. Ce sont là «des illusions dangereuses et utopiques» ont mis en garde tous les dirigeants du parti, en particulier le bourgmestre-régnant de Berlin-Ouest, M. Richard Von Weizsaecker.

M. Kohl a promis que le dialogue avec la jeunesse favorable dans sa grande majorité au pacifisme sera poursuivi au niveau des fédérations locales. Mais il doit s'attendre à cet échelon à un retour en force des délégués traditionnels, dont un s'est plaint «ce n'est pas un véritable congrès, on ne s'occupe même pas de nous».

Aide militaire US au Maroc

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone a annoncé hier qu'il examinait une demande marocaine de fournitures d'armement pour contrer l'utilisation des missiles anti-aériens SAM-6, de fabrication soviétique, par le Polisario dans les combats au Sahara occidental.

«Nous avons commencé à examiner le genre d'assistance que nous pourrions accorder au Maroc», indique un communiqué qui coincide avec la visite qu'effectue actuellement au Maroc M. Francis West, secrétaire à la Défense adjoint américain chargé de la sécurité internationale.

Le Pentagone a toutefois tenu à préciser que la visite au Maroc de M. West à la tête d'une importante délégation de 23 experts du Pentagone et du département d'État, était prévue bien avant l'attaque lancée, le 13 octobre dernier, par le Polisario contre la garnison marocaine de Guelta-Zemmour, au Sahara occidental.

LOTO-SÉLECT
Date 4-11-81
NUMÉRO GAGNANT 4 9 8 0
Ventes 122 134,00$

	Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
dans l'ordre	16	1959,90$
dans n'importe quel ordre	289	81,60$

* La cagnotte totale est répartie entre les gagnants de l'option «n'importe quel ordre».

Armoiries – Écussons
N'ATTENDEZ PAS!
COMMANDEZ DÈS MAINTENANT POUR NOËL
PRÉSERVEZ VOTRE HÉRITAGE
Bagues-chevalières gravées à la main avec armoiries en or, argent.
Nous avons une disponibilités de 500,000 noms, 32 nationalités: Allemande, Américaine, Britanique, Canadienne-française, Française, Italienne, Écossaise, Espagnole, Scandinave, etc. Plaques murales faites artistiquement à la main sur véritable bois dur, allant de la miniature aux modèles de foyer, parchemins, marteaux de porte, magnifiques décorations murales pour votre résidence ou bureau. $29.95 et plus.
VOS RACINES: Retracer votre famille, nous avons à votre disposition des livres généalogiques en anglais et en français.
MAISON HÉRALDIQUE
HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL
1455 rue Peel (près métro Peel)
Aussi à la Place Bonaventure, Le Viaduc

Pensiez-vous vraiment que personne n'allègerait les taux d'intérêt élevés?
Votre concessionnaire GM le fait!
Plan de CRÉDIT à 14,2%
APPLICABLE AUX VOITURES ET CAMIONNETTES NEUVES 1981.
Renseignez-vous chez votre concessionnaire GM participant!
L'OFFRE EXPIRE LE 30 NOVEMBRE
GM ET LE CONCESSIONNAIRE GM PARTICIPANT VOUS AIDENT À FAIRE DE BONNES AFFAIRES
Ventes au détail seulement. Non applicable aux achats ou locations de flottes.

Les Belges vont aux urnes sans conviction

BRUXELLES (AFP) — Plus de six millions d'électeurs belges se rendront dimanche prochain aux urnes pour élire leurs représentants à la Chambre des députés et au Sénat, qui négocieront ensuite la composition d'un nouveau gouvernement, le sixième en moins de trois ans.

Le désaccord entre le Parti social-chrétien flamand (CVP) et le Parti socialiste francophone (PS) sur la restructuration de la sidérurgie wallone a provoqué la chute du gouvernement précédent (socialiste-social chrétien) en septembre dernier et l'organisation d'élections législatives anticipées.

Depuis les dernières élections, en décembre 1978, cinq gouvernements se sont succédé, et les Belges «en ont assez». Plus que jamais, ces élections seront l'expression de la lassitude d'un électorat trop souvent sollicité et déçu par des hommes politiques incapables de gouverner un pays affaibli par la crise économique et déchiré par un affrontement permanent entre Flamands et Wallons.

Les électeurs belges, dont pour la première fois 450,000 jeunes de 18 à 21 ans, accompliront leur devoir de citoyen obligés par la loi, mais souvent sans enthousiasme pour éviter de payer une amende de 1500 FB (210 FF) pour les récidivistes.

La campagne électorale s'est déroulée dans l'indifférence générale, sans grand meeting populaire. Pourtant l'enjeu des élections est important dans ce pays au bord de l'éclatement et de la faillite économique.

Le déficit budgétaire pourrait passer l'année prochaine de 200 milliards de FB (28 milliards FF) à 240 milliards de FB (33,6 milliards FF) et le taux de chômage à près de 13% l'un des plus élevés d'Europe.

Les tensions entre Flamands et Wallons se sont exacerbées ces derniers mois. La tendance autonomiste, qui tend actuellement à se renforcer surtout en Wallonie, pourrait amener l'éclatement du pays et rendre plus difficile un accord au niveau national.

Flamands et francophones s'affrontaient hier sur des questions linguistiques, puis culturelles. Aujourd'hui, l'affrontement se situe également sur le terrain économique. Les grands dossiers industriels sociaux, financiers sont plus que jamais envisagés de manière différente au nord et au sud du pays.

La nouvelle orientation fédéraliste prise au cours de la campagne électorale par le Parti socialiste francophone, sous la houlette de son nouveau président, M. Guy Spitaels, risque d'élargir le fossé entre les deux communautés. En provoquant la chute du dernier gouvernement de M. Mark Eyskens sur le problème des aides à la sidérurgie wallonne, les socialistes francophones ont choisi d'axer leur campagne électorale sur la régionalisation économique pour apparaître comme les meilleurs défenseurs des intérêts wallons.

La stratégie du PS paraît efficace aux observateurs politiques et le parti pourrait conserver sinon améliorer sa position de leader en Wallonie en grignotant sur l'électorat de gauche du Parti social chrétien (PSC). En effet, le PSC pourrait perdre des voix à la fois au profit des socialistes et des libéraux sortis renforcés d'une cure d'opposition. Leur campagne électorale plus pratique s'est adressée directement aux contribuables belges.

Du côté flamand, le CVP (social chrétien), qui a insisté pendant toute la campagne moins sur des problèmes communautaires que sociaux et économiques, devrait rester prépondérant en Flandre.

Les derniers sondages ne prévoient pas un bouleversement important de l'échiquier politique belge. À Bruxelles toutefois, l'électorat, qui depuis des années faisait confiance au FDF (Front des francophones), pourrait cette fois porter ses voix sur de petites formations écologiques, ou de type poujadiste, telle que l'UDRT (Union démocratique pour le respect du travail).

Enfin, selon les estimations, les intentions de vote blanc varient d'une région à l'autre de 20 à 25%. Un parti «blanco» se présente d'ailleurs aussi bien au nord qu'au sud du pays.

Solidarité est optimiste, mais reste vigilant après le sommet

VARSOVIE (AFP) — La rencontre de mercredi entre le général Wojciech Jaruzelski, le primat de Pologne Mgr Josef Glemp et M. Lech Walesa, devrait «par le seul fait d'avoir eu lieu» être «pour de nombreux Polonais» un «motif d'espoir» en ce qui concerne les «transformations tant attendues de la vie quotidienne et sociale» en Pologne, déclare un communiqué publié hier soir à Gdansk par le porte-parole de Solidarité, M. Marek Brunne.

Le fait d'avoir éveillé un tel espoir, souligne le communiqué à la rédaction duquel a participé M. Walesa, «fait porter aux participants (à cette rencontre) une responsabilité énorme devant la population».

Le «but» de la rencontre, indique le communiqué, était de «procéder à un échange d'opinions sur les principes qui doivent présider à l'instauration de l'entente sociale dans notre patrie».

Le général Jaruzelski a fait à cette occasion preuve de «bonne volonté» et a déclaré qu'il était «disposé à ce que des négociations soient engagées sur tous les problèmes importants pour la population qui ont été soulevés par Solidarité».

Il a souligné, toujours selon le communiqué, que ces négociations devraient être «constructives», c'est-à-dire «partir de positions bien déterminées» mais «non définitives», et donner lieu à des «compromis» qui «donnent satisfaction à toute la société».

Il a indiqué que l'attitude du gouvernement ne serait point «rigide» et qu'il serait prêt à des «concessions».

Lech Walesa, de son côté, indique encore le communiqué, a déclaré au lendemain de la rencontre qu'il était d'un «optimisme prudent et vigilant pour l'avenir». Il a souligné que les entretiens s'étaient déroulés «sous le mot d'ordre» selon lequel «face aux menaces économiques et sociales» qui pèsent sur la Pologne, «un Polonais non seulement peut mais doit s'entendre avec un autre Polonais».

D'ailleurs, le spectaculaire sommet tripartite, sans précédent en Pologne, qui a réuni mercredi à Varsovie le général Jaruzelski, le primat Jozef Glemp et M. Lech Walesa, a démontré avec éclat que si le Parti communiste reste officiellement aux commandes politiques, le pouvoir dans le pays est devenu dans les faits tricéphale, et qu'il faut désormais compter, a égalité, avec l'Église et Solidarité.

Certes, le général Jaruzelski avait déjà avoué implicitement que le parti était aux abois et incapable, tout seul, de venir à bout de la crise, en avançant l'idée d'un front élargi d'entente nationale, rassemblant tous les éléments patriotiques du pays, sans égards à leur appartenance politique, et à la seule condition qu'ils ne remettent pas en cause le socialisme en Pologne.

Cette volonté d'élargissement de l'éventail politique avait trouvé un début d'application, encore modeste, lors de la dernière session de la Diète, voici six jours, avec l'entrée au gouvernement du président du petit Parti démocratique (SD), M. Edward Kowalczyk, d'un sans parti et d'un membre de l'association catholique Pax.

Le sommet de mercredi, par le seul fait qu'il a eu lieu, a officialisé l'existence en Pologne de trois forces principales: le Parti, l'Église et Solidarité. Il a monté que le pays ne pourra surmonter la crise qu'à travers leur alliance active et par le biais d'un compromis entre elles. Le fait, relevé hier par tous les observateurs et la presse nationale, revêt une importance capitale et constitue un tournant politique considérable.

Déjà mercredi, annonçant ce sommet, l'agence officielle PAP parlait de «rencontre entre les trois forces principales du pays». Hier, le grand quotidien *Zycie Warsawy* souligne l'espoir né de ces entretiens écrivant: «C'est une bonne nouvelle pour la majorité des Polonais, cette rencontre sans précédent confirme la thèse qu'il n'y a pas d'alternative à la politique d'entente sociale».

Pour sa part, le quotidien catholique *Slowo Powszechne* publie au lendemain du sommet une résolution de l'association catholique Pax (cinq députés à la Diète), se prononçant pour «une grande coalition», seule capable de sauver le pays, entre l'Église, «porteur de la tradition et de l'identité nationale», le Parti, «garant de la légalité socialiste» et Solidarité «qui jouit de l'appui de la société».

Enfin, il est à noter que la Yougoslavie, qui a toujours suivi avec sympathie l'expérience polonaise, qualifiait hier, au travers de sa presse officielle, le sommet d'événement politique «exceptionnel», relevant qu'il «peut constituer un premier pas important vers la réalisation d'une alliance de sagesse, seule capable de sortir le pays de la crise».

Ryad sûr que la Ligue arabe appuiera son plan

RYAD (AFP) — Le plan saoudien en huit points pour un règlement global de la crise israélo-arabe devrait conduire, à terme, à une conférence internationale, sous les auspices du Conseil de sécurité, et l'URSS devrait être associée à d'éventuelles négociations.

Ce sont les deux points essentiels que les observateurs retiennent à l'issue des entretiens que Lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a eus durant deux jours avec les dirigeants saoudiens.

Lord Carrington qui s'est rendu à Ryad, notamment en sa qualité de président du conseil des ministres de la CEE, n'a guère donné de détails sur les perspectives du plan Fahd, se bornant à indiquer qu'il rendrait compte prochainement de ses discussions «très constructives» avec le gouvernement saoudien, à l'ensemble de ses partenaires européens.

Mais le prince Saoud Al Faysal, ministre saoudien des Affaires étrangères, a apporté pour la première fois hier des clarifications sur la manière dont les Saoudiens envisageaient l'amorce d'un nouveau processus de paix comme solution de rechange aux accords de Camp David.

Les Européens estiment, pour leur part, que le processus de Camp David moribond, devrait au moins servir à la restitution du Sinaï à l'Égypte, après quoi, il faudra passer à une autre étape.

Dans sa conférence de presse, Lord Carrington a bien souligné que la participation européenne à la force multinationale dans le Sinaï doit se borner à garantir la restitution d'une «terre arabe à un pays arabe» (l'Égypte), ajoutant qu'on ne peut pas s'attendre à une «nouvelle action diplomatique» avant le retrait israélien du reste du Sinaï, prévu le 25 avril prochain.

Compte tenu de ces données et des précisions apportées par le prince Saoud, le processus vers de futures négociations pourrait, selon les observateurs, être le suivant:

1 — adoption par le prochain sommet de la Ligue arabe, le 25 novembre à Fès, du plan Fahd. Les pays du Golfe le soutiennent, le président de l'OLP, M. Yasser Arafat, s'en est fait l'avocat et, en dépit des grandes réserves exprimées à Damas, les autorités saoudiennes espèrent que le gouvernement syrien consentira à l'avaliser.

«Il n'y a pas d'indication, a dit le prince saoudien, qu'il ne le fera pas». Ryad table d'ailleurs sur une «unanimité».

2 — la recherche entre les pays européens de la CEE et les pays arabes d'un compromis entre le plan Fahd et la «déclaration de Venise» sur le Proche-Orient, ces deux propositions étant «tout à fait compatibles et ayant des bases communes», comme l'ont reconnu Lord Carrington et le prince Fahd.

3 — possible introduction d'une nouvelle résolution à l'ONU avec la nécessaire collaboration des deux superpuissances: les États-Unis et l'URSS.

4 — organisation d'une conférence internationale sous les auspices du Conseil de sécurité.

Mais les grandes lignes de ce processus se heurtent, notent les observateurs, à de grandes incertitudes. Dans les milieux officiels saoudien et britannique on souligne que les discussions n'en sont encore qu'au stade exploratoire et que la voie devant mener à des négociations globales sera forcément longue et sinueuse.

L'idée de la participation de l'URSS «aux efforts de paix», à laquelle ont fait successivement allusion les princes Fahd et Saoud, reste particulièrement ambiguë, notent les observateurs.

Les Saoudiens souhaitent, en attendant, que l'URSS soutienne publiquement leur plan. Pour les Européens, a-t-on déclaré de source diplomatique britannique, il a toujours été entendu qu'au stade final des négociations, l'URSS devait y prendre part.

L'ensemble de cet échafaudage diplomatique repose en tout cas, notent les observateurs, sur une condition sine qua non: une reconnaissance réciproque des Israéliens et des Palestiniens.

Quatrième journée de désordres en Cisjordanie

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Des désordres se sont produits hier en Cisjordanie, pour la quatrième journée consécutive, mais la vague de manifestations contre la mise en place d'une administration civile israélienne dans ce territoire tend à s'apaiser.

Pour imposer le calme, l'armée israélienne a choisi la manière forte en décrétant la veille, avec l'approbation du premier ministre Menahem Begin, la fermeture pour une durée illimitée de l'université la plus rebelle, celle de Bir Zeit, où depuis lundi, 26 étudiants ont été arrêtés. 13 d'entre eux comparaîtront devant un tribunal militaire à Ramallah, mais la séance du tribunal, qui devait avoir lieu hier a été reportée sans explications au 13 novembre.

Cependant la Cour suprême d'Israël a donné hier huit jours aux autorités militaires israéliennes pour fixer une «durée raisonnable» à la fermeture de Bir Zeit, et pour en donner les raisons.

Hier, à l'Université de Bethléem, les étudiants ont fait la grève des cours, pour protester contre la fermeture de Bir Zeit, mais il n'y a pas eu d'incidents. Dans le secteur de Ramallah et El Bireh, où les écoles étaient également fermées, la présence des soldats dans les rues a été renforcée.

À Doura (sud de la Cisjordanie), des adultes et des lycéens, armés de bâtons et de pierres, se sont dirigés hier matin vers un bureau de l'administration israélienne et un certain nombre ont été blessés au moment de la dispersion par des soldats israéliens. Plusieurs dizaines d'arrestations ont été opérées.

Les autorités israéliennes, estiment les observateurs, ont besoin de mettre fin à ces incidents pour engager dans le calme leur réforme administrative, qui vise à remplacer par des civils israéliens et si possible palestiniens les militaires qui détenaient jusqu'à présent des postes de responsabilités dans l'administration locale.

La population palestinienne proteste contre cette réforme qui est destinée, selon eux, à leur imposer un régime d'autonomie administrative au lieu de leur donner l'autodétermination.

Salvador: appel pour un dialogue sans préalables

WASHINGTON (AFP) — Une résolution appelant le président Reagan à se prononcer pour «des discussions sans conditions» préalables entre les différentes factions au Salvador, a été approuvée hier par la Commission des affaires interaméricaines de la Chambre des représentants.

De telles discussions devraient aider, selon le texte qui a été approuvé à l'unanimité, «à garantir un environnement sûr et stable pour des élections libres et ouvertes».

Le texte original, présenté par le représentant démocrate Gus Yatron (Pennsylvanie) appellait à «un accord négocié». La formulation a été changée pour «discussions sans conditions».

Par ailleurs, hier matin le *New York Times* qui cite des «responsables haut placés» du gouvernement Reagan publiait un article selon lequel le secrétaire d'État américain Alexander Haig aurait demandé au Pentagone d'examiner une série d'options pour «d'éventuelles actions militaires» américaines au Salvador, contre Cuba et le Nicaragua. Ces responsables, selon le quotidien, estimeraient que sans une action rapide américaine, la guerre civile risquerait d'être fatale au gouvernement salvadorien. Outre les possibles options militaires, des mesures économiques ainsi que des initiatives diplomatiques pourraient être étudiées et discutées «prochainement» avec le président Reagan, ajoute le *New York Times*.

Le journal ajoute que les responsables du Pentagone et les proches conseillers du président Reagan sont sceptiques sur la réussite d'éventuelles actions militaires. Au Pentagone, précise-t-il notamment, on juge hautement improbable que le public américain et le Congrès soutiennent une intervention militaire.

Parmi les opérations militaires contre Cuba sur lesquelles le Pentagone aurait été interrogé figureraient, selon le *New York Times*, une démonstration de force de l'aviation américaine, des exercices navals, un blocus, ainsi qu'une invasion par des forces américaines et éventuellement latino-américaines. Plusieurs pays latino-américains auraient à cet effet été contactés, selon le journal, citant toujours les mêmes sources. Cuba et le Nicaragua, rappelle-t-on, sont accusés par le gouvernement américain d'aider les rebelles salvadoriens. De source officielle, on se refusait hier à tout commentaire sur cet article.

Enfin dans une interview publiée cette semaine dans le magazine *Newsweek*, souligne-t-on d'autre part, M. Haig déclarait que la question du Salvador nécessitait un «réexamen» en raison de «l'impasse» dans laquelle se trouvait ce pays.

Hussein achète des SAM-6

WASHINGTON (Reuter) — La Jordanie a acheté des missiles sol-air soviétiques SAM-6, ce qui risque de compliquer la position des États-Unis en tant que principal fournisseur militaire du royaume, a déclaré hier un haut fonctionnaire de l'administration américaine.

La Jordanie a tenu à s'équiper de ce matériel pour se défendre contre une menace syrienne, déclare-t-on à Washington.

La révélation relative à cette transaction a été communiquée à la presse peu après que le roi Hussein ait quitté Washington pour Los Angeles, à l'issue d'une visite officielle de quatre jours au cours de laquelle il a eu des conversations avec le président Reagan.

La Jordanie dispose déjà d'un système de missiles américain Hawk, mais à cause des limitations imposées par le Congrès, il est immobilisé, un fait qui exaspère Amman, a déclaré le haut fonctionnaire.

guérin l'éditeur qui édite

J'apprends à maîtriser la langue française

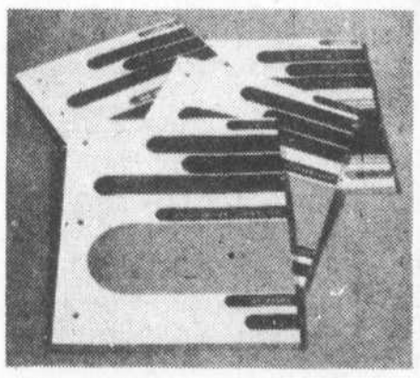

par un groupe d'enseignants

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée
4574 rue SAINT-DENIS
MONTRÉAL H2J 2L3
TÉL.: (514) 842-3481

☐ 1, élève - 28 cm x 21,5 cm: 152 p. **4,50$** Sec. I
☐ 2, élève - 28 cm x 21,5 cm - 151 p. **4,50$** Sec. I
☐ 1-2, maître - 23 cm x 15 cm - 152 p. **6,00$** Sec. I
☐ 3, élève - 28 cm x 21,5 cm - 151 p. **4,50$** Sec. I
☐ 4, élève - 28 cm x 21,5 cm - 170 p. **4,50$** Sec. II
☐ 3-4, maître - 23 cm x 15 cm - 152 p. **6,00$** Sec. II
☐ 5-6, élève - (à paraître 1981) Sec. III
☐ 5-6, maître - (à paraître 1981) Sec. III
☐ 7-8, élève : (à paraître 1981) Sec. IV
☐ 7-8, maître - (à paraître 1981) Sec. IV
☐ 9-10, élève - (à paraître 1981) Sec. V
☐ 9-10, Maître - (à paraître 1981) Sec. V

Chaque cahier comprend six thèmes accompagnés d'exercices de composition, de grammaire, de conjugaison, de grammaire appliquée, d'orthographe et de dictée.

En vente dans les librairies.

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241

Club musical
La Bohème
Jeudi, vendredi et samedi à partir de 19h00
Excellente cuisine • animation musicale • bar-salon intime
Vos hôtes: **Jean-Pierre CORBEIL,** basse
Fernande FAY, pianiste
Artiste Invitée: **Denyse Parent,** mezzo-soprano
5240 est, Jarry, Montréal (Près Lacordaire) **Rés.: 327-0454**

Les samedis de la librairie HERMÈS
Elisabeth Marchaudon, libraire
Vous donne rendez-vous avec
ANDRÉ MAJOR
auteur de
LA FOLLE D'ELVIS
publié aux Éditions Québec AMÉRIQUE
le samedi 7 novembre de 14 h à 16 h
1120 ouest, ave. Laurier
(entre Querbes et De l'Épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

Byron LE traiteur de vos réceptions
appelez-nous seulement si vous cherchez
la qualité indiscutable
679-9149
272-1726
de 8 à 300 personnes vous serez servis comme des PRINCES..!

Votre concessionnaire GM rabat les taux d'intérêt!
Plan de CRÉDIT à 14,2%
APPLICABLE AUX VOITURES ET CAMIONNETTES NEUVES 1981.
Renseignez-vous chez votre concessionnaire GM participant!
Ventes au détail seulement. Non applicable aux achats ou locations de flottes.

la joie
c'est partir en vacances sans argent!
Club Med
(Voyez notre annonce, section voyages)

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette, Jean-Pierre Proulx | Directeurs de l'information: Pierre Loignon, Gilbert Brunet | Trésorier: Bernard Larocque

Le Québec exclu et isolé

À l'échelle de l'histoire constitutionnelle du pays, l'entente signée hier par l'ensemble des gouvernements canadiens, à l'exception de celui du Québec, constitue un événement considérable. Il aura suffi de dix signatures sous un texte de moins de cinquante lignes pour dissoudre les contraintes qui bloquaient à ce jour la complète indépendance du Canada.

Ce texte met fin à plus d'un demi-siècle d'une recherche toujours infructueuse et à une succession ininterrompue d'échecs. Il met aussi fin à une conception du pays qui faisait du consentement du Québec une condition indispensable juridiquement et politiquement à tout réaménagement, même limité, du régime fédéral. Bref, ce texte n'exprime pas le pays tel qu'il est.

Ces quelques centaines de mots, on regrette de devoir le dire dans l'euphorie qui accompagne cette heure, préparent pour ce pays une autre crise plutôt qu'une autre étape, voire une autre époque. À moins que des redressements réels et généreux soient consentis dans les prochaines heures, il faudra conclure que cette constitution nouvelle, si ardemment souhaitée par le Québec depuis près de 20 ans, ne lui sera jamais consentie, sinon à la pièce, et selon des perspectives et des consentements qui l'excluent et l'isolent.

Il faudra conclure que ce Canada à deux qu'évoquait jadis Daniel Johnson, ce Canada de la dualité constitutive évoqué par les commissions Laurendeau-Dunton et Pepin-Robarts, est une fiction, une vision poétique et minoritaire, une bougie en plein soleil. L'alliance née dans la nuit de mardi à Ottawa entre les porte-parole de l'autre Canada excluait brutalement le Québec.

On doit se méfier des constructions logiques satisfaisantes pour l'esprit qui n'ont rien à voir avec le compromis politique réel. Cependant, ce rétrécissement des perspectives qui fait basculer le Québec dans un régime constitutionnel auquel il ne consent pas et le situe dans le kaléidoscope du multiculturalisme élevé au niveau des droits fondamentaux, est une véritable trahison de l'histoire.

La nature de ce projet nouveau, cuisiné dans la précipitation et la confusion, exprime et construit un pays qui, selon l'expression de Bill Davis, reconnaît la sensibilité et la diversité des populations et des régions. Le premier ministre ontarien a raison. L'entente consacre le principe de la péréquation, dossier privilégié des provinces maritimes. Elle consent à des aménagements nouveaux au sujet des ressources naturelles, dossier privilégié des provinces de l'Ouest. Elle ne trouble pas l'unilinguisme officiel de l'Ontario.

Seul le Québec reste sur sa faim. De ses inquiétudes et ses exigences d'ordres culturel et économique comme majorité francophone au Canada et fragile minorité culturelle en Amérique, des aménagements spéciaux et institutionnels réclamés par ses gouvernements successifs depuis 20 ans, on ne trouve pas trace dans l'entente quasi unilatérale signée hier à Ottawa. Au contraire, cette dernière limite «rétrospectivement et prospectivement» les droits et les pouvoirs de l'Assemblée nationale. On a pu croire un moment que le travail concret, l'action réciproque, les compromis conjoints qui ont marqué le front commun des huit provinces dissidentes auraient élevé le niveau de compréhension des partenaires du Québec. M. Claude Morin, en particulier, se faisait l'avocat irréductible de la solidité de ce front des provinces. Le Québec a consenti en avril 80 à laisser aller son droit de veto pour satisfaire à une entente interprovinciale. À ceux qui s'inquiétaient d'un tel renversement et rejetaient ce risque historique, on répliquait que les choses avaient changé et que ce pays ne serait jamais plus le même. Or hier, la délégation du Québec était sans arme sinon l'amertume évidente et la colère compréhensible devant le vieux Canada ressuscité.

Ravalant la définition d'une constitution nouvelle au niveau d'une opération politique ordinaire, on a réussi à isoler complètement le Québec. Ce ne sont pas les demi-phrases de sympathie de quelques premiers ministres provinciaux et les «intentions verbales» du chef du gouvernement canadien qui feront oublier cette image cruelle de l'isolement québécois. Dans ce même fauteuil, Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa ont eu droit dans un contexte différent mais au sujet des mêmes questions, à cette sympathie d'usage. Claude Ryan, au lendemain du référendum a été lui aussi jeté à la mer par les capitaines fédéraux.

Tel est le prix de l'harmonie canadienne dont M. Trudeau faisait froidement l'éloge hier à Ottawa. On saura désormais que les compagnons de route, même les plus fraternels, se rangent, le moment venu, du côté de l'héritage plutôt que du côté du projet.

Comment expliquer autrement les événements d'hier? Il eût été dans l'ordre des choses que cette conférence, marquée par la confusion et l'improvisation, poursuive ses travaux pour permettre de trouver les formules susceptibles de satisfaire le Québec. Au nom de la solidarité qui les avait liés depuis plus d'un an, on aurait pu croire que les premiers ministres provinciaux auraient eu cette décence élémentaire. Ils ont préféré «charcuter» des aspects par ailleurs acceptables pour la délégation québécoise, sous la dictée de Pierre Elliott Trudeau.

Quand ce dernier évoque des formules, des accommodements administratifs et législatifs qui rendraient le texte acceptable pour le Québec, on est en droit d'exiger une explication. Pourquoi avoir supprimé hier matin certaines des formules qui assuraient justement cet accord? Pourquoi ne pas avoir continué la négociation jusqu'à son véritable aboutissement?

L'entente Québec-Canada était présentée mardi par M. Trudeau comme une exceptionnelle percée. Hier, il en bloquait les possibilités et coiffait le tout de la jolie expression d'harmonie canadienne. Il faut souhaiter, comme le laissait entendre au Parlement le chef de l'opposition, M. Joe Clark, que le débat à la Chambre force le gouvernement fédéral et les partis d'opposition «à trouver les compromis que les premiers ministres n'ont pas trouvés». Il faut souhaiter que les partis d'opposition forcent le gouvernement et le premier ministre à déposer par écrit des textes qui concrétisent les intentions verbales énoncées hier par M. Trudeau.

Si des accords restent possibles sur les points litigieux, l'initiative doit venir d'Ottawa. En retour, le gouvernement québécois devra répondre clairement à toute démarche fédérale susceptible de satisfaire à ses exigences.

Même si un accord intervenait entre les deux capitales, il ne pourrait évidemment bonifier l'ensemble de cet invraisemblable document qui deviendra la constitution de ce pays. On doit rappeler en particulier la démesure et la pauvreté de la charte des droits, ce paradoxe et ce prétexte pour imposer indirectement ce qu'on ne peut faire accepter directement. Enfin, pour tout dire, l'entreprise est née sous le signe de la menace. Elle s'est développée en dehors de ce minimum de respect pour la structure du pays qui pouvait lui donner une once de légitimité. Elle se termine par un expédient brassé en quelques heures dans l'irrespect d'une des deux majorités de ce pays. Ainsi voudrait-on nous faire croire, sera réglé l'avenir des sociétés qui, dans l'histoire et dans le présent, ont construit le Canada.

Cette fuite en avant, en dehors de tout consentement des citoyens, sera peut-être demain notre constitution. Elle n'exprime pas ce pays complexe. Elle trahit la nécessité d'un consensus des partenaires liés par les nécessités, un long partage et des espérances trop souvent déçues qui méritent mieux que cette improvisation et cette imposition.

Jean-Louis ROY

Une convention de dupes

La confusion régnait encore hier soir quant au sort que M. Trudeau réserve au Québec en matière de langue d'enseignement dans son projet constitutionnel. Les provinces, on le sait, ont toutes, à l'exception du Québec consenti à ce que s'applique chez eux l'article 23 du projet fédéral de la résolution.

M. Trudeau conçoit mal que la constitution reconnaisse des droits scolaires aux minorités francophones hors Québec et ne fasse pas de même pour la minorité anglophone du Québec. Il l'a dit sans équivoque hier après-midi. Agir ainsi serait contraire au fédéralisme symétrique dont il a fait son idéal. Politiquement, il aurait bien du mal à supporter les clameurs des Anglo-Québécois.

Deux hypothèses sont possibles: ou bien M. Trudeau fera adopter l'article 23 tel quel (peut-être même amendé pour le rendre plus conforme à la loi 101) et il s'appliquera immédiatement partout; ou bien, il fera dépendre son application dans les autres provinces d'un éventuel consentement du Québec.

Cette dernière hypothèse apparaît politiquement beaucoup plus rentable pour M. Trudeau. Pour l'instant, il ne brusquerait pas trop les Québécois. Or il sait que le Parti libéral du Québec est prêt, lui, à consentir à l'enchâssement des droits constitutionnels en matière de langue d'enseignement. Donc tôt ou tard, il atteindrait son but. Entretemps, il pourra répéter sur toutes les tribunes que le Parti québécois, quel paradoxe, empêche les francophones hors Québec de bénéficier immédiatement des droits pour lesquels ils se battent depuis si longtemps.

En réalité, M. Lévesque n'empêchera rien du tout. Car contrairement à ce que pourrait et prétendra sûrement M. Trudeau, les droits constitutionnels auxquels ont consenti hier les neufs premiers ministres anglophones, ne changeront rien à la situation des francophones hors Québec. C'est d'ailleurs très exactement pour cette raison qu'ils ont convenu que l'article 23 s'applique chez-eux.

En effet, la «prestation de l'enseignement» dans la langue de la minorité, tout comme le droit de faire instruire les enfants «dans des établissements d'enseignement de la minorité», continueront de dépendre de la volonté politique de gouvernements provinciaux ou locaux contrôlés partout par des majorités anglophones. Or, chartre ou pas, celles-ci vont, comme dans le passé, gouverner en fonction de leurs intérêts. Jusqu'ici, on sait très bien ce que cela a donné.

En second lieu, l'application de ce droit à l'enseignement en français pourra s'exercer là où le nombre le justifie MM. Trudeau et Chrétien ont toujours dit qu'en cas de litige, les juges trancheront ce que veut dire: «le nombre le justifie». C'est malheureusement faux. Les juges ne disent pas ce qui est opportun. Ils déclarent ce qu'est la loi. Ils renverront fatalement requérants et intimés régler entre eux leurs questions politiques. C'est ce qui s'est passé en Saskatchewan cette année. Des parents de Vonda avaient précisément invoqué un article de loi relatif au nombre. La Cour suprême a refusé de les entendre après qu'ils aient été déboutés en appel.

Non, ce n'est pas vrai: les juges ne vont pas décider du nombre d'élèves justifiant l'organisation d'une classe française ou l'ouverture d'une école. Le décideraient-ils ne pourraient, en droit, impérer à un parlement provincial de légiférer en ce sens. Ce n'est pas le rôle des juges. Encore une fois, ceux-ci existent non pas pour faire la loi mais pour interpréter celles qui existent. Et les lois existent quand un pouvoir politique a la volonté d'en voter.

Qu'on ne se fasse pas d'illusion. L'article 23 ne donnera pas une seule école française de plus au Canada anglais. Il en irait tout autrement cependant si l'on reconnaissait aux francophones le droit de s'organiser en conseil ou commissions scolaires et celui de bénéficier d'une juste part des fonds publics. C'est ce que réclame à cor et à cri la Fédération des francophones hors Québec.

Mais si MM. Trudeau et Chrétien avaient suggéré d'enchâsser de tels droits dans la constitution il est certain qu'à part M. Hatfield peut-être aucun premier ministre provinciaux n'y auraient consenti. Cela ne fait aucun doute. Voilà des années que les Franco-Ontariens, en particulier dans la région d'Ottawa, réclament des conseils scolaires homogènes. M. Davis n'a jamais accepté au nom de l'intérêt public.

Le premier ministre du Québec n'a donc aucun scrupule à se faire si M. Trudeau décide de suspendre l'application de l'article 23. Cela ne changera rien à la situation des francophones hors Québec et le Québec gagnera simplement du temps.

Si par contre, M. Trudeau, fort du consentement des autres premiers ministres, décide que le Québec doit passer par là, il devrait avoir la décence d'amender l'article 23 pour la rendre compatible avec la loi 101. C'est extrêmement facile à faire. La hantise de la symétrie ne devrait pas pousser M. Trudeau à se refuser cette dernière bonté. Qu'il se souvienne que l'article 133 de l'AANB ne s'applique pas encore à l'Ontario.

Quant au premier ministre du Québec, il pourra continuer, avec notre appui d'ailleurs, à lutter pour qu'en matière d'éducation, nous gardions notre pleine et entière souveraineté.

Jean-Pierre PROULX

ACTUALITÉ

Que reste-t-il de ces beaux droits...

par Robert Décary

Que reste-t-il, ce ces beaux droits si longtemps vantés et promis, quand on s'arrête au texte précis de cette nouvelle entente élaborée aux petites heures d'une nuit qui a vu le soleil se lever sur le Canada anglais?

Il y a toujours ces lacunes, jamais corrigées, qui assoient ces droits sur une base bien fragile. On ne sait toujours pas si les tribunaux pourront imposer le respect des droits violés. On ne sait toujours pas comment les tribunaux interpréteront ce qu'est une «règle de droit, dans les limites raisonnables, dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Les Francophones hors Québec, ceux-là dont Ottawa se sert pour louer les mérites d'une charte qu'eux-même condamnent, se retrouvent, aujourd'hui comme hier, devant un nombre qui le justifie, un réseau scolaire qui leur échappe et un enseignement en français qui ne se rend pas à l'université.

Mais il y a, maintenant, une nouvelle lacune, grosse au point qu'on s'étonne qu'elle n'ait point encore fait la manchette. La nouvelle charte contiendra une clause dérogatoire, une clause «nonobstant», en vertu de laquelle le Parlement fédéral ou une Législature provinciale pourrait, à sa guise, décider que, pendant des périodes renouvelables de cinq ans, des «libertés fondamentales», des «garanties juridiques» et des «droits à l'égalité» seraient abolis, ou suspendus, ou diminués par une loi spécifique. Ces libertés, garanties et droits incluent, et il vaut la peine de les énumérer: les libertés de conscience, de religion, de pensée, de croyance, d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association; les droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit à la protection contre les fouilles abusives et contre les détentions arbitraires, le droit à l'assitance d'un avocat, le droit à la présomption d'innocence, le droit à la protection de la loi indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques...

En d'autres mots, les seuls droits qui demeurent à l'abri de l'humeur des législateurs, sont les droits démocratiques (droit de vote, durée maximum des assemblées législatives, session annuelle), la liberté de circulation et d'établissement, les droits à l'instruction dans la langue de la minorité et les droits linguistiques au niveau fédéral.

Cette clause «nonobstant» se fait donc très sélective, établit des droits de première classe et des droits de classe touriste et, curieusement, profite, si l'on peut employer ce mot pour décrire une réduction des droits, à ces provinces, le Manitoba et la Saskatchewan notamment, qui s'opposaient à l'enchâssement d'une charte, et ne tient aucunement compte des objections, majeures, du Québec à tout ce qui avait trait à la liberté de circulation et d'établissement et à la langue d'enseignement. La charte n'est donc plus, sur le plan juridique, que le fantôme de ce qu'elle était, sauf là où le Québec avait un intérêt spécifique. Comme s'il n'y avait pas eu de prix, pourvu que le Québec fût isolé, comme si le but premier de cette charte était, non pas de garantir les droits fondamentaux des Canadiens, mais certains droits, limités par surcroît, des minorités linguistiques.

Bien sûr, le Parlement et les Législatures n'abrogeront pas, demain, ces droits et libertés qu'elles se voient reconnaître le droit d'abroger. Bien sûr, certaines chartes, dont la Déclaration canadienne des droits et la Charte québécoise, contiennent de telles clauses dérogatoires. La question n'est pas là. Il faut, plutôt, se demander pourquoi ce qui n'apparaissait pas, hier, dans la charte, y apparaît aujourd'hui, pourquoi la rigueur d'hier a cédé à la mollesse d'aujourd'hui, et pourquoi cette rigueur est maintenue, principalement, à l'égard de ce qui visait le Québec de manière toute particulière.

La réponse à cette question, elle est peut-être dans ce tableau, aussi éloquent qu'indécent, de ces dix premiers ministres à la mine réjouie qui se lançaient des compliments à qui mieux mieux, pendant qu'isolé, au bout de la table qui semblait tout d'un coup terriblement longue, un autre premier ministre, abattu, voyait se concrétiser, une fois de plus, le «Canadian way».

LETTRES AU DEVOIR

■ Une part trop belle pour Avi

(Lettre adressée à M. Rodolphe Morissette)

J'ai lu avec grand intérêt vos trois (3) articles sur les techniques de contrôles aérien, parus dans LE DEVOIR les 29, 30 et 31 octobre dernier.

À mon sens et selon les informations dont je dispose, je trouve que vous faites la part un peu trop belle au projet de la firme Avi international inc. Ce projet était très faible du point de vue pédagogique, pour ne pas dire qu'il était pédagogiquement indéfendable. Ce qui est quand même un inconvénient pour un programme d'étude. Il y a aussi l'aspect financier du projet de la firme Avi sur lequel il y aurait des choses à dire et dont vos articles ne parlent pas. Cet aspect n'est pas sans intérêt quand on sait que la firme Avi est (ou était) une corporation à but lucratif.

Dans votre dernier article, vous laissez entendre, après beaucoup d'autres, que le lieu de provenance de la présidente du Conseil aurait eu une influence sur la position du Conseil. Sur ce point, je vous signale que le choix du site d'implantation n'a pas été une initiative du Conseil. C'est le projet du ministre qui prévoyait l'implantation de ce programme au collège de Chicoutimi: ne voyant pas de contre-indication à ce site, le Conseil a manifesté son accord. Or, M. Laurin ne vient pas de Chicoutimi... Par ailleurs, il est bien exact que la présidente vient de Chicoutimi. Mais que voulez-vous, il faut bien venir de quelque part et, pour éviter de prêter flan à tout soupçon de subjectivité, il faudrait peut-être venir de Sirius. Mais bien peu de gens viennent de Sirius!

Je demeure à votre disposition pour vous donner les informations complémentaires à celles que vous avez reçues d'autres sources et qui vous permettraient de compléter votre tour de piste autour de la délicate question de la localisation du programme de contrôle de la circulation aérienne.

Le secrétaire du Conseil des collèges,
Lucien LELIÈVRE

Québec, 2 novembre

■

L'aspect financier du projet Avi a été gardé sous silence parce que celui-ci fut conçu à l'époque pour s'appliquer à l'aéroport de Saint-Jean-Chrysostome, site hypothétique qui fut écarté d'emblée l'été dernier. Aussi est-il difficile d'évaluer à la place d'Avi, qui ne l'a pas fait, que je sache, le coût vraisemblable de la transposition de son projet dans la région du Richelieu. Évaluation délicate à faire, du reste, tant que le comité ad hoc du ministre de l'Éducation n'a pas arrêté sa recommandation sur un type de programme de formation. Quant au lieu de provenance de la présidente du Conseil et aux conclusions que des «malins» en tiraient, j'ai précisé qu'il s'agissait là de «pures déductions».

R.M.

■ Le droit à la différence et à l'existence

Au moment où le Conseil québécois de la recherche sociale publie son Programme de subvention pour 1982-83, il a la bonne fortune de mériter l'attention de madame Lise Bissonnette (éditorial du 29 octobre).

Nous voilà confrontés avec une question qui nous semble surprenante si l'on évalue l'importance des parties en présence, soit notre budget de subvention et le financement de la recherche universitaire.

La question que pose Madame Bissonnette est la suivante: «Avait-on vraiment besoin de créer... un Conseil québécois de la recherche sociale pendant que l'on affame les universités qui occupaient déjà fort bien ce terrain?»

Volet 1: «Avait-on vraiment besoin...» La création du CORS fut pour l'essentiel un geste administratif qui visait à intégrer un mandat, un programme de subvention, une masse budgétaire et une équipe de gestion déjà en place. (Le Conseil a en effet pris la relève du Comité de la recherche socio-économique en fonctions depuis 1971). On peut donc considérer la création du Conseil comme une mesure de rationnalisation des programmes de subvention à la recherche du ministère des Affaires sociales. Le coût net de sa création: néant.

Volet 2: «... pendant qu'on affame les universités...» Le rôle du Conseil en tant que main nourricière de la recherche universitaire est demeuré intact: les universités continuent de recevoir environ les trois quarts de nos subventions mais celles-ci n'en constituent pas moins qu'une fraction de pourcentage du budget de certains autres organismes subventionnaires plus académiques et qu'une part insignifiante des ressources universitaires (en recherche comme en général).

Volet 3: «... qui occupaient déjà fort bien ce terrain». Il ne fait pas de doute que les universités occuperaient fort bien tout budget qu'on veuille bien leur octroyer mais la question se pose sans doute différemment si l'on considère l'«occupation» de la recherche sociale. Notre Conseil s'efforce par la définition de ses domaines de subvention, par son ouverture aux divers milieux de recherche, par la diffusion et par l'évaluation des rapports de recherche ainsi que par sa liaison avec les chercheurs subventionnés à remplir un rôle utile et original.

Nous plaidons donc pour le droit à la différence (et, bien sûr, à l'existence, s'agissant là d'une «habitude» que nous partageons avec tant d'autres). Nous aurions apprécié que Madame Bissonnette ait complété ses consultations avant de lancer sur nous une fronde budgétaire qui dépasse largement nos capacités de sauvetage des universités. Plusieurs autres ressources de recherche considèrent avoir un égal droit à l'existence et au développement.

Yolande Côté, secrétaire générale
Marie-Andrée Bertrand, présidente
Pour le conseil québécois
de la recherche sociale.

Québec, 30 octobre

■

Je n'ai évidemment jamais prétendu que la disparition d'un organisme comme le Conseil québécois de la recherche sociale suffirait à payer «le sauvetage des universités». J'ai simplement voulu illustrer, par un exemple parmi d'autres, le type de questions que le gouvernement du Québec pourrait se poser sur la prolifération d'organismes étatiques de toutes sortes, avant de sabrer dans les services de santé et d'éducation sur le terrain. Que le Conseil ait été une création *ex nihilo*, ou un prolongement, n'a dans ces conditions aucune importance. Combien coûtent les réunions de ses douze membres qui n'ont après tout à distribuer qu'un pauvre million de subventions? Combien coûte la belle brochure de 46 pages en trois couleurs sur papier de luxe qui m'est parvenue avec la lettre ci-haut? Si les trois quarts des subventions vont aux universités et qu'elles ne sont qu'une «part insignifiante» de leurs ressources, ne serait-il pas rationnel de consolider ou de fusionner le Conseil quelque part avec des organismes de même mission au ministère de l'Éducation ou à celui de la Recherche scientifique? Je n'en veux pas particulièrement au Conseil mais j'aimerais qu'on puisse s'interroger ainsi, avec lui et avec d'autres, sans commettre de sacrilège. Je sais que c'est rêver que d'espérer un transfert de ressources de l'appareil gouvernemental aux universités, mais j'aurais apprécié que Mme Bertrand, à son autre titre de présidente de la Fédération des Associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) — elle aussi indignée des coupures — accepte d'envisager les choses sous cet angle, ne serait-ce qu'un instant.

Lise BISSONNETTE

■ Appel aux Gens du pays

Lettre à mes compatriotes,

Gens du Pays, c'est à notre tour; ça presse! Sûrement que tous les Québécois, qui n'en peuvent plus de subir la très dangereuse et humiliante inertie de la grande majorité de nos députés libéraux à Ottawa, ont déjà réagi. Se pourrait-il que par grave négligence, vous avez omis de leur dire votre indignation? Peut-on accepter, sans protester vivement, qu'ils accordent leur vote à un projet qui diminuera les pouvoirs de notre Assemblée nationale? Alors qu'on les a élus pour défendre nos droits, se serviront-ils de cette caution pour affaiblir le Québec, c'est «Dieu du ciel» pas possible.

Ces mêmes députés, faut s'en souvenir, sont venus au Québec nombreux derrière leur chef, M. Trudeau, nous dire et redire lors du référendum: Votez NON, ce sera un OUI, un OUI au fédéralisme renouvelé, vous vous souvenez? Quelle imposture!

Quant à moi, j'ai écrit une fois, deux fois et je le ferais volontiers septante fois sept fois! Aujourd'hui, c'est un rappel à la solidarité que je fais, demain il sera trop tard pour pleurer. Nos députés québécois ne peuvent quand même pas déposséder le Québec la conscience tranquille. Disons-leur nombreux, combien douloureusement on ressent leur trahison.

Gens du Pays, vite, ça presse.

Huguette CHAMARD

Québec, 25 octobre

■ Baseball et Constitution

(Lettre adressée à M. Serge Joyal.)

Figurez-vous que cette année, pour la première fois, j'ai eu la fièvre du baseball. Quand je n'ai pas pu aller au stade, je suis restée à la maison rivée au téléviseur. Quelques millions de Québécois ont fait comme moi et quelques millions de Québécois ont dû souffrir comme moi d'écoeurement quand vos messages sur la Constitution sont venus bêtement ramener tout le monde au problème politique durant un match de baseball.

J'ignore combien ont tourné comme je l'ai fait le bouton pour la chaîne anglaise ou la bière, et c'est normal. La fraîcheur, quoi, et la paix surtout.

Cette chose que vous avez essayé de nous imposer. Ça m'a rappelé le message reçu par les femmes quelques jours avant le référendum, message de Madame Bégin, qui accompagnait le chèque d'allocations familiales.

Cette sorte de naïveté, elle est morte au Québec et vous le sauriez si vous n'aviez pas perdu contact avec le peuple québécois.

Claudette LEBRUN

Outremont, 25 octobre

■ Mise au point du MBA

En réponse à la lettre de M. Michel Rancourt publiée le 29 octobre et accusant le Musée des Beaux-Arts de Montréal de fausse représentation en rapport avec la conférence de M. Franklin Toker, j'aimerais préciser que ce n'est pas le Musée des Beaux-Arts qui a fait publier dans LE DEVOIR du 23 octobre l'annonce de la conférence indiquant «entrée gratuite», mais bien l'éditeur de M. Toker, Hurtubise HMH, sans consultation avec le Musée quant au texte. Tous les communiqués et textes publicitaires émis par le Musée mentionnaient bien pourtant «prix d'entrée habituel du Musée».

Suite à une protestation du Musée, une version corrigée de cette annonce est d'ailleurs parue dans LE DEVOIR du 24 octobre.

Quant au fait de débourser un prix d'entrée pour une conférence, que M. Rancourt vérifie autour de lui: il n'y a plus beaucoup d'institutions qui peuvent se permettre de faire venir des conférenciers de prestige sans charger de prix d'admission pour entrer dans leurs frais, ou sans commanditaire.

Le Directeur,
Jean TRUDEL
Musée des Beaux-Arts de Montréal

Montréal, 2 novembre

■ Le PQ en fête

Le Parti québécois a acquis la réputation d'avoir une machine bien huilée, mais quand on constate les faits d'armes des «purs péquistes» à la SHQ et aux «Fêtes nationales», on s'aperçoit que la machine péquiste n'est pas seulement bien huilée, mais qu'elle est surtout bien graissée!

M.D. LAURIER

Montréal, 2 novembre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $70.00 par année; six mois, $38.00; trois mois: $27.00. À l'étranger: $75.00/par année; six mois: $41.00; trois mois: $29.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

L'accord des Dix

Voici le texte intégral de l'accord survenu hier entre le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliot Trudeau et neuf premiers ministres provinciaux à l'issue de la conférence constitutionnelle qui se tenait depuis lundi matin à Ottawa. Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, n'y a pas, quant à lui, souscrit.

DANS un effort pour arriver à un consensus acceptable sur la question constitutionnelle qui satisfasse les préoccupations du gouvernement fédéral et d'un nombre important de gouvernements provinciaux, les soussignés se sont entendus sur les points suivants:

1) le rapatriement de la Constitution

2) La formule d'amendement
— La formule d'amendement proposée dans l'accord d'avril a été acceptée en supprimant l'article 3, qui prévoit une compensation fiscale à une province qui se retire d'un amendement constitutionnel.
— La délégation de pouvoirs législatifs prévue dans l'accord d'avril est supprimée.

3) La Charte des droits et libertés
La charte complète des droits et libertés soumise au parlement sera inscrite dans la Constitution avec les modifications suivantes:
a) En ce qui concerne la liberté de circulation et d'établissement, il y aura inclusion du droit d'une province à mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur des personnes socialement et économiquement désavantagées tant que le taux d'emploi de cette province demeurera inférieur à la moyenne nationale.
b) Une clause «nonobstant» s'appliquera aux articles qui traitent des libertés fondamentales, des garanties juridiques et des droits à l'égalité. Toute disposition «nonobstant» devrait être adoptée de nouveau au moins tous les cinq ans.
c) Nous sommes convenus que l'article 23, qui a trait au droit à l'instruction dans la langue de la minorité, s'appliquera dans nos provinces.

4) Les dispositions du projet actuellement à l'étude au parlement qui ont trait à la péréquation et aux inégalités régionales ainsi qu'aux ressources non renouvelables, aux ressources forestières et a l'énergie électrique seraient incluses.

5) Sera prévue dans la Résolution, la conférence constitutionnelle mentionnée à l'article 36 de la résolution et son ordre du jour inclura les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition des droits de ces peuples à inscrire dans la Constitution du Canada. Le premier ministre du Canada invitera leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

La formule d'amendement

Voici la formule d'amendement qui avait fait l'accord des huit premiers ministres dissidents le 16 avril dernier. Hier, elle a reçu l'assentiment de tous, sauf celle du Québec, parce que les premiers ministres ont convenu d'en supprimer l'article 3 touchant le droit de compensation.

1. (1) Une modification peut être apportée à la Constitution du Canada par une proclamation émise par le Gouverneur général portant le Grand Sceau du Canada, lorsqu'il est autorisé à le faire par:
(a) une résolution du Sénat et de la Chambre des Communes;
et
(b) une résolution de l'assemblée législative de deux-tiers des provinces qui représentent au moins cinquante pour cent de la population du Canada d'après le dernier recensement décennal.
(2) Une modification effectuée en vertu du paragraphe (1) qui diminue la compétence législative, les droits de propriété ou tout autre droit ou privilège de la Législature ou du gouvernement d'une province requiert une résolution adoptée à la majorité des membres du Sénat, de la Chambre des Communes et du nombre requis d'assemblées législatives.
(3) Une modification effectuée en vertu du paragraphe (1) qui diminue la compétence législative, les droits de propriété ou tout autre droit ou privilège de la Législature ou du gouvernement d'une province est sans effet dans une province dont l'assemblée législative, avant l'émission de la proclamation, a exprimé sa dissidence à l'égard de cette modification par voie de résolution adoptée à la majorité des membres de cette assemblée. L'assemblée peut ensuite, par voie de résolution adoptée à la même majorité, retirer sa dissidence et approuver la modification.

2. (1) Aucune proclamation ne sera émise en vertu de l'article 1 avant l'échéance d'un délai d'un an à compter de l'adoption de la première résolution amorçant la procédure de modification, à moins que l'Assemblée législative de chaque province n'ait auparavant adopté une résolution d'assentiment ou de dissidence.
(2) Aucune proclamation ne sera émise en vertu de l'article 1 au terme des trois années suivant la date d'adoption de la résolution amorçant la procédure de modification.
(3) Le gouvernement du Canada doit, compte tenu du présent article, demander au Gouverneur général d'émettre une proclamation immédiatement après l'adoption des résolutions prévues par la présente Partie.

3. Lorsqu'une province exprime sa dissidence à l'égard d'une modification qui confère une compétence législative au Parlement, le gouvernement du Canada doit assurer une compensation raisonnable au gouvernement de cette province, en tenant compte du coût per capita de l'exercice de cette compétence dans les provinces qui ont approuvé la modification.

4. Une modification à la Constitution portant sur une disposition qui s'applique à une ou plusieurs provinces, mais non à la totalité d'entre elles, y compris la modification des frontières des provinces ou l'usage de l'anglais ou du français dans une province, ne peut être faite que par voie de proclamation du Gouverneur général portant le Grand Sceau du Canada autorisé par des résolutions du Sénat, de la Chambre des Communes et de l'Assemblée législative de chaque province à laquelle s'applique la modification.
5. Une modification peut être apportée sans résolution du Sénat autorisant l'émission de la proclamation si, dans les cent quatre-vingts jours suivant l'adoption par la Chambre des communes d'une résolution qui en autorise l'émission, le Sénat n'a pas adopté cette résolution et si, après l'expiration de ces cent quatre-vingts jours, la Chambre des communes a de nouveau adopté la résolution. La période au cours de laquelle le Parlement est prorogé n'est pas comprise dans le calcul des cent quatre-vingts jours.
6. (1) L'initiative de la procédure de modification appartient au Sénat, à la Chambre des communes, ou à l'Assemblée législative d'une province.
(2) Une résolution autorisant une modification peut être révoquée en tout temps, avant l'émission de la proclamation.
(3) Une résolution de dissidence peut être révoquée en tout temps avant ou après l'émission de la proclamation.
7. Sous réserve des articles 9 et 10, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif du gouvernement du Canada, au Sénat et à la Chambre des communes.
8. Sous réserve de l'article 9, la Législature de chaque province a compétence exclusive pour modifier la constitution de la province.
9. Une modification à la constitution du Canada relative aux matières suivantes ne peut être apportée que par proclamation émise par le gouverneur général portant le Grand Sceau du Canada lorsqu'il est autorisé à le faire par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de chaque province:
9. (a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;
(b) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal au nombre de sénateurs représentant la province au moment où la présente disposition entre en vigueur;
(c) l'usage des langues anglaise ou française sous réserve de ce qui est prévu à l'article 4;
(d) la composition de la Cour suprême du Canada;
(e) la modification de la présente partie.
10. Les dispositions de la Constitution du Canada relatives aux matières suivantes ne peuvent être modifiées que conformément à la procédure prévue à l'article 1, paragraphe 1, de la présente Partie, et les paragraphes 2 et 3 de cet article ne s'appliquent pas;
(a) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes;
(b) les pouvoirs du Sénat et la procédure de sélection de ses membres;
(c) le nombre de membres par lesquels chaque province a droit d'être représentée au Sénat et les conditions de résidence des sénateurs;
(d) la Cour suprême du Canada sous réserve du paragraphe (d) de l'article 9;
(e) l'extension des provinces existantes dans les Territoires;
(f) malgré toute autre disposition ou pratique, la création de nouvelles provinces;
Dans les quinze ans qui suivront la promulgation de la présente partie, le Premier ministre du Canada convoquera une conférence constitutionnelle au cours de laquelle les premiers ministres des provinces et lui-même reverront la procédure de modification de la Constitution du Canada.

La langue d'enseignement

Voici le texte de l'article 23 de la résolution fédérale que les premiers ministres provinciaux, sauf celui du Québec, ont convenu d'appliquer dans leur province. Selon M. Lévesque, M. Trudeau a, en négociation, fait savoir que ce texte s'appliquerait uniquement quand le Québec y aura consenti. Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on saura si cette intention de M. Trudeau sera traduite dans le texte même de la résolution.

23. (1) Les citoyens canadiens:
a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province,
ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.
(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.
(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:
(a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité;
(b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Le droit à la mobilité

Texte de l'article 6 du projet de résolution que l'on se propose d'amender.

6. (1) Tout citoyen canadien a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir.
(2) Tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent au Canada ont le droit:
a) de se déplacer dans tout le pays et d'établir leur résidence dans toute province;
b) de gagner leur vie dans toute province.
(3) Les droits mentionnés au paragraphe (2) sont subordonnés:
a) aux lois et usages d'application générale en vigueur dans une province donnée, s'ils n'établissent entre les personnes aucune distinction fondée principalement sur la province de résidence antérieure ou actuelle;
b) aux lois prévoyant de justes conditions de résidence en vue de l'obtention des services sociaux publics.

Le «dogme» de l'austérité à l'université

par Bernard Denault

M. Denault est vice-président de la Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) qui regroupe plus de 5,000 des 6,000 professeurs d'universités du Québec. La FAPUQ est constituée en onze syndicats ou associations.

DANS un important discours, prononcé le 3 février dernier, M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation, traçait un portrait de l'avenir des universités québécoises et énonçait publiquement les grandes lignes d'une politique des universités. Le ministre manifestait son intention de mettre en oeuvre les moyens appropriés pour mieux réaliser «la mission éducatrice et culturelle des universités dans le contexte des années 80» et mieux atteindre «les grands objectifs d'accessibilité et de démocratisation» qui ont «inspiré les efforts de développement de nos universités et l'ensemble de notre système d'éducation».

La Fédération des associations de professeurs des universités du Québec (FAPUQ) qui avait, à l'époque, pris connaissance de ce discours avec grand intérêt, s'est réjouie qu'on veuille enfin mieux planifier le développement d'un secteur aussi important de nos ressources nationales. Les professeurs d'université, impliqués au premier titre dans cette opération, ne pouvaient qu'acquiescer au fait qu'on les invite à mieux remplir ce qui est en fait leur mission fondamentale.

Mais il semble y avoir un grand écart entre ces louables intentions et la pratique réelle, et la Fédération s'inquiète du climat général dans lequel s'inscrit cet effort de rationalisation et de l'étroitesse de perspectives dans laquelle on a tendance à le situer. Nous voudrions insister ici sur certains points qui posent de sérieux problèmes.

L'intention du ministre de rationaliser le fonctionnement des universités sans nuire à leur développement est fort louable, mais l'attitude du gouvernement auquel il appartient mine sa crédibilité. Il ne saurait être de pires conditions pour opérer un tel redressement que celles qui prévalent actuellement et la politique des coupures imposée par l'actuel gouvernement manifeste plutôt l'intention d'étouffer les universités que de les stimuler.

Les raisons invoquées par ce gouvernement pour justifier sa frénésie de coupures et sa mystique de l'austérité frisent l'aberration et les procédés utilisés manifestent clairement qu'il se livre à un jeu politique douteux ayant des répercussions sociales dangereuses.

Dans son avis au ministre en janvier dernier, le Conseil des universités affirmait que le fait d'augmenter le budget des universités de seulement 6% au lieu de 16% prévus, entraînerait une cascade de déficits importants et mettrait le réseau dans «une situation financière complètement déstabilisée». Malgré cet avis, et en contradiction flagrante avec les engagements pris par l'État, notamment en ce qui concerne les salaires (ce qu'on a appelé la formule Parizeau), l'augmentation consentie n'a été que de 6.7%.

Pourquoi le gouvernement veut-il déstabiliser financièrement les universités? Point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'il y a là une visée politique. Le gouvernement a tout intérêt à laisser croire que la situation globale de la province est catastrophique et qu'il faut accepter l'austérité à tout prix. En effet, les négociations dans les secteurs publics et parapublics vont reprendre dans le courant de l'année prochaine et la perspective d'une apocalypse financière pourrait aider à conditionner une masse importante de salariés à négocier à la baisse. Il serait indécent de demander l'indexation au coût de la vie alors que la province roule vers le gouffre budgétaire.

Ce jeu crée des effets sociaux indirects dont les conséquences risquent d'être néfastes à moyen et à long terme. D'abord, il provoque un climat social d'insécurité, de méfiance et de menace qui risque de mener à des affrontements sérieux. Ensuite, il implique, sans le démontrer, que les universités ont pratiqué une politique continue de gaspillage des ressources, à laquelle il importe de mettre un terme de façon péremptoire. De là, à laisser croire que les professeurs et les salariés en général pourraient être responsables d'un tel chaos, il n'y a qu'un pas.

Cette attitude jette un discrédit évident sur les professeurs et sur l'université, dans son ensemble, sur l'importance de son rôle social et sur la capacité de cette institution à répondre adéquatement aux besoins de la société actuelle. Paradoxalement ce discrédit pourrait provoquer les effets mêmes que l'on redoute quant à cet objectif impérieux de l'accessibilité à l'université. Contrairement aux niveaux primaire ou secondaire où la fréquentation scolaire est obligatoire et donc fonction directe de la croissance démographique, l'accès au cégep et à l'université est dépendant d'une décision personnelle des étudiants potentiels. Cette décision est conditionnée par le niveau d'aspiration et ultimement par la confiance que l'on a en son propre avenir et en celui de la société. C'est donc dire que la croissance démographique n'est pas le seul facteur déterminant dans le taux de fréquentation des études supérieures. Or, malgré un relatif progrès, le taux d'accession à l'université des francophones du Québec est anormalement bas proportionnellement à celui des anglophones du Québec et des autres provinces. La nébuleuse remise en cause de l'université dans le climat actuel risque de provoquer la décroissance des populations étudiantes et d'obérer lourdement l'avenir du Québec.

Cette mystique de l'austérité convertie en politique se fonde sur le seul équilibre comptable des contraintes budgétaires décrété par le Conseil du Trésor. Si on ne peut nier que l'équilibre budgétaire soit un objectif louable en soi, il faut cependant contester l'aspect arbitraire et radical dans la façon de réaliser cet objectif. D'autres avant nous ont déjà critiqué cette politique: le Conseil des collèges a accusé le gouvernement d'incohérence (*La Presse*, 11 juin 1981) et le Conseil supérieur de l'éducation, qui ne nous avait pas habitués jusqu'ici à des jugements aussi vigoureux, a déclaré que les compressions budgétaires frisaient le «delirium tremens» LE DEVOIR, 28 février 1981). En effet!

On est en train de pratiquer une opération majeure sans diagnostic préalable. L'opération sera réussie, mais le patient en mourra. On laisse croire qu'il y a du gaspillage dans le réseau universitaire, comme dans d'autres réseaux, mais cela n'a pas été démontré. Aucune analyse systématique n'a été faite qui permette de fonder une évaluation et une planification sérieuses même à moyen terme. Qui plus est, on a décidé de planifier la décroissance, sans jamais expliciter ou formuler publiquement, les critères et les objectifs collectifs nécessaires à une telle planification. Aucune consultation préalable impliquant toutes les parties en cause n'a encore été faite et les hauts fonctionnaires du ministère de sont pas encore capables de nous fournir des données globales valables quant à la situation réelle du réseau.

Cela fait à peine neuf mois que le ministre de l'Éducation, qui semble encore sensible à une perspective d'ensemble rationnelle, a commencé à énoncer les éléments d'une politique des universités. Lors de la défense de ses crédits, le 11 juin dernier, il essayait de «discerner l'essentiel». Et nous savons qu'il a l'intention de convoquer dans le cours du mois de novembre des ateliers de travail réunissant certaines des parties impliquées. Nous venons tout juste de recevoir les documents préparatoires, mais nous savons par ailleurs qu'on ne consacrera que quatre demi-journées à ces importants problèmes.

Et pourtant, des décisions sont prises. Depuis les trois dernières années, le gouvernement a déjà imposé arbitrairement des coupures de $125 millions dans le réseau universitaire. Cette année, il a décrété des coupures radicales et tout aussi arbitraires de 10% sur l'ensemble du budget malgré une augmentation d'au moins 2% de l'effectif étudiant. Rappelons que le budget des universités représente 4.3% de l'ensemble du budget provincial (le chiffre était de 4.6% en 1978-79). Alors qu'il ne constitue que 14.8% de l'ensemble du budget du ministère de l'Éducation (16.6% en 1978-79), les coupures imposées aux universités représentent 50% de l'ensemble des compressions de tout le secteur de l'éducation.

Comment concilier la volonté d'amélioration du réseau, manifestée par le ministre, avec des processus aussi arbitraires et des critères aussi flous? Il y a là une incohérence flagrante qui met en cause la crédibilité du gouvernement.

La FAPUQ ne saurait admettre qu'on planifie l'avenir des universités et de l'éducation sur des bases aussi fragiles et des vues politiques aussi courtes. Une aussi formidable entreprise, qui touche d'aussi importants réseaux que ceux de l'éducation ne saurait se planifier sur de telles bases et à aussi brève échéance. L'avenir d'un peuple ne saurait se déterminer sur des critères uniquement comptables, et sous l'autorité absolue du Conseil du Trésor.

On s'attendrait d'un gouvernement qui se prétend plus soucieux que d'autres des processus démocratiques, qu'il mette en pratique sa volonté démocratique lorsqu'il s'agit d'enjeux aussi vitaux. Or, cette volonté suppose la consultation basée sur une information complète et pertinente. On ne peut demander aux professeurs d'université, pas plus qu'aux autres citoyens, de collaborer à des décisions qui impliquent leur travail et leur survie sans les informer précisément de ce qui est en cause et sans les consulter et les écouter sur la base de cette information.

Or, cette information claire n'existe pas actuellement, et nous allons l'exiger. La transparence administrative, que nous revendiquons depuis plusieurs années, notamment en ce qui a trait aux budgets des universités locales, nous est encore refusée, mais nous allons continuer de l'exiger.

Nous allons refuser de collaborer à toute mesure d'austérité qui n'est pas fondée sur une évaluation sérieuse, qui se limite à des équilibres comptables, et qui ne tient pas compte de l'ensemble des composantes de l'université et de la société québécoise. On demande aux universités de rationaliser leurs dépenses. Quelle rationalité utilise le Conseil du Trésor en coupant globalement sans évaluation préalable et sans définir de finalités autres que le manque de revenus?

Nous allons, par ailleurs, manifester notre volonté de collaboration efficace en vue d'améliorer l'enseignement supérieur avec toute instance qui manifestera explicitement cette volonté dans le respect des droits de chacun et dans l'intérêt général de la collectivité québécoise.

La troisième option, celle du Pacifique

par Marc M. Parent

Le Canada face à l'Asie de l'Est, Gérard Hervouet, éd. Nouvelle Optique, Louiseville, 1981, 183 pages.

Il n'y a pas très longtemps de cela, plus précisément en 1968, lors de l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel, le Canada s'engageait dans une nouvelle orientation en politique extérieure. Sous l'impulsion de M. Trudeau en effet, notre pays allait diversifier ses relations bilatérales alors presque exclusivement axées sur les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Le Canada se tourna donc vers de nouveaux partenaires avec lesquels il serait en mesure de développer ses liens dans de nombreux domaines. Une attention particulière fut alors portée sur les relations avec les autres pays de l'Europe de l'Ouest et le Japon avec qui nous avions des affinités culturelles, historiques, économiques et autres.

Gérard Hervouet, dans son livre *Le Canada face à l'Asie de l'Est* reconstitue le parcours suivi depuis 1968 de ce que l'on a appelé la politique de la troisième option vis-à-vis la région du Pacifique. Même si l'auteur affirme que cette orientation, dans son ensemble, ne devait pas connaître les succès escomptés, son livre met l'accent sur l'originalité et le défi que représente cette nouvelle option plutôt que sur l'analyse de l'échec lui-même. Son but est avant tout de faire le point sur les initiatives qui ont été entreprises pour élargir et raffermir nos relations avec les pays de l'Est de l'Asie (Le Japon, la République populaire de Chine, et cinq autres pays regroupés dans un chapitre). Et c'est là que réside l'intérêt d'un tel livre. C'est une étude minutieuse et structurée, sans pour autant se prétendre exhaustive, de la politique étrangère canadienne récente qui touche les pays de cette région. Le livre de Gérard Hervouet veut nous montrer les véritables défis à relever, les immenses possibilités encore inexploitées de nos relations bilatérales avec ces pays de l'Asie de l'Est. Que sont nos relations avec eux et quelle importance leur accordons-nous? Avec la République populaire de Chine, il y a bien eu l'effervescence de la reconnaissance diplomatique et la constance de nos ventes de blé; avec le Japon, il existe des rapports étroits entre nos deux pays, mais ceux-ci ne demeurent-ils pas uniquement basés sur les échanges économiques? Et que dire de nos relations avec des pays comme l'Indonésie, le Malaya, Singapour, la Thaïlande et les Philippines, si ce n'est que de parler de vagues et confuses relations économiques...

Le tableau de nos relations avec les pays de l'Asie de l'Est n'est guère encourageant après les espoirs mis dans l'ouverture de la politique de la troisième option. Mais, pour l'auteur, ce tableau, malgré l'échec, n'est pas négatif. Des efforts ont été entrepris pour ouvrir notre pays sur le Pacifique. Il ne reste plus maintenant qu'à poursuivre ces efforts, à les redoubler même, tout en prenant bien soin, cependant de redéfinir une nouvelle vocation de notre pays face à l'Asie de l'Est.

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Comme Thomas Edison

Si les dyslexiques ont une prose incohérente, cela ne veut pas dire que leur pensée est confuse et qu'ils n'arriveront jamais à écrire convenablement. D'illustres dyslexiques tels Léonard de Vinci, Flaubert, Thomas Edison, Agatha Christie et Einstein ont brillamment démontré le contraire. Or cela ne dit rien au professeur de McGill à qui un étudiant remet un texte mal écrit. Trop souvent il sera porté à taxer de paresseux cet étudiant qu'il sait intelligent par ailleurs. Afin de venir en aide aux étudiants de McGill qui se savent dyslexiques ou qui pensent l'être, Mme Margie Golick, psychologue au centre d'orthopédagogie de McGill-hôpital de Montréal pour enfants, les invite à se faire connaître d'elle. Pour ce faire ils doivent remplir un formulaire confidentiel qu'ils pourront se procurer soit au Centre, 3640, rue de la Montagne soit au comptoir de l'Association des étudiants de McGill au Centre universitaire, soit encore chez Sadie's dans le pavillon McConnell de génie. Etant donné que les dyslexiques ont de la peine à lire, cela n'en fait pas de fidèles lecteurs de journaux. C'est pourquoi Mme Golick prie ceux qui soupçonnent de telles difficultés d'apprentissage chez un confrère ou un élève de les informer de ce nouveau service.

Pour le troisième âge

Etudiants, professeurs et membres du personnel de soutien de McGill qui fréquentent le gymnase Sir Arthur Currie côtoient une quarantaine de citoyens de l'âge d'or qui se sont inscrits à un programme d'exercices physiques conçu tout spécialement pour eux. C'est avec l'aide d'une étudiante de deuxième cycle, Mme Karen O'Neil, que M. G.D. Reid, professeur d'éducation physique, a élaboré le programme *Seniors on the Move*. Deux fois par semaine, les personnes âgées peuvent suivre des cours de conditionnement physique, de détente, de yoga, de danses folkloriques et de discos. Les organisateurs comptent se servir des commentaires des participants pour mettre au point un programme d'activités physiques à faire chez soi. Grâce à ce programme, les professionnels de la santé qui suivent les personnes âgées confinées chez elles pourront les inciter à devenir plus mobiles et indépendantes.

"Madrugada"

Neuf étudiants du département d'espagnol de McGill joueront en version originale "Madrugada", drame en deux actes d'Antonio Puero Vallejo ce soir à 19h30 et demain à 20h30 dans l'amphithéâtre du collège Jean de Bréboeuf, 5625, Decelles. Prix d'entrée: 3$, 2$ pour les étudiants.

GRATUIT!

Lundi 9 novembre à 16h: conférence de M. Gordon Fairweather, commissaire en chef, Commission canadienne des droits de l'homme: *Antidiscrimination: The Law is Clear, Attitudes Are Not.* Salle 112 du pavillon Leacock.

Mardi 10 novembre à 20h: conférence du docteur Joseph Portnoy, directeur de la clinique des maladies vénériennes, hôpital général juif de Montréal: *Social Diseases.* Salle 232 du pavillon Leacock.

Mercredi 11 novembre à 18h: conférence de M. Giovanni Longo, Institute for Environmental Action, N.Y.: *Venice – Carnival Knowledge.* Amphithéâtre 132 du pavillon Leacock.

Jeudi 12 novembre à 20h: conférence de M.M.A Fenster, cégep Dawson, J. Schwarcz, cégep Vanier et D. Harpp, McGill: *Social Drugs.* Amphithéâtre Purves, pavillon Otto Maass de chimie.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Québec

les obligent à reconnaître la dualité canadienne.

Selon le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, la Cour suprême, dans son jugement d'octobre, n'a jamais indiqué que les conventions constitutionnelles n'exigeaient pas l'unanimité des provinces pour procéder à un changement. Il pourrait être intéressant d'aller vérifier cette question d'autant plus que la province maintenant en désaccord représente une des deux nations fondatrices de ce pays, a-t-il dit en substance.

Quant aux autres moyens, on pense évidemment aux pressions à exercer sur le Parlement britannique, à un référendum, voire même au déclenchement d'élections générales.

Pour ce qui est du référendum, il faut toutefois préciser que les nombreux délais prévus à la loi référendaire sont tels que la campagne se déroulerait en plein hiver, à supposer que l'on déclenche le mécanisme dès la semaine prochaine.

Dans cette perspective, un haut fonctionnaire du Québec a d'ailleurs indiqué au DEVOIR que, dans l'hypothèse d'un référendum, ce dernier surviendrait plutôt le printemps prochain, le Québec demandant entre-temps au gouvernement de Mme Margaret Thatcher de retarder sa décision jusqu'à ce que les résultats de cette consultation populaire soient connus.

Au cours de son intervention publique et, par la suite, en conférence de presse, M. Lévesque a longuement expliqué pourquoi sa province ne pouvait adhérer à l'entente signée par tous les autres participants à cette conférence. Ces raisons, qui rejoignent en grande partie le texte de la motion adoptée en octobre à l'Assemblée nationale, tiennent en trois points:

■ le Québec ne pouvait accepter une formule d'amendement où le droit de retrait (opting-out) n'était pas financièrement compensé En avril dernier, M. Lévesque avait accepté l'opting-out mais ses sept collègues du Front commun et lui-même exigeaient alors une compensation fiscale pour quiconque n'acceptait pas chez lui un amendement constitutionnel impliquant des dépenses de la part du gouvernement fédéral. Cette compensation ayant été retirée hier, le Québec estime maintenant qu'il s'agit d'un droit de retrait «punitif» complètement inacceptable;

■ le Québec s'opposait d'autre part à la clause de mobilité de la main-d'oeuvre qui sera maintenant incluse dans la Charte des droits. «Cette clause, même avec l'amendement qui a été apporté en faveur des individus économiquement défavorisés, diminue les compétences législatives du Québec en matière économique», a affirmé M. Lévesque.

■ le Québec ne pouvait enfin accepter une clause sur les droits linguistiques sans la capacité pour les provinces d'y adhérer selon leur bon vouloir (opting-in). Ce mécanisme de l'opting-in faisait partie de la proposition de compromis soumise mardi par le Front commun mais hier, il était disparu de l'accord final. M. Lévesque a reconnu que M. Trudeau avait indiqué sa volonté de ne pas appliquer cet amendement linguistique tant et aussi longtemps que toutes les provinces n'y adhéreront pas mais il a ajouté que ce n'était la «qu'une manoeuvre vicieuse pour faire porter par le Québec les insuffisances des autres provinces en ce qui a trait à la protection de leurs minorités francophones.».

«Pour toutes ces raisons, nous ne pouvions accepter cet accord qui isole le Québec comme jamais et qui le brime profondément dans tous ses droits et pouvoirs traditionnels», a dit le premier ministre.

Ne cachant pas la tristesse qui l'envahissait devant le résultat de ces quatre journées de négociations épuisantes, le premier ministre a par la suite tenu à démontrer qu'il avait, tout au long des discussions, négocié de bonne foi et dans la perspective d'en arriver à une entente satisfaisante.

Il a rappelé qu'il avait participé mardi à la rédaction d'un nouveau compromis des Huit qui permettait au gouvernement fédéral d'obtenir une partie de la Charte qu'il réclamait.

Mercredi, il a accepté avec enthousiasme la proposition de M. Trudeau de tenir dans deux ans un référendum sur la formule d'amendement et la Charte des droits. Il devait cependant la refuser un peu plus tard à la suite des modalités référendaires proposées par M. Trudeau.

Et encore hier matin, M. Lévesque dit avoir tenté un dernier effort auprès de son homologue fédéral pour que ce dernier s'engage à tenir un référendum, au moins au Québec, et pour qu'il révise sa position au chapitre de la formule d'amendement.

«Ces efforts se sont toutefois avérés vains. M. Trudeau et les premiers ministres des autres provinces ont plutôt décidé de fonctionner à la manière bien canadienne qui consiste à ne pas tenir compte de ce qui ne convient pas au Québec», a-t-il indiqué avec dépit.

Quant aux nouvelles perspectives de négociation ouvertes hier par le premier ministre fédéral, M. Lévesque n'a pas fermé complètement la porte mais s'est contenté d'un haussement d'épaule et d'une moue qui en disaient long sur ses intentions. Et, au niveau de la délégation québécoise, on répétait que si M. Trudeau voulait encore négocier, il n'avait qu'à ne pas signer l'accord d'hier.

Le premier ministre du Québec a semblé également très peiné de l'attitude adoptée par l'ensemble des autres premiers ministres qui se félicitaient mutuellement hier de la conclusion de ces négociations, qui excluent complètement le Québec de l'accord. «Certains de mes collègues se sont bien amusés devant les caméras de télévision en donnant le spectacle de l'unité canadienne sans le Québec. Ils vont peut-être s'apercevoir d'ici à quelque temps que ce n'est pas si drôle qu'ils le pensaient», a-t-il dit sur un ton où perçait davantage la tristesse que la menace.

«Il s'agit d'un jour triste pour le Canada et le Québec, un jour dont les conséquences pour l'avenir sont incalculables», a-t-il ajouté au réponse aux journalistes qui lui demandaient si le résultat de cette conférence constitutionnelle ne favorisait pas la thèse de la souveraineté-association.

M. Lévesque a toutefois eu des mots très durs à l'endroit de ses sept collègues du Front commun qui, selon lui, «ont eu peur d'affronter M. Trudeau jusqu'au bout et qui, pour en arriver à un accord, n'ont pas hésité un instant à isoler le Québec dans son coin au mépris des ententes du mois d'avril dernier.»

Certes, le premier ministre québécois reconnaît qu'il a lui-même quitté le Front commun mercredi midi en acceptant le principe de la proposition référendaire avancée par M. Trudeau mais il explique que, dès ce moment-là, le front n'existait plus, MM. Bennett et Blakeney ayant déjà posé des gestes contraires à l'accord du mois d'avril.

«Des mercredi matin, la bateau du Front commun commençait à chavirer et c'était rendu chacun pour soi», a déclaré un membre de la délégation québécoise qui voulait expliquer ainsi pourquoi le Québec s'était accroché à la proposition référendaire fédérale.

«Avec l'expérience que je viens de vivre, c'est pas demain que je vais refaire une autre tentative de front commun interprovincial», a conclu M. Lévesque sur un ton qui ne dissimulait en rien son amertume devant le sentiment d'avoir perdu sur toute la ligne, d'abord en s'alliant au Front commun et ensuite à M. Trudeau pour se retrouver finalement tout seul.

◆ Ottawa

toutes les implications d'une résolution qui est dramatiquement différente de celle que nous avons considéré auparavant.

«Il se peut, tout comme cela a été fait avec la dernière résolution, que le Parlement trouve des solutions à certains aspects des questions non résolues par les premiers ministres.

«Certainement, tous les Canadiens qui apprécient la valeur de l'unité de notre pays aimeraient que nous remplissions pleinement notre devoir en essayant d'élargir l'accord obtenu».

«Nous avons trouvé, a poursuivi M. Clark, que le respect du processus fédéral-provincial, a permis un progrès significatif sur la constitution (...) et ce Parlement envisage de contribuer à de plus grands progrès encore et même à une plus grande entente».

Pour sa part, M. Broadbent, qui avait appuyé fortement M. Trudeau dès le départ, s'est réjoui grandement des résultats de la conférence.

«Ce que nous avons vu aujourd'hui, a-t-il dit aux Communes, est le reflet de la meilleure tradition canadienne du compromis. Les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates, les Terre-Neuviens, les Albertains, les gens d'Ontario et de Colombie-Britannique se sont mis ensemble pour rédiger un document qui du point de vue du processus est incomparable par son esprit de magnanimité et de concession de part et d'autre».

Comme M. Clark, le chef du NPD a déploré l'isolement du Québec. «Comme une région spéciale et un peuple unique dans notre pays, la décision québécoise est très importante. J'espère que dans l'avenir on pourra faire des arrangements qui obtiendront un changement dans leur décision.»

Dans sa déclaration aux Communes, M. Trudeau a consacré une large place au public québécois, en tentant d'expliquer l'accord auquel le gouvernement de M. René Lévesque n'a pas participé.

«Nous avions en tête, nous du côté ministériel, la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec qui nous enjoignait de continuer les négociations, de ne pas procéder d'une façon unilatérale et de chercher des accommodements surtout qui n'enlèveraient pas à la juridiction québécoise des juridictions que le Québec possède en vertu de la Constitution».

Le premier ministre a tout de même reconnu que le Québec perd le droit constitutionnel à la compensation fiscale qu'il considérait comme fondamental, dans les cas où il préférerait ne pas participer à un programme canadien. M. Trudeau a indiqué que des arrangements non constitutionnels pourraient être envisagés.

À ce propos, M. Clark a eu quelques minutes plus tard la répartie suivante: «Si la question peut être résolue à son mérite et si en incluant dans l'accord une formule pour la résoudre, cela pourrait rendre le projet plus acceptable à la province de Québec, sûrement nous devrions chercher à résoudre à l'intérieur de la constitution ce que le premier ministre dit que nous pourrions résoudre à l'extérieur de la constitution».

Un peu plus loin M. Clark a ajouté que «la nouvelle résolution devrait être faite pur viser l'unanimité préférée par tous ceux d'entre nous qui veulent garder le pays intact».

Après ces interventions aux Communes, ce fut au tour du ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, de donner une conférence de presse, au cours de laquelle il a repris à peu près mot pour mot les arguments invoqués plus tôt par M. Trudeau.

Sur la compensation fiscale en cas de «opting out», Ottawa dit ne pas vouloir l'inscrire dans la constitution pour éviter aux provinces riches la tentation de se retirer, ce qui conduirait à l'incapacité financière d'offrir les programmes envisagés aux provinces pauvres.

Quant à la mobilité, le gouvernement fédéral estime avoir fait un compromis en retenant certaines garanties demandées par Terre-Neuve.

Sur la troisième cause invoquée par Québec pour son refus, c'est-à-dire l'article 23 ou «les droits à l'instruction dans la langue de la minorité», le ministre a soutenu que les neuf provinces anglophones ont toutes demandé l'application de ce droit dans leurs provinces respectives dès l'entrée en vigueur de la charte, sans pour autant exiger l'application du même droit pour la minorité anglophone au Québec.

M. Chrétien a déclaré hier ne pas savoir ce que le gouvernement fédéral déciderait de faire dans ce cas précis. Il a rappelé cependant que le projet de résolution déjà voté en deuxième lecture par le Parlement prévoit l'application de ce droit partout au Canada.

On a demandé au ministre s'il ne craignait pas que l'accord d'hier excluant le Québec n'allait pas accentuer la polarisation. «Nous allons expliquer l'accord», a-t-il répondu.

Effectivement, dès 18 h hier soir M. Chrétien se présentait devant le caucus «national» de son parti pour expliquer l'entente signée hier par 10 premiers ministres.

Tout de suite après, le caucus québécois se réunissait pour voir de quelle façon cet accord serait présenté à la population du Québec.

Pendant ce temps, le NPD tenait lui aussi un caucus. Puisque le premier ministre de la Saskatchewan a donné son appui à cet accord, il semble que le parti de M. Broadbent retrouvera son unité pour de bon et qu'il votera avec les libéraux.

Les conservateurs ont aussi tenu un caucus restreint au bureau de M. Clark, sans doute pour préparer la réunion d'aujourd'hui avec M. Trudeau.

Justement en prévision de cette réunion, les leaders parlementaires des deux partis d'opposition ont eu eux aussi un entretien avec le président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, qui devra déterminer à la suite du sommet Trudeau-Clark-Broadbent, comment procéder aux Communes avec cette nouvelle situation résolution constitutionnelle.

Faut-il rappeler enfin que le ministre des Finances présentera son budget jeudi prochain, le 12 novembre.

◆ Neuf

ver une solution pratique, qui serait d'ordre administratif. Mais le premier ministre ne peut accepter d'inscrire dans la constitution le principe en vertu duquel une province, fût-elle riche, se dégagerait d'un amendement constitutionnel, exigeant du même coup une compensation dont le poids financier serait tel qu'il empêcherait la réalisation d'un programme jugé vital.

À quoi M. Joe Clark a répondu, aux Communes, que si M. Trudeau est prêt à mettre au point des arrangements pour répondre aux besoins particuliers du Québec, il devrait plutôt définir des solutions réelles et les inscrire dans la Constitutions.

En acceptant la formule de Vancouver, M. Trudeau faisait une importante concession puisqu'il avait, trois jours plus tôt, estimé que cette formule équivalait à une forme de «séparatisme à la pièce».

Au chapitre de la Charte des droits, le projet initial de la résolution du premier ministre sera reproduit dans la Constitution à de sérieuses exceptions près. L'article relatif à la liberté de circulation et d'établissement est modifié pour permettre à une province aux prises avec le chômage d'adopter des programmes d'aide en faveur de personnes socialement ou économiquement désavantagées. Le Québec n'y trouve pas son compte puisque les mesures législatives et administratives favorisant des groupes de travailleurs ou des secteurs industriels ou des entreprises commerciales seraient contraires à la Charte.

A ce propros, M. Trudeau a proposé à M. Lévesque de reprendre les négociations afin de mettre au point des formules acceptables au Québec.

La clause dite «nonobstant», qu'évoque Robert Décary en page éditoriale ce matin, ne cause aucun problème au Québec dans l'immédiat. Elle n'est pas exceptionnelle. On la trouve dans d'autres chartes. Mais plusieurs provinces ont demandé avec insistance de l'inclure dans la Charte.

La charte projetée comporte également une modification à l'article 23, relatif à la langue de la minorité. On connaît à ce sujet la position traditionnelle du Québec selon laquelle la langue d'enseignement relève de la seule juridiction provinciale à cet égard, M. Trudeau s'est encore dit prêt à suggérer des solutions à M. Lévesque, la plus évidente étant la «clause Canada». (On lira à ce sujet l'article de Lise Bossonnette ce matin).

Le premier ministre a enfin exprimé l'espoir dans son exposé, en fin de conférence, que l'entente soit bientôt unanime grâce à de nouvelles négociations qui permettraient d'amener le Québec à y adhérer.

(Jean-Claude Picard expose dans son article les réactions et les intentions du Québec après cette conférence).

Les premiers ministres des autres provinces se sont tour à tour félicités publiquement des résultats obtenus, estimant qu'ils avaient tous réussi à «placer le bien supérieur du Canada au-dessus des préoccupations provinciales». Ils ont déploré, à des degrés divers, le fait que M. Lévesque ne puisse s'y rallier.

Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield a voulu répondre à l'intervention de M. Lévesque: «Le Québec n'est pas seul. Il fait partie du Canada et nous continuerons à travailler pour le peuple du Canada. Le Canada n'est en somme qu'un compromis.

Dès aujourd'hui, MM. Trudeau, Clark et Broadbent auront un entretien pour aviser à la façon de procéder désormais: quand et sous quelle forme reviendra la résolution constitutionnelle aux Communes? (Claude Turcotte répond à ces questions dans son article)

◆ Isolement

la proposition de référendum était effectivement fort acceptable au Québec, même s'il était évident qu'elle provoquerait une bataille rangée des provinces de l'Ouest.

Mais il est maintenant confirmé que ce document ne servait qu'à provoquer une réaction de M. Lévesque puisqu'au même moment M. Chrétien travaillait déjà sur une formule de compromis avec deux provinces et que, trois heures plus tard, M. Trudeau arrivait avec un deuxième document, cette fois inacceptable à tout le monde, et en particulier au Québec.

Assez curieusement, le document dont LE DEVOIR à obtenu copie porte un numéro chronologique postérieur à celui qui a été rendu public, même s'ils ont été montrés à M. Lévesque dans l'ordre inverse. Cela signifie qu'à tout le moins, les deux documents ont été rédigés simultanément et que, lorsque le premier a été déposé M. Trudeau savait qu'il en gardait un autre dans sa poche!

Le premier ministre fédéral ajoutait même à la confusion générale, et surtout à l'agacement des provinces anglophones, en parlant ouvertement et triomphalement d'une entente Canada-Québec. Des hauts fonctionnaires fédéraux venaient confier, avec une larme à l'oeil, que M. Trudeau tenait plus à une entente avec le Québec qu'à un compromis avec une majorité de provinces anglophones sans le Québec.

Il faut dire aussi que deux propositions de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, sur lesquelles le Québec n'avait pas été consulté, ont donné à M. Lévesque l'impression que le front commun était en train de s'effondrer. Ce qui l'a d'autant plus poussé à se raccrocher à la proposition de M. Trudeau.

Cette opération-isolement étant réussie il restait à effectuer la manoeuvre la plus délicate; forger une entente avec les provinces anglophones en rapprochant d'abord les «faucons» du groupe des Huit — Lougheed, Lyon et Peckford des «colombes» — Blakeney, Bennett, Buchanan.

Trois ministres-clef, MM. Jean Chrétien, Roy MacMurtry et Roy Romanow, qui sont toujours restés très proches depuis un an, ont commencé à discuter d'hypothèses de compromis. Vers 18 h, les trois hommes sont assez avancés pour «commencer à rédiger des textes». C'est alors que les deux groupes s'organisent, le premier dans la suite d'Allan Blakeney, et le second dans celle de M. Bill Davis.

Vers 21 h 30 mercredi, M. Blakeney se réunit avec des fonctionnaires de l'Alberta et de Terre-Neuve dans sa propre suite tandis qu'à quelques pas de là, dans un autre hôtel, M. Bill Davis attend, avec nul autre que M. Michael Kirby, le stratège du gouvernement fédéral.

Plusieurs échanges de textes surviennent et les questions critiques portent sur la formule d'amendement et le droit à la mobilité.

Vers minuit et demi hier, les deux groupes ont assez avancé pour que quatre premiers ministres — MM. Peter Lougheed, Brian Peckford, Angus MacLean et Allan Blakeney — ainsi que des fonctionnaires de Colombie-Britannique et de Nouvelle-Écosse, se réunissent dans la suite du premier ministre de Saskatchewan. À l'autre bout de la chaîne, MM. Bill Davis et Jean Chrétien commencent à mettre la délégation du Nouveau-Brunswick dans le coup. C'est M. Peter Lougheed qui, pour sa part, se chargera d'informer personnellement M. Sterling Lyon. Des fonctionnaires du Manitoba prétendront cependant que la délégation manitobaine restée à Ottawa autour du ministre Gerry Mercier sera tenue à l'écart des tractations.

Vers 3 h. du matin, l'entente a été finalement conclue. Il reste à M. Chrétien, qui avoue n'avoir dormi que deux heures la nuit dernière, à préparer, aux petites heures du matin, son chef à accepter l'entente. M. Trudeau a en effet de la difficulté à accepter la formule d' «opting in» prévue pour les droits à l'éducation dans la langue de la minorité.

Une chose est confirmée de toutes les délégations: seuls MM. Lévesque et Joe Clark sont soigneusement tenus à l'écart de tout. Pour ce qui est de M. Clark, un haut fonctionnaire fédéral avoue candidement que «la dernière des choses à faire eût été de l'informer».

Quant à M. Lévesque, il est clair que les Huit venaient de briser un pacte. M. Lévesque a en effet déclaré que le mercredi soir, les huit chefs de gouvernement s'étaient quittés en demandant l'un à l'autre «de se tenir près du téléphone». M. Lévesque et ses ministres ont été formels, le seul coup de téléphone a été pour les informer du petit déjeuner des «Huit» où ils devaient apprendre que l'entente avait été conclue sans eux et qu'il était trop tard.

Quant à M. Broadbent, dont l'appui aux Communes sera essentiel au succès de toute l'opération dans quelques jours, il déclare lui même avoir été tenu au courant, dans le milieu de la nuit par M. Allan Blakeney.

Selon des fonctionnaires de plusieurs délégations, les négociations se sont déroulées au fil d'une chaîne dont chaque maillon se constituait ainsi: Trudeau-Chrétien parlent à Davis et Davis parle à Blakeney; il fait ainsi le pont entre deux hommes (Trudeau et le premier ministre de la Saskatchewan, qui ne se font plus confiance depuis l'échec de septembre 1980). M. Blakeney se charge de parler à M. Peter Lougheed tandis que M. Peter Lougheed parle à M. Sterling Lyon. Le lien entre les «anti-Trudeau» et les partisans d'un compromis est ainsi fait et il ne reste plus qu'aux autres à s'aligner. Selon ces mêmes fonctionnaires, l'absence de M. René Lévesque était d'autant plus importante que, selon eux, c'est le premier ministre du Québec qui maintenait la cohésion des Huit.

Mais toute la nuit et même hier matin, l'entente a été fragile. La question du droit à l'éducation dans la langue de la minorité a été au coeur de longues discussions tandis que la délégation manitobaine tentait d'obtenir des adoucissements à l'enchâssement des droits fondamentaux. La situation était tellement tendue que, vers 11 h du matin, alors que les réseaux de télévision avaient déjà été prévenus de la fin imminente de la conférence, M. Trudeau a refusé les félicitations d'un proche collaborateur, «Attendez qu'ils aient tous signé», a lancé le premier ministre.

L'euphorie générale n'a pas tardé à suivre. Le premier, M. Bill Davis, a joué la corde de l'émotion et a félicité tous ses collègues, en particulier M. Bill Bennett, à l'origine de la réunion, et M. Jean Chrétien.

Le ministre de la Nouvelle-Ecosse, qui remplaçait M. Buchanan, parti aux obsèques de son beau-père, a rappelé que sa province était déjà signataire du premier pacte fédéral, et a évoqué l'histoire sur un tel ton que M. Trudeau l'a remercié en l'appelant «M. Shakespeare».

M. Richard Hatfield était, bien sûr, comme il l'a dit, «très excité» et s'est une fois de plus longuement adressé aux Québécois. Il a aussi demandé aux membres de la Chambre des communes de faire l'unanimité derrière le projet.

M. Gerry Mercier, au nom de son chef M. Sterling Lyon, a eu un ton beaucoup plus réservé. Il a longuement rappelé à M. Trudeau que, dès demain, il faudra s'attaquer à des problèmes plus concrets comme la situation économique.

M. Allan Blakeney a trouvé qu'il venait de signer un «compromis honorable pour le Canada». Il a rendu hommage à la contribution du Québec dans l'opération de construction du pays et a demandé à ses collègues de ne pas ignorer les problèmes que cette nouvelle entente pose aux Québécois.

M. Angus MacLean, à sa dernière conférence constitutionnelle puisqu'il quitte la politique prochainement, était, bien sûr, heureux d'être encore là pour l'événement. Il a déclaré que la participation du Québec à l'entente n'était «pas absolument significative».

M. Peter Loughead a conclu que sa province a obtenu «pratiquement tout ce qu'elle voulait dans cette négociation». Il faut cependant préciser que M. Claude Charron lui-même a confié que le premier ministre de l'Alberta est probablement celui qui s'est le mieux rendu compte des conséquences de l'absence du Québec à l'entente.

Le premier ministre de Colombie-Britannique est probablement l'un des perdants de cette conférence. Après avoir été celui qui fut à l'origine de sa convocation, il n'a pas réussi à s'imposer comme le leader du front commun des provinces — dont il était le président en exercice — et il n'était pas en fait un acteur important dans les négociations de dernière minute.

Quant à M. Brian Peckford, il passera à l'histoire comme le parrain de l'ultime proposition de compromis. Certains y ont vu un symbole puisqu'il représentait la dernière province à entrer dans la confédération. Ce rôle avait aussi une conséquence pratique: il neutralisait un homme qui ne s'est jamais entendu avec M. Trudeau et qui a toujours eu des réactions imprévisibles dans les conférences constitutionnelles.

Neuf premiers ministres sur dix ont insisté sur le fait qu'il n'y avait ni vainqueur ni perdant dans cette négociation, sinon le pays, qui y gagnait. Mais certains n'ont pas caché que le prix payé — la dissidence du Québec — sera très lourd à porter.

◆ Ryan

rant de tout le contexte où s'appliquent les points soumis à l'approbation du Parlement fédéral dès l'ajournement de la conférence constitutionnelle.

Ainsi, d'après l'esprit de l'entente signée par dix représentants de gouvernements, une législature provinciale peut se prévaloir de clauses «nonobstant», adopter une législation (renouvelable aux cinq ans) pour se soustraire à certains passages de la Charte des droits. De ce point, M. Lévesque n'a pas parlé hier. Là-dessus, comme sur les droits linguistiques, M. Ryan voit «matière à examen» et il espère que MM. Trudeau et Lévesque pourront en reparler.

Les signataires de l'entente écrivent: «Nous sommes convenus que l'article 23 (sur le droit à l'instruction dans la langue de la minorité) s'appliquera dans nos provinces». Le chef du PLQ espère qu'on retrouvera les mêmes éléments dans la version retouchée de la résolution soumise aux parlementaires siégeant à Ottawa. Nous serions très près d'une entente si Québec annonçait sans délai, comme le souhaite M. Ryan, son intention de légiférer dans le sens de la «clause Canada,» que le PLQ a toujours préconisée. Ce dernier point de désaccord toutefois, Claude Ryan tient à l'imputer également à ceux qui ont précédé M. Lévesque à la tête du gouvernement québécois et qui ont fait adopter les législations linguistiques successives au Québec.

Qu'il s'agisse de la clause sur la mobilité des citoyens («il faut examiner ce concept d'une manière froide») ou de la mention d'une compensation («les experts vous diront qu'elle serait difficile d'application») le chef libéral adopte une attitude en principe très accueillante à l'entente. Il tient à revenir sur l'approche contradictoire et les «volets irréconciliables» de la ligne de conduite des péquistes qui ont mené à cet affaiblissement du Québec.

Que l'on ne s'imagine pas que les discussions tirent à leur fin, en matière constitutionnelle, avertit M. Ryan. Il faudra encore discuter de partage des pouvoirs, et d'institutions à propos desquelles le consentement du Québec a toujours été un élément nécessaire selon la loi non écrite, dit le chef d'opposition.

La semaine prochaine, à la session, on connaîtra la teneur du discours inaugural, M. Ryan se garde bien d'annoncer l'approche qui sera la sienne.

Il y a trop d'inconnues pour le moment au dossier et le chef libéral se refuse à commenter la possibilité de tenir un référendum sur la constitution: «C'est au gouvernement d'en juger, je n'ai pas de commentaires particuliers là-dessus».

Encore une fois, le reproche principal qu'il fait aux représentants québécois à la conférence constitutionnelle, c'est de ne pas avoir exploré tout sentier pouvant mener à un renouvellement du fédéralisme canadien. Si le Parti québécois a réussi à «sauver la face» à ce jour, malgré ses ambiguïtés, a dit M. Ryan, il sera très bientôt forcé de revenir aux «exigences de la logique» et «le peuple québécois dans son entier verra (l'enjeu) dans une perspective plus large» que ne semble devoir le faire le chef du gouvernement québécois. Aujourd'hui, M. Lévesque «fait semblant de déplorer» la perte du droit de veto du Québec alors qu'il y avait consenti déjà en avril, rappelle M. Ryan.

Le sous-marin soviétique aurait été équipé de torpilles nucléaires

STOCKHOLM (D'après AFP et Reuter) — L'odyssée suédoise du sous-marin soviétique qui a causé un incident international s'est achevée hier soir sur une accusation d'espionnage, et l'allusion à un transport d'armes nucléaires.

Des radiations d'uranium-238, qui sert normalement à enrober des ogives atomiques, ont été détectées le long de la coque du Whisky-137, a déclaré hier le premier ministre suédois Thorb joern Faelldin, en annonçant l'autorisation de départ du submersible. Le commandant de bord, rappelle-t-on, avait refusé à la commission d'enquête l'accès aux chambres des torpilles.

Le sous-marin devrait quitter la base de Karlskrona tôt ce matin (probablement 06 h 00 GMT), dans la mesure où les conditions atmosphériques le permettent. Au delà de la limite des eaux territoriales (12 milles) il sera remis au vice-amiral soviétique Alexei Kalinine qui commande l'escadre attendant depuis plusieurs jours au large.

M. Faelldin a aussi accusé l'URSS de s'être livrée à des «activités de renseignement qui ont entraîné une violation délibérée et grave de la souveraineté suédoise».

Bien que le premier ministre n'ait pas explicité ce qu'il entendait précisément par «activités de renseignement», pour les militaires et les observateurs, le submersible était en mission spéciale, du type repérage d'installations, dépôt ou «ramassage» d'agents.

Par ailleurs, le directeur du centre de recherche de la défense suédoise, M. Nils Lundquist, et le commandant-en-chef suédois, le général Lennart Jung, se sont déclarés surpris que des torpilles nucléaires puissent se trouver à bord d'un sous-marin d'un type aussi ancien.

Selon l'Institut de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI) seuls les six sous-marins Golf que l'Union soviétique abrite dans ses bases de la Baltique pouvaient jusqu'à présent lancer des fusées à ogives nucléaires.

Toutefois, les sous-marins soviétiques de la classe Whisky, analogues à celui qui s'est échoué à proximité d'une base navale suédoise, peuvent être équipés de missiles Mer-Mer conventionnels ou de missiles nucléaires tactiques, ont affirmé hier des responsables de la marine américaine.

Ces sous-marins ont été construits dans les années cinquante et comptent parmi les plus vieux bâtiments en service dans la marine soviétique.

Mais les responsables américains estiment que d'autres sont encore construits avec des modifications qui les rendent capables de transporter des missiles nucléaires.

Un officier de l'US Navy a cependant déclaré à Reuter qu'il serait «sacrement imprudent» de soumettre un bâtiment de trente ans d'âge aux effets d'un lancement de missile nucléaire.

L'Union soviétique avait construit environ 235 sous-marins de la classe Whiskey. Quelque 160 sont encore en service ou dans la réserve de la flotte soviétique. Quarante ou cinquante autres ont été fournis aux marines albanaise, bulgare, chinoise, égyptienne, indonésienne, nord-coréenne, cubaine et polonaise.

Ce subnersible, long de 75 mètres, a été conçu principalement à partir des sous-marins allemands en service pendant la deuxième guerre mondiale.

L'autorisation donnée au sous-marin de regagner sa base, clôt l'affaire, selon l'ambassadeur soviétique à Stockholm, M. Mikhail Jakovlev. Il s'agit, a dit M. Jakovlev, d'un «accident unique ne devant pas se renouveler» et qui ne devrait pas à son avis grever les relations soviéto-suédoises.

L'écho international de cet incident, où la détermination suédoise a impressionné l'Est et l'Ouest, constitue une victoire pour ce pays neutre, souligne-t-on.

Sur le plan intérieur, durant ces dix jours de crise, une véritable union sacrée s'est réalisée autour du gouvernement du premier ministre centriste.

M. Faelldin réalise incontestablement une bonne opération politique à dix mois des élections générales, pour lesquelles les sondages donnaient le mois dernier de fortes chances de victoire à l'opposition social-démocrate conduite par M. Olof Palme.

Le mihistre des Affaires étrangères, M. Ola Ullsten, dirigeant du Parti libéral, est sans doute en tête du «hit-parade» des personnalités politiques.

À l'inverse, son collègue de la Défense, M. Torsten Gustafsson, qui aux yeux de l'opinion publique n'a pas paru attacher suffisamment d'importance à cette affaire, a fait l'objet de vives contestations.

AUJOURD'HUI

De 19 h 30 à 22 h, au sous-sol de l'église St-Sixte, 1895 rue de l'Église (angle boul. Laurentien), les abbés Jacques Fournier et Louis Dicaire animeront la première d'une série de quatre rencontres portant sur l'approfondissement doctrinal du baptême des petits enfants. Pour inf.: 931-7311, poste 169.

■

A 19 h 30, au Collège Regina Assumpta, 1755 rue Francheville (angle Sauriol), le père Gignac donnera un enseignement sur la croissance spirituelle. Pour inf.: Soeur L'Écuyer au 388-5926.

■

Jusqu'au dimanche 8 novembre, au Centre Cana, 4300 rue Bossuet, une session de préparation au mariage est offerte. On peut communiquer avec les responsables, Léo et Noëlla Larochelle au 374-0376.

■

L'abduction d'Aristote à Sherlock Holmes, tel sera le thème de la conférence que prononcera le professeur Umberto Eco de l'Université de Bologne deavant le département de communication de l'U de M, à midi, salle A-415, Pavillon Marie-Victorin.

■

Le Centre interculturel Monchanin, 4917 rue Saint-Urbain, reçoit M. Ernie Benedict, éducateur et ancien de la nation mohawk. Rendez-vous à 20 h.

■

L'Association des conseils des médecins et dentistes du Québec tient son 35e congrès annuel à l'Auberge des gouverneurs à Sainte-Foy.

À compter de 18 h 30, il y aura soirée des retrouvailles de l'Association des Anciens du Collège des Eudistes au sous-sol de l'Église St-Bonaventure, 5205 rue St-Zotique, à Rosemont. Les anciens sont cordialement invités.

■

L'ACHUM (Association communautaire homosexuelle de l'U de M) organise une danse gaie pour hommes et femmes, à compter de 21 h, salle B-2405 du Centre communautaire de l'U de M, 2332 Édouard-Montpetit. Entrée $2.

■

Un colloque sur la ville mono-industrielle a lieu à l'Université Bishop de Lennoxville.

■

Une fin de semaine de réflexion vocationnelle a lieu au Grand Séminaire de Montréal 2065 ouest, rue Sherbrooke. Pour inf.: 935-1169.

■

Les Veillées du Plateau accueillent cette semaine, M. Philippe Bruneau, un des meilleurs joueurs d'accordéon du Québec. C'est un rendez-vous dans la grande salle des Fusiliers Mont-Royal, 3721 rue Henri-Julien, à compter de 21 h. Pour inf.: 374-4700, poste 410.

■

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à **Repentigny,** au Centre commercial de la rue Notre-Dame, de 14 h 30 à 20 h 30; à **Montréal,** au Centre commercial Normandie, rue de Salaberry, de 14 h 30 à 20 h 30; au quotidien The Gazette, rue Saint-Jacques, de 10 h à 16 h 30.

VENEZ JOUER DEHORS
Kino-Québec

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME
Montréal, vendredi 6 novembre 1981

Austin, capitale du Texas

par
Monique Nuytemans

AUSTIN n'a pas l'air d'une capitale. Menue, tranquille, ne comptant que 350,000 habitants, elle étonne par sa simplicité dans un État aussi vaste que le Texas.

Elle ne se pare que d'une seule grande artère — Congress Avenue — et on en fait aisément le tour en un jour. Nombreux sont d'ailleurs les étrangers qui ignorent qu'Austin est la capitale du Texas. Houston, avec son million et demi d'habitants, Dallas avec son million sont tellement plus renommées.

À l'origine Austin s'appelait Waterloo. Elle était alors une petite communauté rurale située sur la rivière Colorado. Son nom actuel lui fut donné par Steven F. Austin, secrétaire d'État qui, surnommé «le père du Texas», fut le premier à introduire des colons anglo-saxons au Texas entre 1820 et 1830.

Avant Austin c'est Houston qui était la capitale. Ville nommée pour Sam Houston, le général vainqueur des Mexicains à San Jacinto.

Une grande rivalité existait entre Steven Austin et Sam Houston. Houston n'a même jamais voulu mettre les pieds à Austin et envoya des émissaires voler les archives de la nouvelle capitale. C'est une femme qui, voyant les voleurs, donna l'alerte en détonnant un canon...

Austin compte de nombreux points d'intérêt. Le plus remarquable est son Capitole. De granit rose et cruciforme, avec ce dôme caractérisant la plupart des capitoles américains (chaque capitale possède le sien), le Capitole d'Austin fut construit en 1888 et fait trois mètres de plus que celui de Washington.

Le vestibule d'entrée est orné de sculptures en marbre blanc, tandis que le plancher est couvert de marbre rose et vert originaire du Texas. Lors de la mise en chantier du Capitole on fit construire une voie ferrée spécialement pour amener le marbre directement de la carrière de Marble Falls au site du futur Capitole.

La Chambre et le Sénat sont éclairés par d'imposants lustres qui sont tous coiffés de l'Étoile unique (the Lone Star), l'emblème du Texas.

«Ces chevaux qui portèrent les bâtisseurs du Texas», une sculpture qui décore le campus universitaire.

Aux murs, des tableaux évoquent les grandes batailles qui tissèrent l'histoire mouvementée du Texas: celle de l'Alamo où Santa Anna fut vainqueur et celle de San Jacinto où Sam Houston le devint. Bataille qui marqua la brève indépendance du Texas.

Il est à noter que le Texas vit flotter, en moins de quatre siècles, six drapeaux dans son vaste ciel. Le drapeau français d'abord, mais pas pour longtemps, les Français s'étant trompés, se croyaient en Louisiane...

Ensuite les Espagnols furent les colonisateurs, puis les Mexicains. Vint alors l'indépendance, suivie de l'intégration aux États-Unis. Cet épisode fut suivi par la guerre de Sécession où le Texas combattit sous le drapeau des Confédérés. Et finalement le rapatriement actuel aux Stars and Stripes.

Lors de ma visite au Capitole d'Austin je vis une multitude de caméras, de projecteurs et de câbles. Intriguée je m'informe pour savoir quel personnage de marque est attendu. On me répond qu'on est en train de tourner une séquence du nouveau film avec Dolly Parton et Burt Reynolds, *The Best Little Whorehouse in Texas*...

En posant quelques questions j'apprends que ce petit bordel a vraiment existé, qu'il se situait à La Grange, petit village tranquille à quelques milles de la capitale, et que lors de la dépression les habitués apportaient aux locataires des poulets plutôt que des dollars...

Après le Capitole c'est le campus de l'université qui est la plus imposante institution d'Austin. C'est la plus vaste université du sud des États-Unis. Elle couvre quelque 360 acres et peut recevoir 40,000 étudiants.

Sur le campus, dont les bâtiments de briques roses ombragés de platanes et de noyers sont à la fois coquets et gais, je suis tombée en arrêt devant une sculpture d'une noble beauté. Le sujet: un groupe de mustangs en bronze par Alex Phinister Proctor. Dessous, l'inscription touchante: «En hommage à ces chevaux qui portèrent les hommes qui bâtirent le Texas.»

Le campus universitaire est une ville dans la ville. On y trouve des théâtres, des musées, un stade de 81,000 places et un opéra pouvant asseoir 3,000 personnes.

Non loin du campus se trouve le Lyndon Baines Johnson Library. Cette bibliothèque ne contient aucun livre. En effet, on ne trouve ici que les archives concernant la présidence de L.B. Johnson.

On y découvre aussi la réplique exacte de la salle ovale de la Maison-Blanche, telle qu'elle était lors du règne du président, avec ses trois écrans de télévision, sa chaise berçante et son téléphone privé caché dans la table à café.

Pour le reste, des photos et des souvenirs ayant appartenu à ce président qui vit le jour au Texas et qui y repose dans son ranch près de Johnson City.

L'hôtel Driskill, le plus ancien de la ville vaut une visite. Il fut construit en 1885 par un millionnaire du bétail et impressionne par sa multitude de colonnes classiques en marbre brun.

À voir est l'église la plus ancienne à l'ouest du Mississippi et qui porte la date de 1854. Ainsi que «The Old Bakery» datant de 1876, et où des citoyens de l'âge d'or vendent les produits de leur artisanat.

Un arrêt intéressant se fait à la Légation française. C'est la France qui, la première, reconnut la République du Texas et y dépêcha un représentant.

C'était un nommé Dubois, alors secrétaire d'ambassade à Washington, qui fut envoyé à Austin.

Trouvant sans doute son nom un peu court pour sa nouvelle fonction, il y ajouta une particule et se fit désormais appeler Dubois de Saligny!

Il se fit construire à Austin une maison qui semblait alors, en 1842, un véritable manoir: première construction en bois dans la ville et en style créole.

Comme Dubois avait beaucoup de dettes, il se mit à... fabriquer ses propres billets! On trouve sa presse exposée dans son cabinet de travail. La maison étant devenue musée est ouverte au public.

Le délégué de la France ne resta que deux ans à Austin. Et l'on raconte que c'est parce qu'un voisin lâcha un jour ses cochons dans le jardin de Dubois que celui-ci, outré, quitta au plus vite ce qu'il qualifia de «pays de sauvages».

Austin est facile d'accès grâce à Air Canada et bientôt American Airlines qui ont des vols de Montréal et de Toronto vers Dallas et Houston avec correspondance pour Austin ou San Antonio.

Dans un rayon de 100 km d'Austin, on fait d'intéressantes excursions, au Ranch L.B. Johnson par exemple, à la ravissante ville de San Antonio, à la pittoresque Fredericksburg. Ou encore — si l'on est un mordu de golf ou de tennis — loger à Lakeway, un «resort» qui ne se trouve qu'à 45 km de la capitale texane.

L'Amérique débarque à la baie des Cochons

par
Philippe Boggio
LE MONDE

CELA pourrait avoir l'apparence d'une braderie de symboles. Ainsi, la baie des Cochons, au sud de Cuba, où les castristes basculèrent à la mer, en avril 1961, un millier de réfugiés cubains entraînés par la CIA, la baie des Cochons, un nom si cher au coeur des admirateurs du Che, va devenir l'un des fleurons du bonheur de vivre occidental. Sable blanc, palmiers inclinés sous le vent, ski nautique, pêche sous-marine... Cuba a choisi d'abandonner le culte de la mémoire, de prêter Playa Giron et Playa Larga, les plages du débarquement, au tourisme.

On chassera le faisan tropical sur les hauteurs de la sierra Maestra, cette chaîne de montagnes de l'Oriente entourant Santiago-de-Cuba, où Fidel Castro organisa la résistance au régime de Batista. Sur les hauteurs, on montrera l'ancienne maison d'un esclavagiste français, planteur de café, chaînes et fers alignés en rangs d'oignons pour les visiteurs, ou dans la vallée, la fermette de Granjita Siboney que le «leader maximo» avait choisie pour base de départ, le 26 juillet 1953, avant l'attaque de la caserne de la Moncada.

Déjà, à quelques kilomètres à peine du centre de La Havane, à une portée de fusil de l'austère école des cadres du parti communiste cubain, de riches yankees ont investi, à la journée ou à la semaine, la marina de Barlovento. Tous ceux qui se sont lassés de l'espadon de Floride viennent désormais — depuis un mois — pêcher dans les eaux territoriales cubaines et se bronzer au bord des piscines, à une encablure d'un des plus modernes ports de pêche sportive du golfe du Mexique. Au loin, grouille la ville cubaine, élevée dans la hantise du mode de vie américain, toujours prête à la guerre contre un envahisseur attendu depuis vingt ans.

Ces derniers mois, Cuba paraît avoir encore durci le ton à l'égard du grand voisin américain. L'État a remis sur pied les milices populaires et donné des consignes strictes de vigilance à ses comités de défense populaire (CDR). Des panneaux à chaque coin de rue de la capitale, rappellent aux Cubains les vertus de la défense active, et M. Fidel Castro trouve à chacun de ses discours le moyen de traiter de «fasciste» l'un ou l'autre des dirigeants américains. Mais, à tous les niveaux de la hiérarchie administrative, on vous assure que, cette fois, Cuba est bien décidé à ne plus laisser s'échapper, à la Jamaïque, aux Antilles ou à Porto-Rico, les devises étrangères qui doivent «naturellement» revenir à l'«île du crocodile vert».

Les responsables du ministère des affaires étrangères, par exemple, retracent pour le visiteur la longue liste de raisons qui font de Cuba «la première île des Caraïbes». Son passé, d'abord. Sa place stratégique en face du continent américain qui séduisit tour à tour les Espagnols, les pirates français et anglais, les émigrés des Caraïbes chassés par de nouveaux envahisseurs et, au vingtième siècle, les exilés et les touristes américains qui en firent, sous le régime de Batista, un mini Las Vegas avant la lettre.

Cuba avait les plus belles plages des Caraïbes, le climat le plus tempéré, mais l'île s'était repliée sur elle-même dès la victoire, en 1959, de ses jeunes libérateurs. Hantée par le souvenir de La Havane, transformée en Lunapark, Cuba avait d'abord recherché sa propre pureté dans l'isolement. Puis les crises internationales, les difficultés économiques, le blocus imposé par les États-Unis, ont fait oublier avec les années que les richesses des Caraïbes avaient été distribuées ici aussi. Cuba a laissé passer la vague de l'investissement touristique des années 70.

Acculé par le besoin de ressources financières nouvelles, mais soucieux aussi d'enclencher, près de dix ans après les premières promesses faites par Fidel Castro, un processus d'ouverture vers l'extérieur, l'État cubain se hâte désormais de rattraper son retard.

Pour cette entreprise encore assez folle, l'île dispose d'une carte maîtresse: le fantastique respect des Cubains pour les traces du passé. Les «barbudos» ont abattu les maîtres et les valets d'un régime corrompu, mais ils ont conservé, préservé même, avec une incroyable fierté, un patrimoine architectural et foncier pourtant embarrassant, pourtant contraire à leur credo politique et social.

Vingt ans après la révolution, La Havane garde cet air de petite Miami des années 50 qui mélange les ingrédients tropicaux de béton de l'«american way of life». L'ancien hôtel Hilton, devenu Habana Libre, dresse toujours son interminable trajectoire verticale au-dessus du quartier de Vedado, sorte de «down town» de bord de mer, semblable à tous les centres artificiels, à base de gratte-ciel, qui composent le coeur des grandes villes américaines. Les Cubains entretiennent toujours, avec un art incroyable, des voitures d'un autre temps, sans pièces détachées. Chaque famille possède à côté des icônes de Vierge noire et d'un portrait de «Fidel», un meuble, un fauteuil de pur art déco en parfait état, abandonné par tous ceux qui n'ont pas voulu la révolution. Les maisons, les immeubles construits en 1930, la ville moderne tout entière est un musée vivant des anciens rêves nord-américains.

Pour renouer avec le tourisme, Cuba compte sur ces vestiges d'une époque passée. L'île compte sur Ernest Hemingway, ce vieil hôte irrévérencieux, qui ne fréquenta pourtant ici que les tavernes — «la Bodeguita del medio», dans le vieux quartier espagnol de la place des Armes — ou les bateaux de pêche, pour attirer à elle les grandes gueules nostalgiques des démesures sportives. L'écrivain est en belle place sur tous les guides. On astique ses vieux livres, sa machine à écrire, dans la maison transformée en musée.

Rien qu'avec les projets d'investissements touristiques abandonnés en 1959, l'État cubain devrait réussir sa percée sur le marché des Caraïbes. La marina de Barlovento affiche déjà complet. Il a suffi de construire là des bungalows. Voilà pour la pêche sportive. À l'île des Pins, au sud de Cuba, c'est la pêche sous-marine. La célèbre «île du trésor» des pirates, devenue lieu de déportation pour José Marti, le libérateur, puis pour Fidel Castro et ses premiers compagnons de combat, offre des côtes inviolées. L'ancien motel Colony a été restauré et accueille déjà, chaque mois,

Suite à la page 12

POUR L'EUROPE
Réservez vos billets d'avion au prix économique
VOL WARDAIR SUR LONDRES EXCEPTIONNEL $459 CAD — Vol Air Canada — Air France Vacances (Paris) *$459 CDA * Paris New-York — BRUXELLES ET RETOUR billet ouvert sur un an $459 US — Stand By aller N-Y Bruxelles $169 US — New-York Bruxelles aller confirmé $252 US.
LOCATIONS AUTOMOBILES ET CAMPERS, assurances autos internationales, permis international, etc...
SPÉCIAL HIVER 1981
"Achat-Rachat"
Louer hors taxe livraison depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Francfort. Prix spécial deux et trois semaines; jusqu'à un an pour Renault.
Assurances internationales tous risques, kilométrage illimité etc... 3 semaines RENAULT R5GTL $468. - RENAULT 18GTL $639 - TALBOT LS $499* - CITROEN 2 CV $429* - PEUGEOT - VW - Fiat, etc...
*Talbot et Citroen avec billets d'avion.
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
depuis 28 ANS au service des voyageurs, a inventé et innové pour vous le plan financé dit "Achat-rachat" et le kilométrage illimité... profitez-en au maximum.
tél.: 281-1040
2050 rue Mansfield - Mezzanine B
VOYAGES SETA VOYAGES
RÉSERVATIONS BILLETS: AVION-BATEAUX-TRAINS pour l'Europe. TOURS Cuba, Mexique, Club Med, etc...
MONTRÉAL-PARIS-MONTRÉAL AVEC Air Canada et AIR FRANCE - À partir de $459.
TOURING CLUB DE FRANCE
2050 Mansfield, Mezzanine B
Métro Peel — Tél.: 281-1040
PERMIS DU QUÉBEC

Tourbec vous fait voyager

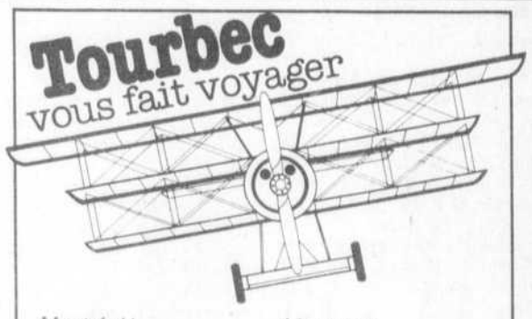

Montréal/ Ft Lauderdale a.r.	$169	Montréal/ Paris a.r.	$459
Montréal/ Miami a.r.	$169	Montréal/ Amsterdam a.r.	$459
Montréal/ Los Angeles a.r.	$339	Montréal/ Vancouver aller	$159
New-York/ Bruxelles aller	$ US 169	New-York/ Lima a.r.	$ US 570
Montréal/ Maroc a.r.	$655	Montréal/ New-York aller	$ 56

Note: Ces prix peuvent varier selon les dates de départs et certains tarifs sont sujets à des conditions de réservation, d'annulation et de limite de séjour. Tous ces prix sont sujets à changement sans préavis. Taxes canadienne ou U.S. de transport non comprises.
Ouverts le samedi de 11h00 à 16h00
Tourbec Montréal 1440, rue St-Denis 288-4455
3506, av. Lacombe 342-2961
Tourbec Québec 29, rue d'Auteuil 694-0424
Tourbec Sherbrooke 74, rue Wellington Nord 563-4474
Détenteur d'un permis du Québec
Tourbec

Vous cherchez le soleil, la plage, l'exotisme, une destination nouvelle, un pays francophone
NOUS VOUS PROPOSONS
L'AFRIQUE
enfin à votre portée cet hiver
Sénégal
Hôtel Palm Beach — Sali Portudal (Petite Côte) **** luxe — 1475 $
Hôtel Méridien Diarama — Dakar-Yoff ****luxe — 1549 $
Hôtel Teranga — Dakar ****luxe — 1549 $
Côte d'Ivoire
Hôtel Forum Golf — Abidjan ****luxe — 1499 $
Hôtel Ivoire — Abidjan *****luxe — 1659 $
Le prix inclus: le transport aérien de Montréal, logement base double en demi-pension, 12 nuits, transferts, taxes et service.
Supplément chambre simple: Palm Beach: $ 385 - Méridien: $ 365 - Teranga: $ 395 - Forum Golf: $ 245 - Ivoire: $ 245 - Méridien: supplément départ de Noël: $ 132
AIR AFRIQUE / AIR FRANCE
terratours

LES VOYAGES HONE
FRANCE 82
SUPER OFFRE — SÉJOURS PARIS
6 nuits, hôtel ***, petit déjeuner, taxes et service, à compter de $139
PARIS LA NUIT
Folies Bergères, Palace Disco, Paradis Latin et ½ bouteille champagne $99
LE MAROC — Séjours AGADIR

Sahara ***** A	13 nuits	$1075
Adrar **** A	13 nuits	$999
Atlas **** A	13 nuits	$999
Ali Baba **** B	13 nuits	$939

Inclus: Avion, logement, demi-pension, tranferts, taxes et service
AMÉRIQUE DU SUD
De Soleil en Soleil
SUPER AUBAINE — Séjours 12 nuits

Hôtel Méridien/Rio Copacabana		Can. $1998
Salvador Bahia/Rio	en 1981	Can. $2210
	en 1982	Can. $2260

Inclus: Tarif aérien, petit déjeuner en hôtel, transferts, taxes et service.
LES VOYAGES HONE INC.
1460, AV. UNION — Tél.: 845-8221
MONTRÉAL H3A 2B8
le métro à notre porte - station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h
Le jeudi jusqu'à 21h
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

Club Med
VIAU
le no 1 du Club Méditerranée au Québec vous propose
CLUB MED AU MEXIQUE
PLAYA BLANCA à compter de $1,010
CANCUN à compter de $1,175
IXTAPA à compter de $1,180
CLUB MED AUX ANTILLES
HAÏTI à compter de $985
MARTINIQUE à compter de $1,080
GUADELOUPE à compter de $1,080
NOUVEAU CLUB: PUNTA CANA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE à compter de $1,190
CLUB MED AUX BAHAMAS
PARADISE ISLAND à compter de $970
ELEUTHERA à compter de $1,020
CLUB MED AU MAROC
AGADIR à compter de $1,362
LES PRIX SONT MINIMUM ET PEUVENT VARIER SELON LA DATE DE DÉPART, LE TAUX DES CHANGES ET LE COÛT DU PÉTROLE.
REGARDEZ CHAQUE DIMANCHE AU CANAL 10 INFORMATION VOYAGES AVEC ROBERT VIAU À 2:30 PM
AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218 RUE UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
PROMENADES ST-BRUNO	653-1862
MAIL CHAMPLAIN	465-2414
GALERIE DES LAURENTIDES	432-6222

PERMIS DU QUÉBEC

Bénarès, ville de la mort

par Pierre Lacerte

BÉNARÈS, ville de la mort! Pour nous, païens occidentaux qui camouflons cette réalité dans des écrins capitonnés de velours mauve, le qualificatif fait couler entre nos omoplates, un filet de frissons glaçants. La perception sensorielle indienne est tout autre et la Ville de la mort n'a pas l'effet d'une douche froide. La preuve: le dieu Çiva, créateur du Gange, n'a-t-il pas fait tomber sur sa tête cette eau sacrée, afin d'en freiner la force et d'empêcher ainsi qu'elle n'inonde le sol et ne sème la destruction?

Le Gange, fleuve le plus sacré de l'Inde, baigne les rives de la Cité sainte. Il représente l'espoir de la délivrance proche, l'espoir que les âmes seront emportées au ciel par le feu des funérailles et que Çiva confiera la formule magique — le Mantra — qui brisera le cycle des renaissances et les entrainera dans un état de sérénité suprême: le Nirvâna. L'eau du Gange est si purificatrice qu'elle accepte même les cendres ou les ossements des Intouchables, ces individus méprisés figurant au plus bas degré de l'échelle sociale et dont le contact est considéré comme une souillure.

Tout nous ramène inexorablement vers cet élixir spirituel qu'est le Gange. À commencer par le véritable nom de la ville qui dérive, semble-t-il, de la synthèse de Varuna et d'Asi, deux rivières qui viennent — elles aussi — terminer leur route par une immersion dans le Gange. Pont des soupirs à sa façon, Vârânasi surplombe le fleuve comme un balcon en saillie. En quittant le Cantonnement — où logent la plupart des touristes — on accède au rivage en se laissant emporter par le tourbillon que forme une population en transe. Les rues principales qui creusent leur lit vers l'aval, charrient les matériaux les plus hétéroclites.

Les animaux s'approprient le pavé au même titre que les hommes qui doivent le partager à leur tour avec les bicyclettes, les charrettes et les amas de tôle des rares voitures qui forcent désespérément le passage. Il est étonnant de voir avec quelle aisance chacun semble s'accommoder de l'atmosphère qui règne. Les vaches sacrées — que l'on pourrait presque consacrer impératrices du Royaume bitumineux — déambulent imperturbables et hautaines, n'hésitant pas à foncer avec la plus totale indifférence sur tout ce qui opposerait résistance. On finit par se demander lequel des deux — l'homme ou la bête — a été parachuté par mégarde sur la scène?

Tout ramène inexorablement vers l'élixir spirituel qu'est le Gange. (Photo Pierre Lacerte)

Les grandes artères, pourtant très vastes, ne suffisent pas à drainer le flot des passants. S'ensuivent des engorgements monstres et des débordements sur les trottoirs et avenues voisines. Les feux de circulation deviennent inutiles; on confond le siffle du policier avec la sonnerie des rick-shaws (taxi-bicyclette). Les marchands ambulants installés le long des rues, n'ont pas suffisamment de temps, malgré leur oeil exercé, pour se préparer à solliciter les étrangers qui ne font surface que sporadiquement. Seuls les chiens galeux et balafrés ne démordent pas en apercevant la silhouette troublante d'un étranger.

À quelques centaines de mètres du fleuve, on débouche sur un delta de ruelles étroites, labyrinthe de boutiques de verroteries et de lingeries tape-à-l'oeil qui grisent les jeunes Indiennes. C'est également au coeur de ce bazar — au Yogi Lodge entre autres — que se pressent les voyageurs avides de sensations et d'odeurs fortes. Une fois franchi un cordon de mendiants qui, malgré leurs membres atrophiés et suppurants, manient avec étonnante dextérité la corde sensible du «Détachement matériel» que se doivent de pratiquer les pèlerins venus justement se purifier, on affronte le dernier portage nous séparant encore du fleuve: les ghâts.

Ces escaliers conduisant aux berges du fleuve abritent le rouage de la plus vieille horloge astronomique du monde. En l'espace d'une journée, y défilent toutes les phases de la vie. On est d'abord attiré par l'étape la plus convoitée et la plus noble: la mort. Tout Hindou qui se sent mourir à petit feu souhaiterait venir s'éteindre sur les ghâts de Vârânasi et voir ses cendres offertes au Gange. Car mourir à demi immergé dans cette eau sacrée équivaut à des milliers de siècles de vérité religieuse.

De lourdes barques permettent le «Grand Voyage» en déchargeant sur les ghâts le bois nécessaire à la métamorphose. Si l'argent manque pour l'achat d'une quantité suffisante de bois, le corps ne sera que partiellement brûlé et les restes abandonnés au Gange. Seuls les enfants en bas âge et les brahmanes qui n'ont pas besoin d'être purifiés par le feu sont épargnés de ce marchandage et plongés intacts dans l'eau trouble.

Transition exempte des douleurs de l'enfantement, la cérémonie se déroule dans le plus grand naturel et la simplicité. Autour du bûcher allumé avec détachement, par un membre de la famille, aucune consternation apparente. Quand le flux sanguin cède sa place au courant du Gange, on ne peut être qu'exalté. Seule la fumée émanant des corps calcinés fait pleurer les yeux. Les chiens, rendus fous par l'odeur de chair roussie, tentent désespérément de prendre leur dû, tandis que les vaches sacrées qui semblent réaliser le caractère profane d'un tel geste, se contentent de brouter à la sauvette les colliers de fleurs ornant les cadavres qui attendent leur tour au bûcher. Mais en fait, le rite de la crémation n'est que l'une des nombreuses activités des ghâts.

La vie fait bon ménage avec la mort. Tôt le matin, des hordes de pèlerins frileux font des ablutions à demi immergés dans une eau que les restes fumants n'ont pas réussi à réchauffer. Les badauds viennent nombreux tuer le temps autour des plates-formes des crémations. Quelques Sâdhu (ascètes religieux) couverts de cendre et complètement nus, dorment ou méditent inanimés, reniflés par des chiens perplexes, affamés. Les femmes qui font le lavage enjambent ces «fous-de-dieu» sans même les voir. Tout près, des fidèles absorbent les passages saints que leur livrent les brahmanes à l'ombre d'énormes parasols en feuilles de palmes, tandis que les enfants font voler des cerfs-volants qui, lorsque le vent rend son dernier souffle, tombent parfois dans les braises d'un bûcher.

À l'époque du déluge, Bénarès, soulevée par le trident de Çiva, a échappé à la destruction universelle. Lorsque se soulevèrent la colère musulmane puis le fanatisme d'un empereur moghol, l'exploit ne fut malheureusement pas répété. Les monuments de la ville furent saignés à blanc. Pourtant, le voyageur occidental ne peut invoquer ce prétexte pour écarter de sa route la Cité sainte puisque de toute façon, il est indigne de pénétrer à l'intérieur des temples hindous.

Le bain de foule suffira à rafraîchir celui qui recherche un endroit où la vie sous toutes ses formes est plus intense que partout ailleurs. Même enfermé dans sa chambre d'hôtel, on ne peut s'empêcher de donner une «baksh-ish» (aumône) de cacahouètes à une petite souris grise qui vient régulièrement rendre une visite de courtoisie. Il faudra cependant se méfier des singes roublards qui n'hésiteront pas à semer l'émoi dans votre chambre si vous négligez de verrouiller porte et fenêtres. Des choses semblables sont forcées d'arriver. Après tout, Bénarès a quand même l'excuse de n'être que l'antichambre du ciel!

L'Amérique débarque à la baie des Cochons

Suite de la page 11

plusieurs centaines de fanatiques de la plongée sous-marine.

Les affaires de Cayo Largo, une île de 38 kilomètres carrés, dans l'archipel des Canaries au sud de la baie des Cochons, ne sont pas aussi avancées. L'endroit est encore désert. Une plage de sable blanc, longue de 22 kilomètres, quelques marais, des criques sont un refuge sûr pour les oiseaux. Les Cubains affirment être en mesure de rivaliser, sur ce caillou minuscule, avec Cancun, cette ville de loisirs surgie du sable au sud du Mexique. Une piste pourra accueillir les jets en provenance de l'Europe sans escale à La Havane. On devrait créer ici, dans les prochaines années, plusieurs centres sportifs, des hôtels. Le Club Méditerranée pourrait se laisser tenter, ainsi que des investisseurs japonais et mexicains.

Cuba envisage même de faire de Cayo Largo un port franc, sans ces obstacles fiscaux qui découragent la clientèle nord-américaine la plus aisée. Impossible de faire meilleure concession.

L'image de ce que l'île révolutionnaire pourrait devenir existe déjà à Varade.

La «ville-plage» comme l'apelle les Cubains, à 200 kilomètres au nord-ouest de La Havane, juste en face de Key-West, premier avant-poste de l'adversaire américain. La bourgeoisie new-yorkaise en avait déjà fait son havre de paix en 1920. La famille Du Pont de Nemours y a encore son palais-villa, une bâtisse kitsch qui mêle le style basque espagnol à l'architecture tropicale.

Le golf des Du Pont de Nemours a été transformé en parc, parsemé de résidences officielles, comme la maison de repos des cosmonautes soviétiques, ou d'hôtels de bonne classe. Varadero est l'endroit préféré des Canadiens et des coopérants russes méritants. Les premiers tours-opérateurs des pays de l'Est déposent là, entre mer — aux reflets d'émeraude — et campagne, plusieurs centaines de privilégiés chaque mois. On y croise, à bicyclette, les premiers Français.

Barlovento, Santiago-de-Cuba, Varadero ne sont que des exemples avancés. Cuba a bien d'autres projets d'investissement. Selon les prévisions, trois cent mille touristes devraient venir, chaque année, abandonner leurs dollars contre des journées de plage. Trois cent mille touristes, c'est le chiffre des visiteurs étrangers entrés à Cuba en 1958, quelques mois avant la révolution. Avant que le pays ne se replie sur lui-même. Jusqu'en 1973, seuls quelques groupes d'étrangers, membres pour la plupart des partis frères ou du monde communiste, ont eu la chance de visiter l'île. L'ouverture a, ensuite, été très lente, sans cesse menacée par des changements de stratégie politique.

Si aujourd'hui, l'État cubain semble opter pour un essort définitif, il le doit surtout à l'aventure d'un groupe d'hommes discrets, membres-fondateurs de la Cimex Corporation, le seul holding international à travailler essentiellement pour La Havane.

Leur aventure vaut d'être comptée. Membres de la communauté de gauche sud-américaine, exilés politiques, grands voyageurs, M. Carlos Alfonso, le président, et ses amis, se sont rencontrés après la révolution, dans le groupe d'économistes et d'hommes d'affaires liés au Che. Cuba, le ministère du plan, la Bolivie, le Chili de Salvator Allende... après ces déboires, ces jeunes gens décident de devenir des financiers, âpres au gain comme les Américains. Ils persuadent Fidel Castro, en 1978, d'accueillir, pour de brefs séjours, les réfugiés cubains de Floride. L'époque est à l'apaisement. En quelques semaines, ils créent une compagnie de charters et, malgré les tentatives de l'administration américaine, parviennent à faire venir cent cinquante mille membres de la communauté cubaine.

Ce «coup» touristique a une répercussion mondiale. Avec les bénéfices, ils créent une société panaméenne, trouvent des associés, se lancent dans les affaires. Ils passent un accord financier après l'autre avec Cuba, vendent des camions Berliet pour l'Angola, achètent des entreprises au Brésil ou en Italie, cherchent tous les moyens de contourner le blocus économique de l'île.

En 1981, les actifs de la Corporation se montent à 70 millions de dollars. 70% de son chiffre d'affaires est réalisé avec Cuba. Dans le domaine du tourisme, d'abord. Lassé des méthodes «tropicales» et socialistes en cours dans les hôtels, le groupe obtient la gestion de plusieurs ensembles; il forme lui-même, à l'occidentale, son personnel, recruté dans les universités de La Havane; il va créer son entreprise de cars, lancer une ligne aérienne depuis Paris; il négocie les contrats avec American Express, crée une compagnie de taxis...

Sa filiale, Havanatur, se voit confier désormais l'avenir du tourisme cubain. C'est elle qui négocie, avec les Occidentaux, le sort de Cayo Largo. L'État cubain touchera, pour le prêt de trente ans d'une parcelle de son territoire, 51% des bénéfices mais n'apporte pas un sou. Un accord en or. La Cimex a obtenu aussi le droit de chasser les trésors des galions espagnols engloutis dans les eaux territoriales.

Carlos Alfonso et ses amis bâtissent peu à peu leur fortune et drainent vers Cuba des millions de dollars qui font défaut à l'économie. Les anciens amis du «Che» ont une idée par jour: une maison du tabac, des livres, des disques, une société d'avocats internationaux — prêtée à l'Iran pour la récupération des avoirs dans les banques américaines — mise partout dans le monde au service des contentieux cubains.

La Cimex, depuis trois ans, apparaît comme l'artisan de l'ouverture économique et touristique de Cuba. Cela ne va pas sans anicroches. De nombreux Cubains, même dans l'appareil d'État, estiment que les événements du printemps dernier à l'ambassade du Pérou ont pu être indirectement provoqués par l'afflux vers La Havane, un an plus tôt, de ces Cubains de Miami, à l'idéologie matérialiste.

Quels effets sur une révolution encore fragile peut provoquer un essort touristique que tous les responsables cubains promettent important? «Le risque vaut la peine d'être pris», nous répète-t-on. Économiquement bien sûr, mais aussi politiquement. «Il est temps que les touristes américains comprennent que nous ne sommes pas des monstres».

passeport

Air Canada peut — La Société Air Canada vient de mettre au point un emballage spécial destiné à pouvoir transporter les fauteuils roulants électriques de leurs passagers handicapés. Auparavant les gros porteurs seulement comme le B-747 et le L-1011 pouvaient placer ces fauteuils munis de batteries à acide dans leurs soutes. Désormais grâce au nouvel emballage Air Canada pourra accommoder les handicapés sur ses DC-9, DC-8 et B-727 sans risque de fuites d'acide.

■

Diaporama Égypte — La librairie Ulysse, 1208 rue Saint-Denis, qui se spécialise dans les ouvrages de voyages présentera le samedi 14 novembre au pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal, à 19 h 30 et 21 h 15 un diaporama de plus de 500 diapositives commentées sur l'Égypte. Inf.: 843-7135.

■

Ouverture 20 décembre — La station de ski du mont Orford ouvrira officiellement ses portes le 20 décembre pour ses activités d'hiver. Le billet de saison de deux ans pour les remonte-pentes représentera une réduction de 40% par rapport au tarif ordinaire et ceux qui achèteront un abonnement avant le 29 décembre bénéficieront d'une réduction de 15%. Les prévisions météorologiques indiquent que la saison de ski sera très bonne cet hiver.

L'onéreuse Belgique — La Belgique, devenue pour nous pratiquement inaccessible depuis quelques années, connaît elle aussi une baisse notable de son franc par rapport à notre dollar qui vaut 40% de plus que l'an dernier. Depuis l'été le gouvernement belge a réduit de 10% la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) pour les chambres d'hôtels de sorte que l'on peut reconsidérer cette destination désormais.

■

Haciendas au Mexique — Comme le Portugal qui a ses poussadas et l'Angleterre qui a ses Bed & Breakfast le Mexique a maintenant un réseau de ces anciennes grandes demeures agricoles: les haciendas dont plus d'une centaine ont été transformées en hôtels dans les anciens domaines. Généralement pour $50 pour deux personnes on peut habiter ses immenses demeures confortables et bien aménagées avec piscines, tennis, restaurant, etc. Inf.: Tourisme mexicain, 871-1052.

■

UTA en 747 — Le transporteur aérien UTA qui assure entre autre une liaison quotidienne entre Los Angeles et Papeete à Tahibi vient de mettre en service une Boeing 747 avec 16 couchettes en première classe pour son vol du vendredi dans les deux sens. UTA est représenté à Montréal par Air Canada.

DISPONIBLE LE JOUR MÊME

Durant vos vacances, EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE, vous pouvez acheter votre journal préféré en vous adressant aux endroits suivants:

Fort Lauderdale
Cunningham Drug Store
3101 N. Ocean Blvd

Cunningham Pharm.
Las Olas Blvd
203 South Atlantic

Dania
Lucky Seven Inc., Jen Roger
265 South Federal Highway

Hollywood
News Rack
Hollywood Shopping Mall

Tuzzo News
1700 E. Young Circle

Beach Book Sundries
328 Johnson

Hallandale
Tobacco Town
16 - D3 Diplomat Mall
1401 E. Hallandale Blvd.

Adrien Hébert
2621 S.W. 51 St.

Dale Village
Hallandale Blvd.

Miami Beach
Sheldon Drug
9501 Harding Ave - Surfside

Trade Winds
17600 Collins Ave

Golden Shores Pharm
18190 Collins Ave

Pompano
News Rack
Pompano Square
Pompano Fashion Center

VOYAGES - SÉJOURS EN FRANCE

Pour "l'Âge d'Or"

Notre **brochure 1982** est imprimée. Demandez-la nous aussitôt.

SÉJOURS DANS LES VVF

Depuis 1979 presque 1,000 Québécois en sont revenus ravis
Quatre garanties: Chantecler, V.V.F., Air France, la F.A.D.O.Q.
15 Départs de janvier à octobre 1982
Exemple:
23 Janvier/13 février - 3 semaines **Côte d'Azur et Paris**

Prix: $1,629.00 Tout compris de MONTRÉAL à MONTRÉAL (sauf 11 repas à PARIS)

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.,
"Qui dit voyage... dit Malavoy!"
1255 Université, Suite 1220
Montréal, (Québec), H3B 3W9 — Tél.: 861-2485

la joie c'est de ne pas se priver en vacances même sans argent

Comparez

CLUB MED 7 JOURS		AILLEURS 7 JOURS
$ compris (L'avion plus un hébergement toujours de bon goût directement sur les plus belles plages au monde)		$ (L'avion plus un hôtel plus ou moins luxueux sur une plage plus ou moins belle)
$ compris (des festins spectaculaires!)		$ (une diète en vacances?)
$ compris (nos pichets n'ont pas de fond!)		$ (du vin avec des sandwiches?)
$ compris (des spectacles tordants!)		$ (la télé en vacances?)
$ compris (brûlez-les calories du dernier festin!)		$ (tarifs spéciaux après minuit!)
$ compris (sans compter!)		$ (n'oubliez pas votre montre!)
$ compris (la limite c'est votre endurance!)		$ (on ne loue pas à la minute!)
$970.00 (Paradise Island, sans vous priver.)	TOTAL	$ (n'oubliez pas la taxe et les pourboires!)

(Détenteur d'un permis du Québec)

Parlez-en à votre agent de voyage.

Club Med
La belle vie

La Cour veut voir le rapport d'une enquête médicale

par Bernard Morrier

À la demande du procureur de la défense, le juge en chef adjoint James K. Hugessen, de la Cour supérieure, a émis hier un sub-poena forçant la Corporation professionnelle des médecins du Québec, et tout particulièrement le Dr Lair, à se présenter devant lui, le 26 novembre, avec un rapport d'enquête portant sur les soins qui avaient été accordés à M. Moe Zimmel, le 10 juillet dernier, à l'hôpital Jean-Talon.

M. Zimmel, gardien de sécurité dans une banque, avait été atteint de balles lors d'un vol à main armée perpétré dans une succursale de la Banque Nationale, sise rue Jarry. Conduit par la suite à l'hôpital Jean-Talon, où il devait y décéder, les soins dispensés à M. Zimmel ont fait l'objet de fortes critiques et c'est à la suite de celles-ci que la corporation des médecins avait décidé de tenir une enquête dont les résultats n'ont jamais été publiés.

Le 26 octobre dernier, un jeune homme de 23 ans, Sylvain Pichette, avait reconnu sa culpabilité à une accusation de meurtre au deuxième degré dans ce dossier. Hier, son procureur, Me Michel Massicotte, a soumis au juge Hugessen que le rapport de l'enquête effectuée à l'hôpital Jean-Talon permettra sans doute d'établir si la mort de M. Zimmel est bien attribuable à Pichette ou s'il n'y a pas eu négligence dans les traitements dispensés à la victime. Ce qui changerait évidemment, dans le deuxième cas, la formulation de l'acte d'accusation portée contre Pichette, dont les représentations pour sentence ont été précisément fixées au 26 courant.

Pichette avait été appréhendé deux semaines après le méfait dans un appartement du boulevard l'Acadie, où il se terrait en compagnie de son frère Michel, âgé de 26 ans, et de deux jeunes filles, Linda Després et Guylaine Blais, âgées respectivement de 20 et 19 ans, trio qui fait également l'objet de poursuites judiciaires.

La capture du quatuor avait amené l'échange de nombreux coups de feu avec les policiers, mais personne n'avait été blessé.

Fortes amendes suite à des évasions fiscales

Le juge Guy Guérin, de la Cour des sessions de la paix, a imposé hier de fortes amendes à M. Louis Bélanger, de même qu'à la compagnie qu'il préside, soit Démolition d'autos Sainte-Catherine, à Laval, pour avoir conjointement omis de déclarer des revenus de $28,616, entre janvier 1975 et avril 1977.

Selon ce qui a été mis en preuve, l'accusé et sa compagnie livraient de la ferraille chez Sidbec-Feruni, pour laquelle on se faisait payer en chèques $35 la tonne, plus une somme de $5 comptant. C'est en accumulant plusieurs milliers de $5 qu'on en serait arrivé à la somme de plus de $28,000, montants qui, au lieu d'être versés à la compagnie, allaient directement dans la poche de son président. De cette façon, l'entreprise avait privé le fisc fédéral d'un revenu de $4,292, tandis que M. Bélanger aurait réussi à éviter de payer personnellement un impôt totalisant $7,158.

En plus de rembourser l'impôt dû, M. Bélanger doit verser une amende de $1,789, tandis que son entreprise est pénalisée pour une somme de $1,073, les deux disposant d'un délai d'un an pour acquitter le tout.

Par ailleurs, le juge Guérin a aussi condamné à une amende de $9,000 la compagnie Montreal Tank Cleaning & Barge Service Limited, du 570, rue Clément, reconnue coupable d'avoir caché des revenus de $106,985, en janvier 1975 et octobre 1976. Par cette évasion fiscale, l'entreprise avait privé l'impôt fédéral d'un montant de $17,584.

B.M.

décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

CASGRAIN, Thérèse F. — A Montréal, le 3 novembre 1981 à l'âge de 85 ans, est décédée, le Sénateur Thérèse F. Casgrain, C.C., O.B.E., L.L.D., épouse de feu l'Honorable F. Pierre Casgrain. Elle laisse dans le deuil 2 fils, Rodolphe Casgrain (époux de Normande Mailloux), Paul Casgrain (époux de Claude Loranger), 2 filles, Mme Bernard Panet-Raymond (Hélène), Mme Jacques Nadeau (Renée). Elle laisse également 17 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu le vendredi 6 novembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 3860 boul. Décarie (angle avenue Notre-Dame-de-Grâce) à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 10 h 00. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons au Fonds de Recherches de l'Institut de Cardiologie de Montréal (5000 est, Bélanger, H1T 1C8) seraient appréciés. Heures de visite: mercredi à compter de 7 h 00 p.m. et jeudi de 2 h 00 à 10 h 00.

HÉRALD, Marguerite — A Montréal le 4 novembre 191 à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Gaston Hérald, née Marguerite Riopel. A la demande de la défunte elle ne sera pas exposée. Outre son époux, elle laisse dans le deuil sa mère Mme Aurore Riopel, ses soeurs, Madeleine (Séraphin Marceau), Rita Riopel, Jacqueline (Gabriel Mongeau), 1 belle-soeur, Laurette Lauzon (épouse de feu Gabriel Hérald). Elle laisse également ses neveux et nièces, Ginette Hérald, Michel et Daniel Marceau, Marc-André Mongeau, Marie-Josée Mongeau (Mme Jean Coderre), Reine Hérald (Mme veuve G. Filteau) et Mathilde (Mme veuve Arthur Ferland). Les funérailles auront lieu le vendredi 6 novembre à l'église St-Zotique à 10 h 00. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dons au Fonds de Recherches de l'Université de Montréal (c.p. 6128, succ. "A", Montréa H3C 3J7) seraient appréciés. Direction Urgel Bourgie Ltée.

ROBERT, Paul Dr. — À l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, le 3 novembre 1981 à l'âge de 76 ans, est décédé, le Dr. Paul Robert, professeur émérite de la Faculté de Médecine à l'Université de Montréal, Lieutenant-Colonel des Forces Armées Canadiennes. Époux de Raymonde Brutinel. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Dr. Françoise Robert, sa petite-fille Anne (épouse de Steve Devine), son arrière-petite-fille Catherine Devine, sa soeur Lucie Pagnat et son beau-frère Pierre Brutinel. Les funérailles auront lieu le samedi 7 novembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 3860 boul. Décarie (angle avenue Notre-Dame-de-Grâce) à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. La famille recevra au salon de 4 à 10 h 00 P.M. vendredi le 6 courant. Des dons au Centre de Recherches, service de Pneumologie, Hôtel-Dieu de Montréal, H2W 1T8, seraient appréciés.

Accusés de meurtre

Deux détenus du Centre fédéral de formation (ex-pénitencier Saint-Vincent-de-Paul) ont comparu hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions de la paix, pour répondre à une accusation de meurtre au premier degré.

Gilles Laliberté et Michel Jacques, âgés respectivement de 26 et 31 ans, sont soupçonnés d'être responsables de la mort d'un co-détenu, Martin Richard, âgé de 21 ans, qui avait été assailli à coups de pic et de barre de fer le 9 octobre dernier.

BRIDGE

Les routes sont souvent difficiles

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♠ A R 6 2
♥ V 5 4
♦ A 8 2
♣ A R D

Ouest
♠ D 10 9 7 3
♥ —
♦ 10 7 5 3
♣ V 9 7 2

Est
♠ V 4
♥ D 9 8 7 3
♦ V 9 4
♣ 10 4 3

Sud
♠ 8 5
♥ A R 10 6 2
♦ R D 6
♣ 8 6 5

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1♥	passe	2♠	passe
3♥	passe	4 S A	passe
5♦	passe	5 S A	passe
6♦	passe	6♥	passe
passe	passe		

L'entame: le 7 de pique par Ouest.

La route que l'on croyait facile est souvent irréalisable au bridge: c'est alors que le joueur habile doit être capable de lancer la corde qui lui donnera son salut. Pour nous en convaincre, analysons la donne ci-dessus.

L'entame du 7 de pique par le joueur Ouest fut prise par le Roi du mort; le déclarant compta ses perdantes et ses gagnantes et vit que son contrat de 12 levées serait réalisable à la condition qu'il ne perde qu'une levée en atout. Il joua donc un petit coeur vers son Roi — quel désastre! Ouest ne fournit pas. Deux atouts semblaient être voués à la perte; le contrat ne se réalisera pas.

Cependant la direction du jeu était dans les mains d'un joueur puissant. Il se ressaisit afin d'étudier s'il ne pouvait exister une distribution ou un agencement des cartes pour forcer Est à ne réaliser qu'une seule levée en atout. Après quelques moments de simulation et de manipulation mentale des cartes, le déclarant vint à trouver une voie basée sur une distribution idéale qui pourrait lui apporter le succès désiré.

Selon son plan hypothétique bien conçu, le déclarant joua ses 3 carreaux ainsi que ses trois trèfles, tout allait bien, aucune coupe ne se produisit de la part d'Est qui initialement possédait le même nombre d'atouts que le déclarant. Celui-ci joua son deuxième pique vers l'As du mort qui s'empara de la main sans obstruction de la part d'Est.

Le mort possédait à ce stage deux petits piques et le Valet et le 6 de coeur. Est et Sud possédaient chacun 4 atouts. Nord joua donc un petit pique et Est dut couper. C'est alors que le déclarant joua d'une manière fort inusitée en fournissant un atout d'un rang inférieur à celui du défenseur Est; c'était un renvoi ou un laisser-passer fort ingénu qui plaçait Est en très mauvaise posture. Il dut faire un retour d'atout vers une couleur dont les cartes étaient placées en embuscade et les 3 derniers atouts du défenseur Est, lesquels semblaient pourtant être assez puissants ne lui rapportèrent aucune levée. Le retour alla au Valet de coeur du mort; il joua son dernier pique et le défenseur Est tout à fait désemparé concéda le reste des autres levées au déclarant.

Ces traitements de mains sont tout à fait du domaine de l'expert.

ANNONCES CLASSÉES / 286-1202

Les offres d'emploi sont faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières
Chaque parution coûte $4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées
$0.55 la ligne agate. Minimum $8.80. Heure de tombée: 10 heures 30.

Nous acceptons VISA MasterCard par téléphone **286-1202** Pour tout autre service **844-3361**

■ Antiquités à vendre

DÉCAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

ENSEMBLE de salle à manger de style Chippendale de 9 pièces en noyer avec table ronde Circa 1900, ensemble de chambre à coucher en acajou d'époque Victorienne Circa 1880, table console Victorienne en acajou sculptée de roses Circa 1860, secrétaire bibliothèque en acajou de style Sheraton, horloge grand-mère Seth Thomas de style Sheraton avec le carillon Westminster et beaucoup d'autres objets de collection trop nombreux pour énumération, allant des nappes en dentelle à la porcelaine fine de Limoges. LA BELLE ÉPOQUE DE RIGAUD, 451-4101, ouvert samedi & dimanche de 10h à 5h ou sur rendez-vous. 9-11-81

ENCAN D'ANTIQUITÉS dimanche 8 novembre à 12.45h, Motel Le Baron 3200 King Ouest, Sherbrooke P.Q.. Seront vendus des meubles de style tel que secrétaire murale - acajou, pupitre président avec fauteuil sculpté, 45 bouteilles Eszabrook et Jim Beam. Mobilier salle à manger, divan sculpté, et beaucoup d'autres meubles - articles trop long à énumérer. Master-Card & Visa acceptées. Yvon Boucher, Encanteur, 1-(819)-567-7781. 8-11-81

MEUBLES EN PIN: armoires, coffres, commodes, buffet deux corps, divan, causeuse, lave-main, tables, courtepointes, fenêtres, miroir, lampes à huile, divers. 659-2651. 19-11-81

TABLE DE BOIS - dimension 30 X 58" - très bon prix cause déménagement - 842-5765. 9-11-81

PIÈCES exclusives d'une collection privée: Couvre-lits de dentelle blancs ou écrus faits main par nos grands-mères, grandeurs variées. 739-0862. 9-11-81

■ Ameublements à vendre

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaines, 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

■ Divers

■ Divers

VENTE D'INTRODUCTION

Pour faire connaître notre nouvelle adresse nous vous proposons des tapis à prix exceptionnels.

—**Quoom** pure soie 3x2 seulement $1350.
—**Ardebil** 8½x5½, seulement $1500.
—**Balouch** tout laine, 5x3 seul. $250.

Réductions de 10 à 30% de notre inventaire régulier. Quelques pièces anciennes pour le collectionneur.

LE BAZAR PERSAN INC.
1522, Sherbrooke ouest, suite #6 - 937-1907
Du 5 au 7 novembre ouvert de 10 à 20h.
7-11-81

■ Ameublements à vendre

MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER juvénile, lit simple, en teck de Roche Bo-Bois. 4 morceaux. 279-2437. 9-11-81

MEUBLES ITALIENS contemporains: 1 sofa 3 places — 2 fauteuils, de cuir brun, base blanche moulée. 482-4816. 7-11-81

■ Aides domestiques

DAME RECHERCHE ouvrage comme gardienne, peut faire légers travaux domestiques. Du lundi au vendredi de 9 à 4h. 761-7591. 9-11-81

PERSONNE responsable avec références AIMERAIT travailler comme dame de compagnie pour personne âgée ou comme gouvernante d'enfants. (514) 1-883-8697. 9-11-81

■ Animaux

LABRADORS chiots, enregistrés, vaccinés, sem.: 9 à 5 h, 277-1139. 9-11-81

CHAT Siamois blue point sans pedigree, $85, appelez après 4.30h à 7h: 625-6183. 16-11-81

■ Artisanats

ARTISANAT DU PÉROU, directement des producteurs, gros et détail. Tous les matins, samedi 9h à 17h, dimanche 14h à 17h. 9310 Lajeunesse. 9-11-81

■ Autos à vendre

VOLVO 164E, 1974, luxe, 79 000 milles, impeccable, $3,500. 487-0544, 739-1602. 7-11-81

■ Appartements à louer

AMEUBLEMENT complet luxueux 4½ à vendre avec sous-location intéressante. Soir: 843-8992. 11-11-81

CENTRE-VILLE près Carré St-Louis, rue Coloniale, très grand 5½, entièrement rénové. 844-6829, 288-9454. 9-11-81

3450 Drummond, 3½, très vaste appartement en coin, disponible 1er décembre en sous-location jusqu'au 30 septembre 82. Édifice de prestige. $460/mois. Jour: 282-1542, soir: 284-2242. 9-11-81

OUTREMONT, face au parc, 4½ rénové, style ancien, idéal pour personne souhaitant le calme, proximité rue Laurier et bus, références demandées. $650/chauffé. 272-3634. 9-11-81

■ Appartements à vendre

APPARTEMENT EN COPROPRIÉTÉ À VENDRE. Grand 6 pièces, face au Parc Lafontaine, $42,000. 525-1469 ou 844-5003. 9-11-81

■ Bureaux à louer

BOUL. ST-JOSEPH
Coin Fabre, service inclus: Réception - entretien - air climatisé - insonorisation - etc... $600/mois.**522-4535, 522-3195.** 7-11-81

BUREAU moderne 1000 p.c., près U.Q.A.M., 1198 St-Hubert, $450/mois. 482-4445. 9-11-81

■ Capitaux demandés

GROUPE en formation en agriculture biologique est à la recherche de financement pour prêt hypothécaire et expansion. Pour plus d'informations: Communiquez avec André: 381-2965 entre 20.30h et 22h, ou avec Denis (819) 826-3179 entre 19h et 21h. 9-11-81

■ Chalets à louer

DUNHAM FRELIGHSBURG, chalets bois rond, foyer pierre, chauffage électrique, 2 cc. vue aussi chalet neuf, 3 cc. réduits à $1200 et $2200 pour 6 mois 1-295-2544. 9-11-81

ST-ADOLPHE D'HOWARD, suisse, luxueux 3 cc, foyer, face au lac, près nouveau centre de ski Morin Heights, saison $2900, + chauffage. 681-4239 ou 327-2399. 9-11-81

LAC OUAREAU, 2 chalets, saison. (a) 2 chambres, foyer, chauffé, $2000. (b) 5 chambres, 2 foyers, 2 salons, laveuses. $3000. 488-6570, 819-424-3214. 8-11-81

ST-HYPPOLITE, magnifique chalet à louer pour saison d'hiver, 55 minutes de Montréal, situé sur le bord d'un beau lac, vue splendide, endroit paisible, 3 cc, foyer en pierre, chauffage électrique, garage chauffé, près pistes de ski de fond et alpin. $2300 tout compris. Références requises. 739-3714. 7-11-81

■ Chambres à louer

CHAMBRE À LOUER, pied-à-terre à Outremont, personne responsable, propre et calme. 271-7177. 9-11-81

■ Commerces à vendre

ESPAGNE, COSTA BLANCA, bord Méditerranée, restaurant de classe avec propriété, heures courtes, bon revenu. Chambord Courtier. 322-9610. 7-11-81

■ Cours

COURS D'ESPAGNOL accéléré, très bon jeune professeur, groupe 4 maximum, jour ou soir, ambiance très agréable. Débutant ou intermédiaire. Informations: 279-3523. 16-11-81

■ Condominium à vendre

Trust Royal Services immobiliers

CONDOMINIUM
VIEUX MONTRÉAL
Six grands appartements dans le Cours Le Royer variant de 1 à 3 chambres à coucher, tous avec foyer, murs de brique, poutres apparentes. Prix $89,500. à $170,000. Michelle Bérard 876-2515, 276-0319.
7-11-81
COURTIER

DOMAINE PATON
Île Paton, Laval, luxueux condominium 2 chambres, directement sur le bord de l'eau, grande terrasse extérieure.
663-3236 ou 842-5482
9-11-81

CENTRE-VILLE, rue Aylmer, triplex Victorien remis à neuf, construction de qualité supérieure, foyer, espace de stationnement inclus, pour être vendu en copropriété de 3 logis ou dans son ensemble. ENTROPAL INC. 937-0590. 12-11-81

■ Condominiums à louer en Floride

FORT LAUDERDALE, à louer LUXUEUX CONDO, disponible 1er déc. pour la saison. $875 U.S. mensuelement. Appelez de 9 à 5 h à: 731-3261 12-11-81

ISLAMORADA, Florida Keys, luxueux condominiums sur l'océan, 1-2-3 chambres à coucher. Piscine sauna, bain tourbillon. Magnifiquement décorés. Location mensuelle. (514) 465-5026. 7-11-81

■ Divers / Services

GESTALT-THÉRAPIE
— Groupe continu commençant le 11 nov. p.m. Rencontres bi-mensuelles jusqu'au 12 mai 1982.
— Atelier intensif 28-29 novembre. Je m'épanouis en vivant seul(e).
S'adresser à **Danielle Poupard** à: **274-8097** 9-11-81

MANTEAU de vison et chapeau qualité exceptionnelle, coupe originale ajustée, couleur beige clair, mesure 10-12, porté 3 fois, prix $2500. Pour rendez-vous appelez à: 489-6462 après 16h samedi et la journée le dimanche. 9-11-81

POUR UN FILM: recherche bibliothèque et ensemble de salon véritable Scandinave 1960. Un divan salon en ½ cercle, 1 tapis shag orangé et beige. 527-9893, 527-9894. 9-11-81

ACHÈTERAIS disques usagés et neufs, 33 tours et 10 pouces, en bon état. Classique, rock, jazz, blues, chansonniers français, québécois. 651-0736 de midi à 6 h 00. 13-11-81

■ Déménagements

R.M. DÉMÉNAGEMENTS, gros et petit, 24 heures par jour. 677-6938, 677-9945. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

■ Demandes d'emploi

DACTYLO À LA PIGE, travail impeccable. 522-1701, après 6h. 7-11-81

DACTYLOGRAPHIE À DOMICILE: lettres, rapports d'expertise, travail notarial, états financiers, thèse, traduction. Travail soigné et rapidité. S.v.p. appelez après 6h au: 738-7302. 9-11-81

■ Livres

LECTURE POUR TOUS, revue universelle et populaire illustrée, mensuelle volume 1 à 33, Hachette, Paris 1898-1931. 842-6922, 10.30-11.30. 4.30-5.30. 9-11-81

■ Logements à louer

SNOWDON, coin métro, bas duplex 6½ et sous-sol, rénové, chauffé, garage, 731-4867. Après 6h: 932-6332. 9-11-81

ILE DES SOEURS, face au fleuve, 5 grandes pièces, 2 chambres à coucher, 2 salles bain, piscine intérieure, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle. Sous-location, 1er déc. 81 au 30 juin 82. Loyer mensuel $492. 767-2072. 9-11-81

PLATEAU MONT-ROYAL, sous-louer, grand logement meublé, vaisselle, literie, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, janvier à septembre 82, références, $350. non chauffé. Matinée 524-6730. 16-11-81

AHUNTSIC, près métro Sauvé, haut duplex, chauffé, 6 pièces, libre, 388-4044. 9-11-81

FACE métro Laurier, 2½-3½, meublé ou non, chauffage, eau chaude, taxes, payés. Tél.: 844-5878. 7-11-81

BOUL. ST-JOSEPH, 8 pièces, rénové, 3e étage, $500/mois, non chauffé, références exigées. 270-5900. 9-11-81

N.D.G. à louer, petit pavillon entièrement indépendant, idéal pour célibataire ou couple sans enfants. Proche de toutes commodités, chauffage électrique, $330. 481-4904 après 5h. 9-11-81

BESOIN PLUS DE CHOIX! Compilons toutes les disponibilités résidentielles région de Montréal. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. OUVERT 7 JOURS. J.N.O.

6½, chauffé, eau chaude fournie, taxes incluses, $550/mois, boul. Milan, Brossard. 625-5610 9-11-81

■ Logements demandés

CHERCHE logement 5 pièces au moins, environ $400, chauffé, Outremont. 284-1020. 9-11-81

■ Logement à partager

GRAND LOGEMENT à partager, Plateau Mont-Royal, 524-7703, entre midi et 8h. 7-11-81

■ Maisons à louer

ESTEREL, Laurentides, 50 milles de Montréal, luxueuse, vue sur lac, près du ski, 3 cc, 2 s.b., cheminée, saison. 738-4043. 1-228-2895. 9-11-81

■ Maisons de campagne à vendre

MAISON DE CAMPAGNE, 100 ans, 6 pièces, foyer pierre des champs, chauffage huile, terrain paysager, bon ordre. St-Bonaventure près Drummondville, prix raisonnable. 363-6388. 8-11-81

■ Offres d'emploi

AUCUNE EXPÉRIENCE REQUISE pour cette opportunité à revenu intéressant avec une compagnie internationale de pétrole dans la région de Montréal. Même sans expérience écrire à: S.B. Read, box 696, Dayton, Ohio, 45401. 9-11-81

DACTYLO bilingue pour bureau de médecin, secteur Côte-Des-Neiges, minimum 60 mots à la minute, à temps partiel. 731-3695. 7-11-81

ANALYSTE-PROGRAMMEUR expérimenté pour contrat 6 à 8 mois à Québec. Salaire élevé, frais de séjour. Envoyer C.V. à C.P. 158, Succ. Delorimier, H2H 2N6 Dossier #411. 10-11-81

■ Occasions d'affaires

COMPAGNIE organisée pour l'exportation vers le monde Arabe cherche acquéreur ou associé. Excellentes perspectives. 331-5550. 9-11-81

SOUHAITONS rencontrer groupe d'étudiants en marketing ainsi que leur professeur pour étudier la possibilité de confier à ce groupe l'élaboration d'un plan de marketing complet pour un nouveau parc récréatif présentement en construction dans les Laurentides et qui ouvrira ses portes début juin 82. Une occasion rare pour des étudiants de travailler à un projet concret. Contactez M. Montplaisir: C.P. 240, Ste-Adèle, P.Q., J0R 1L0, (514) 229-4777. 9-11-81

AGENCE DE VOYAGES établie au centre-ville recherche investisseur pour mise en marche d'un concept exclusif en tourisme, investissement minimum requis $15,000. Pour informations appelez au: 849-2341 21-11-81

■ Oeuvres / objets d'art

LÉO AYOTTE, huile sur toile 1969, Paysage d'Automne, 20 X 24. Gilles E. Gingras, huile sur toile, Le Vieux Palais de Justice, 1967, 18 X 24. 253-0866. 7-11-81

GRAVURES DE QUALITÉ DES MAÎTRES INTERNATIONAUX: Miro, Chagall, Picasso, Renoir, Ernst, Tamayo, Wunderlitz, Hochi, Folon, Hundert Wasser, Coignard. Également gravures d'artistes québécois. ACHETONS oeuvres graphiques internationales de qualité. 842-3778. J.N.O.

■ Oeuvres / objets d'art

Jean-Paul Lemieux, M.A. Fortin, Henri Masson, Ayotte, René Richard, Gingras et A.Y. Jackson, Goodridge Roberts, Philip Surrey, Jean Duffy, Picasso, Tonancour, peintures d'une collection privée. Pour rendez-vous s.v.p. appelez 274-7382 de midi à 10 h PM. 9-11-81

JEAN-PAUL LEMIEUX "Petite Fille dans la Neige", lithographie 1980, 18½ X 23, numérotée et signée. 484-9373 7-11-81

UNE HUILE de T.K. Thomas "Montréal vue de Ste Hélène", 9 X 12, $350. 521-6327. 9-11-81

COLLECTION PRIVÉE, lithographies, gravures, eau forte de Léonard Fini, Salvador Dali, Max Ernst, André Masson. Prix à discuter. Après-midi. 325-8502. 9-11-81

■ Propriétés à vendre

QUÉBEC, quartier Champlain, centenaire, pierre, rénovée, superbe intérieur, foyer. Pallot, télé-appel 522-5676, code 224, rés.: 628-9178, Fiducie. Prêts & Revenus: 871-5001. 7-11-81

OUTREMONT 6½ - 7½, en copropriété, de l'Épée près Bernard, au moins $15,000 comptant, libre juillet 82, pas d'agent. Après 6h P.M. 739-1385. 9-11-81

BUNGALOW haut standard, 5 pièces, 3 cc, cuisinette, s. à dîner, salon avec foyer pierre des champs, chauffage électrique, entrée laveuse sécheuse, tapis mur à mur, terrain boisé, $49 500, hyp. 10¼% déc. 83. CHALET hivernisé assises de béton, 3 chambres, foyer style Franklin, meublé, $24 600. Pas d'agent. (819) 843-8888. 9-11-81

LONGUEUIL, classe 32, 4 x 16 logements x 4½. Hypothèque 14% due en 1984. Nouveau sur le marché. Denis Lussier 651-1000, 670-4411. Montréal Trust courtiers. 7-11-81

SECTEUR ROSEMONT, exclusif, résidence pour professionnel, 10 grandes pièces, près hôpital Maisonneuve, hyp. 9% due 1997. Nombreux extras. Lise Durivage 651-5300 - 655-4695. Montréal Trust, courtier. 7-11-81

ST-LAMBERT Parc Logan, cottage détaché, 3 chambres à coucher, solarium hivernisé, sous-sol fini, cuisine et salle de bain rénovées, très bonnes conditions de financement. 672-4314. Vente privée. 10-11-81

■ Terrains à vendre

TERRAIN zoné industriel près aéroport St-Hubert, aqueduc et égoût, superficie: 92,155 p.c.. Appelez 656-9272. 11-11-81

■ Sociétés-Loisirs

■ Propriétés à vendre

Trust Royal Services immobiliers

LAC BROME:
Offrez-vous ce charmant bungalow de 3 c. à c. Foyer pierre. Grande cuisine, galerie d'été; Accès privé au lac. Vendeur vous financera à un très bon taux. $49,000. Nicole Patterson - 243-5529.

SUTTON:
Le charme des années 1800. Résidence de brique 1½ étage sur plus 1 acre de terrain. Grande cuisine. Salon double. 3 c. à c., 2 salles de bain. Boiserie et planchers originaires. Grange. Piscine. Vues spectaculaires. $68,500. Nicole Patterson 243-5529 / Ruthmary Lewis 292-5254.

MINI-FERME 55 ACRES:
Située sur versant faisant face au Mont-Sutton avec charmante maison de campagne rénovée. Aussi, grange, remise, poulailler ainsi qu'une rivière traversant la propriété. Excellent achat offert à $89,500. Michel Bilodeau, 1-263-7711 ou 1-263-6789.

MINI-FERME 100 ACRES:
Propriété exclusive avec vues panoramiques sur toute la Région, maison en brique de grand confort. 3 c. à c., foyer, grange et remise en excellente condition. En plus petit verger, 2 étangs, ½ boisé et ½ terre à culture. Situation exceptionnelle. $135,000. Michel Bilodeau, 1-263:7711 ou 1-263-6789.
7-11-81
COURTIER

ST-LAMBERT, ENCERCLEZ CECI, extraordinaire, 5 belles maisons différentes. Faites votre choix, prix $92,000 à $169,000. Claire Bernier. 672-3265 ou 672-0321. A.E. LePage Courtier. 9-11-81

■ Propriétés à revenus à vendre

Faut voir CENTRE-NORD superbe propriété 16 logements, plafonds hauts, boiseries, planchers en chêne, vitres au plomb, 6½ - 7½, coin de rue, secteur recherché, rapport actuel $72,000. Très bon financement (1984). Pas d'intermédiaire, 341-4076. 9-11-81

OUTREMONT: 13 x 5½ avantageusement situé sur un coin, fournaise neuve au gaz, à voir J.M. Corbeil 382-4330. Le Permanent, courtier. 7-11-81

■ Sociétés-Loisirs

■ Sociétés-Loisirs

CÉLIBATAIRES

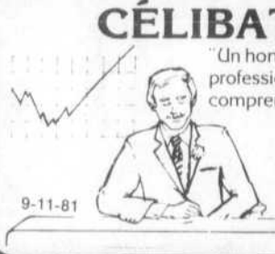

"Un homme doit souvent la réussite professionnelle à une femme qui le comprend" CLUB 25-35...
C.P. 548, Succ. Outremont H2V 4N4
Service de rencontre pour personnes sérieuses.
($45 seulement)
9-11-81

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

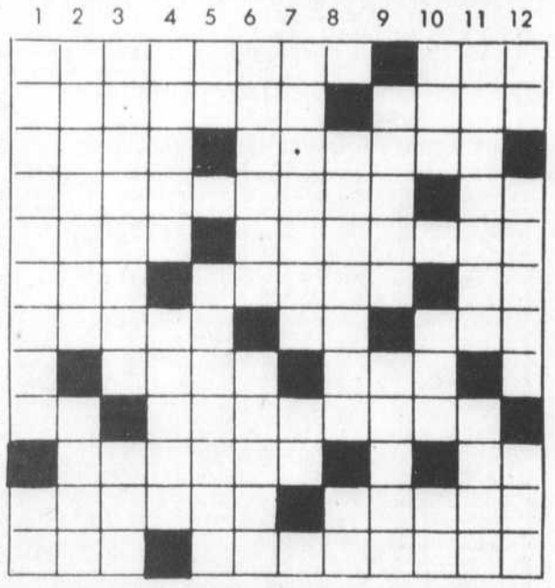

Horizontalement

1—Sur la table. — Personnage vaniteux.
2—Prière. — Poisson plat.
3—Vase d'ornement. — Projet qui paraît irréalisable.
4—Action de gondoler. — Samarium.
5—Diastases. — Qui contient des erreurs.
6—Récipient en terre réfractaire utilisé dans les laboratoires. — Jettes des cris. — Ruisselet.
7—Principe odorant de la racine d'iris. — Charpente du corps humain. — Pieu aiguisé à un bout.
8—Point cardinal. — Tamis.
9—Sert à lier. — Commerce des meuniers.
10—Crustacé. — Radian.
11—Ce qui sert d'objet d'imitation. — Pousse annuelle d'un bois.
12—Solipède. — Érafler.

Verticalement

1—Petit gâteau. — À moi.
2—Humecter par irrigation. — Poisson.
3—Partie d'une clef. — Poème lyrique.
4—Parties de l'extrémité des jambes. — Donne un nom.
5—Einsteinium. — Plante dont les grains servent à la nourriture de l'homme.
6—Passer un rouleau sur. — Continuer d'être.
7—Sa capitale est Toronto. — Notre-Dame.
8—Géante vorace. — D'un verbe gai.
9—Temple souterrain égyptien. — En U.R.S.S., société coopérative.
10—Croyance fervente. — Lettre grecque (23ième). — Chlore.
11—Polira et mettra au diamètre exact l'intérieur d'un tube. — Se trompe.
12—Double règle. — Tas de foin. — Difficile à entamer.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	I	T	H	O	G	R	A	P	H	E	■
2	A	V	O	I	N	E	■	C	O	U	R	S
3	G	R	I	V	E	L	E	R	I	E	■	E
4	A	A	■	E	R	E	■	E	R	R	E	R
5	N	I	T	R	E	■	R	■	E	T	R	E
6	■	E	N	N	U	Y	E	R	■	A	M	I
7	Z	■	T	A	S	S	E	A	U	■	I	N
8	E	S	■	N	E	■	L	■	P	I	T	E
9	N	U	I	T	■	C	U	T	A	N	E	■
10	I	C	I	■	A	U	■	I	S	O	■	Y
11	T	R	I	U	M	V	I	R	■	U	S	E
12	H	E	■	N	I	E	■	A	M	I	C	T

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Dome P. perd $1

L'indice composé de la Bourse de Toronto a fluctué autour de ses niveaux d'ouverture, hier, pour finir la journée en hausse de 0.30 point seulement à 1906.65.

Les observateurs notent que les investisseurs semblent avoir consolidé leurs positions après des gains importants enregistrés les jours précédents, et que des ventes bénéficiaires ont eu lieu dans divers secteurs du marché.

Huit groupes ont tout de même affiché une bonne tenue.

L'immobilier-construction, sensible aux variations des taux d'intérêt, a gagné 215.07 points à 6068.67. Les hydrocarbures ont chuté de 31.31 points à 3743.09.

On dénombre finalement 277 titres en hausse, 220 en baisse et 220 stationnaires. Quelque 6.74 millions d'actions ont été traitées et la valeur chiffrait $129.95 millions.

Dome Petroleum Ltd, Hudson's Bay Oil and Gas Ltd et Hudson's Bay Co. ont été remis en circuit après deux jours de suspension. Résultats en clôture: moins 1 à $14 1-4, plus 4 3-8 à $47 et moins 5-8 à $23 7-8, respectivement.

Au sein des valeurs industrielles, Canadian Marconi gagne 1 1-4 à $33 1-2, Seagram 3-4 à $63 7-8, Cadillac Fairview 3-4 à $12, Husky Oil 3-8 à $13 et Hiram Walker 1-8 à $22 1-8.

General Motors cède 1 7-8 à $44 5-8, Traders Group B 1 1-2 à $8, Great Lakes Forest 1 1-4 à $69, Du Pont Canada A 1 à $26 et Gulf Canada 1-8 à $20 5-8.

Bankeno Mines prend 1 à $8 1-2, Vestgron Mines 1 à $22 1-4 et Teck Corp. A 1-2 à $12 3-4. Little Long Lac cède 1 1-4 à $17 1-2 et Sigma Mines Quebec 3-4 à $11 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	885	$5½	5¼	5½	
AMCA Int	5425	$20⅞	20¼	20⅞	+⅜
AbtiPrce	1700	$20¾	20	20⅜	+⅜
Abitbi7½p	100	$27	27	27	
Abitbi10	100	$37½	37½	37½	+½
AdanacM	1000	112	107	107	−8
Advocate	6100	63	60	63	+13
AgnicoE	3535	$9	8¾	8⅞	−⅛
AgraInd A	100	$8	8	8	−¼
Albany	9100	105	100	102	+2
AltEnergy	43180	$18¼	17½	18	+⅜
AltaNat	1100	$28½	28	28¼	−¼
Alcan	37762	$27	26½	26⅝	−⅛
AlgomaSt	127	$43⅝	43⅝	43⅝	
AStel p	100	$18¼	18¼	18¼	
Algon	100	$11¼	11¼	11¼	−½
Alum3rdp	525	$21	20¼	21	+¾
AmEagle	6998	285	280	285	
AmLeduc	4200	47	45	46	+1
AndresWA	500	$12	11½	12	+½
AngCT4½	z50	$16¼	16¼	16¼	
AngCT315	z80	$20⅞	20⅞	20⅞	
AngUDev	100	116	116	116	+1
Anthes	300	230	230	230	
Argus	954	$5⅜	5¼	5¼	−⅛
ArgusCpr	1934	475	450	475	+25
Asamera	9925	$13⅞	13¼	13¼	
Asbestos	3200	$37	36¼	37	+⅝
AsocPorc	1100	450	410	450	+45
Astral	500	430	425	425	−5
Atcol	5547	$7½	7⅛	7½	+⅛
AtcoII	700	$7½	7½	7½	
AtlasYk	5201	74	70	74	+4
Atlasw	1334	17	17	17	+1
Augmitto	3100	200	195	200	+5
BCSugarA	8650	$17	16½	16½	
BPCan	5700	$34¾	34	34	−¾
Bachelor	1400	420	415	420	+5
Bakertalc	5100	44	37	37	
BankBC	510	$45	45	45	−½
BkBC228	200	$16⅜	16⅜	16⅜	+⅜
BankMtl	24484	$25¾	25⅜	25¾	+⅛
Bk Mtl 285	1100	$29½	29	29	
BankNS	4124	$26	25¾	25¾	−⅛
Bankeno	3000	$8½	8½	8½	+1
BaryExpl	9500	22	20	20	+2
Basic Res	9000	$5⅞	5¼	5⅞	+⅜
Baton A	1700	$6¼	6	6	−¾
BayMills	500	$6	6	6	+¼
BeckerBp	100	$15	15	15	+¼
BellCanad	75728	$18½	18¼	18⅜	+⅛
BellApr	z25	$53¼	53¼	53¼	
BellDpr	z10	$55½	55½	55½	
Bell1.80	300	$14½	14¼	14½	−¼
Bell1.96	1050	$21¾	21¾	21¾	+¼
Bell2.05	4200	$19	18¾	19	+½
BighartOG	2500	480	475	480	+5
BlHawk	4500	28	28	28	
Blackwod	200	295	295	295	+20
Bluesky	10280	430	420	420	
BombdrA	238	$12¼	12¼	12¼	−⅜
BombdrB	z50	$13½	13½	13½	
Bonza O	2200	410	410	410	
BorderC	1000	245	245	245	−30
BowValy	85010	$18	17⅜	17⅜	−⅛
BowVly7	2100	$65	64½	64½	
BowVlyR	6585	$5¾	5⅜	5¾	+½
BralorRes	7170	$12⅛	11⅝	12⅛	+⅛
Bramalea	20100	$8⅝	8½	8½	
BrascanA	10359	$25¼	24⅞	25	+¾
Brscn8½	100	$18½	18½	18½	
Brscn1981	700	$21	20½	21	
BrendaM	23400	$12½	12	12	−½
Brinco	1333	$5¼	5⅛	5⅛	−¼
Brincop	100	450	450	450	−20
BrAmBnk	300	$18½	18½	18½	+1
BCFP	6220	$11⅞	11½	11⅞	+¼
BCFPpr	z50	$26⅝	26⅝	26⅝	
BCPackB	z75	$34¾	34¾	34¾	
BCRIC	28020	370	360	360	−5
BCPhone	2997	$14¾	14½	14¾	+¼
BCPh4⅜p	z20	$29⅜	29⅜	29⅜	
BCPh4¾p	100	$33	33	33	
BCPh1956	150	$34	34	34	
BCPh5¾p	120	$42	42	42	+1½
BCPh6.80	100	$12⅝	12⅝	12⅝	+½
BCP7.04p	200	$13	12½	13	+⅞
BCP2.32p	600	$29	29	29	−¼
Brookepr	z48	$19	19	19	
BroulReef	15200	94	92	92	−2
Brunswk	1050	$13⅝	13½	13½	
BuddCan	1230	485	480	485	
CAE	11903	$10¼	10	10¼	
CCLInd	2200	$7¾	7½	7½	
CMERes	18800	152	140	145	+10
CadFw	106240	$12	11⅜	12	+¾
CadFrvA	20125	$6	5⅞	6	
Calvert	z200	59	59	59	
Camchib	400	$5	5	5	
CamelOG	550	495	490	495	
Camflo	2700	$20¾	20⅛	20¾	+¼
CampRL	5750	$19½	19	19	−⅛
CampRes	450	$9¼	8¾	9¼	
Campeau	1050	$10⅝	10⅝	10⅝	+⅞
Camreco	1300	112	110	110	+1
CanCem	4074	$11½	11¼	11½	+⅜
CCem6½	350	$9⅜	9⅜	9⅜	+⅜
CanCemr	45300	12	11	11	
CDC	1017	$10⅛	10	10	−⅛
CDCprB	10295	$103	102¼	103	−1
CDC1980	7617	$16	15¾	15¾	−⅛
CanMalt	365	$32¾	32¾	32¾	
CNorWest	950	$30⅞	30¾	30¾	−⅛
CanPEnt	15699	$19⅛	18½	18¾	+¼
CPackrs	400	$30½	30¼	30¼	+⅛
CS Pete	2933	$7¾	7⅜	7⅜	−⅛
Can Trust	950	$26¼	26	26	−¼
CTung	200	$32½	32	32½	+3½
Canadex	3900	265	260	260	−5
CdnArrow	z300	41	41	41	
CCManY	300	$11¼	11¼	11¼	+⅛
CCurtis	z100	87	87	87	
CIBkCom	16796	$29½	29⅛	29⅜	+⅛
CIBC250p	600	$21½	21½	21½	+⅛
CIBC2.05p	6570	$23¼	22¾	23¼	+½
CIBCw	24500	$8⅛	8	8	
CLencour	1000	30	30	30	+1
CManoir	z40	345	345	345	
CMarconi	4905	$34½	32¾	33½	+1¼
CNatR	11900	$10⅝	10⅜	10½	+⅛
CNat8.50	500	$23¼	23¼	23¼	+¼
COcdental	1497	$12½	12¼	12½	+¼
CPLtd	46066	$39⅝	38⅞	39	
CPL4p	400	$7	7	7	
CReserve	4490	$22½	21½	21½	
CdnTire	150	$32	32	32	
CdnTireA	33052	$35¼	34⅞	34⅞	−⅛
CU 10¼	700	$18½	18½	18½	−⅛
CUtil9.24	100	$16½	16½	16½	+1¼
CUtil7.30	300	$12¾	12¾	12¾	
CUtil2ndD	3850	$21¼	21	21¼	−⅜
CUtil2ndE	2300	$19¾	19¾	19¾	
CWN5½p	z40	$7¾	7¾	7¾	
Canbra	200	$7¼	7¼	7¼	+⅜
Canray	2500	62	62	62	−1
CanronA	z30	$15⅞	15⅞	15⅞	
Caron6pr	15	$126	126	126	+10
Canuc	7900	95	90	90	
Canusa	280	235	235	235	+15
Canusaw	z200	59	59	59	
Cara	33000	$6	5¾	5¾	
CaraA	5200	$5¾	5⅝	5¾	+¼
CarlOK	12375	$5	490	490	−5
CarlAp	225	$15½	15½	15½	
Carma8¾	900	$10⅛	10	10	
CarmaA	2150	$10½	10	10½	+1
Carmacvp	7235	$15¾	15	15¾	+¾
CarolinM	700	$22⅛	21¼	21¼	−¾
Celanese	355	$9⅝	9⅝	9⅝	+⅛
CentPat	100	380	380	380	+5
CentrlTr	2590	$7½	7½	7½	+¼
CeresRes	7500	295	290	290	−10
Chnclr	1000	211	210	211	+1
CharterOl	200	130	130	130	+10
Cherokee	10100	$6⅜	5¾	6⅜	+⅝
ChibKay	7500	24	22	24	−1
ChieftanD	350	$19¾	19¾	19¾	+¼
ChieftanB	300	$47	46¾	47	+1
Chrysler	268	$5	5	5	−⅛
Clarion	13325	380	360	360	+15
CoastalA	100	$5⅛	5⅛	5⅛	−⅜
Cockfield	2701	$5½	5½	5½	
CohoA	1000	$8⅝	8½	8⅝	
Cmplx	600	105	102	105	+5
Cominco	6317	$50½	49½	49⅞	+⅜
ComrclOG	2550	133	128	133	+2
Coniagas	1000	180	171	171	−14
ConBathA	3773	$19¼	18⅝	19	+⅛
ConBathB	z40	$18¾	18¾	18¾	
ConBathp	154	$10⅝	10⅝	10⅝	+⅛
ConFardy	2267	225	220	220	
ConCopper	1500	35	35	35	
CDurham	8400	246	237	237	
CLouanna	800	294	293	293	+3
CMarben	5000	60	57	57	−3
ConsPipe	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
ConsProf	37259	250	235	250	+20
CRambler	5500	440	440	440	+10
Consoltex	500	355	355	355	−25
ConDistrb	650	$7	7	7	
Conventrs	3900	$10⅞	10½	10½	−¼
ConwestA	600	380	370	370	−10
ConwestB	4750	340	335	340	−5
CopFields	500	$11½	11½	11½	
CorbyB	z50	$23¼	23¼	23¼	
CorpFood	500	$41	41	41	+¼
CFalconC	14385	$12⅛	11⅞	11⅞	−⅛
CosekaR	8300	$13⅜	12½	13	−⅛
Coseka7p	1300	$7⅝	7⅝	7⅝	
CostainLtd	1060	$8¼	8¼	8¼	−¼
Craigmt	7100	191	175	175	−25
CrainRL	1400	$12¼	12	12	−½
Crestbrk	900	$40	39	40	
CZeirbaA	z2	$23¾	23¾	23¾	
Cullaton	2910	$13⅞	13¼	13½	+⅜
CzarRes	13150	$5¾	5¼	5½	−¼
CzarWt	3800	80	80	80	−20
DalcoPet	2800	230	225	230	+10
Dale-Rpr	100	475	475	475	
Dalmys	100	$9½	9½	9½	+¼
DaonDev	10000	$5	485	485	−10
Daon8⅝p	2600	475	450	475	+15
Daon9½p	6300	$5½	5	5⅛	+⅛
DejourMn	13700	45	44	44	−1
DEldona	30000	120	105	115	+14
Delhi	130600	105	92	92	+1
Denison	4979	$31¼	30⅝	31¼	+½
DicknsnA	3200	330	315	315	−10
DicknsnB	2100	280	265	265	−10
Discovry	1800	140	136	136	+1
DofascoA	5500	$40	39¾	39¾	−¼
Dfs235	12600	$17½	17	17⅛	+¼
Dofascowt	1000	$8¾	8¾	8¾	−¼
Domanl	2550	485	450	485	+60
DomeC	119897	$6⅛	5⅝	5¾	−¼
DCdw	194068	80	35	75	+40
DomeMine	6656	$21¼	20½	21¼	
DPete	934819	$14¾	13¾	14¼	−1
DPeteAp	13095	$12¼	11½	12	
DPeteBp	517	$12¼	11½	12¼	
DCitrus	100	490	490	490	−10
DExplor	4200	70	70	70	−2
DomStore	1725	$15½	15½	15½	
DTextie	1876	$15	14¾	14¾	−⅛
Domtar	5293	$21¾	21½	21½	−¼
Domtarpr	100	$7¾	7¾	7¾	+⅜
DrMcCA	66220	$13	13	13	+½
DrumndP	43400	225	200	200	
DundePal	24500	31	30	30	+1
Dunraie	1500	62	62	62	
DuPontA	1100	$28	26	26	−1
DylexLA	2700	$14½	14½	14½	
Dynamar	12750	340	325	325	
EstMirtic	211	295	295	295	−5
EchoB300	2100	$15⅞	15⅝	15⅝	−⅜
Echo1986w	2400	375	360	375	
Echo1987w	2300	335	325	325	−75
Echo1988w	2100	330	325	330	+5
Echo1989w	2500	330	325	330	+5
EgoRes	7500	64	64	64	
ElectroK	2700	40	40	40	
ElcthomX	300	$15	14¾	15	
ElcthomY	600	$14⅝	14½	14½	−½
Elks	321	180	175	175	−5
Emco	300	$14	14	14	+¼
EnrgyRes	2000	70	70	70	+7
Extndcar	313	$11½	11½	11½	+⅛
ExtdA	8600	$11½	11½	11½	
FCAIntl	25900	$7½	7¼	7½	+¼
FlbrgNik	350	$66	65	66	+1
FedindA	1400	$11½	11⅜	11½	+¼
FinningA	2300	$10⅛	10	10⅛	+⅝
FCalgary	1300	195	190	195	+5
FCityFin	2325	$19¼	19⅛	19¼	+¼
FCtyTrA	330	$7	7	7	+¼
FMar	5900	165	152	160	
Foodexp	800	375	370	375	
FordCnda	125	$43½	43½	43½	
Francana	2950	$17	16¾	16¾	−¼
Fraser	180	$17	17	17	
G&HSteel	300	420	420	420	−10
GMRes	1200	390	380	390	−5
Galveston	10400	230	210	230	+4
Gane	6000	160	150	155	+5
GazMetr	3400	470	450	450	−20
Gaz5.40p	725	$55	54½	55	
Gaz5½p	225	$55	55	55	
GDistrbA	100	$15⅜	15⅜	15⅜	
GDistrbw	100	$7¼	7¼	7¼	−¼
GMC	1512	$45½	44⅝	44⅝	−1⅞
GenstarL	14400	$22⅞	22⅛	22¼	+¼
Gnstar2.35	1350	$23¾	23¾	23¾	−⅛
Geocrude	2635	270	255	270	+10
Gibraltar	4800	$7	6¾	6⅞	+⅛
GoldaleA	2150	480	470	475	−5
GoldundM	2600	99	93	99	
Goodyear	z50	$22¼	22¼	22¼	
GraftGA	440	$14	13⅝	13⅝	−⅜
GraftGp	z30	$18⅝	18⅝	18⅝	
Grandma	22050	$14¼	13⅜	13⅜	−¼
Granduc	1000	145	130	130	
GLNickl	z100	77	77	77	
GLForest	7819	$70⅛	69	69	−1¼
GWSteelA	220	$6⅛	6⅛	6⅛	
GGoose	1000	$5	5	5	
GGoose9¾	100	$7	7	7	
GreyhndC	500	160	160	160	+10
Greyhnd	414	$17⅝	17⅝	17⅝	+⅛
GuarTrp	360	$11½	11⅜	11½	+1⅛
GuardCap	129	$9¾	9¾	9¾	
GulfC	145574	$20¾	20½	20⅝	−⅛
Gulfstrem	13200	$6½	6¼	6½	+¼
HClHldgA	1578	$8¾	8¼	8⅜	−⅜
HClHldgB	1400	$8½	8	8	−1
HClHldw	1000	140	140	140	
Haley	140	$5¼	5¼	5¼	−⅛
HGroupA	800	360	360	360	
HardCrpA	1960	225	225	225	
HardCrpC	z20	156	156	156	
HarrisA	300	$7	7	7	
HatleighA	100	400	400	400	
Hawker	7350	$10¾	10½	10¾	+⅛
HayesD	z99	$7⅜	7⅜	7⅜	
Highwood	8900	200	180	200	+20
Hollinger	z50	$30¼	30¼	30¼	
HBayMng	3770	$22⅞	22¾	22⅞	+⅛
HBayCo	13089	$24⅝	23⅞	23⅞	−⅝
HBCpr	1722	$12⅝	12⅜	12⅜	
HBOG	942686	$47½	46¼	47	+4⅜
Hu-Pam	3500	54	50	50	−3
Husky	115275	$13⅜	12¾	13	+⅜
HuskyApr	z95	$28½	28	28½	
HuskyBpr	z50	$28¾	28¾	28¾	
HydraEx	4500	50	50	50	−4
IAC	2700	$7⅝	7⅜	7⅜	−⅛
IUIntl	3883	$16⅜	16¼	16¼	
Imasco	1822	$37	36½	36¾	−⅛
ImascoBp	950	$40	39	40	+1
ImpLifep	200	$24½	24½	24½	
ImpOilA	26498	$27⅝	27⅛	27⅜	+⅛
ImpOilB	105	$27⅛	27⅛	27⅛	+1⅞
Inco	80292	$16½	16	16⅛	−⅜
Inco7.85	2300	$13¾	13⅝	13¾	−¼
Indusmin	200	$13¾	13¾	13¾	+¾
InlandGas	1470	$13¾	13½	13½	
InlandGp	450	$7¼	7⅛	7⅛	
Inter-City	18430	$11⅜	11⅛	11¼	+⅛
IBM	736	$62	61½	62	−1
IntlThom	3500	$6	5⅞	5⅞	+⅜
IntprPipe	5950	$13⅞	13⅝	13⅞	+⅛
Invernw	2000	22	22	22	−3
IronBayT	600	$6	5⅜	5⅜	−½
IrwinToy	10840	$14¼	13⅜	13⅜	−½
IslandTel	550	$14	13¾	13¾	−¼
Ivaco	z50	$19⅞	19⅞	19⅞	
IvacoCp	400	$30½	30⅛	30⅛	−⅜
IvacoDp	400	$18⅞	18¾	18⅞	+⅛
Jannock8	z168	$8½	8½	8½	
Janockwf2	150	425	425	425	−25
JoffreRes	6800	235	225	225	−15
JorexLtd	2100	50	50	50	
Joutel	15500	285	276	276	−9
KamKotia	6000	175	165	165	−10
KerrAdd	300	$14½	14½	14½	−⅛
KAnacon	13169	80	77	80	
LabattA	11501	$26½	26⅜	26⅜	−¼
LabMin	475	$40	38	40	+3
Lacana	8610	$5½	5⅜	5½	
Lacanaw	2300	110	110	110	
Ldl 9¾	200	$6¾	6¾	6¾	+¼
LOntCem	800	$6	6	6	−⅜
LShore	2800	$20¼	20¼	20¼	−¼
LarderRes	2000	43	40	40	
LasitrKm	2000	50	48	48	+2
Laurasia	1800	41	40	40	−2
LavaCap	4500	410	370	370	−45
Leigh1	700	$5	490	5	+10
Leigh2	700	$5	490	5	+10
LevyApr	150	$6	6	6	
LLLac	1278	$18¾	17	17½	−1¼
LoblawCo	7404	$6⅜	6¼	6¼	
LobCopr	100	$18⅝	18⅝	18⅝	+⅛
LobLtdAp	100	$11	11	11	+¼
LobLtdBp	100	$12¼	12¼	12¼	+1¼
LochielA	5800	170	155	158	−12
LochielB	7100	147	125	125	−20
LLMnrls	3143	$9¾	9⅝	9¾	+⅜
Lumonics	3000	$13⅛	13⅛	13⅛	
LynxCan	22100	125	120	123	+3
MICC8⅝	1900	$14	13½	13⅞	−⅛
MSRExp	27802	$11¾	10¾	10⅞	−⅞
MSZRes	17250	210	205	205	−5
MSZResw	10000	43	43	43	−2
MTSInter	2800	185	185	185	−3
MclanHX	2200	$10¾	10½	10½	
MclanHY	900	$10½	10½	10½	+⅛
Macmilan	6727	$23¾	23¼	23½	−¼
Mcmiln200	521	$18⅛	18	18	+¼
Mcmiln208	3091	$16½	16	16⅜	+⅜
Macquest	500	320	310	320	
Madeline	1200	85	80	80	−17
Magnetcs	1800	95	95	95	+7
MajstcWil	8975	$6	5¾	5⅞	+⅛
Malartic	100	350	350	350	+45
ManBar	1000	40	40	40	−3
Manville	500	290	290	290	−10
MLfGard	z2	$29¾	29¾	29¾	
Maritime	1057	$19½	19	19½	+½
MarT860	1000	$6½	6½	6½	
MarT940	231	$7	7	7	−¾
MarkSpnc	178	$10⅛	10⅛	10⅛	−⅛
MarkWrk	200	425	425	425	
MassFer	15656	245	240	240	−5
MasFA	1585	$9	8¾	8⅞	+⅛
MasFB	2400	$9	8⅝	8¾	−⅛
Matchan	3562	38	37	38	−2
McChip	600	118	115	118	+3
McIntyre	1100	$35	34¼	35	+½
McPhar	900	195	190	195	+25
Mentor	100	$5⅝	5⅝	5⅝	
Mercantil	100	$15½	15½	15½	−¼
MerlaE	102006	$10¼	9¾	10	+¼
Merlandp	600	$23¼	22¾	22¾	+¼
Meston	1600	430	400	430	
Metalore	2500	305	270	270	−40
MetStorsp	155	$13	13	13	
MinrlRes	4340	195	180	185	−9
MitelCorp	13640	$36	35½	35½	−⅜
MolsonA	457	$25½	25½	25½	+½
MolsonB	400	$22	22	22	−¼
MonencoA	1200	$14	14	14	
MtlTrust	100	$21	21	21	−⅞
Moore	24195	$36½	35½	35½	−¾
Morisn	3100	245	235	235	−11
MtJamie	2700	42	41	41	−1
MSLp	1000	$6	6	6	
Murphy	500	$22½	22¼	22½	
NBCook	3000	350	340	350	
NBUMine	31700	435	405	405	−15
NSRRes	4500	49	49	49	+1
NatBkCan	4141	$10¼	9⅞	9⅞	−¼
NatBkcv	2950	$23⅛	22½	23⅛	+⅝
NatPete	z100	90	90	90	
NatTrust	z52	$18¼	18¼	18¼	
Neomar	1500	205	205	205	+4
Nearctic	17700	350	340	345	−5
NBTel	1431	$16	15⅞	16	+⅜
NBTel1.37	150	$11	11	11	+2
NKelore	3000	45	45	45	
NProvidD	10500	25	22	25	+2
NYorkOil	1000	180	180	180	−15
NfldCapA	1500	$9⅞	9⅞	9⅞	+⅝
NfldCapB	900	$11¼	10½	10½	+½
NfldLPA	200	$18	18	18	
NfldTel	300	$8⅜	8¼	8⅜	−⅛
NfldTe975	z65	$13½	13½	13½	
Newnor	28000	16	14	15	+1
NickRim	1000	23½	23½	23½	+2
NobleM	3500	102	90	90	−12
NorAcme	1300	165	155	165	+15
Noranda	38788	$21⅞	20⅞	21¾	+¾
Nor8½	885	$84½	82¼	84½	+1
Norbaska	900	45	45	45	−2
Norcen	7125	$26⅜	26⅛	26⅜	−⅛
Norlex	1100	18	18	18	+2
NormickP	z18	$7¼	7¼	7¼	
NCOils	28310	$28½	26	27¼	+2
NorTel	14809	$55½	54¾	55	−¾
Northgat	700	$7	6⅞	6⅞	−¼
Northld	8000	40	35	35	−5
Northstar	1550	300	295	300	+6
Nthstar10	200	$7½	7½	7½	
NWUtilp	z50	$31	31	31	
NovaAltA	81853	$9⅛	8¾	9⅛	+¼
NovaFp	180	$18	18	18	+⅞
NovaJp	100	$37½	37½	37½	+½
NovaKp	6175	$23½	23	23⅜	+⅜
NSSav10¼	100	$13½	13½	13½	+½
NowscoW	3300	$18⅝	18⅝	18⅝	
Nu-WstA	17300	$8⅛	8	8⅛	
Nu-WstC	10171	$8	7¾	7⅞	+⅜
Nu-Wstp	z36	$11⅞	11⅞	11⅞	
Nu-WstBp	925	$12	11⅝	12	+⅜
Nu-Wst8p	2500	$13¾	13¼	13¼	−¼
NufortRes	2500	45	45	45	+2
Numac	2905	$31⅞	30¾	31	−¼
OPI	100	$10	10	10	−1
Oakwood	18722	$18¾	18¼	18¼	
Oakwodpr	400	$22⅞	22¾	22¾	−¼
Obrien	4800	210	195	200	
OcelotA	200	$35½	35½	35½	+2
OcelotB	88950	$36¼	34	35½	+1¾
Omega	16490	$9¾	9½	9¾	+⅜
Onaping	2700	$5½	5	5⅛	+⅛
OnyxPete	2180	$8¾	8¼	8¾	+½
OshawaA	5150	$12¼	12	12¼	+¼
Osisko	2000	27	27	27	+2
PacCoper	1300	240	235	235	+5
PagePet	1600	$18⅜	18⅜	18⅜	+⅛
PagurianA	1800	400	390	400	+20
Pgrnw	1500	60	56	56	
PalomaP	3850	495	485	490	
Pamour	800	$7⅛	6⅞	6⅞	+⅛
PanCanaA	250	$5⅞	5½	5½	
PanCanaB	150	$5	5	5	
PanCentr	3700	180	176	180	+5
PanCanP	370	$67½	67½	67½	+½
Parlake	6300	80	78	80	+5
PatinoNV	150	$16½	16½	16½	+1
PeBenO	2800	220	215	220	
Pembina	1100	$8½	8¼	8½	+⅜
PennWest	6600	119	110	110	−7
PenWA	z100	72	72	72	
Pennant	20000	147	140	140	−5
PJewlA	100	$12¼	12¼	12¼	+1
PetroSun	4500	175	170	175	+10
Petrol	1400	$6¼	6	6⅛	−⅛
Petrotech	550	460	445	445	−25
PhillipsCb	1100	$19	18½	19	+½
PhonixOil	1951	$14⅜	13½	13⅜	−1
PhnxOilw	1550	$5⅜	460	460	−65
PinePoint	2810	$41½	41¼	41¼	−¼
PlaceG	7050	117	110	115	−4
Placer	8884	$15¾	15⅛	15⅛	−⅜
Poco	500	160	160	160	+5
Plysr840	61750	$24⅝	23¾	24⅝	+⅞
Pominex	5600	41	41	41	
Ponder	200	195	195	195	+20
PopShops	51800	33	29	33	+3
PowrCorp	1300	$16	15¾	15¾	
PradoExp	2534	30	30	30	
Precamb	1300	$5¾	5½	5½	−⅜
Provigo	500	$9¼	9¼	9¼	−⅛
QMGHldg	2000	$8	7⅞	8	+½
Quartet	1500	$5	5	5	+5
QasarPet	4600	285	282	282	−3
QueSturg	4925	310	305	305	
Ram	300	$7⅛	7⅛	7⅛	−¼
Rambler	10800	270	260	270	+10
RnchmnA	3600	$5⅞	5⅝	5⅝	−⅛
Rnchmnp	800	$16⅜	16¼	16⅜	+⅜
Ranger	43260	$11⅝	10⅞	10⅞	−⅝
RankOrg	500	305	305	305	+10
Rayrock	1200	410	400	405	+5
Redpath	760	$13¾	13¾	13¾	−⅛
Rdpth1.665	200	$15¾	15¾	15¾	+⅛
RSthA	15413	$10½	10½	10½	
Reichhold	900	$7½	7½	7½	
Reich10½	2100	$8	7⅝	8	+½
ResServic	1100	405	400	400	
RevnPrpA	2699	145	135	135	−8
RevnPrpB	6466	100	99	99	
RioAlgom	4337	$35¾	35⅛	35½	+⅛
Rio8.5	200	390	350	390	+115
RioAlto	2100	235	220	220	−15
RLittle	300	215	205	205	
RogersA	1100	$9½	9½	9½	−¼
RogersB	16300	$9⅝	9½	9½	−⅛
Rolland	1300	$6½	6⅜	6½	+⅛
Roman	3966	$11⅞	11⅝	11⅞	+¼
RonyxCor	2400	$5½	5¼	5½	+¼
Rothman	925	$20	20	20	
RothmAp	z10	$54¾	54¾	54¾	
RoxyPet	12825	385	360	385	+20
RoyalBnk	7682	$25⅞	25½	25½	−½
RyBk1.88	200	$15¼	15	15	
RyTrscoA	808	$14	13¾	14	
Ruprtind	2900	440	430	435	+10
StFabien	4166	32	32	32	−1
SandwellA	200	$10⅜	10¼	10¼	−⅛
Scarboro	2800	294	280	280	
Scarborow	900	75	75	75	+10
Sceptre	7220	$12⅜	12	12	
Sceptrepr	1200	$18⅛	18	18	+½
Scintilore	1300	340	320	340	+10
ScotPaper	650	$19	19	19	+⅝
ScotYork	7400	330	315	325	+10
ScurryRn	220	$42½	42½	42½	−3¼
Segrm	280205	$64	63½	63⅞	+¾
Seaward	4400	110	105	105	−5
SeawayM	100	$8¼	8¼	8¼	+¼
Seco2.25p	1000	$17¼	17	17¼	+¾
SelkirkA	136	$8½	8½	8½	
Shawind	600	$11⅛	11⅛	11⅛	−⅛
Shawnee	1400	85	85	85	+15
ShellCan	20980	$21⅞	21¾	21¾	+⅛
Shelter	800	305	300	300	
Shelterw	500	60	60	60	+10
ShepherdP	100	$6½	6½	6½	
Sherritt	3340	$9⅛	9	9	
ShpngNZp	z50	$18¾	18¾	18¾	
Sigma	2000	$12	11½	11½	−¾
Silvmq	2000	36	36	36	+1
Silverton	1500	220	220	220	+5
SSearsA	4720	$6	6	6	
SSearsB	800	$6	6	6	
SklarM	3100	$5½	5¼	5¼	+¼
SkyeRes	1068	$8⅛	8⅛	8⅛	−⅜
SlaterStl	z25	$16⅜	16⅜	16⅜	
Slater6pr	420	$10¼	10¼	10¼	−¾
Sogepet	4000	105	100	101	−5
Southm	1072	$33¾	33¼	33¼	
SparAero	900	$6⅞	6⅝	6¾	−⅛
SparAerop	100	$13½	13½	13½	−⅛
Sparw	1000	125	125	125	
Spooner	8700	80	78	78	−1
StBrodcst	250	$9¾	9¾	9¾	+¼
Stanford	3950	340	325	325	−15
SteepR	950	450	445	445	
Steinbginc	100	$30½	30½	30½	
Stinbg5¼	100	$51	51	51	
StelcoA	3668	$31⅛	30¾	31	
StelcoCp	2350	$24¾	24¼	24¾	+⅛
StelcoDp	200	$22¼	22¼	22¼	+¼
StrandOG	2000	$5⅜	5⅜	5⅜	
Strhcona	11820	63	61	62	
StrathrnA	1300	100	100	100	
SudCont	2200	380	380	380	
SulpetroB	1733	$18½	18⅛	18⅜	+¼
SunbrstE	7800	30	29	29	−1
Suncorpr	600	$24	24	24	
SystmhsA	550	$9⅜	9¼	9¼	−¼
TalcorpA	396	275	275	275	
TeckCorA	2200	$13¼	12½	12¾	+½
TeckCorB	6850	$11¼	10⅞	10⅞	−¼
Tectonic	1500	315	310	310	−10
Tectonicw	900	105	105	105	
Teledyne	600	$7¾	7½	7½	−¼
Temag	2100	290	280	280	
TexCan	17553	$31¾	30½	30½	+¼
ThomL	1000	65	62	62	−3
ThomNA	550	$21	20⅞	20⅞	+⅛
ThomNpr	140	$29	29	29	
TombillA	1000	135	130	130	−5
TombillB	800	130	130	130	−5
TorDmBk	2721	$30	29¾	30	+¼
TDBk1.835	1200	$14⅝	14⅝	14⅝	
TDBk2.375	500	$18	17⅞	18	+¾
TDBkC	100	$20½	20½	20½	−¼
TorSun	300	$9	9	9	
TorstarB	980	$10¼	10	10¼	+¼
Torstar268	z10	$22	22	22	
Torstarw	5265	210	205	210	+10
TotalPet	10900	$15⅜	14⅞	15¼	+⅜
TotalPAp	900	$27	26½	26¾	
TradersA	7421	$8½	8¼	8¼	−¼
TradersB	500	$9	8	8	−1½
Trade4½p	100	$28	28	28	+¼
Trade7½p	225	$24¼	23½	24¼	+½
TrCGlass	z10	$11⅜	11⅜	11⅜	
TrCanRes	6700	249	235	249	−4
TrCRp	700	$13⅜	13	13	
TrnsMt	1575	$9¼	9	9⅛	+⅛
TrAltA	14997	$16¾	16½	16½	
TrAlta7	300	$60	60	60	+5
TrAlta2.36	300	$18	18	18	+½
TrAlta8¾	300	$61¾	61¾	61¾	
TrAlta1.40	2403	$17	16¾	16¾	+¼
TrAlta12	300	$24	24	24	+½
TrCanPL	9735	$20¾	20⅜	20¾	+⅜
TrP2.80p	400	$21	20½	21	
TrP2.65p	z15	$65	65	65	
TrP1stp	100	$46	46	46	
TrP1stE	1300	$45	44	45	+2
Trpcfic	2628	420	405	405	−15
Tricentrol	200	$12¼	12¼	12¼	+¼
Trimac	25236	$11½	11	11	+¼
TrinityRes	10560	$14½	14¼	14¼	−⅛
TrizecCrp	100	$24	24	24	
Turbo	45120	475	455	465	
Turbosp	775	470	460	470	+15
Turbo10½	1200	$15½	15⅛	15⅛	+½
Turbowf	300	280	280	280	+5
TwinRB	2500	420	410	420	+20
UlsterPet	72647	285	256	265	−18
Ultramar	z50	$10⅝	10⅝	10⅝	
UnicoA	33952	465	400	465	+15
UnicoB	1102	400	400	400	−75
UnionGas	6840	$9⅛	9	9⅛	+⅛
UCanso	3850	$14½	14	14⅛	−¼
UKeno	950	$18	18	18	
UnReefP	2000	33	30	33	−2
USiscoe	3325	$8	7¾	8	
UnWburn	1600	$12½	12½	12½	
UWOG	2200	90	85	85	−5
VerstlCIA	1500	$13¼	13¼	13¼	
VerstlCIB	1150	$13⅝	13¼	13¼	−½
VerstlCorp	400	$10⅜	10⅜	10⅜	+⅛
Verstlwf2	900	$11⅜	11⅛	11⅛	
Vestgron	4550	$22¼	21½	22¼	+1
VGTrstco	2000	$6	6	6	−⅛
Villcentre	450	400	400	400	
VulcanInd	530	$8½	8⅜	8⅜	−⅛
WajaxA	17728	$11	10¾	11	+¼
WlkrR	110262	$22¼	22	22⅛	+⅛
Walker9	1050	$29	29	29	−1½
Walker7½	6775	$21¾	21⅜	21½	+⅜
Wardair	250	$6¼	6¼	6¼	+¼
WarnCan	100	$9¼	9¼	9¼	+1
Warren	7850	140	127	130	
Wrintn	7200	105	98	103	+3
Wstburne	14200	$26¾	25¾	26	−⅞
WcoastPt	7000	$17	16¾	16¾	−¼
WcoastT	4160	$11⅞	11½	11¾	+¼
Wcost8½p	100	$41	41	41	−2
Westfort	7200	175	160	165	
Wesgroth	500	190	190	190	
Westmin	1707	$8	7¾	7⅞	−⅛
Westminp	1300	$18	17¾	17⅞	−⅛
Westmntr	3700	176	174	175	
Weston	z80	$32⅞	32¾	32¾	
WhimCrek	3000	89	87	89	+14
WhonokA	5425	$7½	7½	7½	−¼
Wilanour	1300	475	450	450	−25
Wilco	2000	34	33	33	−1
Willroy	1700	$6⅜	6⅛	6⅜	+¼
Win-Eld	6500	27	26	27	−1
WoodwdA	3600	$13¾	13⅝	13⅝	+⅛
Wrlwid	200	$11	11	11	+2½
WrHarg	1350	310	310	310	−15
YkBear	2900	$6½	6¼	6½	+¼
YRusel9¾	300	$13	12½	12½	−½
Zephyr	6800	200	190	200	+5
Trust Units					
BBCRun	200	$13	13	13	+½
CPermun	3427	$6⅜	6⅜	6⅜	−⅛
CRealtyu	2147	410	410	410	+5
Lehndorff	z5	$18¾	18¾	18¾	

MONTRÉAL

Hausse des cours

Hausse des cours hier à la Bourse de Montréal alors que l'indice composé termine la séance avec un gain de 2.77 points à 309.63. Le volume s'inscrit à 645,279 actions au lieu de 633,233 la veille.

Les pétroles gagnent 9.38 à 584.55, les industrielles 3.80 à 329.09 et les services publics 2.03 à 224.60, tandis que les bancaires perdent 2.25 à 348.67 et les papetières 0.08 à 178.06. Dome Pete, valeur industrielle la plus traitée, perd 7-8 à $14 3-8.

Au total 53 valeurs sont à la hausse, 48 à la baisse et 46 stables.

Hudson's Bay Oil and Gas gagne 3 7-8 à $46 7-8, Grandma Lee's 1 à $13 3-4, IU International Corp. 7-8 à $16 1-4, Noranda 3-4 à $21 3-4, Husky Oil 3-8 à $13, Merland Explorations 3-8 à $10 1-8 et West Coast Trading 3-8 à $11 7-8. Inco Ltd perd 1-2 à $16, Banque royale 3-8 à $25 5-8, Alcan 1-4 à $26 1-2 et Imperial Oil A 1-4 à $27 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AbtiPrce	800	$20¼	20¼	20¼	
Alcan	13887	$27	26½	26½	−¼
Aldona	1000	45	45	45	
Algoma	592	$43⅝	43⅝	43⅝	+⅛
ArgptC	816	460	450	460	−90
Asbestos	700	$36¼	36⅛	36⅛	−⅞
BCPhone	200	$14⅝	14⅝	14⅝	+⅛
BPCan	1438	$34¾	34	34	−⅜
BqueMtl	8725	$25¾	25½	25⅜	−⅛
BankNS	700	$25¾	25¾	25¾	−¼
BqueNat	15210	$10¼	10	10	−⅛
BqNatA	350	$23⅛	22½	23⅛	+⅝
BqRoyale	4662	$25⅞	25⅝	25⅝	−⅜
BellCan	18510	$18⅜	18¼	18⅜	+⅛
BombA	110	$12½	12½	12½	
BombB	185	$12	12	12	+½
BowVal	4950	$18¼	17½	17½	
CAEInd	3400	$10⅛	10⅛	10⅛	
CMarconi	300	$34	34	34	+1¾
CdaCem	1775	$11⅜	11⅛	11⅜	+⅜
CdaLafRt	5140	12	11	11	
CdaPack	11000	$30¼	30¼	30¼	−¼
CImpBk	1850	$29⅜	29⅛	29⅜	+⅛
CImpprB	500	$22⅞	22⅞	22⅞	+⅛
CPLtd	47041	$39½	39¼	39¼	+¼
CTireA	150	$35⅛	35⅛	35⅛	+2⅛
CapitlDyn	200	315	300	300	
CarlOk	225	$5	5	5	
Cominco	300	$49¼	49¼	49¼	+4¼
Comterm	12100	425	400	400	−10
CBathA	400	$19	18⅞	19	+⅛
CBathPr	100	$10¾	10¾	10¾	−1
DofascpB	1900	$17	17	17	−2
DomeCda	17075	$6⅛	5¾	5⅞	−⅛
DomeMns	2900	$21½	20¾	21½	+⅛
DomePet	119565	$14¾	13⅞	14⅜	−⅞
DomStore	937	$15½	15½	15½	
Domtex	2005	$14⅞	14⅜	14⅜	−⅜
Domtar	558	$21¾	21½	21½	−¼
EnheatB	100	$6⅜	6⅜	6⅜	−½
EntrepCp	8101	$19	18⅜	18¾	+¼
MinestM	2300	300	300	300	+5
FCAInter	1150	$7¼	7¼	7¼	
FalcnCop	1300	$12	12	12	+⅛
GazMetr	1422	470	450	455	−15
Genstar	700	$22¾	22⅜	22½	+1⅜
GrmaLee	7025	$14	13¾	13¾	+1
GulfCan	40545	$20¾	20½	20½	−⅛
HirWalkr	1600	$22¼	22	22⅛	+⅛
HBayMS	1300	$22¾	22⅜	22¾	
HBayCo	5000	$24¼	24¼	24¼	
HBaypA	668	$12⅜	12⅜	12⅜	+⅜
HBOilG	39250	$46⅞	46⅜	46⅞	+3⅞
HuskyOil	10650	$13⅜	12⅞	13	+⅜
IACLtd	1500	$7½	7⅜	7½	
IUInter	2500	$16¼	16¼	16¼	+⅞
ImpOilA	3360	$27½	27⅛	27¼	−¼
IncoLtd	7026	$16½	16	16	−½
InterPipe	240	$13⅝	13½	13⅝	+⅛
Kiena	200	$18½	18¼	18½	+½
LabattA	100	$26⅜	26⅜	26⅜	−⅛
LLacMn	2250	$9¾	9⅜	9¾	+⅜
MassFer	881	245	240	240	−5
Mark's	100	420	420	420	−80
Merland	6392	$10⅛	9¾	10⅛	+⅜
Meston	2000	400	400	400	−40
MitchA	600	$11¾	11¾	11¾	−⅛
MitelCorp	950	$36	35¾	35⅞	+⅛
MolsonA	100	$25½	25½	25½	+½
Moore	900	$36¼	36¼	36¼	
Noranda	13265	$21¾	20⅞	21¾	+¾
Norcen	500	$26¼	26¼	26¼	−¼
Normick	324	$7½	7½	7½	−⅜
NorTel	836	$55⅜	54¾	55⅜	−⅜
NovaAlta	2800	$9⅛	8⅞	9⅛	+¼
Nova612	1500	$23⅜	23¼	23⅜	−⅛
PowrCrp	2300	$16	15¾	15¾	
Provigo	500	$9⅝	9½	9⅝	+¼
QueTel	157	$17	17	17	+¼
Quebecor	700	$12	12	12	
RioAlgom	3200	$35¾	35	35⅜	+¼
Seagram	160	$63¾	63¾	63¾	+¾
ShellCan	5500	$21⅞	21⅜	21¾	
SparCap	2500	11	11	11	
SteinbgA	119	$31	31	31	+½
StelcoA	340	$31⅛	31	31	+⅛
StelPrC	100	$24½	24½	24½	+⅜
TeleMetB	100	$15½	15½	15½	
Texaco	500	$31½	31	31	−½
TorDmBk	826	$30	29¾	29¾	−¼
TotalPete	300	$15⅜	15¼	15⅜	+⅛
TotPetpr	100	$26⅝	26⅝	26⅝	−⅛
TrAltaA	251	$16½	16½	16½	+¼
TrCanPl	1000	$20¾	20¾	20¾	+½
TrCanpre	2500	$45¾	45¾	45¾	+¾
Turbo	2000	470	465	470	
UnCarbid	500	$15½	15½	15½	−½
UnionGas	200	$9	9	9	+¼
Velcro	250	$15¾	15¾	15¾	−¼
WcostTrn	6100	$11⅞	11½	11⅞	+⅜
Woodward	400	$13½	13½	13½	−4
Total sales:	502,294				
JuniorMinesOils					
Abcourt	2000	160	160	160	
Bateman	1000	13	13	13	−1
Belchas	22500	64	55	56	+1
Brosnan	13500	85	75	80	+10
Bruneau	13000	48	47	47	−1
CadillcEx	9190	480	450	470	+5
CartierRe	2000	65	65	65	−5
ConslRs	7000	45	41	45	
CSummit	1000	45	45	45	
Dumagmi	1700	375	350	375	+25
Dumont	7500	35	34	34½	−½
DynaMn	1000	40	40	40	
ESulM	200	252	245	245	−5
ExploQue	6300	80	80	80	+2
GrCoast	1000	23	23	23	
Jtown	3000	74	70	70	−4
Laduboro	800	51	51	51	
LynxExp	2700	123	120	123	−2
Mid−Can	1000	54	54	54	
Mid−Car	24800	1	½	½	
Muscocho	3300	92	91	92	−3
NUngava	2003	65	61	61	−4
PetSun	3000	175	175	175	+15
ProvExp	500	50	50	50	
QueCoblt	1000	80	80	80	+10
Queenstn	900	250	246	246	−4
Stanford	7000	340	330	330	−10
SulMin	1000	305	300	305	+5
Talisman	1000	60	60	60	
Wrightbr	1500	80	75	75	−5

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $509.80 (offre) et $518.40 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle a $10.74 (offre) et à $11.52 (demande).

■ Voici les cours de l'once Troy d'or à la fermeture hier des principaux marchés mondiaux, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de la veille: **Londres:** $429.00 ($431.15); **Paris:** $441.02 ($442.33); **Francfort:** $430.99 ($433.04); **Hong-Kong:** $424.45 ($431.06); **Zurich:** $428.50 ($431.50).

OBLIGATIONS

Baisse des cours dans le marché des obligations, hier.

Le court terme était inchangé. Le moyen terme a perdu un huitième de point. Le long terme, les obligations des provinces et des sociétés, ont abandonné trois huitièmes.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 21%. Les bons du trésor à trois mois rapportaient en moyenne 17.37% au lieu de 17.96 la semaine dernière, et ceux à six mois 17.18% au lieu de 18.19.

BÉNÉFICES

Gulf Canada: neuf mois clos 30 sept.: 1981, $257 millions ou $1.13 par action; 1980, $286 millions ou $1.26.

IU International: neuf mois clos 30 sept.: 1981, $46.4 millions U.S. ou $2.06; 1980, $54.6 millions ou $1.82.

Astral Bellevue Pathe: semestre clos 29 août: 1981, $585,000 ou 21 cents par action; 1980, $671,000 ou 24 cents.

STEINBERG INC.

Avis de Dividende

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de TRENTE-CINQ cents (35¢) l'action sur les actions ordinaires et de classe "A", en drculation, de la compagnie a été déclaré, payable le 2e jour du mois de décembre 1981, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18e jour du mois de novembre 1981.

Par ordre du Conseil d'Administration

La Vice-présidente,
Directrice générale
du Service juridique
et Secrétaire
DIANE MARCELIN LAURIN
Montréal, le 9 octobre 1981.

NEW YORK

Moins huit points

La tendance a évolué nerveusement hier à Wall Street, malgré une nouvelle baisse du taux d'intérêt de base bancaire. L'indice des industrielles a clôturé à 858.73, en baisse de 8.08 points après des gains de près de quatre points. Quelque 50 millions d'actions ont changé de mains.

La diminution du «prime rate» par la Chemical Bank de New York n'a eu qu'une influence passagère sur la Bourse du fait qu'aucune autre banque n'a suivi cette initiative, ont estimé les analystes. Les investisseurs ont apparemment continué à consolider leurs positions après les gains récents, ont-ils ajouté.

En clôture, le nombre des baisses dépasse celui des hausses: 818 contre 665 et 413 titres sont inchangés.

Halliburton a cédé 2 1-2 à $56 3-8. Honeywell a perdu 2 1-4 à $78 3-4. Standard Oil Ohio a clôturé à $44 en baisse de 1 5-8. Washington Gas a gagné 1 1-2 à $34. Columbia Pictures a monté de 1 1-2 à $42 1-2. Asarco a clôturé à $30 1-8 en hausse de 1.

Parmi les canadiennes, Ashland Oil perd 3-8 à $31 1-8, Alcan 1-8 à $22 3-8 et Hudson Bay Mining 1-8 à $18. Seagram Co. gagne 5-8 à $53 1-2, Dome Mines 5-8 à $18 1-4 et McIntyre Mines 1-2 à $29 1-4.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF	12 32	39	38⅝	39	+⅜
AM Intl	.. 114	5½	5⅜	5⅜	.....
ASALtd	.. 169	50¾	50⅝	50¾	+⅛
Alcan	5 556	22⅝	22¼	22⅜	−⅛
AllgCp	8 62	46¾	46½	46¾	+¼
AlgInt	8 49	33¾	33	33	−⅞
AllisCh	10 1232	15⅜	15	15¼	.....
Alcoa	5 835	24¾	23⅞	24	−¼
Amax	11 5296	53⅜	49⅜	51	+1½
AmHess	8 1079	26	25⅝	25⅝	−¼
AmAir	27 1707	14¼	13⅝	13⅞	−⅛
ABrnd	6 394	39	38½	38½	−¼
AmCan	9 912	36⅞	35⅜	35½	−1⅛
ACyan	7 419	27¾	27¼	27¼	−¼
AmElPw	7 1931	16⅜	16⅛	16⅛	−¼
AmExp	8 1496	47	45½	45¾	−⅞
AHome	12 1880	36½	36	36⅛	−½
AmMot	.. 364	2⅞	2¾	2¾	−⅛
AmStd	6 200	28½	28⅛	28¼	+¼
ATT	7 4354	59⅝	58⅞	59	−⅜
AmpIn	16 334	52⅜	51⅞	52	+⅜
ArmcoS	6 305	26	25⅞	26	.....
ArmWIn	7 248	15½	15	15	.....
Asarco	16 439	30⅜	29¼	30	+⅞
AtlRich	8 1662	49½	48⅝	48¾	−¾
AvcoCp	5 282	21	20⅜	20⅜	.....
Avnet	13 202	51¾	50⅛	50¼	−1⅛
Avon	8 1020	33½	32⅞	32⅞	−⅜
BkrInt	14 1327	41½	40½	40½	−1
BaxtT	16 795	65	d15⅛	64	−⅞
Beckm	16 212	28⅞	28¼	28½	.....
BelHow	7 52	18	17⅜	18	.....
BellCan	.. 13	15⅜	15¼	15¼	+⅛
BenflCp	7 173	19⅝	19⅜	19⅜	−⅛
BethStl	4 900	21⅞	21⅜	21½	−⅛
BlackD	7 921	15⅛	14⅝	14⅝	−½
Boeing	5 x2410	26⅜	25½	25¾	−½
BoisCas	8 417	35	34½	34⅝	−¼
Borden	5 245	27⅞	27⅜	27⅜	.....
BorgW	7 191	50¼	49¾	49⅞	−¼
BosEd	5 123	23¼	22¾	22⅞	−⅛
BristM	13 764	57¼	56½	56½	−⅜
BritPt	3 604	23¾	23¼	23⅜	+¼
Brnswk	8 388	20⅜	19⅜	19⅞	−⅝
BucyEr	9 293	16¾	16⅜	16⅜	+⅜
BurlInd	6 77	26⅝	26⅜	26⅜	.....
Burrgh	8 1132	29¼	28¼	28⅜	−½
CBS	8 1223	55⅜	54¾	54¾	−⅜
CPC	8 186	34⅞	34½	34½	−⅜
CSX	7 298	55⅞	55	55⅜	+½
Callahn	13 75	15⅛	14½	14⅝	−½
CampRL	.. 98	16¼	15⅞	15⅞	+⅛
CamSp	7 64	27½	27⅛	27¼	−⅛
CdnPac	.. 713	33⅛	32¾	32¾	+¼
CapCit	13 349	79½	78¾	79¼	+¼
Carling	.. 89	4⅛	4	4	−¼
CatrpT	7 1877	53¼	52⅜	52⅞	+¾
Celanse	6 573	58⅝	57⅝	58⅝	+1
Chase	6 1522	57	56¼	56⅝	+½
ChrisCft	26 14	31⅞	31⅞	31⅞	.....
Chryslr	.. 825	4⅜	4⅛	4⅛	−¼
Citicrp	7 4359	26¼	25¼	25½	+¼
CitiesSv	12 2432	50⅝	48⅝	48⅞	−1¼
ClarkEq	7 1339	28½	d28	28	−⅛
Clorox	6 288	11½	11⅛	11¼	.....
CocaCol	9 1623	35¼	34¾	34⅞	−⅜
ColgPal	8 1811	15⅝	15⅜	15⅜	−⅛
ColGas	6 111	30⅞	29⅞	30⅞	+⅞
ColPic	10 300	42¾	41¼	42½	+1½
CmbEn	9 496	39⅛	37¾	37¾	−1⅛
Comsat	11 122	57⅛	56	56	−1½
ConEd	5 756	32⅛	32	32	.....
CntlCp	5 360	27⅜	26¾	26¾	.....
CntlGrp	5 403	36¼	36	36	.....
Cooprl	9 534	50⅝	50⅛	50¼	−⅜
CopwCp	7 4	44¾	44¼	44¼	−¾
Crane	7 30	36¼	35¾	36¼	+⅜
CrnCk	7 71	27⅜	27½	27⅜	+⅛
CrZell	10 1689	28⅜	28	28	−⅛
CurtW	5 32	42¾	42¼	42½	+⅞
DartKft	7 624	50⅝	50	50	−⅛
DataG	14 273	53⅜	52⅝	53	−½
DataT	.. 130	8⅛	7⅜	7¾	−¼
Deere	10 1311	36½	35⅜	35¾	−¾
DenMf	7 39	22	21¼	21⅜	−¼
Dexter	9 99	24⅝	24⅝	24⅝	.....
Digital	14 2277	100½	97½	97½	−3⅛
Disney	14 709	52⅜	51¾	52¼	+½
DrPepp	9 205	13½	13⅛	13¼	−¼
Dome	.. 1191	18⅝	17½	18¼	+⅝
Dorsey	7 x103	18⅞	18½	18½	.....
DowCh	7 1962	26⅞	25½	25⅞	−⅞
Dravo	10 167	17½	17	17¼	+⅜
Dresr	9 1160	36½	35	35⅜	+⅜
duPont	7 3853	41½	39⅛	39½	−⅞
EGG	18 142	41¼	40⅝	40¾	.....
EasKod	8 2776	68	66½	66½	−⅝
Eaton	10 46	30¾	30⅝	30⅝	.....
ElPaso	10 1126	25	24⅝	25	+⅛
ElMeMg	100 185	4	3⅞	4	.....
Esmrk	10 133	54⅞	54⅝	54⅝	+⅜
Ethyl	6 438	26¼	25⅜	25½	−⅜
ExCel	7 325	24⅜	24	24⅛	−⅜
Exxon	5 x7718	31	30⅜	30⅜	−¼
FMCCp	7 652	26⅝	25⅞	26⅜	+⅜
Fairchd	3 309	14⅞	14⅜	14⅝	.....
Firestn	6 395	10	9⅞	10	.....
FluorCp	12 1386	33⅝	32⅛	32⅜	−1⅛
Ford	.. 1074	17	16½	16½	−⅜
Foxbro	13 111	52¼	51	52¼	+1⅞
Fruehf	8 103	22	21⅝	21¾	+⅛
GnDyn	9 1421	27	26⅛	26¾	+½
GenEl	8 1396	56½	55⅞	56	−½
GnFood	7 320	32½	32⅛	32¼	+⅛
GInst	16 679	44⅝	43½	43¾	−¾
GnMills	8 841	36⅞	35⅝	36¼	−⅝
GnMot	147 x4409	37⅞	36½	36⅝	−1¾
GnPort	18 1234	43	40⅛	41⅞	−1⅝
GPU	18 1118	6¼	6	6	−¼
GTE	8 3138	33⅜	33⅛	33¼	+¼
GnTire b	8 108	24⅝	24⅜	24½	.....
GaPac	10 3815	19¾	18¾	19	−½
Gillette	11 1149	32¾	32½	32½	+⅛
GlobM	9 793	22¼	21⅜	21⅝	+⅛
Goodrch	5 514	19⅜	19⅛	19⅛	−¼
Goodyr	9 1925	18¾	18⅛	18½	+⅜
Gould	12 349	28	27⅜	28	+¾
GtAP	.. 1117	4⅛	3¾	4⅛	+⅛
Greyh	5 435	16	15⅝	15¾	.....
GulfOil	6 3526	36¼	35⅝	35¾	+¼
Halbrtn	11 1232	59¼	56	56⅜	−2½
HartSM	8 315	22⅞	21½	22⅞	+1⅜
Hecla	15 316	11½	11¼	11⅜	+⅛
Heinz	7 296	28¼	27⅞	28	−½
Hercul	7 330	20¾	20⅜	20⅝	+⅛
Heublin	7 799	31¾	31½	31½	−½
HewlP	19 994	47	46	46	−1
HiVolt	12 34	8⅞	8⅝	8⅝	−¼
HldyIn	8 1170	29½	29	29	.....
Homstk	18 343	44⅜	43⅜	43⅜	−⅜
Honwll	6 1382	81⅜	78⅝	78⅞	−2⅛
HousInt	7 536	15⅛	14¾	15⅛	+⅜
HudBay	.. 106	19	18⅞	18⅞	−⅛
HuntCh	31 25	9¾	9⅝	9¾	.....
ICInd	5 293	32⅜	31⅝	31¾	−⅜
INACp	7 721	48½	47⅛	47¾	+⅜
IUInt	4 144	13¾	13⅜	13⅜	.....
INCO	.. 851	13⅞	13⅜	13⅜	−½
IngrR	7 304	58¾	58⅛	58½	−½
Intrik	4 15	35⅞	35¼	35¾	+⅜
IBM	9 4664	52¾	51½	51½	−⅞
IntFlav	15 209	21¼	20⅝	20⅞	−⅛
IntHarv	413 730	8½	8⅛	8¼	+⅛
IntPap	6 660	41⅛	40½	40½	−¼
IntTT	9 2038	28⅜	28⅛	28¼	+⅜
IpcoCp	11 45	5¼	5	5	−⅛
ItekCp	17 60	25¼	24⅝	24⅝	−⅛
JoyMf	9 957	37¾	36	36	.....
KMart	9 1476	17¾	17½	17½	.....
Kellogg	9 406	23¾	23½	23⅝	+⅛
KerrM	10 1094	77⅜	75	75¼	−1⅞
Kroehlr	.. 32	9¾	9½	9¾	.....
LTV .67t	3 1933	18⅝	18	18	−⅜
LTV pf 5	.. 1	44	44	44	+1
LTV pf I	.. 15	19	18½	19	.....
LearSg	7 86	34	33¼	33⅜	−½
LeeEnt	11 74	27⅜	26⅛	27	+⅞
Litton	8 422	62½	61	61	−⅞
Lockhd	9 1131	39⅞	38¾	38¾	−1⅛
Loews	5 12	91⅜	90¾	90¾	−⅜
Lubrzl	11 351	23½	22¾	22⅝	−¼
LuckyS	7 281	13¾	13⅜	13¾	+⅛
MCA Inc	8 71	42½	41¾	42⅛	+⅛
MarOil	14 5296	83⅞	82¼	83¼	+1⅛
MrshM	11 138	36	35¾	35¾	+½
MrshF	6 47	15⅜	15⅛	15⅛	−⅜
MartM	7 254	37¾	37	37⅛	.....
Masco	12 66	39½	39⅛	39⅛	−¼
Massey	.. 397	2⅛	2	2⅛	−⅛
MasCp	.. 27	16⅜	16⅛	16⅜	+⅛
Maytag	9 14	25¾	25½	25¾	.....
McDnld	11 1950	71	67¾	67¾	−3⅜
McDnD	9 456	32¼	32	32	−⅜
McGrH	14 309	52⅞	52⅛	52⅜	−⅜
McInt	.. 30	29¼	28¾	29¼	+½
Merck	14 1196	78⅜	77¼	77½	−¾
MerrLyn	7 3150	36⅜	35⅜	35⅞	−⅝
MGMFI	13 1058	7	6½	6⅞	+¼
MidRos	7 86	18½	18¼	18½	.....
MMM	10 2658	51⅞	51⅛	51⅛	+⅛
Mitel	.. 457	30⅛	29⅝	29⅝	−⅜
Mobil	24 5709	25⅜	25	25⅛	.....
MoblH	.. 49	3⅜	3⅛	3⅜	+⅛
Mohasc	12 13	13	12⅞	13	.....
Monsan	8 x783	68⅝	67⅝	67¾	+1⅜
Motrola	12 1534	73⅞	70⅝	70⅝	−2¼
NCR	5 654	46⅞	44⅞	44⅞	−1⅞
NLInd	11 2231	45¼	43¼	43¾	−¾
NabscB	7 396	29⅜	29	29⅜	+⅜
NatDist	7 163	24⅝	24	24⅛	−⅜
NatGyp	7 199	20⅜	19⅜	19½	−⅜
NiaMP	6 378	12⅝	12⅜	12⅝	+⅛
NorflkW	6 386	50	49⅜	49⅞	−½
NorTel	50 161	46½	46	46⅛	−⅛
Nthgate	.. 10	5⅜	5⅜	5⅜	.....
Northrp	14 293	46½	46	46½	+½
NorSim	7 2826	16½	16¼	16¼	−¼
Nucor	12 418	56½	55	56¼	+1
OccPet	3 998	25	24¾	24⅞	−⅛
OutbM	6 41	16⅜	16	16	+⅛
PanAm	.. 639	2⅞	2¾	2⅞	.....
PrkDrl	8 549	22	21⅝	21¾	−⅛
Penney	7 532	29⅝	29	29⅛	−⅛
Pennzol	10 2908	49¼	45¾	46¼	−1¾
Pepsico	10 860	36¾	35⅛	35¼	−1⅜
PerkEl	13 399	24⅞	24⅛	24¼	−⅛
Pfizer	17 1362	49½	49	49⅛	−⅜
PhelpD	9 535	37	35¼	35¼	.....
Phibro	5 992	30	28¼	28½	−1⅛
PhilMr	10 1668	u54¾	53⅝	53⅝	−¼
PhilPet	6 2546	43¼	41	41⅜	−⅝
Pier 1	5 33	3⅜	3⅜	3⅜	.....
PitneyB	6 93	24⅛	23½	24	+⅝
Pittstn	47 1828	28⅜	26¾	27	+⅛
Polaroid	11 1121	21⅜	20⅞	20⅞	−¼
ProctG	9 746	77⅝	76⅞	77	−½
QuakO	7 59	35⅞	35½	35⅝	.....
RCA	68 2077	17¾	17⅜	17⅝	.....
RalsPur	7 2009	11⅜	11⅛	11⅛	−⅛
Raymd I	8 38	20	19½	19½	−¾
ReadB	9 654	26¾	25½	25¾	−⅞
RelGp	7 179	90	86¼	89	+2¾
RepStl	2 242	26	25¾	25⅞	−⅛
Revlon	7 986	30⅛	29⅝	29⅝	−¼
RchVck	8 771	28	27⅝	28	−¼
RiegelT	5 3	21¾	21¾	21¾	−¼
Robins	10 322	12⅛	11⅞	12⅛	+⅛
Rockwl	8 412	30⅜	29⅞	29⅞	+⅛
RoylD	5 792	34¾	33⅞	33⅞	.....
RyderS	9 223	34¼	33⅞	34	−⅛
SCM	5 102	24½	24	24	−⅜
Safeway	6 827	26¼	25¾	26¼	+¾
StRegP	6 320	32⅜	31¾	31⅞	−¼
Sanders	16 72	44½	43¾	44½	+⅜
SFeInt	14 3180	u47	46	46	−½
SchrPlo	8 955	27⅝	26⅜	27	+¼
Schimb	13 1834	58½	56¾	57	−1
ScottP	6 283	17¾	17¼	17⅝	+⅜
Seagrm	6 1092	53½	52⅞	53½	+⅝
SearleG	21 556	33⅞	33⅛	33⅛	−¼
Sears	8 2348	18⅛	17⅝	17⅝	−⅜
Sedco	17 1509	36⅜	35⅛	35⅛	+⅜
ShellOil	9 1492	46⅞	46¼	46⅜	+⅜
Singer	7 726	17⅝	16⅞	17	.....
Skyline	25 111	15½	15	15¼	−¼
SmithA	3 4	13⅛	13	13	.....
SouPac	6 763	39	37⅝	37⅝	−1⅜
Spartn	7 7	15	15	15	.....
Sperry	6 1251	34⅜	33⅞	34	+½
Squibb	11 2968	28	27	27	−¾
StOilCl	6 1138	43½	43¼	43½	+⅛
StOInd	8 3025	55	53½	54	−⅝
StdOilO	6 2697	45⅞	43¾	43¾	−1⅞
Steego	8 19	3⅞	3¾	3⅞	+⅛
SterlDg	12 1909	23⅞	23¼	23⅜	+⅛
StevenJ	.. 63	15	14¾	14¾	−¼
StorTe	17 2231	39	37¾	37¾	−1½
SunCo	8 504	42	40⅜	40½	−½
SunMn	.. 103	10⅛	9¾	9⅞	.....
SuprO	12 2667	37¾	35¼	35¼	−2⅜
Syntex	10 234	58	56⅝	56⅞	−½
TaftBrd	10 60	31¾	31⅛	31⅝	+½
Tchclr	4 54	15	14¾	14¾	−¼
Teldyn	8 983	157¾	155⅛	155⅜	−1⅜
Tenneco	6 1409	33½	32⅞	33	+¼
Texaco	4 3571	32½	32⅛	32⅜	.....
TexInst	15 601	83	82	82⅛	−⅞
TxOGas	18 2024	36⅜	35¼	35¼	−½
Textron	10 355	25⅞	25½	25½	.....
Thiokl	11 10	32½	32½	32½	.....
Timel	17 797	38¼	37	37½	−⅝
Timkn	7 151	60⅜	60	60⅛	+½
TWCp	11 547	18	17¼	17¼	−¼
TWCpf 2	.. 2	14⅜	14⅜	14⅜	+⅛
Transm	7 294	24⅞	24½	24½	−⅜
Tranwy I	6 2	22⅛	22⅛	22⅛	−⅜
UCamp	7 544	47½	46⅜	46⅜	−⅞
UnCarb	5 979	49⅞	49	49⅛	+⅛
USGyps	7 76	33¼	32¼	32¼	−½
USSteel	2 1065	30	29⅝	29⅝	.....
UnTech	6 763	45⅞	45	45	−⅜
Upjohn	10 400	52⅛	51¼	51½	−½
Varian	21 221	31⅜	30⅜	31	+¾
Walnoco	32 277	16	15½	15½	.....
WkHRs	.. 57	18½	18¼	18⅜	+⅛
WaltJm	16 139	18⅛	17⅝	17¾	.....
WarnL	163 552	19¾	19⅜	19½	−⅛
WestgEl	5 3019	26¼	25½	25⅝	.....
Weyerhs	14 518	28⅜	28	28⅛	+¼
WhitCn	5 153	27⅜	26¾	27⅛	+⅛
Womet	11 85	20½	20⅛	20¼	+⅛
Wolwth	4 821	18¼	18	18⅛	+⅛
Xerox	5 2065	42¾	41⅜	41½	−⅝
ZenithR	12 258	13⅛	12⅞	13	.....
Zurnind	7 239	26½	25⅝	26⅛	+⅜

OPTIONS

	Mois Prix	Vol.	C.ouv.	Ferm.	Titre
Alcan	Fb 25	108	265	$2¾	$26½
Alcan	Fb 25 p	41	156	125	$26½
Alcan	Fb 27½	147	315	160	$26½
Alcan	Fb 27½p	10	143	$2¼	$26½
Alcan	Fb 30	19	419	80	$26½
Alcan	My 25	16	136	$3⅞	$26½
Alcan	My 27½	100	173	$2½	$26½
Alcan	My 27½p	10	140	$2¾	$26½
Alcan	Nv 27½	1	491	30	$26½
Alt Enr	Mr 20	20	181	150	$18
Alt Enr	Dc 17½p	65	84	150	$18
Alt Enr	Dc 20	5	120	25	$18
Asama	Ja 12½	5	413	175	$13¼
Asama	Ja 15	3	225	50	$13¼
Asama	Ja 17½p	3	3	$4	$13¼
Bell Can	Fb 17½	17	715	155	$18⅜
Bell Can	Fb 20	205	2289	30	$18⅜
Bell Can	My 17½	210	1298	$2	$18⅜
Bell Can	My 20	284	1634	40	$18⅜
Bell Can	Nv 17½	107	554	100	$18⅜
Bk Mtl	Fb 25	45	393	155	$25⅜
Bk Mtl	Fb 27½	50	1398	60	$25⅜
Bk Mtl	Fb 30	10	730	20	$25⅜
Bk Mtl	Nv 25	18	391	90	$25⅜
Bk Mtl	Nv 27½	20	526	5	$25⅜
Bk NS	Dc 25	6	96	145	$25¾
Bow Val	Ja 15	20	787	$3¼	$17⅜
Bow Val	Ja 15 p	2	385	55	$17⅜
Bow Val	Ja 17½	279	1344	140	$17⅜
Bow Val	Ja 17½p	75	191	125	$17⅜
Bow Val	Ja 20	46	1034	85	$17⅜
Bow Val	Ja 22½	7	329	30	$17⅜
Bow Val	Ja 25	2	679	15	$17⅜
Bow Val	Ap 15 p	10	155	75	$17⅜
Bow Val	Ap 17½	19	370	$2⅝	$17⅜
Bow Val	Ap 17½p	7	104	150	$17⅜
Bow Val	Ap 20	28	149	145	$17⅜
Bow Val	Jy 17½	1	50	$2⅞	$17⅜
BP Can	Ja 35	16	536	$3	$34
BP Can	Ja 40	26	335	160	$34
BP Can	Ja 45 p	3	43	$11½	$34
BP Can	Ja 50	3	534	70	$34
BP Can	Ap 35	3	129	$4½	$34
BP Can	Ap 40	5	219	$3¼	$34
BP Can	Ap 40 p	1	125	$7¾	$34
BP Can	Ap 50 p	1	4	$16¾	$34
BP Can	Jy 35	3	8	$6	$34
Brscn A	Fb 25 p	7	40	165	$25
Brscn A	Nv 25	29	11	50	$25
Brscn A	Nv 25 p	10	112	40	$25
C Im B	Jn 25 p	5	25	75	$29⅜
C Im B	Jn 27½p	10	19	165	$29⅜
C Im B	Dc 30	36	685	55	$29⅜
CanP E	Fb 17½	30	162	180	$18¾
CanP E	Fb 20	3	180	80	$18¾
CanP E	Fb 22½	2	415	35	$18¾
CBth A	Ja 17½	4	5	175	$19
CBth A	Ja 25	6	106	15	$19
CBth A	Ja 27½	2	380	15	$19
CBth A	Ap 20	10	30	130	$19
Cmnc	Mr 50 p	10	80	$3⅞	$49⅞
Cmnc	Mr 60	5	43	50	$49⅞
Cmnc	Jn 50	10	24	$4⅜	$49⅞
Cmnc	Jn 55 p	5	6	$6	$49⅞
Cmnc	Dc 50	20	261	140	$49⅞
Cmnc	Dc 50 p	45	269	$2½	$49⅞
CP Ltd	Fb 35	7	42	$5¾	$39
CP Ltd	Fb 35 p	10	97	125	$39
CP Ltd	Fb 40	54	1327	$2⅛	$39
CP Ltd	Fb 40 p	21	212	$2⅞	$39
CP Ltd	Fb 45 p	5	115	$6	$39
CP Ltd	My 35	5	19	$7	$39
CP Ltd	My 45 p	1	28	$6⅜	$39
CP Ltd	Nv 40	5	639	70	$39
CP Ltd	Nv 40 p	1	651	125	$39
CP Ltd	Nv 45 p	1	123	$5⅞	$39
CRL	Mr 22½	1	226	110	$19
CRL	Mr 22½p	2	69	$4	$19
CRL	Jn 17½	2	3	$3⅞	$19
CRL	Dc 15	7	17	$4½	$19
CRL	Dc 17½p	16	317	80	$19
CRL	Dc 20	54	1385	95	$19
CRL	Dc 23⅜	13	131	25	$19
D Pete	Ja 10	78	517	$4½	$14¼
D Pete	Ja 10 p	27	457	45	$14¼
D Pete	Ja 12½	643	2647	$2⅝	$14¼
D Pete	Ja 12½p	340	2014	105	$14¼
D Pete	Ja 15	1813	7709	145	$14¼
D Pete	Ja 15 p	354	2724	$2¼	$14¼
D Pete	Ja 18	221	2822	65	$14¼
D Pete	Ja 18 p	85	956	$4⅛	$14¼
D Pete	Ja 19	2	441	40	$14¼
D Pete	Ja 19 p	10	179	$4¾	$14¼
D Pete	Ja 20	129	4258	25	$14¼
D Pete	Ja 20 p	3	682	$6	$14¼
D Pete	Ja 22	10	2033	20	$14¼
D Pete	Ja 25	32	1927	10	$14¼
D Pete	Mr 15	15	87	$2	$14¼
D Pete	Mr 15 p	3	275	$2⅛	$14¼
D Pete	Mr 17½	10	85	125	$14¼
D Pete	Mr 17½p	10	41	$3⅞	$14¼
D Pete	Ap 10	26	359	$5	$14¼
D Pete	Ap 12½	43	563	$3¾	$14¼
D Pete	Ap 12½p	60	385	150	$14¼
D Pete	Ap 15	123	1920	$2¼	$14¼
D Pete	Ap 15 p	63	1083	$2½	$14¼
D Pete	Ap 17½	142	1617	150	$14¼
D Pete	Ap 17½p	46	386	$3¾	$14¼
D Pete	Ap 20	178	1006	95	$14¼
D Pete	Ap 20 p	6	180	$6	$14¼
D Pete	Ap 22½	20	307	65	$14¼
D Pete	Ap 25	15	519	40	$14¼
D Pete	Jn 17½	42	301	$2	$14¼
D Pete	Jn 17½p	20	35	$4	$14¼
D Pete	Jy 10	47	88	$5⅞	$14¼
D Pete	Jy 15	56	362	$2¾	$14¼
D Pete	Jy 15 p	20	46	$2⅝	$14¼
D Pete	Dc 10	17	44	$4¾	$14¼
D Pete	Dc 10 p	10	187	35	$14¼
D Pete	Dc 12½	49	540	$2¼	$14¼
D Pete	Dc 15	415	1572	90	$14¼
D Pete	Dc 15 p	43	208	175	$14¼
D Pete	Dc 16	45	502	50	$14¼
D Pete	Dc 16 p	10	59	$2⅜	$14¼
D Pete	Dc 17	24	415	35	$14¼
D Pete	Dc 18	19	430	20	$14¼
D Pete	Dc 19	17	150	20	$14¼
D Pete	Dc 20	13	603	20	$14¼
D Pete	Dc 22½	20	258	10	$14¼
D Pete	Dc 25	20	1295	15	$14¼
Denis	Ja 30 p	8	166	125	$31¼
Denis	Ja 32½	5	279	100	$31¼
Denis	Ja 32½p	10	139	$2¼	$31¼
Denis	Ap 35	1	165	150	$31¼
Dom M	Ja 20 p	10	30	125	$21½
Dom M	Ja 22½	4	181	150	$21½
Dom M	Ja 22½p	4	131	$2⅝	$21½
Dom M	Ja 25	11	183	60	$21½
Dom M	Ja 25 p	21	133	$4⅜	$21½
Dom M	Ap 20	1	36	$4¼	$21½
Dom M	Ap 20 p	7	50	180	$21½
Dom M	Ap 22½	5	44	$2⅜	$21½
Dom M	Ap 22½p	12	47	$3	$21½
Dom M	Ap 25	4	76	150	$21½
Gnstar	Ja 20	9	74	$2½	$22¼
Gnstar	Ja 20 p	4	20	100	$22¼
Gnstar	Ja 22½	51	225	120	$22¼
Gnstar	Ja 25	13	97	60	$22¼
Gnstar	Ja 30	8	116	15	$22¼
Gnstar	Ap 17½	9	11	$5	$22¼
Gnstar	Ap 25	6	50	160	$22¼
Gnstar	Ap 35	2	33	30	$22¼
Gnstar	Jy 22½	2	106	$2⅜	$22¼
Gulf C	Fb 17½	48	314	$4¼	$20⅝
Gulf C	Fb 17½p	40	278	90	$20⅝
Gulf C	Fb 20	669	2540	$2½	$20⅝
Gulf C	Fb 20 p	24	704	170	$20⅝
Gulf C	Fb 22½	233	2650	150	$20⅝
Gulf C	Fb 22½p	33	629	$2¾	$20⅝
Gulf C	Fb 25	32	1407	85	$20⅝
Gulf C	Fb 25 p	2	74	$4½	$20⅝
Gulf C	Fb 27½	10	1059	45	$20⅝
Gulf C	Fb 30	12	1590	30	$20⅝
Gulf C	My 17½	5	309	$5¼	$20⅝
Gulf C	My 20	6	619	$3½	$20⅝
Gulf C	My 22½	70	814	$2¼	$20⅝
Gulf C	My 25	13	547	155	$20⅝
Gulf C	My 25 p	100	268	$4¾	$20⅝
Gulf C	My 27½	24	185	90	$20⅝
Gulf C	Nv 17½	5	568	$3⅛	$20⅝
Gulf C	Nv 17½p	23	578	20	$20⅝
Gulf C	Nv 20	523	1978	95	$20⅝
Gulf C	Nv 20 p	148	815	70	$20⅝
Gulf C	Nv 22½	504	3616	30	$20⅝
Gulf C	Nv 22½p	42	980	$2⅛	$20⅝
Gulf C	Nv 25	74	4023	10	$20⅝
Gulf C	Nv 25 p	10	32	$4½	$20⅝
Gulf C	Nv 27½	70	4473	10	$20⅝
Gulf C	Nv 30	19	6903	1	$20⅝
HB Mn	Mr 22½	2	2	$2⅝	$22⅞
HBOG	Fb 32½	12	191	$14½	$47
HBOG	Fb 35	1	362	$12¾	$47
HBOG	Fb 35 p	2	119	50	$47
HBOG	Fb 40	232	1980	$7½	$47
HBOG	Fb 45	541	1416	$4	$47
HBOG	Fb 45 p	97	80	125	$47
HBOG	Fb 50	309	688	100	$47
HBOG	Fb 50 p	2	12	$3½	$47
HBOG	My 35 p	2	7	60	$47
HBOG	My 40	53	135	$7½	$47
HBOG	My 45	87	156	$4⅜	$47
HBOG	My 50	20	478	125	$47
HBOG	Nv 25	1	221	$21½	$47
HBOG	Nv 27½	147	231	$19⅜	$47
HBOG	Nv 30	2	445	$16¾	$47
HBOG	Nv 32½	73	218	$14¼	$47
HBOG	Nv 35	413	871	$12	$47
HBOG	Nv 35 p	17	707	1	$47
HBOG	Nv 40	1122	5387	$7	$47
HBOG	Nv 40 p	30	1033	10	$47
HBOG	Nv 45	694	4338	$2½	$47
HBOG	Nv 45 p	50	692	50	$47
HBOG	Nv 50	453	1880	25	$47
Husky	Ja 10	14	384	$3⅜	$13
Husky	Ja 12½	257	1350	150	$13
Husky	Ja 15	185	2085	50	$13
Husky	Ja 15 p	20	133	$2⅛	$13
Husky	Ja 17½	10	1636	25	$13
Husky	Ap 10	3	138	$4⅛	$13
Husky	Ap 12½	35	307	$2¼	$13
Husky	Ap 12½p	17	61	105	$13
Husky	Ap 15	51	580	125	$13
Husky	Ap 15 p	25	65	$2⅜	$13
Husky	Ap 17½	3	344	60	$13
I Pipe	Fb 12½	5	15	160	$13⅞
I Pipe	Fb 15	3	119	35	$13⅞
I Pipe	My 12½	1	3	$2⅛	$13⅞
I Pipe	My 15	1	145	70	$13⅞
I-City	Mr 10	12	166	$2⅛	$11¼
I-City	Mr 12½	20	325	90	$11¼
I-City	Mr 12½p	1	52	185	$11¼
I-City	Mr 15	13	370	35	$11¼
I-City	Jn 10	15	155	$2⅝	$11¼
I-City	Jn 12½	10	60	130	$11¼
I-City	Dc 10	39	243	140	$11¼
I-City	Dc 10 p	13	190	55	$11¼
I-City	Dc 12½	21	409	25	$11¼
I-City	Dc 15	10	622	15	$11¼
Inco	Fb 15	50	373	$2½	$16⅛
Inco	Fb 15 p	25	347	75	$16⅛
Inco	Fb 17½	22	536	110	$16⅛
Inco	Fb 17½p	3	136	175	$16⅛
Inco	Fb 22½p	8	59	$6⅜	$16⅛
Inco	My 17½	25	283	180	$16⅛
Inco	My 20	5	491	100	$16⅛
Inco	Nv 17½	7	361	20	$16⅛
Inco	Nv 25	2	1131	5	$16⅛
IOil A	Fb 25 p	22	89	85	$27⅜
IOil A	Fb 27½	1	646	$2	$27⅜
IOil A	Fb 30	9	284	95	$27⅜
IOil A	Fb 40	2	349	15	$27⅜
IOil A	My 27½	2	385	$3	$27⅜
IOil A	My 32½	2	91	110	$27⅜
IOil A	My 35	12	155	50	$27⅜
IOil A	Nv 27½	13	498	50	$27⅜
IOil A	Nv 27½p	1	342	60	$27⅜
IOil A	Nv 35	15	1684	1	$27⅜
MB Ltd	Fb 22½	5	70	$2⅛	$23½
MB Ltd	Fb 27½p	1	82	$4¼	$23½
MB Ltd	Fb 32½p	1	1	$8½	$23½
Moore	My 35	51	57	$4	$35½
Moore	My 40	10	116	135	$35½
Moore	Nv 35	20	34	130	$35½
Nat Bk	Fb 10	61	661	85	$9⅞
Nor Tel	Ja 50	4	157	$5⅞	$55
Nor Tel	Ja 55	11	64	$4	$55
Nor Tel	Ja 55 p	11	50	$3¼	$55
Nor Tel	Ja 60	10	5	$2	$55
Noran	Fb 20	33	481	$2½	$21¾
Noran	Fb 20 p	82	145	120	$21¾
Noran	Fb 22½	20	125	120	$21¾
Noran	Fb 22½p	10	77	$2⅜	$21¾
Noran	Fb 25	10	452	60	$21¾
Noran	Fb 25 p	7	99	$3¾	$21¾
Noran	My 20 p	2	34	145	$21¾
Noran	My 25	2	102	95	$21¾
Noran	My 25 p	1	55	$3¾	$21¾
Noran	Nv 22½	100	330	35	$21¾
Noran	Nv 25	2	1768	5	$21¾
Noran	Nv 25 p	1	1201	$3¾	$21¾
Noran	Nv 27½	52	381	5	$21¾
Norcn	Fb 25 p	25	139	150	$26⅜
Norcn	Fb 27½	60	40	175	$26⅜
Nova A	Fb 10	23	1948	60	$9⅛
Nova A	Fb 12½	10	626	30	$9⅛
Nova A	My 7½p	1	37	50	$9⅛
Nova A	My 10	3	734	95	$9⅛
Nova A	Nv 7½	20	123	150	$9⅛
Nova A	Nv 10	13	3479	10	$9⅛
Rang	Ja 7½	5	134	$3¾	$10⅞
Rang	Ja 10	74	880	180	$10⅞
Rang	Ja 10 p	5	436	45	$10⅞
Rang	Ja 12½	25	1678	65	$10⅞
Rang	Ap 10	10	416	$2¼	$10⅞
Rang	Ap 10 p	10	112	105	$10⅞
Rang	Ap 12½	8	527	125	$10⅞
Rang	Ap 15	2	319	50	$10⅞
Rang	Jy 15	10	19	80	$10⅞
Roy Bk	Ja 25	1	135	$2	$25½
Roy Bk	Ja 25 p	2	50	75	$25½
Roy Bk	Ja 27½	8	649	50	$25½
Roy Bk	Ja 27½p	13	303	$2½	$25½
Roy Bk	Ap 25	10	94	$3	$25½
Roy Bk	Ap 27½p	5	64	$2½	$25½
Roy Bk	Ap 30 p	2	60	$4¾	$25½
Roy Bk	Jy 27½	5	8	$2	$25½
Roy Bk	Jy 30	4	14	100	$25½
Shell C	Fb 20	5	169	$2½	$21¾
Shell C	Fb 22½	6	388	120	$21¾
Shell C	Fb 25	3	150	60	$21¾
Shell C	My 20	1	14	$3⅛	$21¾
Shell C	My 22½	5	100	190	$21¾
Shell C	My 25	1	90	120	$21¾
Shell C	Nv 20	1	97	180	$21¾
Shell C	Nv 22½	60	110	25	$21¾
Shell C	Nv 27½	1	537	10	$21¾
Stlco A	Fb 30 p	5	259	115	$31
Stlco A	Fb 35 p	1	32	$4	$31
T-D Bk	Dc 30 p	20	88	100	$30
Total P	Ja 12½	5	86	$3⅜	$15¼
Total P	Ja 15	5	584	150	$15¼
Total P	Ja 17½	10	673	65	$15¼
TrC PL	Fb 20 p	5	15	135	$20¾
TrC PL	Fb 22½	20	312	75	$20¾
TrC PL	My 20 p	2	22	150	$20¾
TrC PL	My 22½	10	65	110	$20¾
Wlkr R	Mr 22½	13	560	180	$22⅛
Wlkr R	Mr 25	2	895	90	$22⅛
Wlkr R	Jn 22½	2	187	$2⅝	$22⅛
Wlkr R	Dc 20	20	1159	$2¾	$22⅛
Wlkr R	Dc 20 p	41	512	50	$22⅛
Wlkr R	Dc 22½	39	1060	85	$22⅛
Wlkr R	Dc 25	28	1579	40	$22⅛

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1.2510
Afrique franco	Franc CFA	0.004288
Allemagne-Ouest	Mark	0.5402
Antilles Anglaises	Dollar	0.4446
Australie	Dollar	1.3694
Autriche	Schilling	0.07703
Bahamas	Dollar	1.1990
Belgique	Franc	0.03210
Danemark	Couronne	0.1678
Espagne	Peseta	0.01259
Etats-Unis	Dollar	1.1960
Finlande	Mark	0.2748
France	Franc	0.2144
Grèce	Drachme	0.02147
Hollande	Florin	0.4906
Hong Kong	Dollar	0.2107
Inde	Roupie	0.1307
Israël	Sheqels	0.08519
Italie	Lire	0.001012
Jamaïque	Dollar	0.6729
Japon	Yen	0.005256
Liban	Livre	0.2608
Mexique	Peso	0.04675
Norvège	Couronne	.2043
Nouvelle-Zélande	Dollar	0.9916
Portugal	Escudo	0.01873
Royaume-Uni	Sterling	2.2437
Suède	Couronne	0.2180
Suisse	Franc	0.6680
Venezuela	Bolivar	0.2784

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 1-25 et valait $1.1948 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a gagné 19-50 à $2.2391.

À New York, le dollar canadien a perdu 1-50 à $0.8370 mais la livre a gagné 1-4 à $1.8740.

FONDS MUTUELS

AGF Grwth 10.07
Cdn Gas Egy 8.03
Cdn Sec Gth 11.25
Cdn Trusteed 3.61
Corp Invest 7.31
Corp Inv Stk 4.27
Gwth Equity 5.39
Japan 5.45
nMMF 18.96p10.00
OptionEquity 4.81
Special 5.49
Bolton Tremblay
Cda Cumul 12.21
Income Fnd 8.97
Internatnl 12.61
Pld Resourc 10.40
Taurus 17.01
Calvin Bullock Gr
Acrofund 1.91
Banner Fnd 6.91
CIF 5.48
CIF Income 8.37
Central Group
yCam Gwth 6.80
yCompound 9.70
yDividend 10.12
yFund 4000 6.25
yIntl Energy 2.54
yIntl Gwth 7.04
yIntl Income 3.87
yNat ResGth 6.39
yNorthn Egy 4.79
yRevenueGth 4.04
yUnivest 7.10
CSA Mgmt Gr
Goldfund 4.18
Goldtrust 4.62
Confed Group
Dolphin Eqty 5.62
yDolphinMtg 4.65
Cundill Group
ySecurity 8.71
Value 7.38
Dynamic Group
ynDyn Amer 6.43
ynDyn Fund 13.50
ynDyn Incom 4.88
Eaton Bay Group
Commwth 6.29
Dividend 4.52
Growth 8.30
Income 3.14
Internatnl 8.43
Viking 8.84
Guaranty Trust Gr
ynInvEquity 12.39
ynInv Income 3.26
ynMortgage 9.44
Guardian Group
Enterprise 1.13
Grouped Inc 5.56
Gwth Fund 24.27
North Amer 6.78
Mutual Acu 5.72
STMny 20.39p10.01
World Equity 6.75
Investors Group
yBond 3.54
yDividend 6.68
yGrowth 13.19
yInternatl 10.31
yJapan 14.91
yMortgage 4.34
yMutual 6.46
yProvidt Stk 8.25
yRetiremnt 11.02
yJones Hewrd 4.47
yManagedGth 5.31
Montreal Trust Gr
ynEquity 20.90
ynIncome 5.72
ynInternatl 11.31
ynMortgage 8.81
Principal Gr
yCollective 13.22
yGrowth 6.26
yVenture 7.41
yBond 2.35
Prudential Gr
Growth 8.18
Income 4.20
ySask Dev Fd 3.46
Scotiafund Mtg .91
Sterling Group
Equity 7.19
yMortgage 4.49
TempletonGth 8.79
Trimark Group
Trimark 5.30
Trimark Cdn 4.87
United Bond Share
RoyFund 11.07
RoyFnd Inc 4.39
Universal Group
Equity 14.33
Income 3.36
American 5.77
Resource 5.97
Non-Members
ynAltamiraFd 5.78
yAssoc Inv 8.65
Beau Ianagx 6.19
Canagex Gr
yHypotheq 9.19
yObligatns 7.33
yCapital Gth 5.61
nCapstone 4.87
ynComCp Mtg 9.25
Co-op Trust Gr
ynCo-op Fnd 14.11
ynLandmk 14.16
Desjardins Gr
yActions 12.59
yHypotheq 3.79
yInternatl 10.87
yObligatns 3.23
yQuebec 6.13
nySpec 8.45
Dixon, Krog Gr
Dixon, Krog 13.41
Heritage 4.43
Vanguard 14.62
yDomequity 12.91
Dreyfus Group
yInc 14.92
yInternatnl 25.57
Executv Intl 1.07
xFid Trend 30.40
nFst Cdn Mtg 9.49
nFiscon Fund 5.39
yHarvard 11.28
Industrial Gr
Indust Amer 3.54
Indust Div 6.07
Indust Eq 9.75
Indust Gth 6.41
Indust Incom 7.05
yIndust Pens 2.60
Mack Eq 1.59
Keystone Gr
xCus K-2 6.26
xCus S-1 15.82
xCus S-4 6.02
xLex Rsrch 16.34
xManhatn 4.12
yMaritime Eq 3.69
Marlborough 8.67
nNatrusco 20.17
NW Group
Canadian 7.15
Equity 14.67
xOne Wm St 17.35
xOppenhmr 8.97
Pemberton Gr
ynPacificDiv 6.58
ynPacific Ret 5.02
ynPacific US 5.81
PHN Group
yBond 7.19
yCanadian 12.12
yDiv Income 9.32
yFund 24.73
yPooled 31.73
nyRRSP 22.87
PMF Managmnt
ynPensionMu 10.1
ynXanadu Fd 5.95
nPutnam 11.35
Pret et Revenu Gr
yAmerican 14.65
yCanadian 7.92
yFonds H 4.56
yRetraite 9.28
Synchrovest 7.32
xTech 11.49
yTradex 4.94
Trans Canada Gr
A 4.59
B 62.00
C 11.96
United Group
Accumula 6.11
Accumula R 6.64
American 2.62
yCont Mortg 4.95
Horizon 4.33
Security 3.73
Venture 6.01
Venture Ret 7.29
nyWaltaine 32.81
Western Gwth 5.67

Les taux baissent; fin de la vente des obligations

par Michel Nadeau

Le mouvement à la baisse des taux d'intérêt s'est poursuivi, hier, avec une diminution d'au moins ½ de 1% de la plupart des taux indicateurs du loyer de l'argent.

À Ottawa, le ministre des Finances, M. Allan J. MacEachen a annoncé que la vente des obligations d'épargne du Canada prendrait fin prématurément aujourd'hui à la fermeture des bureaux. Les titres offrant un attrayant rendement de 19½% ont connu un succès sans précédent avec des ventes de plus de $8 milliards, selon les premières estimations.

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a baissé de 18.21% à 17.62%, suivant ainsi un mouvement similaire aux États-Unis. Ce taux est une référence importante pour les institutions financières qui ajustent leurs propres taux sur cet indicateur de la Banque du Canada. Aux USA, le Federal Reserve System a ramené son taux de 14% à 13%, vendredi dernier.

Les banques à charte ont immédiatement enregistré le signal envoyé par la baisse du taux d'escompte en ramenant de 20% à 19½% leur taux d'intérêt préférentiel. C'est la première fois depuis plusieurs mois que les meilleurs clients des banques peuvent avoir accès à un taux d'intérêt inférieur à 20%. Plusieurs institutions financières ont également annoncé une diminution de leur taux hypothécaire, qui oscille maintenant entre 19¼% et 19½%.

Si les emprunteurs accueilleront avec joie cette baisse du prix de l'argent, les épargnants, eux, seront moins heureux en apprenant que l'épargne stable sans privilège de chèque ne rapportera que 16¼%. Il sera intéressant de voir à partir de quand — novembre ou décembre — ce taux sera appliqué par les ordinateurs des banques. L'épargne à intérêt quotidien rapportera maintenant 15%, en baisse également de ½ de 1% au moins.

Les pancartes annonçant un rendement de 19% sur les dépôts garantis pour un an commencent à disparaître de la vitrine des compagnies de fiducie. Le rendement moyen tourne autour de 18½%.

Aussi, les obligations d'épargne du gouvernement canadien constituent un placement intéressant par rapport aux autres véhicules financiers avec un rendement de 19½% pour une année. La limite avait été ramenée de $35,000 à $15,000 en raison de la popularité de ces valeurs. Il est possible dans la plupart des banques de les acheter aujourd'hui en versant un dépôt de 9% seulement; le reste est payable par versement mensuel.

Ceux qui rateront la fin de l'émission pourront toujours acquérir des titres similaires du Québec, qui offrent également 19½% jusqu'en septembre 1982. Il faudra cependant payer l'intérêt couru depuis juin dernier, une somme qui sera remboursée au moment de toucher les intérêts l'an prochain.

Aux États-Unis, deux banques ont ramené à 17% le taux préférentiel, ce qui donne un écart de 2½% par rapport aux taux canadiens. Cette différence permettra au dollar canadien de se maintenir en attirant de ce côté-ci de la frontière les capitaux flottants. Le dollar canadien a baissé très faiblement hier pour fermer à 83.70 cents américains.

Un économiste de la Banque Royale, M. Alex Thomson, a déclaré que les taux d'intérêt baisseront probablement d'une autre tranche de 2% d'ici la fin de l'année. Selon lui, la banque centrale a atteint son objectif d'expansion monétaire et veut réduire les taux sans perturber le cours du dollar.

L'ex-Tricofil pourra repartir à zéro en février

par Marie-Agnès Thellier

La Coopérative des tisserands des Laurentides, qui regroupe les ex-travailleurs de Tricofil, ouvrira sa nouvelle usine de Sainte-Thérèse en février 1982.

La Société d'investissement Desjardins (SID) vient de vendre à un groupe d'hommes d'affaires de Saint-Jérôme la vieille usine Regent Knitting-Tricofil de Saint-Jérôme. La coopérative rachètera la machinerie pour en conserver une partie et en revendre le reste.

Aussi, l'assemblée de la Coopérative des tisserands des Laurentides a approuvé dès mardi cet achat des équipements et la location d'un bâtiment industriel à Sainte-Thérèse. L'option de location prendra fin le 26 novembre et les travailleurs avaient hâte que la SID conclue la transaction. Le groupe de Saint-Jérôme n'était pas le seul intéressé et la coopérative souhaitait que le protocole d'achat permette le rachat de la machinerie et le maintien dans les locaux des locataires actuels.

Maintenant, la coopérative n'est plus préoccupée que de relancer les opérations. «Nous repartons à zéro. Et c'est la première fois que les travailleurs peuvent partir un projet sans adversités.

Ils disposeront d'une machinerie compétitive, d'une bâtisse moderne évitant les pertes de temps et limitant les coûts d'énergie. Ils partiront lentement, d'abord dans la production de tissés à forfait, qui n'ont pas de problèmes de marché... Et il n'y aura plus la pression politique qui s'exerçait sur Tricofil», estime le président de la coopérative, M. Jean-Guy Frenette.

Munie d'un rapport de la firme Craimer Lecuyer, spécialiste dans l'industrie textile, la coopérative a une stratégie claire:

- effectuer à moindre coût le déménagement et l'installation des équipements. Elle aura alors le soutien technique de sa filiale Pinatel, de Joliette, une entreprise de finition et de teinturerie qui emploie 100 personnes;
- démarrer la production en filature dès février 1982, avec les contrats qu'auront obtenu d'ici là ses vendeurs à commission. Les opérations emploieront une trentaine de personnes d'ici juin. Le tricot ne redémarrera que d'ici la fin 82, lorsque l'évolution du marché permettra de préciser dans quelle ligne de produits se lancer. En effet, le marché de ce qui était la spécialité de Tricofil, le tricot de velours, s'est complètement effondré et l'incertitude demeure dans d'autres spécialités. «tous les manufacturiers du textile attendent avec impatience la politique fédérale sur le textile-vêtement», rappelle M. Frenette. La coopérative vise un chiffre d'affaires d'environ $2.5 millions la première année;
- lancer d'ici l'été 82 un programme de modernisation dont l'importance ne peut encore être précisé: de $400,000 à plus de $1 million. Ces projets d'achat de machinerie moderne (métiers à tisser par exemple) seront admissibles au programme québécois de modernisation du textile-vêtement;
- à la fin 82, la coopérative déterminera si elle se dote de ses propres installations de finition plutôt que de les confier à Pinatel, où la machinerie de finition de Tricofil sera déménagée, entraînant la création de cinq à six emplois.

La Coopérative des tisserands des Laurentides compte sur la fidélité de ses cadres et de ses vendeurs. L'ancien directeur général de Tricofil, qui est aussi directeur général de Pinatel, M. Richard Bourget, s'occupe d'ores et déjà d'organiser le démarrage de l'usine de Sainte-Thérèse. Un directeur de production sera embauché début décembre pour superviser l'installation.

Côté financier, la coopérative va négocier des marges de crédit auprès d'une banque (c'était la Banque de Nouvelle-Écosse qui finançait à court terme Tricofil et qui actuellement récupère donc l'inventaire et les compte à recevoir). De plus, la coopérative va négocier un prêt auprès de la Société de développement coopératif. Son loyer annuel à Sainte-Thérèse est d'environ $240,000. Dès la reprise des opérations, les travailleurs continueront de verser 5% de leur salaire dans leur coopérative.

Les anciens locaux de la Regent Knitting seront utilisés pour attirer des industries nouvelles et des sites d'entreposage: Saint-Jérôme manque en effet d'espaces industriels et commerciaux. L'investissement privé (dont le montant n'a pas été révélé) a été fait par cinq hommes d'affaires jéromiens: Roland Godard, Bernard Casavant, Robert Giraldeau, Marcel Lévesque, et Ghislain Cadieux.

Le communiqué émis par ces hommes d'affaires souligne que «Les pantalons du Nord», une entreprise qui emploie 75 personnes, pourra continuer d'y fonctionner, de même que la Fédération des oeuvres des Laurentides. De plus, le montant de la transaction permettra de verser en totalité le montant des taxes dues par Tricofil à la cité de Saint-Jérôme et à la commission scolaire.

Pétromont investira si...

par Michel Nadeau

Un projet d'investissement de $500 millions dans la région de Montréal dépend «d'une clarification» que devrait fournir le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, au consortium Pétromont. Cette dernière entreprise, qui regroupe Union Carbide Canada, Gulf Canada et Ethylec, une filiale de la Société Générale de Financement (SGF), serait prête à aller de l'avant, dès la fin de l'an prochain, avec la phase II de son expansion si Ottawa lui garantit un prix d'approvisionnement pétrolier ne dépassant pas 85% du prix mondial.

Faisant le point après douze mois d'activités, le président de Pétromont, M. John Donsmore, a déclaré hier que le gouvernement fédéral devrait participer «à la recherche de nouvelles avenues permettant de tirer le maximum d'avantages économiques de toutes les composantes du pétrole»

Le projet d'expansion est présentement menacé par deux facteurs principaux: la Politique fédérale de l'énergie ne voit pas un grand avenir pour la transformation du pétrole dans l'Est du Canada et l'Alberta veut construire à l'intérieur de son territoire les usines de transformation de son pétrole.

Aussi, les trois actionnaires de Pétromont devront jouer du coude pour réussir à obtenir les garanties d'approvisionnement et de prix nécessaires au projet de $500 millions. Cet argent servirait à augmenter les capacités de production de l'usine de Varennes — autrefois la propriété de Gulf Canada — pour en faire une installation à rayonnement mondial. Cependant compte tenu des coûts de construction et d'exploitation, le Québec doit avoir accès à du pétrole moins cher pour demeurer concurrentiel avec les usines du genre aux États-Unis.

M. Lalonde a mentionné que l'industrie pétrochimique pourrait toujours avoir accès à du gaz naturel liquéfié comme matière brute. M. Dinsmore croit toutefois que cette matière première s'intègre moins bien aux six raffineries de Montréal et au projet important d'une usine de valorisation du brut (CARMONT) à Montréal. «Le succès ou l'échec de cette usine de $1.5 milliard aura certainement un effet sur le développement de la pétrochimie au Québec», a dit M. Dinsmore.

Ce dernier a fait une brève allusion à un projet pétrochimique albertain en disant: «il apparaît risqué et inefficace de concentrer tous les futurs investissements dans des usines pétro-chimiques à l'intérieur d'une région fermée au nord du 50e parallèle, éloignée des grands marchés et dépendant des transports terrestres pour acheminer les produits vers les marchés mondiaux de consommation».

«Pétromont croit qu'il serait plus approprié et plus prudent de maintenir une industrie pétrochimique viable dans l'Est du Canada en même temps que l'on permet une croissance rapide dans l'Ouest». Donc, le gouvernement fédéral doit conserver trois pôles dans ce domaine: Montréal, Sarnia et l'Alberta.

«Si l'entente avec l'Alberta est prolongée ou renouvelée selon des conditions similaires, le prix du pétrole au Canada rejoindra ou sera tout près du prix international», a conclu M. Dinsmore.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau et le président de la Communauté urbaine, M. Pierre Des Marais II participaient, hier, à une rencontre pour le dévoilement du nouveau symbole de l'entreprise. Pétromont réaliserait un chiffre d'affaires de $250 millions; «l'entreprise est rentable», a dit M. Dinsmore sans dévoiler les résultats financiers de la première année.

au jour le jour

■ *Québec sévèrement touché*

En septembre dernier, les ventes de détail dans les magasins à rayons ont diminué de 3.9% au Québec par rapport à septembre 1980. Le Québec est la province la plus atteinte par la récession et les taux d'intérêt élevés: les ventes ont progressé de 7.6% en Ontario, de 9% en Colombie-Britannique, de 0.8% en Saskatchewan, par exemple. Pour les neuf premiers mois de l'année, les ventes n'ont progressé que de 10.7% au Canada, soit un rythme inférieur à l'inflation.

■ *St-Félicien veut le barrage*

La Chambre de commerce de Saint-Félicien, au lac Saint-Jean, veut qu'Hydro-Québec consacre $20 millions à des études d'avant-projet pour le harnachement de la rivière Ashouapmouchouan. La Chambre soutient le projet de centrales de 1,200 mégawatts, qui pourrait injecter $2 milliards dans l'économie et attirer d'autres industries que la Donohue. Même si ce projet doit noyer de 2 à 5% du parc de Chibougamau, la Chambre espère obtenir le soutien de la population locale, touchée par des taux de chômage supérieurs à 15%. Un parmi la trentaine de projets à l'étude, le harnachement de la rivière Chamouchouane (autre nom du projet) a passé l'étape des études préliminaires à l'Hydro-Québec.

■ *Quelle cible à Paris?*

L'ouverture du Centre de promotion des coopérations technologiques et industrielles à Paris n'est pas scandaleuse, selon le ministre d'État au développement économique du Québec, M. Bernard Landry. Le centre n'a qu'un budget annuel de $114,000 pour trois personnes, ce qui, avec les deux attachés de la Délégation du Québec, est équivalent à l'effort en France de l'Ontario. M. Landry désigne une autre cible à la colère de l'opposition libérale: le peu de retombées économiques au Québec des 160 employés de l'ambassade du Canada. La semaine dernière, des députés libéraux avaient attaqué en commission parlementaire la création de ce centre, dirigé par M. Jean-Pierre Bordua, auparavant directeur du Centre d'entreprises et du CRIPPE à Sherbrooke.

■ *En raccourci*

Le déficit commercial américain a atteint $7.2 milliards au troisième trimestre, $300 millions de plus qu'au second trimestre... **Scott Paper** construira une nouvelle usine de $US 52 millions en Colombie-britannique... **SKW** retarde à une date indéterminée son investissement de $44 millions à Bécancourt... **Normick Perron** effectuera le 16 novembre un placement privé de $5 millions auprès de banques... Le Japon consacrera $46 millions en trois ans à mettre au point la cinquième générations d'**ordinateurs,** utilisant les méga-circuits... **BP Canada** voit ses profits chuter de 46% quand ses revenus progressent de 29%: $41 millions ou $1.95 par action de profit pour les neuf premiers mois... Baisse de profits aussi pour **Consumers Glass,** qui a payé $12.5 millions en frais d'intérêt pour neuf mois... **Marconi Canada** progresse au contraire avec un bénéfice de $9.3 millions ou $1.57 par action (contre 68 cents) pour six mois... Le Mexique a annoncé la mise en activité d'un nouveau gisement de pétrole sur 30 km2... **Coca-Cola** s'est donnée un PDG noir, suite à une campagne de boycottage des organisations noires... **L'industrie pétrolière** albertaine a payé $18.3 millions de droits hier, la moitié moins que les droits payés deux semaines auparavant.

Marie-Agnès Thellier

la joie

c'est du vin à volonté sans argent!

Club Med

(Voyez notre annonce, section voyages)

VOYABEC
SE SPÉCIALISE DANS LES VOYAGES INTERCONTINENTAUX
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
288-2322
1081-A, ST-DENIS

KLM. VOTRE MEILLEUR CONTACT AVEC LE RESTE DU MONDE.

L'aéroport de Schiphol/Amsterdam, le port d'attache de KLM, représente le meilleur contact que des gens d'affaires peuvent établir avec le reste du monde.

Lumineux, dégagé, bien insonorisé, Schiphol est un aéroport unique au monde, spécialement conçu pour faciliter les correspondances des gens d'affaires. Il a été élu le meilleur aéroport au monde par les lecteurs du Business Traveller Magazine. Il a été pensé pour vous éviter des déplacements inutiles: les salles d'attente, les bars, les boutiques hors taxe se trouvent là où c'est le plus commode, juste avant les barrières d'embarquement.

Schiphol vous permet dans la plupart des cas de vous rendre plus facilement vers la plupart des destinations d'Europe ou d'ailleurs. Et, à Schiphol, on prend le même soin professionnel pour le transport des marchandises.

KLM
La ligne aérienne hollandaise digne de votre confiance.

carrières & professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

REPRÉSENTANT DES VENTES

Important manufacturier de produits d'art et de conception est à la recherce d'une personne bilingue (français et anglais) pour servir et étendre sa clientèle de fournisseurs dans la Province de Québec.

Salaire, commission, dépenses, auto et des excellents bénéfices sont inclus.

Pour considérer votre candidature, salaire désiré et résumé doivent accompagner votre réponse. Le tout sera gardé confidentiel.

Écrire à:
DOSSIER 1045
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

TECHNICIENS EN ÉLECTRONIQUE

Techniciens qualifiés en électronique demandés immédiatement dans la région de Montréal.

Les tâches à accomplir comprennent réparation et entretien d'une grande variété d'équipements électroniques.

Postes-clés disponibles.

Expérience dans la réparation des systèmes à doubles voies, circuit fermé de télévision, systèmes d'intercommunications et d'adresse au public seraient un avantage. Les techniciens doivent être capables d'utiliser les instruments modernes de test. Tous les postes exigent l'anglais et le français.

Salaires excellents et conditions de travail intéressantes.

Les techniciens titulaires du certificat d'un collège communautaire ou expérience équivalente (militaire, etc.) et cinq (5) ans de pratique pertinente sont invités à soumettre leur résumé et demande aussitôt que possible.

Pour rendez-vous, contacter:
Monsieur H.R. Knowles
ADGA GROUPE
116 rue Albert, suite 400
Ottawa, Ontario K1P 5G3
Tél: (613) 237-3022

Chambre de Commerce Française au Canada
French Chamber of Commerce in Canada

Déjeuner-causerie

le lundi 9 novembre 1981 à midi

au Salon ovale de l'Hôtel RITZ-CARLTON de MONTRÉAL

Conférencier invité d'honneur:

• M. Yvon CHOTARD

Vice-Président du Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.)

dont l'exposé portera sur la

«Compétitivité des Entreprises Françaises et politique sociale».

Réservations:
866-2797

Votre concessionnaire GM rabat les taux d'intérêt!

Plan de CRÉDIT à 14,2%

APPLICABLE AUX VOITURES ET CAMIONNETTES NEUVES 1981.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire GM participant!
Ventes au détail seulement. Non applicable aux achats ou locations de flottes.

L'Association des constructeurs veut un régime enregistré de prêts hypothécaires

QUÉBEC (PC) — L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) suggère la création d'un régime enregistré de prêts hypothécaires (REPHY) pour relancer le marché de la construction domiciliaire.

L'application de ce projet permettrait d'offrir une hypothèque à taux réduit aux acheteurs de maisons unifamiliales ou de maisons à logements multiples, dont la mise en chantier serait postérieure au 31 août 1981, a expliqué hier le président de l'association, M. Robert Gibelleau, lors de la première journée de l'assemblée annuelle de l'organisme.

Le REPHY permettrait d'offrir un taux hypothécaire inférieur à 15% lors des trois premières années. Pour chaque nouveau prêt ou renouvellement, le taux serait déterminé suivant une formule basée sur le rendement des bons du Trésor du gouvernement fédéral au cours du moins précédent.

Le rendement de l'argent investi dans ce régime serait inférieur à celui offert généralement sur le marché. Le déposant serait toutefois compensé par des avantages fiscaux comparables à ceux offerts par d'autres type de régimes d'épargne.

Ainsi, les intérêts du capital investi dans le régime ne seraient pas taxables et pourraient être encaissés annuellement.

Selon M. Gibelleau, le plafond des souscriptions devrait être fixé à $15,000 par année et les argents seraient investis pour une période de trois ans avec possibilité de renouvellement.

Le montant du prêt hypothécaire admissible serait de $50,000 par maison unifamiliale et pour la première unité d'un ensemble à logements multiples, plus $35,000 pour chaque unité additionnelle.

Un tel plan permettrait, selon M. Gibelleau, d'accumuler rapidement, à même les épargnes des québécois, des fonds suffisamment importants pour générer la mise en chantier de 5,000 unités additionnelles par année et créer du même coup quelque 6,000 emplois directs et indirects.

Les deux paliers de gouvernement y trouveraient leur compte, ajoute M. Gibelleau, qui y voit des revenus potentiels de $17 millions pour le gouvernement d'Ottawa, sans compter l'élimination de quelque $23 millions de prestations d'assurance-chômage, et des rentrées additionnelles de $14 millions pour le gouvernement québécois.

Il prétend que les impôts et les taxes perçus par les deux gouvernements sur les salaires, les ventes de matériaux et les profits des sociétés couvriraient largement le coût fiscal de ce régime.

D'autres modalités seront étudiées aujourd'hui par les membres de l'Association, réunis en congrès pour trois jours, alors que des actuaires viendront leur exposer des approches différentes.

Hier, le président de l'APCHQ n'était pas en mesure d'exposer les autres modalités étudiées par les actuaires, ni de formuler plus concrètement, à l'aide de tableaux, les avantages fiscaux du régime.

Il reste à soumettre le plan aux deux paliers de gouvernement, a fait savoir M. Gibelleau.

Le budget n'étendra pas le projet de canadianisation

CALGARY (PC) — Il n'est pas question que le budget fédéral du 12 novembre amorce une canadianisation des secteurs industriels et commerciaux du pays, ainsi qu'il arrive présentement pour les activités pétrolières avec le Programme énergétique national.

En apportant cette précision, le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, a déclaré au cours d'une interview que le gouvernement n'était pas à l'affût d'un autre secteur de l'activité économique en ayant en main un autre programme du genre.

Le ministre n'a cependant pas écarté toute possibilité qu'un jour Ottawa décide de canadianiser d'autres secteurs de l'économie du pays.

Il a souligné que pour l'instant le gouvernement avait déjà pris un lourd fardeau sur ses épaules dans le domaine énergétique. «C'est suffisant pour mobiliser nos énergies et il n'y a pas lieu de les disperser pour attaquer d'autres secteurs».

Le budget, a dit M. MacEachen, reflétera un programme d'essor économique qui a été élaboré par sept ministres désignés par le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau. Ce groupe d'études, présidé par M. MacEachen lui-même, s'était donné pour tâche d'établir les perspectives de développement économique dans les années 80, d'élaborer et de préciser ces possibilités et de désigner les obstacles qui devaient être levés ou surmontés pour en arriver à des résultats.

Le budget visera principalement la diminution du taux annuel d'inflation au pays, qui se situe actuellement au-dessus de 12%, à précisé M. MacEachen.

Il a nié que les vues économiques d'Ottawa conduiront le gouvernement fédéral à intervenir sur un large front dans l'économie.

«C'est le secteur privé qui a le rôle principal dans l'essor économique,» a-t-il dit, et il serait malhabile pour le gouvernement de lui enlever ce rôle.

Moi un pollueur?

JAMAIS!

AQTE

LA MÉTÉO

Une perturbation qui était située près de la Baie James hier après-midi est maintenant centrée sur le Nouveau-Québec avec un front chaud vers l'est et un front froid s'étendant vers le sud est à travers l'ouest du Québec et les Grands Lacs. Cette perturbation se déplace vers l'est-nord-est pour atteindre le Labrador samedi.

Le ciel demeurera nuageux aujourd'hui et sera accompagné de chutes de neige ou de la pluie sur l'est du Québec. Les températures s'abaisseront à l'arrière de cette dépression vendredi et samedi d'ouest en est, à cause du passage de ce front froid.

MONTRÉAL

Nuageux avec quelques averses aujourd'hui. Vents modérés. Température stationnaire près de 8. Aperçu pour samedi: dégagement et frais.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 42
COUCHER DU SOLEIL: 16 h 36

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec quelques averses de neige fondue et vents modérés. Maximum 4. Aperçu pour samedi: dégagement.

Réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec quelques averses de pluie ou de neige fondue et vents modérés. Maximum 4. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses de neige.

Pontiac-Gatineau, Rivière du lièvre, Laurentides: nuageux avec quelques averses et vents modérés. Température stationnaire à 6. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux avec quelques averses. Vents modérés. Température stationnaire à 8. Aperçu pour samedi: dégagement et frais.

Québec, Estrie-Beauce: nuageux avec quelques averses et vents modérés. Maximum 8. Aperçu pour samedi: plutôt nuageux, venteux et froid.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: nuageux avec quelques averses. Vents modérés. Maximum 6. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses de neige.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: nuageux avec averses. Vents modérés. Maximum 10. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses de neige ou de pluie.

Baie-Comeau: nuageux avec quelques averses. Vent modéré. Maximum 8. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses de pluie ou de neige.

Sept-Iles: nuageux avec averses. Vent modéré. Maximum 8. Aperçu pour samedi: nuageux avec averses.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	Ensoleillé	2	11
Victoria	Ensoleillé	1	12
Edmonton	Ensoleillé	0	11
Calgary	Ensoleillé	2	16
Whitehorse	Ensoleillé	−12	−10
Regina	Ensoleillé	−2	12
Winnipeg	Ensoleillé	−2	10
Toronto	Averses	4	7
Ottawa	—	—	—
Québec	—	—	—
Halifax	Pluie	4	13
Fredericton	Pluie	3	13
Charlottetown	Pluie	3	12
St Johns	Nuageux	0	8

ÉTATS-UNIS

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Averses	46	54
Atlanta	P. nuageux	53	72
Atlantic City	Averses	55	61
Boston	Averses	48	59
Buffalo	Averses	44	48
Burlington	Averses	44	51
Charleston WV	Averses	52	52
Charlotte NC	Ensoleillé	52	72
Chicago	Ensoleillé	34	52
Cleveland	Nuageux	45	45
Dallas	Beau	46	75
Denver	—	—	—
Detroit	Nuageux	37	51
Hartford	Averses	45	60
Honolulu	Ensoleillé	70	83
Houston	Beau	56	78
Kansas City	Ensoleillé	37	60
Las Vegas	P. nuageux	52	74
Los Angeles	P. nuageux	59	76
Miami Beach	Averses	72	84
Minn. St. Paul	Beau	29	54
New Orleans	Beau	60	73
New York	Averses	53	60
Norfolk Va	P. nuageux	53	70
Oklahoma City	Beau	42	65
Orlando	P. nuageux	65	83
Philadelphie	Averses	53	60
Phoenix	P. nuageux	60	81
Pittsburgh	Averses	48	50
Portland Me	Averses	40	55
Portland Or	Ensoleillé	33	63
Reno	P. nuageux	34	62
Tampa	P. nuageux	65	80
Salt Lake City	Nuageux	35	64
San Diego	P. nuageux	60	70
San Francisco	P. nuageux	50	64
Seattle	Beau	38	56
Spokane	Beau	29	51
Syracuse	Averses	46	54
Tulsa	Beau	40	62

AMÉRIQUE CENTRALE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Acapulco	Ensoleillé	24	34
Barbades	P. nuageux	25	31
Bermudes	P. nuageux	18	24
Curaçao	P. nuageux	27	32
Freeport	Nuageux	—	28
Guadalajara	Ensoleillé	13	27
La Havane	Nuageux	24	30
Kingston	Orages	21	30
Montego Bay	Nuageux	22	32
Mexico	Ensoleillé	8	23
Monterrey	Ensoleillé	13	27
Nassau	Nuageux	22	29
San Juan	Ensoleillé	24	31
Trinidad	Pluie	23	33

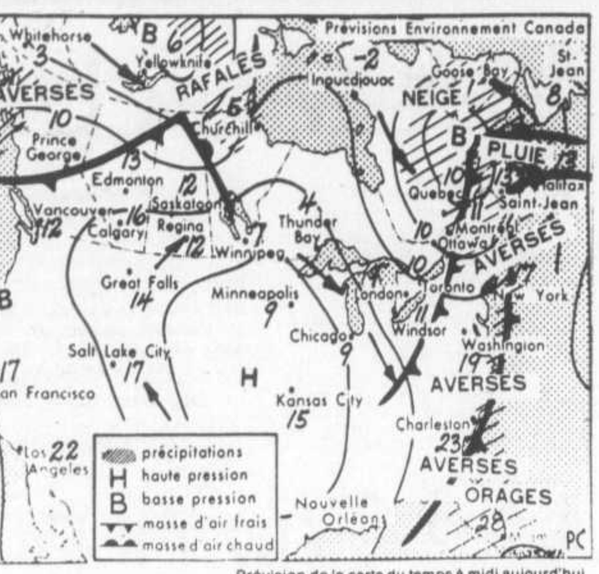

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	TEMPS	DEGRÉ	HEURE
Aberdeen	Nuageux	7	13 h
Amsterdam	Clair	11	13 h
Ankara	Clair	8	15 h
Athènes	Clair	18	14 h
Auckland	Nuageux	15	Minuit
Beyrouth	Nuageux	2	14 h
Berlin	P. nuageux	9	13 h
Bonn	P. nuageux	10	13 h
Bruxelles	P. nuageux	10	13 h
Le Caire	—	—	14 h
Casablanca	Clair	26	Midi
Copenhague	Nuageux	8	13 h
Dublin	Clair	10	13 h
Genève	Brume	8	13 h
Jérusalem	Clair	16	14 h
Lisbonne	Clair	18	Midi
Londres	Clair	8	13 h
Madrid	Poussière	17	13 h
Malte	P. nuageux	21	13 h
Moscou	Nuageux	0	15 h
New Delhi	Clair	23	17 h
Nice	Nuageux	16	13 h
Oslo	P. nuageux	10	13 h
Paris	Nuageux	11	13 h
Rome	Nuageux	15	13 h
Sofia	Clair	14	14 h
Stockholm	Clair	5	13 h
Tokyo	Pluie	13	21 h
Tunis	Clair	22	13 h
Vienne	Pluie	10	13 h
Varsovie	P. nuageux	7	13 h

RETROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	−2	14
Normale	1	8
Records	−6 (1973)	19 (1948)

PRÉCIPITATIONS*

(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	—	—
Ce mois-ci	—	—
Normale pour ce mois	66	22
Cette année*	774	2
Normale pour l'année	707	240

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

DEGRÉS-JOURS*

Avant-hier	14
Ce mois-ci	30
Normale pour ce mois	471
Cette saison	594
Normale au 30 novembre	875

**Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requis, donc utiles à qui garde un oeil sur les coûts de chauffage.*

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-031754-810, IMPRIMERIE J.A. COTE INC., demanderesse, -vs- A-1 PHOTOLITHO, défenderesse. Le 17 novembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 4255 rue de Courtrai en la cité de Montréal dit district seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: équipement à imprimerie, calculatrice "Olivetti", 1 poinçonneuse etc.. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080, Montréal, le 3 novembre 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-030253-814, MATCO MART INC., demanderesse, -vs- DALLAIRE RIENDEAU, défendeur. Le 16 novembre 1981, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 365 Boul. Laurier en la cité de St-Basile-Le-Grand, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 four à B.B.Q. & acc., 4 watss 355. Conditions: ARGENT COMPTANT. ALBERT PELLETIER, huissier, 679-3080, Montréal, le 3 novembre 1981.

AVIS

"Avis est donné que JOSETTE BARRAS, ménagère, domiciliée au 8135, rue Lafontaine, app. 5, en la cité et district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de JOSÉE CROTEAU".

Montréal, le 22 octobre 1981
Mes Lamarche Fournier & Kean
Procureurs de la requérante.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE MERCANTILE LTÉE
INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AGENCE RENOVEX INC., par acte daté le 1er septembre 1981, et enregistré le 4 septembre 1981, au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 3207424 et enregistré le 11 septembre 1981, au bureau d'enregistrement de la division de Laval sous le numéro 493633, a vendu, cédé et transféré à International Mercantile Factors Ltd., tous ses comptes à recevoir, comptes de livres, créances, réclamations et demandes découlant de toute source, créés dans le cours normal des affaires ou non. INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.»

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR MUNICIPALE

NO: 61-03510
VILLE DE MONTRÉAL
Demanderesse
-vs-
FOTIOS KORKOGILAS, autrefois du 3404, rue Hochelaga à Montréal et maintenant de lieux inconnus.
Défendeur

Il est enjoint au défendeur, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de 30 jours.

Louis Jacques Léger
Juge à la C.M.M.

PÉLOQUIN, BADEAUX,
ALLARD ET LACROIX,
275 est, rue Notre-Dame,
Montréal
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS NO: 12762-VM
THOMAS C. MOORE TED MOORE ARTHUR LEDUC
Requérants-vendeurs
A.M.J. CAMPBELL VAN LINES INC.
Requérant-acquéreur
81792 CANADA LIMITED
Mise-en-cause

TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG 2 (1976)

PRENEZ AVIS que 81792 CANADA LIMITED détentrice du permis no. 12762-VM s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de changer la distribution des actions de la société mise-en-cause suite à un transfert d'actions de Thomas C. Moore, Ted Moore et Arthur Leduc à A.M.J. Campbell Van Lines Inc.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505, rue Sherbrooke est, province de Québec.

1re publication: 4 novembre 1981
2e publication: 5 novembre 1981
3e publication: 6 novembre 1981

SIGNÉ: Maître David Crevier
COLBY RIOUX DEMERS & SMILEY
1155, boul. Dorchester ouest
Bureau 3301
MONTRÉAL (Québec)
H3B 3T1

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 juillet 1981 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Orient Express Café Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26e jour de octobre 1981, sous le numéro 3217671. Ce 29e jour de octobre, 1981.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Prenez avis que je, soussigné WILLIAM MESUT, aussi connu comme MESUT KAYA, du 445 avenue Lethbridge, Mont-Royal, District de Montréal, a fait une demande au Ministre de la Justice de la Province de Québec pour changer mon nom pour celui de WILLIAM CAIN.
Montréal, 5 août 1981
WILLIAM MESUT KAYA

AVIS

Prenez avis que le requérant, M. Roger Lafleur, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisé par voie de permis spécial à tirer avec ses tracteurs les remorques et/ou semi-remorques en possession légale de Asbestos Eastern Transport Inc., et ce sur toutes et chacune des clauses du permis de cette dernière, portant le numéro 92-V, laquelle compagnie demande un permis de courtier réciproque.

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête, dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, Sherbrooke Est, Montréal, Québec.

1ière publication: 4 novembre 1981
2ième publication: 5 novembre 1981
3ième publication: 6 novembre 1981

Corbeil, Groleau & Dufresne
31, St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec H2Y 1K9

La requérante COMPTOIR AGRICOLE ST-ROCH INC., demande à la Commission des Transports du Québec de maintenir les permis nos. M-302448-001 et M-302-448-002 au nom de "1851-3994 QUÉBEC INC.", suite au transfert du système de transport de la requérante à cette dernière.

Cette demande est aussi faite à la Commission pour l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique de façon à ce que la décision de la Commission, si favorable, devienne en vigueur immédiatement.

Toute personne désirant s'opposer à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication.

1ière publication: 4 novembre 1981
2ième publication: 5 novembre 1981
3ième publication: 6 novembre 1981

HOGUE CHOUINARD GOUIN
par Me Michèle Gouin
276, rue St-Jacques, suite 905
Montréal, QC
H2Y 1N3

AVIS

Prenez avis que la corporation 1648-4743 Québec Inc., entend se porter acquéreur de tout le système de transport décrit aux clauses vvvvvv), xxxxxx) et yyyyyy) du permis numéro Q-30 -0310 et des droits additionnels s'y rattachant dont Transport Brazeau Inc., est détentrice et qu'à l'occasion de ce transfert, les services décrits audit permis soient maintenus tel qu'ils se lisent.

Elle invoque au surplus, l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

Tout intéressé peut contester cet avis, dans les cinq jours de la troisième parution de ce dernier, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 5 novembre 1981
2ème publication: 6 novembre 1981
3ème publication: 7 novembre 1981

PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANCOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No.: 500-12-109871-818
DAME MARIETTE LÉGARÉ, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.
Requérante
—vs—
BENOÎT OUELLETTE, présentement de domicile inconnu.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé BENOIT OUELLETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 2 novembre 1981
ARMAND BEAULIEU,
Registraire-adjoint

Mes ST-AMOUR & CHARTRAND
211 est Henri-Bourassa, #101,
Montréal, P.Q. H3L 1C1
Procureurs de la requérante

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 27 juillet 1981 par lequel PLOMBERIE J. CHARLEBOIS INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 7 août 1981, sous le numéro 3200283, Banque de Montréal, 30 octobre 1981."

AVIS DE DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE

AVIS est par les présentes donné que L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-ÉPICIERS ITALIENS DU QUÉBEC INC., incorporé en vertu de la troisième partie de la Loi des Compagnies du Québec, le 30 mars 1976, s'adressera au Ministère des Consommateurs Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

MONTRÉAL, 2 novembre 1981
Mes ZAURRINI & SEMETEYS
Procureurs de la Compagnie

AVIS DE REQUÊTE EN CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 5 de la Loi sur les Changements de noms (L.R.Q. 1971, chapitre C-10) que M. René Richard Brisebois, né le 22 mars 1941 et domicilié au 706 du boulevard du Lac, en la Municipalité de Deux-Montagnes, district de Terrebonne, désire changer son nom pour celui de René Lefebvre et qu'une requête à cet effet sera présentée au Ministre de la Justice.

MONTRÉAL, le 27 octobre 1981
Me Jacques Laurin,
Procureur du requérant

Prenez avis que Léonard Paillé Inc. et les Transports Inter-Cité Ltée (M-300001) introduiront conjointement devant la Commission des Transports du Québec une requête pour permis spécial d'une durée de 364 jours afin d'autoriser Léonard Paillé Inc. à tirer les semi-remorques vides ou chargées de la requérante-conjointe et ce en vertu des clauses détenues au permis M-300001 du roulier.

Demande est aussi faite par le roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Les requérantes-conjointes prient la Commission que la présente devienne exécutoire à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.

Tout intéressé peut s'opposer en introduisant une opposition à cette fin devant la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution du présent avis.

LES TRANSPORTS INTER-CITÉ LTÉE
GILBERT G. BERIAULT

Première publication le 5 novembre 1981
Deuxième publication le 6 novembre 1981
Troisième publication le 7 novembre 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

NO: 500-43-000830-81

ORDONNANCE D'ASSIGNATION
ET DE SIGNIFICATION
PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.P.C.)

A Monsieur André Grandmont

Considérant la demande formulée par requête en date du 10 juin 1981 la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 Est, rue Bellechasse, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informer, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Marie Caroline Grandmont, née le 24 février 1972 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

Montréal, le 28 octobre 1981
BASTIEN & GRÉGOIRE
Benoît DÉCARIE
Procureur des requérants

PRENEZ AVIS que M. Bertrand Rodier Q505027, Réal Comeau Q506819, Serge Gingras Q502309, Luc Croteau Q507155, Jean Guy Léveillée, Q-505643-002, Jean Guy Léveillée Q505643-001, Jean Paul Blanchard Q501246, Roger Lampron Q506943, Transport Marcel Leclaire Q506841, Marcel Leclair Q502758, Jean Paul Robitaille Q504015, Bruno Lupien Q504851, Serge Breton Q505083, Fernand Cloutier Q505260, Smith Asphalte Q506343-002, Réal Proulx Q501678, Bertrand Lessard Q502868, Serge Houle Q506793, Daniel Lessard Q505425, Henri Paul Lambert Q505072, Transport Jean Guy Lambert Inc. Q506146-001, Transport Jean-Guy Lambert Inc. Q506146-002, Estelle Beliveau Q506557, Bernard Beliveau Q506428, Bruno Nadeau Q-501692, Raymond Bouchard Q503244, Marcel Lampron Q504911, Sylvio Houle Q506643, René Proteau Q506809, Robert Beaudoin Q505124, Pierre Mailhot Q505690, Richard Bergeron et Fils Q507110, Robert Gendron Q503301, Boudreault et Boudreault Q506001, Paul Durocher Q502558, Gédéon Mailhot Q501668, Réal Roberge Q507231, demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige et de la glace dans la région 10 pour une période de 180 jours pour la saison hivernale 1981-82.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la 3e parution de cet avis. Poste affectation région 04 inc., 835 boul. des Récollets, Trois-Rivières, G8Z 3W5.

Première parution: 4 novembre 1981
Deuxième parution: 5 novembre 1981
Troisième parution: 6 novembre 1981

AVIS

Le Conseil d'administration et le Directeur général de Boscoville invitent la population à assister à sa séance Publique d'information qui se tiendra le dimanche 29 novembre 1981, à 11:30, à Boscoville, 10950, boul. Perras est, Montréal.

Le requérant-cédant, Marcel Bélanger, Dupuy, de Abitibi-Ouest, demande à la CTQ de transférer à Georges Rondeau Transport Inc., R.R.2, LaSarre, de Abitibi-Ouest, le permis de camionnage en vrac portant le numéro M-508471-001, région 08, conformément aux articles 2.58.1. et 2.59.1 du règlement 2 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la CTQ dans les 5 jours de la dernière parution.

1ière parution: 5 novembre 1981
2ième parution: 6 novembre 1981
3ième parution: 7 novembre 1981

Me Martine Savard
1600 Berri
suite 3007
Montréal.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'Acte de Fidéicommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par GALERIE D'ART JOURDAN INC. ("COMPAGNIE") et CANADA PERMANENT TRUST COMPANY comme fidéicommissaire devant le notaire Saul Morris le 20 mai 1981 et enregistré au Bureau de Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 5 juin 1981 sous le numéro 318037, est devenu exécutoire, laquelle garantie grève, entre autres, les comptes à recevoir et les dettes actives de la COMPAGNIE.

MONTRÉAL, le 3 novembre 1981
(SGD) RICHTER ET ASSOCIES
Agent de fidéicommissaire

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL,

COUR PROVINCIALE

No: (500) 02-040-105-814,
SOMERLED FISH MARKET LTD,
Requérant
-vs-
LAMBROS GARDIAS,
Défendeur et requérant-en-garantie
-vs-
EMMANUEL KLIRONOMOS et CHARCOAL SHACK INC.,
défendeurs-en-garantie.

AVIS est par les présentes donné que les défendeurs-en-garantie doivent comparaître dans un délai d'un mois du présent avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au bureau de cette Cour à leur intention.

Montréal, 30 octobre 1981
Miller, Green & Associés
Procureurs du requérant-en-garantie

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant Claude Lepage, 70, Place Lepage, Ste-Anne-des-Monts, P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer à la requérante-cessionnaire Les Entreprises C.T.E. Inc., 48, 3ième avenue ouest, Ste-Anne-des-Monts, P.Q., tous ses droits et privilèges de même que son permis Q-503409-D-004 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 01.

De plus, les requérants demandent l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 afin que ladite décision à être rendue puisse être exécutoire immédiatement.

1ère parution: 4 novembre 1981
1èem parution: 5 novembre 1981
3ème parution: 6 novembre 1981

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième publication de cet avis à la Commission des Transports du Québec au 585 boul. Charest est, Québec, P.Q.

Me MARC M. DELAGE, procureur,
ST-HILAIRE DE BLOIS & ASSOCIÉS
220, Grande-Allée est, suite 850
Québec, P.Q. G1R 2J1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la Famille)

No.: 500-05-003756-815
DAME VIOLET AKARYA,
Demanderesse
—vs—
YEHEZKEL REUBEN,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le Défendeur YEHEZKEL REUBEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication. Une copie du Bref et de la Déclaration a été laissée au Greffe à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en séparation de corps accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 28 octobre 1981
(S) ARMAND BEAULIEU
Protonotaire-adjoint

LAROCHE BOYANER & SEPINWALL
6655 Côte-des-Neiges,
Suite 405
Montréal, Québec
H3S 2B4
(Tél. 731-3234)
N/Réf. 12-10250

C. Monette & Fils s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin de faire majorer ses taux d'environ 15% sur ses services réguliers de Laprairie-Montréal et de St-Rémi-Montréal.

Toute personne voulant faire opposition à cette demande peut s'adresser à la Commission des Transports dans les 5 jours suivant la date de cette parution.

1ère parution: 4 novembre 1981
2ème parution: 5 novembre 1981
3e parution: 6 novembre 1981

Le requérant-cédant, Raymond Gamache, Roquemaure, de Abitibi-Ouest, demande à la CTQ de transférer à Annette Gamache, Roquemaure, de Abitibi-Ouest, le permis de camionnage en vrac portant le numéro M-500776-001, région 08, conformément aux articles 2.58.1. et 2.59.1 du règlement 2 des règles de pratique de la CTQ. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la CTQ dans les 5 jours de la dernière parution.

1ière parution: 5 novembre 1981
2ième parution: 6 novembre 1981
3ième parution: 7 novembre 1981

Me Martine Savard
1600 Berri
suite 3007
Montréal.

Prenez avis que: Les actionnaires de: LES TRANSPORTS T.L.R. INC., 150, Place Rivest, Lebel sur Quevillon, Qué. s'adresse à la CTQ afin de maintenir le permis en vigueur Q302024, suite au changement de contrôle intervenu au sein de la Compagnie. Répartition avant la transaction; Laurent Rodrigue, prés. 50 act. ord. — Lisette Rodrigue, sec. tré. 50 act. ord. Répartition après transaction: Daniel Hains, administrateur, 100 act. ord. Conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2 et 44 de la loi des transports.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 4 novembre 1981
2ème parution le 5 novembre 1981
3ème parution le 6 novembre 1981

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.

C.T.Q.
TRANSFERT

Avis est donné que A. Auclair Transport Enr., détentrice du permis M-300098, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer le système de transport rattaché aux certificats 001 et 002 dudit permis ainsi que lesdits certificats, en faveur de 111442 Canada Inc. et ce, conformément à l'article 36 de la Loi des Transports.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 Sherbrooke est, Montréal.

1ère publication: 5 novembre 1981
2ème publication: 6 novembre 1981
3ème publication: 7 novembre 1981

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, suite 100
Montréal, Québec
H2Y 1K9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

No. 500-12-108561-81-6
DAME WILHELMINA CAROL MOULAND,
Requérante
-vs-
NORMAN YOST,
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé Norman Yost, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, ce 2 novembre 1981
LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL
Procureurs de la requérante.

AVIS
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-042705-819
CREDIT FORD DU CANADA LIMITÉE
demanderesse
-vs-
DANIEL ST-GERMAIN
défendeur
-et-
LA SOCIETE NATIONALE D'ASSURANCE
tierce-saisie

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DANIEL ST-GERMAIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de cette publication.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION ont été laissées au greffe de la cour provinciale, district de Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procèdera à obtenir contre vous un jugement par défaut.

RONALD CHASSE
Protonotaire-adjoint

MARCHAND & ASSOCIÉS
1255, rue Université
Suite 1204
Montréal, Québec
H3B 3A8
Procureurs de la demanderesse

Le requérant-cédant, Eloi Rivard, Ste-Rose de Poularies, de Abitibi-Ouest, demande à la CTQ de transférer à J. Gilles Aubin Inc., Ste-Rose de Poularies, de Abitibi-Ouest, le permis de camionnage en vrac portant le numéro M-506241-001, région 08, conformément aux articles 2.58.1 et 2.59.1 du règlement 2 des règles de pratique de la CTQ.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la CTQ dans les 5 jours de la dernière parution.

1ière parution: 5 novembre 1981
2ième parution: 6 novembre 1981
3ième parution: 7 novembre 1981

Me Martine Savard
1600 Berri
suite 3007
Montréal,

Le requérant-cédant, M. LÉOPOLD VALLÉE, domicilié à St-Benoît-Lâbre, Cté Beauce, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à RENÉ FECTEAU & FILS INC. ayant sa principale place d'affaires à St-Benoit-Lâbre, Cté Beauce, le permis portant le numéro: Q-500858 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 03, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 4 novembre 1981
Deuxième parution: 5 novembre 1981
Troisième parution: 6 novembre 1981

Le requérant-cédant, Roger Godin, R.R.1, Roquemaure, de Abitibi-Ouest, demande à la CTQ de transférer à Germain Girard, R.R.1, Roquemaure, de Abitibi-Ouest, le permis de camionnage en vrac portant le numéro M-509367-001, région 08, conformément aux articles 2.58.1 et 2.59.1 du règlement 2 des règles de pratique de la CTQ.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la CTQ dans les 5 jours de la dernière parution.

1ière parution: 5 novembre 1981
2ième parution: 6 novembre 1981
3ième parution: 7 novembre 1981

Me Martine Savard
1600 Berri
suite 3007
Montréal,

PRENEZ AVIS que, M. PAUL DROUIN, rang St-Étienne, Vallée-Jonction, Cté Beauce, permis Q-500895-D-004 (inter 1978, VR-4882-81); Q-500895-D-005 (inter 1978, VR-4883-81); Q-500895-D-002 (inter 1978, VR-17114-81), s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir des permis spéciaux, pour le transport de la neige dans la région 10, pour le compte de la Cie Concorbec Inc. Ces permis auront une durée de 180 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

Première parution: 5 novembre 1981
Deuxième parution: 6 novembre 1981
Troisième parution: 7 novembre 1981

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-014481-814
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL,
partie demanderesse
-vs-
JEAN LAVIGUEUR
BRIGITTE LETOURNEAU LAVIGUEUR
MARC McLAUGHLIN
THERESE AUCOIN
partie défenderesse

Les défendeurs, Marc McLaughlin et Thérèse Aucoin d'adresses inconnues; sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal.

Faute par les défendeurs de comparaître dans ce délai statuer sur la demande prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 3 novembre 1981
Armand Beaulieu, protonotaire adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert
Montréal.

AVIS DE LIQUIDATION DE ACME CUSTOMS BROKERS INC./COURTIERS EN DOUANES ACME LTÉE

SOYEZ AVISÉS que les actionnaires de ACME CUSTOMS BROKERS LTD./COURTIERS EN DOUANES ACME LTÉE, à une assemblée spéciale dûment convoquée à cette fin, et tenue le 14 octobre 1981, ont passé une résolution spéciale demandant que ladite Compagnie soit liquidée et dissoute volontairement selon les dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, et un certificat d'intention de dissoudre a été émis à la Compagnie suivant cette Loi en date du 26 octobre 1981.

SOYEZ DE PLUS AVISÉS que si vous avez quelque réclamation que ce soit contre ladite Compagnie, preuve d'une telle réclamation devra être déposée avec cette Compagnie dans les deux mois suivant la date du présent avis, après quoi les actifs de la Compagnie ci-haut mentionnées seront distribués à MILGRAM & COMPAGNY LTD./MILGRAM & COMPAGNIE LTÉE, étant le seul actionnaire de la Compagnie, prenant en considération les réclamations dont avis aura été reçu par la Compagnie.

DATÉ À MONTRÉAL, ce 27ième jour d'octobre 1981.

MENDELSON GROSS PINSKY DIZGUN ZELMAN
AVOCATS POUR ACME CUSTOMS BROKERS LTD.
COURTIERS EN DOUANES ACME LTÉE

AVIS est donné que: GEORGES HÉBERT INC., 40, Chemin Des Érables, Limbour, Québec, J8V 1C4 détenteur du permis M-504924-001 région 07 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Michel Carrière, R.R. 1, Maniwaki, Québec, C.P. 254 région 07, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 4 novembre 1981
2ème parution: 5 novembre 1981
3ème parution: 6 novembre 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-014479-818
LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
partie demanderesse
-vs-
GINETTE MAROTTE COURTEMANCHE
LAWRENCE COURTEMANCHE
MARC MCLAUGHLIN
THÉRÈSE AUCOIN
partie défenderesse

Les défendeurs, Thérèse Aucoin, Marc McLaughlin, d'adresses inconnues, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal.

Faute par les défendeurs de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 3 novembre 1981
Armand Beaulieu, protonotaire adjoint
Me Lucien Lachapelle
5971 rue St-Hubert.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-041831-814
BANQUE ROYALE DU CANADA «CHARGEX» faisant affaires sous la raison sociale de (CHARGEX) ayant son siège social et principale place d'affaires au 1100 Atwater en la cité de Westmount, district de Montréal.
Demanderesse
—vs—
YVON MARTASSAGNE, autrefois résidant et domicilié en la cité de Longueuil, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
Défendeur
—et—
NATASHQUAN SAFARI INC.,
Tierce-saisie

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur YVON MARTASSAGNE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref de saisie avant jugement en mains tierces, affidavit, déclaration et de l'avis au défendeur (art. 119a C.P.C.) a été laissée au greffe de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal à l'intention du défendeur.

MONTRÉAL, 2 novembre 1981
ARMAND BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Me IRVING NARVEY
625 Président Kennedy
suite 801,
Montréal, P.Q. H3A 1K2
Procureur de la demanderesse

Avis est donné que: Laurette Malorni, 449, Montée de l'Église, St-Colomban, Qué. détentrice du permis M500982-01 région 10, demande à la CTQ de transférer son permis à: Raphael Ouknine, 2515, Ekers, Montréal, Qué. conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 4 novembre 1981
2ème parution le 5 novembre 1981
3ème parution le 6 novembre 1981

SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTEE.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-110131-814
MICHAEL COYLE,
requérant
-vs-
MARGARET MARDEN,
intimée

PAR ORDRE DE CETTE COUR

L'intimée, MARGARET MARDEN, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit, avis, déclaration et certificat a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal au no: 1 est, rue Notre-Dame à Montréal dit district.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 4 novembre 1981
RONALD CHASSE, Protonotaire Adjoint.
Mes Gaston & Tabak,
Avocats
1375, rue Notre-Dame,
Lachine P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-109-576-813
M. LÉO ABBOTT, domicilié et résidant au 1936 rue Grant, Appartement 1, cité de Longueuil, district de Montréal;
Requérant
C.
DAME FRANÇOISE DESSUREAULT,
Adresse inconnue
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée FRANÇOISE DESSUREAULT est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Longueuil, le 28 octobre 1981.
(S) ARMAND BEAULIEU, P.A.
RÉGISTRAIRE
LAFONTAINE CHAMBERLAND & PARADIS,
115 ouest, St-Charles,
Longueuil.

Commission de la Capitale nationale | National Capital Commission

APPEL D'OFFRES DE SERVICE
Dossier C.C.N. no. 81-569

Étude d'aménagement urbain Terrain du parc Laurier Hull, Québec

La Commission de la Capitale nationale invite les firmes et les professionnels en architecture et/ou en urbanisme à soumettre leurs offres de service pour effectuer une étude d'aménagement urbain d'un terrain de 10 hectares au centre de Hull, Québec, sur lequel on entrevoit une importante fonction fédérale.

L'utilisation intérimaire et à long terme du terrain, l'aménagement d'ensemble et son intégration au milieu environnant sont parmi les questions à examiner. L'étude devrait être terminée avant la fin de février 1982.

Le devis d'étude et les conditions sont disponibles auprès du:

Chef, Administration des contrats,
Commission de la Capitale nationale,
161, avenue Laurier ouest,
13ème étage,
Ottawa-Hull
K1P 6J6

Les offres de service seront reçues à cette adresse jusqu'au 24 novembre 1981. Pour toute information reliée au projet, s'adresser à la Division de la Planification de Projets, à 996-5971.

Canadä

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les oraliens
9.30 Animagerie
9.45 Tape-Tambour
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express: "Découvrons la nature". "Décoration", avec Claude Dubuc.
11.00 Pays et peuples: "Le Portugal et la mer".
11.30 Une arche immobile
11.55 Un pays, un goût, une manière Documentaire réalisé par Fernand Dansereau et Iolande Cadrin-Rossignol. "La maison réinventée: l'espace intérieur".
12.25 Le Téléjournal
12.30 Allô Bou Bou
13.30 Femme d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: "Jour de fête". (Français 1949). Fantaisie comique réalisée et interprétée par Jacques Tati, avec G. Decomble et Santa Relli... ■
16.00 Bobino
16.30 Don Quichotte: Adaptation libre du célèbre roman de Cervantès.
17.00 Histoires d'hier et d'aujourd'hui.
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
18.50 Télex arts
19.00 L'incroyable Hulk Série américaine de science-fiction mettant en vedette Bill Bixby.
20.00 Laprade, pop, pop et pop
20.30 Hors série: "Les marchandes de rêve". Drame réalisé par Hugh Benson. Histoire des débuts de l'industrie cinématographique, la vie des hommes et des femmes qui ont fait Hollywood.
21.30 Repères: Magazine d'information animé par Gérard-Marie Boivin. Sujets qui touchent directement la vie quotidienne des gens, leurs problèmes et leurs aspirations. Entre autres: la santé et les services sociaux, la justice, le code civil, la consommation, l'économie et les finances, etc.
22.30 Téléjournal
23.05 Nouvelles du sport
23.15 Cinéma: "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" (Américain 1976). Drame Psychologique réalisé par Anthony Page, d'après le roman d'Annah Greene, avec Kathleen Quinlan, Bibi Andersson, Sylvia Sidney et Ben Piazza.
0.55 Ciné-nuit: "La colère de Dieu" (Américain 1972). Aventures réalisées par Raph Nelson, avec Robert Mitchum, Ken Hutchison, Victor Buono et Frank Langella.
2.50 Fin des émissions

10 CFTM

7.10 Horaire
7.15 Les p'tits bonshommes
7.30 Première heure: "La météo", "La ronde de nuit", "Évolution de l'actualité", "Le monde des affaires", "La revue des éditoriaux", "Les nouvelles artistiques".
9.00 Votre amie Suzanne: "Droits et privilèges", "Confort et élégance"; "Consomme-action".
10.30 Jinny
11.00 Fanfan Dédé
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.15 Le dix vous informe
12.30 Ciné-quiz: "Ballade pour des diamants" (Américain 1975). Drame policier réalisé par Dan Curtis, avec Lee J. Cobb, Gig Young et Grayson Hall.
14.30 Janette veut savoir: Sujet: "Clinique du couple" (9e volet).
15.30 Services à la communauté
16.00 Gronico et Cie
16.30 Les joyeux naufragés
17.00 L'Artishow: Avec Pierre Lalonde et Daniel Hétu. L'artichef: Pierre Labelle.
18.00 Le dix vous informe
18.30 Mission impossible
19.30 Soirée canadienne
20.30 La parole est à vous: Sujet: "La délinquance juvénile."
21.30 Michel Jasmin
22.29 La quotidienne-Tirage.
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports
23.15 La couleur du temps
23.30 Ciné week-end: "Le saut de l'ange" (Franco-Italien 1971) — Drame policier réalisé par Yves Boisset, avec Jean Yanne, Senta Berger, Sterling Hayden et Giancarlo Sbragia.
1.00 Ciné week-end. "Isabelle devant le désir" (Belgo-Français 1974). Drame psychologique réalisé par Jean-Pierre Berckmans, avec Anicée Alvina, Mathieu Carrière, Jean Rochefort et Annie Cordy.
2.30 Fermeture.

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Marché aux images: Une série de films éducatifs à l'intention des enfants.
13.30 Marché aux images
14.30 Les 100 tours de Centour
15.30 Justice pour tous: "Sécurité au travail". Une série qui renseigne les citoyens sur les mécanismes souvent complexes de notre système juridique.
16.00 Robert Garry raconte: Globe-trotter émérite, Robert Garry raconte à l'aide de films les expériences vécues lors de ses nombreux voyages.
16.30 Émission spéciale du mercredi: "Nous les artistes: Jacques Brel". Portrait posthume de Jacques Brel.
18.00 Passe-partout
18.30 Téléservice: Des informations sur la santé, la consommation, l'éducation, la culture et le monde scientifique.
19.00 Faut voir à son affaire
19.30 Recours: "Les cas de téléphone". Que faire en cas de problème avec votre compagnie de téléphone?
20.00 Au jour le jour: Sous forme de téléroman, la vie quotidienne de quelques personnages avec son lot de joies, de contretemps et de petits problèmes.
20.30 Cinéastes à l'écran: Animée par Michelle Rossignol, cette émission nous fait connaître le cinéma québécois et ses artisans. Aujourd'hui, une rencontre avec Michel Bouchard qui nous présente ses films: "La loi de la ville" et "La bien-aimée".
22.30 Le miroir du temps Une rencontre avec Aurelio Peccei, président du club de Rome. Cette entrevue a été réalisée dans le cadre du Congrès mondial sur les sciences de l'éducation.

99 TVFQ (Câble)

9.30 Télescope. Série de bricolage destinée aux enfants.
10.00 Cuisine sans cuisson
10.15 Les amours des années folles: "Féérie bourgeoise". Feuilleton d'après Tristan Bernard.
10.30 Avis de recherche: Jean Amadou retrouve ses camarades du lycée Ampère à Lyon(1944-1945).
11.00 Des chiffres et des lettres
11.30 Aujourd'hui madame: "L'identité des comédiens." Les comédiens sont-ils des gens qui possèdent une nature différente en naissant ou bien peuvent-ils emprunter des identités uniquement grâce à des techniques?
12.30 Au théâtre ce soir: "Seul le poisson rouge est au courant". Pièce de Jean Barbier et Dominique Nohain. Mise en scène: Dominique Nohain.
14.30 Honoré Daumier: En février 1879, mourait à Valmondis, petit village des environs de Paris, Honoré Daumier, caricaturiste célèbre et peintre méconnu. Ce film est un documentaire d'art mais aussi un document humain, qui nous montre les séjours de Daumier à Paris et en province.
15.30 Passez donc me voir: Inv. Alain Calmot, René Lacoste et Pierre Balmain.
16.00 Actualités régionales
17.00 Télescope. Série de bricolage destinée aux enfants.
17.30 Cuisine sans cuisson
17.45 Les amours des années folles: "Féérie bourgeoise". Feuilleton d'après Tristan Bernard.
18.00 Avis de recherche: Salvatore Adamo retrouve ses camarades de classe (1955-56).
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame: "Locataires et propriétaires". Les locataires sont indignés. Les propriétaires gémissent. Les uns dénoncent les augmentations prohibitives de loyers et des charges, les difficultés pour récupérer une caution, etc. Les autres pleurent sur leurs appartement dévastés, les loyers impayés, etc. Les deux parties témoignent.
20.00 Au théâtre ce soir: "Les derniers outrages" de Robert Beauvais. Avec Marine Sarcey et Michel Roux.
22.00 Fil qui vit, mur qui chante Grandeur et décadence d'Aubusson, renaissance des Ateliers d'Angers, nouveautés dans la facture, le matériau, l'emploi, tels sont les chapitres de cette enquête par laquelle on apprend que depuis six ans, il se produit en France un changement radical qui consacre le triomphe de l'art dans la tapisserie moderne.
23.00 Passez donc me voir: Inv.: Dr. Gilbert Tondjmann, Dominique Lavannat, Franck Perron et Richard Dewitte.
23.30 Actualités régionales.

6 CBMT

8.56 A Though for Today
9.00 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 The Twelve o'clock News
12.10 Midday
12.27 Community Announcements
12.30 McLean at Large
13.28 Weather Report
13.30 Today from... St-John's
13.58 Program highlights
14.00 Wok with Yan
14.30 Coronation Street
15.00 The Edge of Night
15.30 Take 30
16.00 Barriers
16.29 News watch 6
16.30 The Beachcombers
17.00 Happy Days
17.30 The Muppet Show
18.00 The City at Six
19.00 Quepec report presents: Talkback People talk back about social service cutbacks and whether we are prepared to do more and pay more for minimal services
19.30 Facts of Life
20.00 Ladies Choice
21.00 Treats
22.00 Dallas
23.00 National News
23.11 The City Tonight
23.45 Barney Miller
0.15 Golden Oldies: "Torrid zone" (Drame 1940) Avec James Cagney, Ann Sheridan et Pat O'Brien... ■
1.30 Station closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada AM
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 The Community
11.00 Definition
11.30 Looking Good
12.00 The Flintstones
12.30 Super Pay Cards
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 Texas
16.00 Let's make a deal
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M.A.S.H.
19.30 Honky Tonk
20.00 The Dukes of Hazzard
21.00 Special movie presentation: "Revenge of the Pink Panther" (Comédie 1978) Avec Peter Sellers, Herbert Lom et Dyan Cannon
22.58 Loto Quebec
23.00 National News
23.21 Pulse
0.00 The Twelve Midnight Movie: "Von Richtofen and Brown" (Drame 1971) Avec John Phillip Law, Barry Primus.
1.55 Second Feature: "The Man who Died Twice" (Drame 1970) Avec Stuart Whitman, Brigitte Fossey et Jeremy State.
3.55 The Six Million Dollar Man
4.55 The Waltons

NOCES DE SANG
Quel film! c'est miraculeux.
Quelle leçon pour le cinéma bavard qui a envahi nos écrans depuis que les cinéastes ne savent plus faire parler les images!
—LA PRESSE
Ne ratez en aucune façon NOCES DE SANG!
vous laisse à la fin pantois d'émotion, une émotion pleine, dévorante comme seul l'art maîtrise à sa perfection peut provoquer
—LE DEVOIR
NOCES DE SANG, un film unique et envoûtant.
Un tour de force réussi grâce à la magie du cinema et de la danse
—VARIETY
POUR TOUS

GILLES BÉRIAULT présente
Noces de sang
Un film de CARLOS SAURA
V.O. S.T. FRANÇAIS
(BODAS DE SANGRE)
Chorégraphie par Antonio Gades d'après la pièce de Federico Garcia Lorca
desjardins 4
BASILAIRE 1 288-3141

PREMIERE MONDIALE
DE LA VERSION INTÉGRALE
Une folie lyrique(...) une beauté sauvage que la caméra transforme en délire. POSITIF
Jamais encore sur un écran on a vu avec une telle virtuosité de caméra, un tel souffle lyrique, l'ivresse que peut apporter l'espoir du gain et de la réussite sociale. J.L. PASSEK, CINEMA
LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE de Wajda est un de ses films les plus envoûtants, les plus puissants de l'histoire polonaise. L'ECRAN

POUR TOUS
Le CHEF-D'OEUVRE d'ANDRZEJ WAJDA la Pologne de 1900
la terre de la grande promesse
version intégrale
avec DANIEL OLBRYCHSKI et ANDRZEJ SEWERYN
desjardins 1 admission $5. laisser-passer non valable
BASILAIRE 1 288-3141

AU FIL DES MOTS

La société coopérative

par Louis-Paul Béguin

Nous connaissons bien le mot coopératif et la coopérative. Il existe, en plus du système de la copropriété (condominium en anglo-américain), une autre façon de se sentir chez soi sans acheter une maison individuelle selon la voie ordinaire. Je ne sais si la société coopérative de construction (ou société d'attribution) existe actuellement au Canada, mais je sais qu'en France et aux États-Unis, on peut souscrire des actions donnant droit à la jouissance d'un appartement ou d'une maison. La "coop" américaine n'est pas la copropriété. Le versement d'un capital de souscription ne donne pas droit au titre de propriété. Aux États-Unis, j'ai vérifié cet état de choses: "With a coop, you do not have actual title. Rather, you get shares of stock in the cooperative corporation that owns the entire property." C'est la société coopérative (de construction, dit-on en France, ou société d'attribution) qui est la propriétaire de l'immeuble. On délivre au souscripteur une "coop lease" (bail de coopérative), appelée aussi "proprietary lease", ou bail au propriétaire. En France, même idée, les clients devenant "des associés de la société d'attribution" (ou de la société coopérative de construction). Au lieu du droit de propriété, le souscripteur d'actions de la société a un droit de jouissance. Il semble qu'en France ce genre de société coopérative de construction et ce statut spécial des locataires-souscripteurs ne soit que provisoire et que la société immobilière procède plus tard à sa propre liquidation; moment où ces souscripteurs deviennent — sans doute — des copropriétaires.

Aux États-Unis, j'ai pu me rendre compte que la "coop" est un système permanent qui est intéressant pour les retraités — on n'accepte que des gens de 50 ans et plus; en cas de défaut, tous les autres locataires-souscripteurs sont tenus de compenser la somme manquante tous les mois. Au lieu du syndic du "condominium", dans la "coopérative" un conseil d'administration (board of directors) gère, et parfois... discrimine.
Ces souscripteurs ne peuvent prendre que peu d'initiatives de rénovation ou d'embellissement chez eux, et aucune à l'extérieur. S'ils le veulent, ils peuvent toujours revendre leur part.

LES FILMS MUTUELS PRESENTENT
Les Beaux Souvenirs

14 ANS
Un film de Francis Mankiewicz
d'après un scénario de Réjean Ducharme
TOUS LES JOURS: 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.20 - 9.35
BERRI 5
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
5e SEM.

SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 1981
Philippe Noiret, Charles Vanel, admirables . . .
«Un grand film—tourné avec un sens de la beauté, de la noblesse, de la grandeur des sentiments tous ses interprêtes sons excellents»
—France Soir
«Trois Frères—oeuvre universelle, demeure un des plus beaux films de Rosi, d'une intensité d'une gravité, d'une noblesse, d'une sensibilité, d'une sensualité, d'une simplicité, même absolument boulversantes»
—Pariscope
«NOBLE MAGNIFIQUE»
—Le Monde
POUR TOUS

VIVA FILM PRESENTE
UN FILM DE FRANCESCO ROSI
TROIS FRERES
avec PHILIPPE NOIRET • MICHELE PLACIDO • VITTORIO MEZZOGIORNO
ANDREA FERREOL • MADDALENA CRIPPA • SARA TAFURI et avec CHARLES VANEL
sujet et scenario TONINO GUERRA • FRANCESCO ROSI • Directeur de la photographie PASQUALINO DE SANTIS • ANDREA CRISANTI • Costumes GABRIELLA PESCUCCI • Production executif ALEXANDRO VON NORMANN
Mise en scene de FRANCESCO ROSI
AUJOURD'HUI! ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
ENTRÉE À PRIX RÉGULIER
SAM.-DIM. 1.00 3.00, 5.05, 7.15, 9.25. SEM. 7.15, 9.25.

CINÉMA

ARLEQUIN, 1004 est, Ste-Catherine (288-2943) — "Les grands explorateurs" — "Afrique sauvage" de Freddy Boller, 19 h 00, 21 h 30.
ASTRE I, 9480 Lacordaire (327-5001) — "L'enfer en 4ème vitesse" 18 h 15, 21 h 35 — "Les cascadeurs de la mort" 20 h 00.
ASTRE II, — "Cheech et Chong la suite" 18 h 15, 21 h 50. — "L'île sanglante" 19 h 55.
ASTRE III, — "Tess" 19 h 30.
ASTRE IV, — "Caresses inavouables" 18 h 30, 21 h 45 — "La ronde du plaisir" 19 h 35 — "Vitrine du plaisir" 20 h 35.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "French lieutenant's woman" 19 h 00, 21 h 15.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "The jade pussycat" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 — "Strangers" 13 h 10, 16 h 00, 18 h 50, 21 h 40.
BERRI I, 1280 St-Denis (288-2115) — "Psy" 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 50, 21 h 45.
BERRI II, — "Garde à vue" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
BERRI III, — "Les contes pervers" 12 h 35, 14 h 20, 16 h 05, 17 h 50, 19 h 35, 21 h 20.
BERRI IV, — "La boum" 12 h 50, 15 h 00, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.
BERRI V, — "Les beaux souvenirs" 12 h 45, 14 h 55, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 35.
BIJOU, 5030 Papineau (527-9131) — "Vacances érotiques" 12 h 15, 14 h 23, 16 h 31, 18 h 39, 20 h 57 — "Écolières très polissonnes" 13 h 07, 15 h 15, 17 h 23, 19 h 36, 21 h 54.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Texas chain saw massacre" 17 h 30, 19 h 25, 21 h 25.
BONAVENTURE II, — "Heavy Metal" 17 h 30, 19 h 25, 21 h 25.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) — "La montagne du Dieu Cannibale" 18 h 15, 21 h 35 — "La guerre des otages" 19 h 55.
BROSSARD II, — "La boum" 19 h 15, 21 h 20.
BROSSARD III, — "L'oeil du témoin" 18 h 00, 21 h 45 — "La malédiction finale" 19 h 50.
CARRÉ ST-LOUIS, 3900 St-Denis (842-2361) — "Secrets érotiques" 11 h 30, 15 h 20, 19 h 10 — "Désirs sexuels" 12 h 45, 16 h 40, 20 h 30 — "Jeunes filles soumises" 14 h 20, 18 h 10, 22 05.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "L'oeil du témoin" 18 h 10, 21 h 50 — "La malédiction finale" 20 h 00.
CHAMPLAIN II, — "Au-delà du réel" 18 h 10, 20 h 00, 21 h 50.
CHÂTEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "La femme objet" 13 h 05, 15 h 20, 17 h 30, 19 h 40, 21 h 50. — "La vie clandestine d'une ménagère" 12 h 10, 14 h 20, 16 h 30, 18 h 45, 20 h 55.
CHÂTEAU II, — "La dernière maison sur la plage" 12 h 20, 15 h 35, 18 h 50, 22 h 05. — "Prends l'oseille et tire-toi" 14 h 00, 17 h 15, 20 h 30.
CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Le policier du Bronx" 13 h 55, 17 h 45, 21 h 40. — "Chasse à mort" 12 h 15, 16 h 10, 20 h 00.
CINÉMA DE MONTRÉAL II, — "On m'appelle Malabar" 13 h 00, 16 h 25, 19 h 40 — "Les Charlots contre Dracula" 14 h 45, 18 h 05, 21 h 20.
CINÉMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "Caligula" 12 h 00, 15 h 00, 18 h 00, 21 h 00.
CINÉMA PLAZA-COLON, 6505 St-Hubert (272-7233) — "India Maria, O.K. Mr. Pancho" 20 h 30 — "P. Infante, S. Montiel, Vuelta de Martin Corona" 18 h 15, 21 h 45.
CINÉ-PLEX I, 2001 Université, suite 100 (849-4518) — "Not a love story a film about pornography" (anglais) 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 50, 19 h 35, 21 h 25.
CINÉ-PLEX II, — "Gaijin, a brazilian odyssey" (s.t. ang.) 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 15.
CINÉ-PLEX III, — "Image before my eyes" (en anglais) 12 h 35, 14 h 20, 16 h 05, 17 h 50, 19 h 35, 21 h 20.
CINÉ-PLEX IV, — "Gaijin, les chemins de la liberté" (s.t. fr.) 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 35, 21 h 35.
CINÉ-PLEX V, — "Pulsions" (français) 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
CINÉ-PLEX VI, — "L'homme de fer" (en français) 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
CINÉ-PLEX VII, — "Moscow does not believe in tears" (Russe, s.t. ang.) 12 h 35, 15 h 20, 18 h 00, 20 h 45.
CINÉ-PLEX VIII, — "D.O.A." (en anglais) 12 h 50, 14 h 35, 16 h 25, 18 h 15, 20 h 00, 21 h 50.
CINÉ-PLEX IX, — "Bill Lee, a profile of a pitcher" (ang.) 12 h 20, 14 h 10, 16 h 00, 17 h 50, 19 h 40, 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Southern comfort" 19 h 00, 21 h 00.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) — "Monique et Julie" 18 h 50, 21 h 55. "Quelle chaleur" 20 h 05. "Les matinées d'un couple voyeur" 21 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "La terre de la grande promesse" 12 h 10, 16 h 00, 19 h 50.
COMPLEXE DESJARDINS II, "Viens chez moi, j'habite chez une copine" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Vacances érotiques" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10. "Écolières très polissonnes" 13 h 05, 15 h 20, 17 h 35, 19 h 50, 22 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Noces de sang" 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — "The Yakuza" (de Sydney Pollack, Japon, U.S.A., 1975) 19 h 00. "Hardcore" (de Paul Schrader, U.S.A., 1978) 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I, 6800 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Texas chain saw massacre" 19 h 25, 21 h 25.
CÔTE-DES-NEIGES II, "Only when I laugh" 19 h 05, 21 h 15.
CRÉMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Au-delà du réel" 19 h 25, 21 h 25.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "Le voyageur du soir" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Excalibur" 20 h 15.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "Southern comfort" 19 h 00, 21 h 00.
DORVAL II, "Chanel solitaire" 18 h 45, 21 h 15.
DORVAL III, "Paternity" 19 h 00, 21 h 00.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855, Clanranald (341-3190) — "Halloween II" 19 h 00, 21 h 00.
DECARIE SQUARE II, "Ticket to heaven" 19 h 15, 21 h 15.
ELYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Les trois frères" 19 h 15, 21 h 25.
ELYSÉE II, "Salo ou les 120 journées de Sodome" 19 h 15, 21 h 30.
FAIRVIEW I, 7555 Transcanadienne, Pointe-Claire (697-8095) — "Body heat" 19 h 00, 21 h 00.
FAIRVIEW II, "Looker" 19 h 15, 21 h 15.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — "Dernière maison sur la plage" 18 h 45, 22 h 00. "Prends l'oseille et tire-toi" 20 h 25.
GREENFIELD II, "Le roi des cons" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
GREENFIELD III, "Le choix des armes" 18 h 30, 21 h 00.
IMPÉRIAL, 1430 Bleury (288-7102) — "Raiders of the lost ark" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Accroche-toi j'arrive" 18 h 00, 21 h 50, "La boum" 19 h 50.
KENT I, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Gallipoli" 19 h 15, 21 h 20.
KENT II, "Body heat" 19 h 10, 21 h 10.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Prince of the city" 18 h 00, 21 h 00.
LA CITÉ II, "Rich & famous" 19 h 05, 21 h 10.
LA CITÉ III, "Christiane F." 19 h 05, 21 h 25.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7677) — "Moi Christiane F.) 19 h 00, 21 h 20.
LAVAL II, "Inspecteur La Bavure" 19 h 00, 21 h 00.
LAVAL III, "Lili Marleen" 19 h 00, 21 h 15.
LAVAL IV, "Tendres cousines" 18 h 15, 21 h 40. "Les désirs amoureux" 19 h 55.
LAVAL V, "Le roi des cons" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Les contes pervers" 18 h 30, 20 h 00, 21 h 40.
LAVAL-ODÉON II, "L'oeil du témoin" 18 h 10, 21 h 50. "La malédiction finale" 20 h 00.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Rich & Famous" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
LOEW'S II, — "Looker" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEW'S III, — Body heat" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 05.
LOEW'S IV, — "Arthur" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEW'S V, — "Paternity" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A. Mascouche (474-4141) — Appeler au cinéma pour avoir les titres des films.
MASCOUCHE II, — "Mercenaire de l'espace" 19 h 30. "Drôle de flic" 21 h 20.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "L'immorale" 18 h 25, 21 h 30. "Les contes pervers" 20 h 00.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Sphinx" 19 h 00. "Loin de la terre" 21 h 10.
MONTENACH II — "Adolescentes au pensionnat" 19 h 10. "J'ai rien dessous, ou les mémoires d'une petite culotte" 20 h 40.
OMEGA I, 2665 Ch. Chambly, Longueuil (463-3330) — "Trou noir". Ven.: 14 h 40, 18 h 10, 21 h 40. Lun. à jeu.: 21 h 10. "Un cosmonaute chez le roi Arthur". Ven.: 13 h 00, 16 h 30, 20 h 00. Lun. à jeu.: 19 h 30.
OMEGA II, — "La dame de compagnie". Ven.: 15 h 35, 19 h 10, 22 h 45. Lun. à jeu.: 22 h 00. "Anna, brûlante de désir". Ven.: 14 h 30, 18 h 05, 21 h 40. Lun. à jeu.: 21 h 00. "Les passions de Monique". Ven.: 13 h 00, 16 h 35, 20 h 10. Lun. à jeu.: 19 h 30.
OUIMETOSCOPE I, 1204 est, Ste-Catherine (525-8600) — "Nijinsky" (de Herbert Ross, GB, 1980) 19 h 15, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, — "From the life of the marionettes" (de Ingmar Bergman, RFA, 1980) 19 h 00, 21 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "L'express de minuit" 19 h 00. "Les mille et une nuits" 21 h 30.
PALACE I, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Prince of the city": 12 h 10, 15 h 10, 18 h 10, 21 h 10.
PALACE II, — "Southern comfort" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PALACE III, — "All the marbles" 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
PALACE IV, — "Mommie dearest" 12 h 20, 14 h 40, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40.
PALACE V, — "Le choix des armes" 14 h 15, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 45.
PALACE VI, — "Taxi zum kio to the toilet" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "L'enfer en 4ème vitesse" 18 h 15, 21 h 35. "Les cascadeurs de la mort" 20 h 00.
PARADIS II, — "Chasse à mort" 18 h 15, 22 h 00. "Policier du Bronx" 19 h 55.
PARADIS III, — "Les voyageuses" 18 h 20, 21 h 20. "Saute-moi dessus" 19 h 30. "Elles font tout" 20 h 20.
PARALLÈLE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Depuis que le monde est monde" (de S. Van Brabant; S. Giguère; L. Dugal, Québec 1981), 19 h 30, 21 h 00.
PARISIEN I, 480 ouest, Ste-Catherine (866-3856) — "Les uns les autres" 13 h 00, 16 h 45, 20 h 30.
PARISIEN II, — "Le roi des cons" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PARISIEN III, — "Inspecteur La Bavure" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PARISIEN IV, — "Tendres cousines" 12 h 40, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
PARISIEN V, — "Lili Marleen" 12 h 45, 15 h 00, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 45.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "The deer hunter" 17 h 15, 20 h 30.
PLACE LONGUEUIL I, Centre Commercial Place Longueuil (679-7451) — "Les contes pervers" 18 h 10, 21 h 25. "L'immorale" 19 h 45.
PLACE LONGUEUIL II, — "Au-delà du réel" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie (866-2644) — "Beau-père": 12 h 15, 14 h 35, 16 h 55, 19 h 15, 21 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, — "L'homme éléphant" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
PLACE ALEXIS-NIHON I, Niveau du métro, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Halloween" 17 h 15, 19 h 10, 21 h 10.
PLACE ALEXIS NIHON II, — "Ticket to heaven": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III, — "An eye for an eye": 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
PUSSYCAT, 5380 boul. St-Laurent (845-5215) — "The little blue box" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 20. "The sexpert": 13 h 20, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Dr. Jekyll et ses femmes" 18 h 35, 21 h 45. "Laura et les ombres de l'été" 20 h 10.
RIVOLI II, — "Moi Christiane F." 19 h 05, 21 h 25.
SAINT-DENIS II, 1590, St-Denis (845-3222) "La guerre des otages" 17 h 40, 21 h 55. "Montagne du dieu Cannibale" 19 h 25.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis (845-3222) "Frayeurs" 17 h 45, 21 h 20. "Emmurée vivante" 19 h 25.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Rich & famous": 18 h 55, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) "Looker" 19 h 05, 21 h 05.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Sphinx" 18 h 00, 21 h 45. "Loin de la terre" 20 h 00.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le roi des cons" 18 h 15, 19 h 50, 21 h 40.
VERSAILLES II, — "Moi Christiane F." 18 h 45, 21 h 10.
VERSAILLES III, — "Tendres cousines": 18 h 15, 21 h 40. "Les désirs amoureux de Mélodie": 19 h 55.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "L'oeil du témoin: 18 h 00, 21 h 40. "La malédiction finale": 19 h 40.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Chanel solitaire" 13 h 45, 16 h 20, 18 h 50, 21 h 20.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "True confession" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 10.

SUR SCÈNE

CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts — "Émile ne sera plus jamais cueillie par l'anémone" de Michel Garneau avec Monique Mercure et Michelle Rossignol. Lun. à jeu. 22 h 30. Ven. sam. 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim. Jusqu'à 5 déc.
CAFÉ-MOLIÈRE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Mosus de Mosus de Mosus" de Denise Guénette, interprété par Jacqueline Payette. Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'au 29 nov.
CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE, 2075 boul. St-Laurent (843-4166) — "La déprime" avec Denis Bouchard, Rémy Girard, Raymond Legault, Julie Vincent. Mar. à ven. 20 h 30. Sam. 20 h 00, 22 h 00. Jusqu'au 5 déc.
CAFÉ NELLIGAN, 550 est,Dorchester (288-9535) — "Ronald Reagan écroché vif part 2" — "Vincent Lagacé" film de la Chaloupe. Mar. à sam. 22 h 30. Jusqu'au 7 nov. — "Adieu docteur Munch" de René-Daniel Dubois. Mise en scène et interprétation de l'auteur. Mar. à ven. 20 h 00. Sam. 18 h 00, 20 h 15. Jusqu'au 12 déc.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "La leçon" d'Eugène Ionesco. Jeu. à lun. 20 h 15. Jusqu'au 23 nov. Richard Franck, dans "Chapeau à vendre" jusqu'au 9 nov. à 22 h 00.
CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9352) La Grosse Valise présente "Spécial du jour" avec Johanne Benoît, Miche Comeau, Onil Melançon, Lib Spry. Mar. à sam. 20 h 30. Dim. 15 h 00. Jusqu'au 8 nov.
CÉGEP LIONEL-GROULX, 100 rue Duquette, Ste-Thérèse-de-Blainville (430-3120) — Salle Gilles-Tremblay: Hélène Panneton, clavecin et Guy Vanasse, flûte traversière. 20 h 00. Au programme: Bach, Telemann, Loeillet, Vinci.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) — "Spinoza" de Dimitri Frenkel Frank. Avec Richard Greenblatt, Guy L'Écuyer, Jeff Cohen, Louison Denis-Collin, Diana Fajrajsi, Walter Massey, Trull MacLeod, Septimiu Sever. Sam. à jeu. 20 h 00. Matinée mar. 13 h 30. Dim. 16 h 00. Jusqu'au 21 nov.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Happy end" de Bertoit Brecht et Kurt Weill. Mise en scène de Bill Glasco et Félix Mirbt. Mar. à sam. 20 h 00. Dim. 19 h 00. Matinée sam. 14 h 00. Jusqu'au 15 nov. — "Dr. Faustus" de Christopher Marlowe. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim. 19 h 00. Matinées Sam. 14 h 00. Jusqu'au 20 déc.
INSTITUT REINE-MARIE, 9300 boul. St-Michel (697-7972) Le choeur polyphonique de Montréal sous la direction de Miklos Takacs, 20 h 30 (entrée libre).
LA COMÉDIE NATIONALE, 1450 est, Ste-Catherine (523-1131) — Jean-Pierre Ferland, Sem. 20 h 30. Sam. 19 h 00, 22 h 00. Relâche dim. et lun. Jusqu'au 14 nov.
LA POLONAISE, 57 est, Prince Arthur — "Dans la jungle des villes" de Bertoit Brecht. Une production du Théâtre de la Rallonge. Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'au 22 nov. Inf. 273-3028.
L'EXTASSE, 816 est, Ontario (526-9396) — "Muguette Nucléaire" texte et mise en scène de Marc Drouin. Avec Geniève Lapointe, Denis Brassard, Michel-René Labelle, Marc Drouin. Mar. à sam. 21 h 00. Jusqu'au 14 nov.
L'AIR DU TEMPS, 191 ouest, St-Paul (842-2003) Lisa Sokolov. Tous les soirs 21 h 30. Dim. à mer. entrée libre.
LE TRITORIUM, Cegep du Vieux-Montréal, 255 est, Ontario (284-7126) — "Viens chez moi, j'habite chez une copine" de Louise Frégo et Didier Kaminka. Avec Ghislaine Dupont-Hébert, Richard Lalancette, Yvan Leclerc, Jean-Marie Bioteau, etc. 20 h 30. Jusqu'au 21 nov.
L'IMPRÉVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) Diane Guérin — "Belgazou". 23 h 00, 1 h 00. Jusqu'au 8 nov.
LE TRANSIT, Hôtel Nelson, Place Jacques Cartier (861-5731) Sylvie Tremblay, auteur-compositeur-interprète. Jusqu'au 8 nov.
LE SOLEIL LEVANT, 1252 ouest, St-Antoine (875-6227) — Cameo blues band, jusqu'au 8 nov. Spectacles à 21 h 30, 23 h 30, 1 h 00. Jazzothèque: Charlie Biddle et Oliver Jones. Ven. sam.: 22 h 30.
LE PONT TOURNANT, 940 Sir Wilfrid-Laurier Vieux Beloeil (468-4504) — "Jeux d'ville" et "L'apprenti", ven. et sam.: 21 h 00. Jusqu'à la fin nov.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL, Auditorium, 1379 ouest, Sherbrooke (285-1600) — Festival international de jazz et de musique improvisée: David Mott, saxophone solo (Toronto); Duo Joseph Celli et Malcolm Goldstein (États-Unis) 20 h 30.
PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest St-Jacques (872-4530) — "L'X cosmique" jusqu'au 29 nov. mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30 Mer. ven.: 14 h 15, 21 h 30. Sam.: 14 h 15, 16 h 30, 21 h 30. Dim.: 13 h 00, 15 h 30, 16 h 30, 21 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Children of a lesser God" de Mark Medoff. Pièce de Broadway en anglais, 20 h 00.
TANGENTE, 1596 St-Laurent (842-3532) — Spectacle: Improvisation en forme de sonate II, 20 h 00 et Improvisation en forme de sonate III, 22 h 00. Les 6, 7 et 8 nov.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, Yvon Deschamps "C'est tout seul qu'on est l'plus nombreux" tous les jours 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "La terre est trop courte, Violette Leduc" de Jovette Marchessault. Mise en scène: Pol Pelletier. Avec Hubert Fielden, Luce Guilbeault, Laurence Jourde, Louise Laprade, Luc Morissette, Guy Nadon et Sophie Sénécal. 20 h 30. Relâche: dim. et lun.
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE, 200 ouest, Sherbrooke (282-3147) — "Pour toi, je changerai le monde" de Madeleine Greffard. Mise en scène: Jean-Guy Sabourin et André Bédard. Avec Gabrielle Mathieu, Roch Aubert, Sylvie Beaudoin, Francine Beaudry, Josette Couillard, Marie-Denise Daudelin, Marie Dupont, Catherine Ewing, Jean Lafontaine et Larry Tremblay. 20 h 30. Relâche: dim. lun. et mar. jusqu'au 28 nov.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "L'homme éléphant" de Bernard Pomerance avec Marie-Hélène Gagnon, Germain Houde, Andrée Lachapelle, Guy Provost, Jean-Louis Roux. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim. 19 h 00. Relâche lun. Jusqu'au 21 nov.
THÉÂTRE PORT-ROYAL, Place des Arts — "Tout dans le jardin" de Edward Albee. Mise en scène: Daniel Roussel. Avec Michel Dumont, Françoise Faucher, Louise Turcot. Mer. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche: dim. et lun.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "L'heure du lunch" de Jean Kerr. Texte français de Luis de Céspedes. Avec Dominique Michel et Jean Besré. Du mar. au ven.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00 et 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche: lun. Jusqu'au 12 déc.
THÉÂTRE DE L'ÎLE, 1 rue Wellington, Hull (771-6669) — "À qui le p'tit coeur après neuf heure et demie" de Maryse Pelletier. Mise en scène de Loïse Aubin. Avec Gisèle Pelletier, Roxane Roy, Francine Sabourin, Céline Shields, Renelle Venne et Bernard Crustin. Du mer. au ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00. Dim.: 15 h 00. Relâche lun. et mar. Jusqu'au 5 déc.

Suite à la page 19

Un Brecht superbe mais... exténuant

par
Jacques Larue-Langlois

Dans la jungle des villes, de Bertholt Brecht; traduction de l'allemand et adaptation: Pierre Voyer et Lorraine Pintal; une production du Théâtre de la Rallonge; mise en scène Lorraine Pintal; décor, costumes et éclairages Michel Demers; musique Pierre Voyer; avec Alain Fournier, Pierre Chagnon, Adèle Reinhardt, Benoit Dagenais, Suzanne Marier, Marthe Turgeon, André Doucet, Denis Roy, René Gingras, Patrice l'Écuyer, Ghyslain Filion, Bernard Fortin, Jean-Luc Denis, Danielle Lépine; à l'affiche de la salle Polonaise, 57 rue Prince-Arthur est, à 20 h 30, jusqu'au 22 novembre (relâche le lundi).

Trois heures entières de délire ordonné, d'indescriptible fantaisie scénique, une plastique formelle outrageusement réussie, une réflexion poussée sur la condition humaine et des tas de mots d'auteur: telle se présente cette superbe production par le Théâtre de la Rallonge d'une des premières pièces de Bertholt Brecht, *Dans la jungle des villes* (1922), splendidement tenue en main par la mise en scène méticuleuse et ordonnée de Lorraine Pintal. Mais trois heures d'un théâtre aussi exigeant, après une honnête et conséquemment stressante journée de travail dans la jungle de Montréal-1981, c'est nettement trop long.

On a beau aimer profondément (et ceux qui suivent ces chroniques ne doutent pas que je sois un fan de B.B.), l'effort d'attention exigé devient trop grand et l'objet poursuivi finit pas se diluer dans la fatigue. Cette seule et unique restriction étant posée, si vous avez la chance de vous lever à 14 h, c'est à la salle Polonaise qu'il faut aller finir votre journée. Le spectacle est magistral.

«À son état naturel, la peau de l'homme est trop mince pour ce monde; c'est pour ça qu'il faut la faire épaissir», proclame le sombre mais futé Mister Shlink, provocateur qui tente — comme le diable au désert — George Garga, le néo-citadin. D'abord intègre, celui-ci refuse de vendre ses opinions mais apprend vite et, finalement, n'hésitera pas à vendre sa soeur. La pièce est un combat surréaliste où le naïf l'emportera pour sa plus grande perte. Elle se passe partout dans la vaste salle Polonaise, dont la topographie archaïque est brillamment utilisée par la troupe, mais surtout sur un simulacre d'arène de boxe, planté en plein centre des lieux et percé de trappes multiples dont sortent, comme des taupes, les personnages les plus abracadabrants.

Suivant la représentation avec un intérêt de père qui surveillerait l'accouchement de sa compagne, Bertholt Brecht lui-même, germanophone exclusivement, arbitre le combat, brise les corps-à-corps, intervient pour dénouer le drame, glisse des petits billets aux acteurs qui les lisent et n'en tiennent pas compte et dirige les choeurs de tout son prestige de *Dramaturg*.

L'espace manque ici pour rendre compte d'un spectacle d'une telle ampleur et d'une si grande profondeur réflective. Il faut toutefois souligner l'impeccabilité de chacun des comédiens, la froideur contrôlée des personnages chinois, la perniciosité croissante de George Garga, agneau progressivement fait loup, la souplesse trapéziste du *missionnaire*, suspendu au-dessus du ring pendant deux heures, les maquillages blafards et les costumes outrageux de chacun, enfin l'ampleur d'une caricature poussée à l'extrême dans une théâtralité rare.

Et pour résumer le fond, deux citations, d'apparence contradictoires mais somme toute fort appuyées et surtout infiniment brechtiennes: «L'important, c'est pas d'être le plus fort mais d'être le survivant» et «L'amour est notre seule grâce».

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ ET DE MUSIQUE IMPROVISÉE
le vendredi 6 novembre 20h30, 4$
David Mott (Toronto)
Duo Joseph Celli et Malcolm Goldstein (États-Unis)
le samedi 7 novembre 20h30, 4$
Tristan Honsinger (Italie) E.S.B. (Vancouver)
Trio Leriche St-Jean Houle (Montréal)
Musée des beaux-arts de Montréal auditorium 1379, rue Sherbrooke o. 285-1600
Hôte officiel: Hôtel Le Parc Régent

Ciné Plex 9 cinémas 849-4518 2001 UNIVERSITÉ COIN DE MAISONNEUVE
3e mois PALME D'OR CANNES 1981 POUR TOUS
WAJDA L'HOMME DE FER
12:45 - 3:30 - 6:15 - 9:00
Yamasaki combine le tropicalisme brésilien au lyrisme japonais pour célébrer le choc culturel avec une extraordinaire précision. (Village Voice) POUR TOUS

"D'UNE RARE BEAUTÉ." - N.Y. Times
Brésilien-Japonais S.T. FRANÇAIS
GAIJIN
LES CHEMINS DE LA LIBERTÉ
1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:35 - 9:35

"Dès la première image 'Beau Père' séduit par son charme. Tous les comédiens sont admirablement dirigés!" — Francine Laurendeau, Le Devoir
UN FILM DE BERTRAND BLIER
GAGNANT D'UN OSCAR (PRÉPAREZ VOS MOUCHOIRS)
BEAU PERE
18 ANS Adultes

avec PATRICK DEWAERE ARIEL BESSE
NATHALIE BAYE • NICOLE GARCIA • MAURICE RONET
PLACE VILLE-MARIE CINEMA-2 866-2644
12.15, 2.35, 4.55, 7.15 et 9.35

ENFIN! Ouvert au grand public
des le 14 nov
Grace a l'association
UNCT et provigo
tit-coq de Gratien Gelinas
déja plus de 50,000 abonnes.
Théâtre Denise-Pelletier
Réservations 253-8974
CHARGEX VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

la joie
c'est jouer au tennis tous les jours sans argent!
Club Med
(Voyez notre annonce, section voyages)

VIENS CHEZ MOI J'HABITE CHEZ UNE COPINE
POUR TOUS
LE SUCCÈS DE 1981!
3,000,000 de SPECTATEURS
ont adoré cette comédie.
Une réussite totale. Une vraie comédie comme on aimerait en voir plus souvent. PREMIÈRE
MICHEL BLANC •
BERNARD GIRAUDEAU • THÉRÈSE LIOTARD
Un film de PATRICE LECONTE

13.30 - 15.30 - 17.30
19.30 - 21.30
desjardins 2
BASILAIRE 1 288-3141

tnm 861-0563
Coproduction TNM THEATRE DU TRIDENT THE NEST CORPORATION N.V. en accord avec Amrow Productions Inc.
PROLONGATION
les 10-11-12-13-14-20 et 21 novembre
«... à voir absolument» Francine Grimaldi, R.C.
L'HOMME-ELEPHANT
Ce soir SOIRÉE «Consolidated Bathurst»
de BERNARD POMERANCE
adaptation française CATHERINE ADAMOV
mise en scène GUILLERMO DE ANDREA
décors Paul Buissieres
costumes François Barbeau
Eclairages: Michel Beaulieu
avec GERMAIN HOUDE, Normand Chouinard, Jean Deschênes, Marie-Hélène Gagnon, Clode Hamelin, Andrée Lachapelle, Guy Provost, Jean-Louis Roux, Paul Savoie
Mardi au vend.: 20 h
Samedi: 21 h
25 ans et moins : une demi-heure avant le spectacle.
40% de réduction tarifs de groupe : (514) 932-3137
84 ouest, rue Sainte-Catherine

RENE MALO présente
LE ROI DES CONS
ou le règne de l'homme objet
14 ANS

Une douce comédie sur l'exploitation de l'homme par les femmes
UN FILM DE CLAUDE CONFORTES
DIALOGUES DE WOLINSKI
À L'AFFICHE!
avec FRANCIS PERRIN • MARIE-CHRISTINE DESCOUARD
ISABELLE MEJIAS • EVELYNE BUYLE • MICHEL AUMONT • PATRICK FONT
BERNARD HALLER • JEAN-MARC THIBAULT et BERNADETTE LAFONT
Scénario et adaptation de WOLINSKI, CLAUDE CONFORTES et PAUL CLAUDON - D'après les histoires dessinées de WOLINSKI
Musique de NICOLAS SAMUEL et Thème de la déclaration d'amour de LAURENT PETITGIRARD - Editions des ALOUETTES
PARISIEN: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.00, GREENFIELD: SAM. DIM. 12.30, 2.25, 4.15, 6.00, 7.50, 9.40, SEM. 6.00, 7.50, 9.40, LAVAL: SAM.DIM. 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40, SAM. DERNIER PROGRAMME 11.30, SEM. 6.00, 7.50, 9.40, VERSAILLES: SAM. DIM. 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 7.50, 9.30, SEM. 6.15, 7.50, 9.30.
Le PARISIEN 2 480 STE-CATHERINE O 866-3856
VERSAILLES 1 PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
LAVAL 5 CENTRE LAVAL 688-7776
GREENFIELD PARK 2 PL. GREENFIELD PARK 671-6129

Didier FARRÉ présente
POUR TOUS

DOLBY STEREO
UN FILM DE CLAUDE LELOUCH
120 comédiens — 10,000 figurants — 200 danseurs
LES UNS ET LES AUTRES
LAISSER-PASSER NON-VALABLE
1.00, 4.45, 8.30 p.m. Sam. dernier programme 11.55.
3e MOIS!
Le PARISIEN 1 480 STE-CATHERINE O. 866-3856

LE CONFLIT DES GENERATIONS EXISTERA TOUJOURS!
BIENTOT, AVEC UNE JEUNESSE DOMINANTE, APPARAITRA UN NOUVEAU MODE DE VIE — VOUS NE SEREZ DESORMAIS PLUS LIBRE DE VOTRE DESTIN!
"Un chef-d'oeuvre..le style de TOGNAZZI se situe parmi les grands maîtres FELLINI VISCONTI-PASOLINI." - LA STAMPA, ROME
14 ANS
Télémonde présente
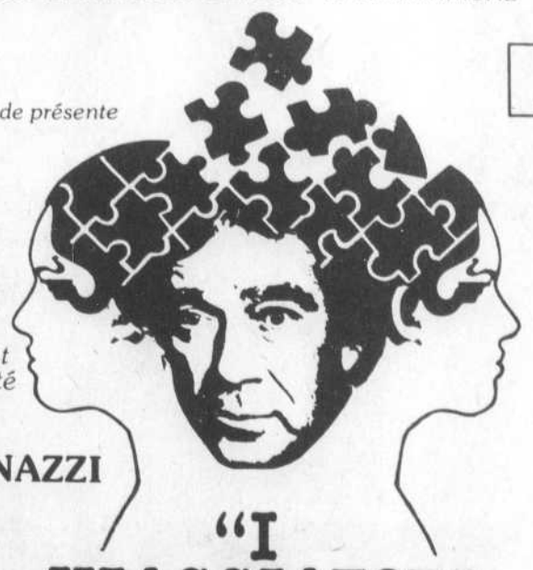
un film réalisé et interpreté par UGO TOGNAZZI
"I VIAGGIATORI DELLA SERA"
le VOYAGEUR du SOIR
V.O. ITALIENNE AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
UGO TOGNAZZI • CORINNE CLERY • ORNELLA VANONI
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
SEMAINE: 7.30 - 9.30; SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

cinémasplus présente
GARDE A VUE
14 ANS
LINO VENTURA ROMY SCHNEIDER MICHEL SERRAULT

Pourquoi devriez-vous voir ce film...
Il arrive rarement que nous osons vous recommander un film. Ce geste exceptionnel est donc posé à l'endroit d'un film exceptionnel.
Vous serez fasciné par un dialogue sensationnel de Michel Audiard, une mise en scène d'une virtuosité diabolique de Claude Miller et un affrontement étonnant entre deux bêtes de cinéma.
Garde à vue est un grand spectacle au même titre qu'un match de boxe entre deux superchampions.
La direction
SUJET - COURT Prix spécial du Jury Cannes 81 « ZEA »
BERRI 2 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40

Un entretien avec Thérèse Casgrain

par Jean Basile

J'étais jeune journaliste. LE DEVOIR était alors rue Notre-Dame. Au-dessous les presses grondaient. Au-dessus les linotypes vibraient. C'était encore le temps de Gérard Filion et de Laurendeau. Et le téléphone sonna. J'entendis une voix aimable: «Ici Thérèse Casgrain». Bien des journalistes, alors et bien plus tard, entendirent cette voix. «Je suis tanante», disait-elle et c'est vrai qu'elle l'était parfois. Mais c'était aussi une femme de bonne humeur, merveilleusement polie et toujours soucieuse de ne pas blesser. Et combien de fois ensuite, elle m'appela pour me féliciter d'un article ou pour me reprendre au contraire.

Elle était de notre vie et son exquise urbanité nous forçait à l'écouter, le plus souvent à notre plus grand profit.

Voilà donc que Thérèse Casgrain est morte et il n'y avait pas de meilleure idée que de nous redonner la longue entrevue qu'elle avait accordée, il y a déjà quelque temps, à Jeannette Bertrand (au canal 10, mercredi, à 14 h 30). Une heure d'entretien à bâtons rompus. Une heure de complicité aussi, de sourires. De la «jasette» peut-être mais à travers tous ses souvenirs, il y avait aussi, qui se dessinait, le portrait d'un autre Québec, pas si vieux pourtant et déjà très ancien. Celui du droit de vote pour les femmes dans les années 20, celui des allocations familiales et des campagnes électorales en voiture à cheval.

télévision

Ce que nous rappela cette émission charmante était, bien entendu, que Thérèse Casgrain faisait partie de ces quelques «grandes familles» québécoises qui, souvent, firent de la politique et qui en font encore: les Forget, les Parizeau, les Gérin-Lajoie, etc. Andrée Maillet, dans certains de ses romans, les raconte fort bien. On allait à Paris sur *Le France*, via New York. On jouait au tennis (il fut surtout prononcer le «e» muet). On entendait des phrases comme celle-ci que prononça Thérèse Casgrain à la barbe de Jeannette: «Avant que papa ne fasse construire le chemin de fer...» La politique, la voirie alternaient avec l'orchestre symphonique. C'était un milieu international mais fermé où l'on accueillait bien les étrangers, presque aussi bien que dans le milieu populaire véritable. On vous invitait une fois, jamais deux si on ne répondait aux normes. C'est ce qui m'est arrivé, j'en ai peur.

Les acquis de Thérèse Casgrain furent spectaculaires pour l'époque où le féminisme n'était pas à la mode. On dit aujourd'hui que ses attitudes sont dépassées. Il est vrai qu'elle fut sénatrice et qu'elle fut contre l'avortement et le divorce. On verra bien demain qui a raison.

Quoi qu'il en soit, c'est la vérité de la vie qui domine et l'entretien se termina sur cette phrase dite dans un sourire: «La vieillesse n'est pas agréable».

Une reprise judicieuse et une entrevue conduite sans prétention mais avec coeur.

Nostalgie également avec *Les Plouffe*, de Lemelin-Carle, dont c'était, mercredi (à R.-C., à 20 h 30), la deuxième émission. Je n'ai pas vu le film mais, jusqu'à présent du moins, la série télévisée que l'on nous présente vaut beaucoup plus par les personnages que par la cinématographie. Soit, le travail de Carle est éminemment soigné et la reconstitution du milieu québécois à la fin des années 30 est excellente. Le montage reste linéaire, un peu poussif, sans doute parce qu'il a fallu allonger la sauce pour en arriver aux six heures d'écoute prévues.

Mais la distribution est excellente, dominée par l'extraordinaire Juliette Huot dont chaque geste, chaque regard portent un monde. D'ailleurs, il faudrait nommer tout un chacun. Gilles Carle a réussi là un très bon travail de directeur d'acteurs. Au demeurant, la contribution de Roger Lemelin reste de premier plan et cette fresque qu'il nous laisse est de toute évidence un classique non seulement par le charme qui s'en dégage mais par un esprit éveillé et critique qui, tout en voyant clair, reste plein d'amitié et de compréhension.

Dans un tout autre domaine, il faut signaler le retour à l'écran de *Rencontres*, une série d'entretiens que réalise depuis des années déjà Raymond Beaugrand-Champagne. L'un des grands intérêts de cette émission est de nous présenter toutes sortes de penseurs pour qui le phénomène religieux est de première importance et ce n'est pas la moindre réussite du réalisateur de nous intéresser toujours en nous découvrant des avenues nouvelles. Mardi dernier (à R.-C., à 23 h 15), on nous présenta donc le philosophe Emmanuel Levinas, tout à fait inconnu de moi. L'entrevue, conduite par Marcel Brisebois, était solide, assez du moins pour qu'après cette demi-heure, je comprenne les aspects importants d'une recherche où le sacré et la sainteté s'opposent, thème fascinant.

La semaine prochaine, on pourra voir à cette émission la première de deux rencontres avec un biologiste française: Rémi Chauvin.

J'aimerais également déplorer que l'on n'ait pas remis à l'horaire les *Propos et confidences* que réalisait Jean Faucher. Lui aussi savait nous intéresser et il nous ouvrait bien des horizons.

Quelques mots rapides sur le dernier *Lundi de Pierre Nadeau* (R.-Q., à 20 h) dont le sujet était, une fois encore, la constitution. Il est vrai que le sujet ressemble parfois à une mauvaise plaisanterie avec ses allées et venues et la guerre de mots qui l'entoure. Mais j'ai trouvé que l'on allait un peu loin. Ce n'était plus une émission de télévision mais une conversation de salon avec ses ragots, ses farces. Pierre Nadeau n'a pas su retenir les petits galopins qu'il recevait et qui n'étaient autres que Mme Solange Chaput-Rolland, Jean-Paul L'Allier, Jean-Pierre Goyer et Pierre Bourgaud.

SUR SCÈNE

Suite de la page 17

THÉÂTRE DE L'ÎLE, à la maison du Citoyen, 25 Laurier Hull (771-6669) — "Je veux voir Mieussov" comédie de Katalev/Sauvajon. Mise en scène de Raphaël Albani. Ven.: 20 h 30. Sam.: 19 h 00, 22 h 00.

UQAM, Studio Alfred-Laliberté — Spectacle de la Ligue Nationale d'improvisation. Ven.: 24 h 00. Dim.: 15 h 00. Lun.: 21 h 00. Jusqu'au 21 déc.

VÉHICULE ART, 307 ouest, Ste-Catherine (844-9623) — "À partir d'une métamorphose III", spectacle multimédia sur les stéréotypes, jusqu'au 14 nov. à 20 h 00. Relâche dim.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa (613)237-4400 — Opéra. Les grands ballets canadiens 20 h 30.

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre "Wild Oats" de John O'Keefe. Mise en scène de Derek Goldby. Avec Eric Donkin, Amelia Hall, Mary Haney, Scott Hylands, Richard Monette, Nicholas Pennell et Fiona Reid. Du mar. au ven.: 20 h 00. Studio: "Le Songe" de August Strindberg. Sem. sam.: 20 h 00. Relâche dim.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Les éditeurs français s'intéressent de plus en plus aux auteurs québécois. Mardi, Pierre et Franca Belfond, qui dirigent le groupe Nouvel Office d'édition (Éditions Acropole, Belfond, Presses de la Renaissance, Édipresse), ont expliqué aux journalistes qu'ils rêvent de découvrir et de faire connaître internationelement des auteurs québécois, à l'égal de certains auteurs américains comme Colleen McCullough *(Les oiseaux se cachent pour mourir)*, qui a dépassé le million d'exemplaires en France.

■

Des jouets (poupées, animaux), réalisés par Claude Bouchard d'après des dessins d'enfants de quatre à dix ans, font l'objet d'une exposition, du 8 novembre au 10 janvier, au *Musée d'art de Saint-Laurent*. Au même musée se poursuit, jusqu'au 15 novembre, une exposition de gravures récentes de Joos, Bergeron, Beauvais et Nair, avec la collaboration de l'atelier Graff.

■

Jean-Claude Planchard, professeur au cégep du Vieux-Montréal, donnera le 8 novembre une conférence sur *40 siècles de sculpture dans l'Égypte ancienne*. Cet événement est présenté dans la série des conférences Courvoisier sur l'art, au Piano mobile de la Place des Arts, tous les deux dimanches à 11 h.

■

Pierre Labelle a adapté à la québécoise la comédie *le garçon d'appartement*, de l'humoriste français Gérard Lauzier. Le comédien y tiendra la vedette à compter du 18 novembre au théâtre Arlequin. Labelle sera entouré de Dorothée Berryman, Christiane Pasquier, Michel Rivard et Charles Vinson. La mise en scène est d'Yvan Ponton. *Le garçon d'appartement* est un dragueur accaparant dont une jeune fille tente en vain de se débarrasser.

■

C'est un texte de l'écrivain montagnais An-Antane Kapesh, mis en scène par Jean-Luc Bastien, que présentera le théâtre de création Fred-Barry, dès le 12 novembre. Production de l'Atelier NCT (nouvelle Compagnie théâtrale), *Qu'as-tu fait de mon pays?* est une histoire des relations entre Blancs et Indiens, vue à travers l'humour montagnais.

Les ASSOCIÉS G.C.T. INC. présentent

LA MEILLEURE PIÈCE DRAMATIQUE gagnante du trophée "TONY" 1980

Ce soir, demain, dimanche 20 h.
Matinée, dimanche 14 h 30

UNE HISTOIRE D'AMOUR EXTRAORDINAIRE!

CHILDREN OF A LESSER GOD

Une nouvelle pièce de
MARK MEDOFF
Sous la direction de
GORDON DAVIDSON

les 6, 7 et 8 NOVEMBRE à 20 h 00 — Matinée le 8 novembre à 14 h 30
Billets: soirée $18.50, $16.00, $13.50, $10.00; matinée 16.50, 14.00, 11.50, 8.00
Aussi en vente aux succursales du Mtl-TRUST, Place Ville-Marie, Place Bonaventure et Fairview.

Appareils auditifs en location sur place pour les personnes atteintes de surdité partielle. Quantité limitée

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112

Sur tout billet de plus de 5$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

SPECTEL VIDEO présente la

TELESTEREO

© SPECTEL VIDEO INC

À venir

8 NOVEMBRE
ZACHARY RICHARD
15 NOVEMBRE
DANIEL LAVOIE
22 NOVEMBRE
VIC VOGEL et son Big Band
29 NOVEMBRE
GENEVIÈVE PARIS

6 DÉCEMBRE
CANO
13 DÉCEMBRE
GILLES VALIQUETTE
20 DÉCEMBRE
MANEIGE
27 DÉCEMBRE
1755

3 JANVIER
BEAUSOLEIL BROUSSARD
10 JANVIER
DIANE TELL
17 JANVIER
MICHEL RIVARD
24 JANVIER
RAMSEY LEWIS
31 JANVIER
BERNARD LAVILLIERS
7 FÉVRIER
ROBERT PAQUETTE

DANS LE CADRE DE LA SÉRIE
EN SCÈNE

DIMANCHE SOIR
à 20h.30

LA RETRANSMISSION SIMULTANÉE SUR LES ONDES DE
Radio Québec et ckoi 97 fm MONTRÉAL

un film de WALERIAN BOROWCZYK
18 ANS Adultes
DR. JEKYLL et les FEMMES
Plus: 2e. GRAND FILM
Un film de DAVID HAMILTON
"LAURA, LES OMBRES DE L'ÉTÉ"
RIVOLI 1
ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
SAM. DIM.: 12.15, 3.25, 6.35, 8.10.
SEM.: 6.35, 8.10.

"Le film est dur, terriblement. Mais il est essentiel".
Serge Dussault, LA PRESSE
18 ANS adultes
VERSION FRANÇAISE
SALO
OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME
un film de PIER PAOLO PASOLINI
6e SEMAINE!
ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053
ADMISSION $7.00,
Laissez-Passer & Cartes de l'Âge d'Or non acceptés.
SAM-DIM. 1230, 2.45, 5.00, 7.15, 9.30, SEM. 7.15, 9.30.

Exposition photographique de
Jean-Claude Elie
«Les propos enneigés»
Vernissage le vendredi 6 nov. de 19 h à 23 h.
L'exposition se poursuit les samedi et dimanche, 7 et 8 nov. de 13 h à 17 h.
Le Vieux Presbytère de St-Bruno
15, rue des Peupliers
St-Bruno de Montarville
info: 653-3031

Après les SOUS-DOUÉS la nouvelle comédie de CLAUDE ZIDI
POUR TOUS

INSPECTEUR LA BAVURE
avec
COLUCHE · DEPARDIEU
PARISIEN: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.15. LAVAL: SAM. DIM. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.00, SEM. 7.00, 9.00.
Le PARISIEN 3
480 STE CATHERINE O. 866-3856
LAVAL 2
CENTRE LAVAL 688-7776

cinémasplus présente

PSST! PSST! LES PSY...

Couples à la dérive...
ou simples esprits troublés...
découvrez la solution à vos "PSY" problèmes!

POUR TOUS

PATRICK DEWAERE et ANNY DUPEREY

dans la nouvelle comédie de

PHILIPPE DE BROCA

D'APRÈS LA BANDE DESSINÉE "PSY" DE GERARD LAUZIER
MUSIQUE DE MORT SHUMAN

BERRI 1
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
TOUS LES JOURS:
12.10 - 2.05 - 4.00 - 5.55 - 7.50 - 9.45

SPORTS

Le Canadien vainc St-Louis 4-3

Doug Jarvis marque le but gagnant

par François Lemenu

Doug Jarvis est en passe de devenir un joueur complet sous la direction de Bob Berry. Considéré comme l'un des meilleurs joueurs défensifs du circuit, Jarvis se présente désormais sous un jour nouveau depuis que sa production offensive a cessé de faire sourire. Encore hier soir, Jarvis a marqué un but important en déjouant le gardien Mike Liut avec seulement 54 secondes à faire dans le match pour procurer au Canadien une courte victoire de 4-3 sur les Blues de St-Louis.

Par cette victoire, le Tricolore a mis fin à une série de trois parties sans triomphe.

«Jarvis n'est pas reconnu pour ses talents offensifs, mais il semble avoir le don de marquer des buts importants», a rappelé Mark Napier, qui a mérité une passe sur le but vainqueur.

Bob Berry ne s'attendait pas pour sa part à une telle production de Jarvis, qui compte maintenant six buts en 13 parties. L'entraîneur s'explique mal les succès du petit joueur de centre. Il note cependant que Jarvis, Napier et Bob Gainey sont trois joueurs qui s'entendent très bien sur la glace, eux qui ont atteint un sain équilibre entre l'attaque et la défensive.

«Ce trio est d'abord défensif, a reconnu Berry. Je m'attends à ce qu'ils tiennent l'adversaire en échec. Mais s'ils marquent un but, il s'agit alors d'un boni.»

Pour l'une des rares fois cette saison, Berry a opposé le trio de Jarvis à la meilleure ligne rivale, en l'occurrence celle de Bernie Federko. C'est une pratique que Berry n'aime pas vraiment. Mais il savait que les Blues joueraient avec beaucoup d'intensité à la suite de leur défaite contre les Nordiques de Québec, mercredi.

Berry était aussi particulièrement satisfait du travail de Napier, qui a également marqué un but.

«Napier a la grande qualité de contrôler la rondelle et de la conserver jalousement comme si elle lui appartenait, a-t-il dit. Napier joue très bien actuellement, et pas seulement en attaque», de préciser Berry qui n'a pas l'habitude de lancer des fleurs à des joueurs qui n'en méritent pas.

Napier était pour sa part ravi du résultat, même si l'équipe aura dû peiner jusqu'à la fin pour l'emporter.

«Peu importe la façon de gagner. Ce qui compte, ce sont les deux points au classement», de dire Napier qui se considère un peu comme une bougie d'allumage au sein de l'équipe.

«Lorsque la situation l'exige, je dois porter l'attaque et exercer une forte pression sur l'adversaire. Je suis payé pour ça et, dans un sens, je suis une bougie d'allumage.»

Napier a reconnu par ailleurs que les joueurs ressentaient encore les effets du match de lundi au Colisée. Une telle défaite ne s'oublie pas facilement et les plaies morales sont parfois longues à cicatriser.

Berry a de nouveau fait confiance à Rick Wamsley, laissant sur la touche Richard Sévigny, qui n'a pas encore disputé un match cette saison. Faut croire que Berry a senti la tempête venir puisque Wamsley a été excellent. Mike Liut, son vis-à-vis, l'aura été tout autant cependant, et le match d'hier aura fait oublier en partie sa contre-performance face aux Soviétiques dans le dernier match du tournoi de la Coupe Canada.

Chris Nilan en était à son troisième match seulement cette saison et il a fait en sorte d'être remarqué dès sa première sortie. Il s'est en effet frotté à Perry Turnbull, qui n'a eu aucune peine à remporter la décision en l'atteignant de quelques coups de poing. Les choses ne pouvaient certainement pas en rester là et Nilan, à son retour au jeu, a de nouveau engagé le combat. Cette fois Turnbull a facilement renversé son trop fougueux rival en lui rivant les épaules pour le compte de trois. Nilan n'a jamais paru aussi ridicule depuis qu'il porte les couleurs tricolores. Premièrement, il n'avait aucune raison de s'en prendre à Turnbull et, deuxièmement, il a été corrigé pour l'une de ses rares fois en carrière.

Doug Risebrough a également participé à un combat, qu'il a remporté contre Scott Campbell. Les deux joueurs ont voulu poursuivre les hostilités hors du banc des pénalités, et l'arbitre Bryan Lewis n'a pas hésité à les chasser du match, ce qui a forcé Bob Berry à employer trois trios durant la majorité de la rencontre.

Larry Patey a inscrit le premier but de la partie en première période, déjouant Wamsley alors que celui-ci avait la vue voilée. Napier a créé l'égalité avant la fin de l'engagement en prenant un retour du lancer de Gilbert Delorme.

Le deuxième tiers a été l'un des plus ternes disputés au Forum cette saison. Seul Guy Lafleur a réussi à réveiller le public qui était plongé dans un profond sommeil collectif. Lafleur a marqué son 9e but de l'année en trompant Liut d'un tir dans la partie supérieure du filet.

Les Blues, qui n'ont pas remporté une seule victoire à l'extérieur cette saison, ont pris les devants tôt au dernier vingt grâce aux buts de Bernie Federko et de Jim Hill. Steve Shutt, imbuvable durant toute la soirée, a été directement responsable du but de Hill. Sa passe, faite à l'aveuglette, a été interceptée à la ligne bleue par Mike Zuke, dont le lancer a été dévié par Hill.

Shutt a toutefois racheté cette erreur en marquant le but égalisateur à 12:16. Il a fait dévier au vol un tir de Larry Robinson. Un vrai but de poubelle.

Enfin, Jarvis, celui qu'on n'attendait pas, est venu compléter la remontée du Canadien.

ÉCHOS— Rod Langway détenait avant le match d'hier la meilleure fiche des plus et des moins chez le Canadien. Son dossier s'établissait à (+24) contre (+22) à Brian Engblom... Richard Sévigny, Gaston Gingras, Robert Picard ainsi que les blessés Réjean Houle et Pierre Larouche n'étaient pas en uniforme... Les Red Wings de Detroit, dont l'attaque semble fonctionner à plein régime depuis quelques parties, seront les visiteurs, demain soir au Forum.

Keith Acton, du Canadien, regarde d'un air narquois Perry Turnbull, du St. Louis, au banc des punitions, alors qu'il vient d'écoper d'une majeure pour s'être battu avec Chris Nilan, du Canadien, au cours de la première période. Nilan était intervenu pour séparer les belligérants. Le Canadien a remporté le match 4-3. (Photolaser CP)

En vue de la demi-finale dimanche

Les Alouettes se préparent...

par Bernard Cyr
de la Presse Canadienne

Il faisait un temps superbe sur Montréal, près de 16 degrés Celsius, et l'instructeur des Alouettes de Montréal, Jim Eddy, a dit hier qu'il souhaitait un temps semblable pour la demi-finale de la Section est de la Ligue canadienne de football dimanche à Ottawa.

«Ce serait agréable d'évoluer par un tel temps, mais nous sommes prêts à toutes éventualités, a-t-il dit à l'issue d'une session d'entraînement de deux heures et demie, pendant laquelle Billy «White Shoes» Johnson a démontré ses talents de receveur de passes en effectuant quelques beaux attrapés.

«Nous avons cependant prévu des modifications à notre offensive au cas où la météo nous jouerait des tours, a ajouté Eddy, mais cette équipe peut bien faire peu importe la température».

Quant aux blessures, la plus inquiétante semble celle qu'a subie James Scott à une cheville, une blessure qui l'a tenu à l'écart des exercices durant toute la semaine. Mais Eddy a rassuré son monde: «Sa guérison est pratiquement complétée, nous voulions simplement lui donner une journée de repos de plus».

Entre-temps, le département des relations publiques des Alouettes a reçu hier une liste des changements apportés à la défensive des Rough Riders d'Ottawa. Larry Brune sera au poste de maraudeur en remplacement de Randy Rhino; Carl Brazley sera déplacé au coin de la tertiaire pour tenir le poste de Jerome Stanton; Glen Cook succèdera à Brazley à titre de demi intérieur et Bill Mitchell, utilisé en quelques occasions au poste de secondeur extérieur lors du dernier match, évoluera au centre de la secondaire.

«C'est ce que j'avais prévu, mais je m'attends à ce qu'ils procèdent à d'autres changements», a révélé Eddy.

Un des changements qui aurait pu être effectué George Brancato, le pilote des Riders, a déjà été écarté. Il aurait voulu ajouter le nom du secondeur intérieur Eric Manns à la formation partante, mais Manns s'est présenté en retard aux exercices cette semaine et lorsque Brancato lui a demandé s'il désirait jouer, Manns aurait répliqué: «Peut-être, si on me donne plus d'argent!»

Brancato lui a alors signifié de rassembler ses effets personnels et de déguerpir sur le champ...

D'autre part, Gerry Dattilio croit qu'il sera échangé par les Alouettes à la fin de la présente saison, mais sa satisfaction première est de voir que l'équipe semble avoir retrouvé la voie du succès.

«Personnellement, je crois que je serai échangé à la fin de la saison ou peut-être ai-je même été échangé au moment où Ken Johnson est arrivé à Montréal. La direction ne m'a rien dit encore. On va attendre patiemment la fin de l'année.

Du 11 au 18 novembre

Montréal sera la capitale mondiale de la boxe amateur

par Guy Robillard
de la Presse Canadienne

Montréal est sans doute aucun la capitale canadienne de la boxe et a d'ailleurs été choisie comme ville hôtesse de la Coupe du monde des championnats de boxe.

Clyde Gray, Eddy Melo, Donny Poole, Ralph Hollett, Allan Clarke etc. sont tous venus faire carrière au Québec.

Pourtant, l'on ne trouve aucun Québécois parmi les 12 représentants canadiens à la Coupe du monde qui sera disputée à l'aréna Maurice Richard du 11 au 18 novembre. Et cette fois, les explications n'ont rien de politique et n'offrent aucune matière à scandale.

«S'il n'y a pas un seul Québécois, c'est pour une raison fort simple, a expliqué Marcel Lavigne, président de la Fédération québécoise de boxe amateur: nous n'avons pas gagné un seul championnat canadien».

Selon Lavigne, l'Association canadienne avait poussé la bonne volonté jusqu'à inviter deux Québécois à postuler leur chance. Or le poids moyen Jean-Guy Mongrain a été battu à deux reprises par Harry Black, de Winnipeg, qui lui a été justement préféré, tandis que le poids mouche Gaétan Leclerc est tombé malade après avoir disposé à deux reprises de l'Ontarien Bill Ranelli, ce qui lui aurait valu d'être choisi, d'après Lavigne.

Si la boxe amateur québécoise est d'un si faible niveau à l'heure actuelle, c'est à cause d'un relâchement presque normal survenu après les Jeux de 1976, ont tour à tour confirmé les spécialistes interrogés. Le Québec compte par ailleurs plusieurs bons juniors et intermédiaires, «car c'est souvent une affaire de cycle», explique Louis Chantigny. Trois Québécois, tous de Hull, Sylvain Thibault (57 kg), Pierre Huneault (63,5 kg) et Richard Gagnon (71 kg), appartiennent à l'équipe nationale B et Matthew Hilton, 15 ans, se destine aux Jeux olympiques de 1984.

Quelques-uns des représentants canadiens ont été présentés hier à Montréal, et même si, à titre de pays hôte, le Canada est le seul à présenter une équipe nationale face à des formations continentales, cela ne veut pas dire que ses boxeurs n'aient aucune chance de vaincre. Parmi les meilleurs espoirs, il faut relever:

Rick Anderson, de Halifax, un athlète qui fut le meilleur poids léger aux récents championnats d'Amérique du Nord et qui a vaincu le Cubain José Aquilar, médaillé de bronze aux Jeux de Moscou, puis knockouté le champion américain James Mitchell.

Shawn O'Sullivan, de Toronto, un poids moyen qui a vaincu récemment un autre cubain, Armando Martinez, médaillé d'or à Moscou. Il s'exprime en français et a laissé entendre qu'il pourrait entreprendre une carrière professionnelle à Montréal après la Coupe du monde. Il n'a que 19 ans.

Et William DeWitt, de l'Alberta, un poids lourd médaillé d'or des Jeux Pan-Pacifique en Nouvelle-Zélande plus tôt cette année.

Pour donner une idée de l'importance de cette Coupe du monde, mentionnons que la majorité des combats seront retransmis en direct en URSS et à Cuba, tandis que la Tchécoslovaquie et la Corée du Sud devraient retransmettre plusieurs affrontements. Le réseau américain ABC présentera les finales en différé, tandis que Radio-Canada offrira chaque soir un résumé des combats de la journée. D'autres pays, souvent asiatiques ou africains, devraient également présenter plus tard les faits saillants de la compétition.

en bref...

■ *Lauda chez McLaren*

PARIS (AFP) — L'Autrichien Niki Lauda, ancien double champion du monde des conducteurs de formule un, en 1975 et 1977, effectuera un retour en formule un au volant d'une McLaren, en 1982. Lauda a accepté un retour à la compétition moyennant une somme de $3.5 millions. Il s'était retiré peu avant la fin de la saison 1979, lors des essais du Grand Prix du Canada. Le pilote est resté plusieurs jours entre la vie et la mort, victime d'un accident sur le circuit de Nurburrgring, en Allemagne de l'ouest, en 1976.

■ *Le prix Maurice-Richard*

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de faire connaître l'identité du lauréat du Prix Maurice-Richard. Il s'agit de Serge Arsenault, le commentateur bien connu de la radio et de la télévision, qui est également le président du Marathon international de Montréal. Il recevra la médaille Bene merenti de patria et une bourse $1,500. Le prix est remis annuellement depuis 1979 à un Québécois qui fait honneur à sa province dans les domaines du sport amateur ou du sport professionnel. Serge Savard et Marcel Jobin ont reçu le prix Maurice-Richard au cours des deux dernières années. La remise officielle aura lieu le 23 novembre. M. Marcel Henry présidait le comité de sélection, composé de MM. Yves Létourneau, Réjean Tremblay et Jo Malejac.

■ *Kortchnoi en bonne position*

MERANO (Reuter) — La 13e partie du Championnat du monde d'échecs a été ajournée au 42e coup, hier, alors que Victor Kortchnoi, jouant les blancs, semblait devoir l'emporter et réduire l'écart dans son duel avec Anatoli Karpov à quatre victoires contre deux défaites. Le champion du monde mène pour l'instant avec quatre victoires contre une défaite, avec sept parties nulles. La victoire de Kortchnoi nécessitera malgré tout encore un certain effort, de l'avis des grands maîtres qui ont assisté à la rencontre d'hier. Le prétendant au titre a sacrifié deux pions pour ouvrir des colonnes d'attaque, capturant ensuite la dame de Karpov pour la perte d'une tour et d'un fou. Dans le coup qu'il a mis sous enveloppe, Kortchnoi a sans doute capturé le cavalier qui restait encore à Karpov.

Green et McNab congédiés

LANDOVER (AP) — L'entraîneur des Capitals de Washington, Gary Green, et le gérant général de l'équipe, Max McNab, l'homme qui l'a embauché, ont été congédiés hier et ils seront remplacés par Roger Crozier, qui cumulera les deux fonctions d'ici à ce que l'équipe choisisse un nouvel entraîneur.

Les Capitals viennent de subir 11 défaites d'affilée, et l'équipe n'aura présenté qu'une fiche d'une victoire et 12 défaites depuis le début de la saison. Les Capitals avaient pourtant connu deux bonnes saisons à leurs deux dernières années, établissant des marques d'équipe sous Green au chapitre des victoires et des points au classement, ratant les éliminatoires par un point chaque fois.

Les Capitals ont remporté leur deuxième match de la saison, mais ils se sont depuis enlisés dans la médiocrité en subissant 11 revers d'affilée, six de moins que le record de la Nationale qu'ils ont établi à leur première saison dans le circuit il y a sept ans.

Au retour d'un voyage de quatre matchs et autant de défaites à l'étranger, mercredi, des partisans de l'équipe ont ridiculé leurs favoris, se moquant des joueurs mais aussi du propriétaire des Capitals, Abe Pollin. Celui-ci, qui est également le président des Bullets de Washington, au basket-ball, a été la cible des huées de la foule à la demi du match de mardi, alors qu'il participait au retrait du chandail de Wes Unseld. Les Bullets n'ont pas participé aux éliminatoires pour la première fois en 13 ans, l'an dernier.

Blues 3, Canadien 4

Première période

1—ST. LOUIS, Patey (5)
Hill, Stewart 8:50
2—MONTREAL, Napier (6)
Delorme, Jarvis 18:22
Punitions — Turnbull StL, Nilan Mtl maj., Campbell StL, Risebrough Mtl maj., dou. inc., inc. de partie 3:22, Crombeen StL 4:03, Turnbull StL maj., Nilan Mtl min., maj, 11:42, Stewart StL 15:04.

Deuxième période

3—MONTREAL, Lafleur (9)
Shutt, Langway 13:13
Punitions — Sutter StL, Napier Mtl 1:32, Hart StL 4:48.

Troisième période

4—ST. LOUIS, Federko (9)
Lapointe 1:31
5—ST. LOUIS, Nill (4)
Zuke 4:48
6—MONTREAL, Shutt (13)
Robinson, Lafleur 12:16
7—MONTREAL, Jarvis (6)
Napier, Gainey 19:06
Punitions — Lapointe StL, Shutt Mtl 13:19, Sutter StL, Tremblay Mtl min, maj. 15:40.

Tirs au but

ST. LOUIS ..... 6 5 10—21
MONTREAL ..... 13 13 12—38
Gardiens — Liut, St. Louis; Wamsley, Montréal.
Assistance — 15,462.

SOMMAIRES

Boston 2, Vancouver 1

Première période

1—BOSTON: Gillis 3
(McNab, Middleton) 2:37
2—BOSTON: McNab 9
(Milbury, Park) 16:36
Punitions — Crowder Bos 14:39, Lanz Van 16:17.

Deuxième période

Aucun but.
Punitions — Gradin Van 12:00, Fraser Van 16:19, Cashman Bos 19:30, Gradin Van, O'Reilly Bos 19:46.

Troisième période

3—VANCOUVER: Snyl 6
(Gradin, Fraser) 12:46
Punition — Aucune.

Tirs au but

VANCOUVER ..... 7 4 9—20
BOSTON ..... 13 11 4—28
Gardiens — Brodeur, Vancouver; Vachon, Boston.
Assistance — 9,295.

NY Rangers 6, Flyers 2

Première période

1—NY RANGERS, Leinonen (3)
Fotiu, Duguay 5:14
2—PHILADELPHIE: Bridgman (7)
Linseman, Smith 13:25
3—NY RANGERS, Duguay (7)
Silk, Pavelich 14:19
4—NY RANGERS, Duguay (8)
Leinonen, Rogers 15:49
Punitions: Sinisalo Phi 14:32, Laidlaw NYR 17:14.

Deuxième période

5—NY RANGERS, Duguay (9)
Leinonen, Beck 3:22
6—NY RANGERS, Allison (2)
Ruotsalainen 15:46
Punition: Bailey Phi 1:30

Troisième période

7—NY RANGERS, Johnstone (5)
Rogers, Beck 10:41
8—PHILADELPHIE, Leach (12)
Sinisalo 18:42
Punitions: Beck NYR 0.08, Beck NYR 5:54, Wilson Phi maj. 9.50.

Tirs au but:

NY RANGERS ..... 10 11 3—24
PHILADELPHIE ..... 9 10 14—33
Gardiens: Weeks, Ny Rangers; St. Croix, Philadelphie.
A—17,011.

Detroit 10, Los Angeles 2

1ère période

1—DETROIT: Ogrodnick (8)
Murdoch, McCourt 1:27
2—DETROIT: Osborne (4)
Foligno 6:11
3—DETROIT: Larson (5)
Kirton, Woods 14:53
Punitions: Korn Det 9:58, Kelly LA, B. Smith Det 13:29, Kosab LA, B. Smith Det 15:38.

2ème période

4—DETROIT: Blaisdell (5)
Korn, Kirton 0:14
5—DETROIT: Ogrodnick (9)
McCourt 2:04
6—DETROIT: McCourt (6)
Murdoch, Blaisdell 9:05
7—DETROIT: Ogrodnick (10)
McCourt, Larson 11:41
8—LOS ANGELES: Kelly (6)
Hardy, Hopkins 17:26
Punitions: Huber Det 5:08, Hardy LA 8:52, Dionne LA 11:09.

3ème période

9—DETROIT: Murdoch (3)
G. Smith, McCourt 2:29
10—LOS ANGELES: Bozen (10)
L. Murphy, Taylor 10:17
11—DETROIT: McCourt (7)
Ogrodnick, Larson 12:30
12—DETROIT: Osborne (5)
Foligno, McKechnie 13:27
Punitions: G. Smith Det 5:22, Gibson LA 7:53, McCourt Det 8:53.

Tirs au but

Los Angeles ..... 10 13 9—32
Detroit ..... 16 15 6—37
Gardiens: Rutherford, Los Angeles; Micalef, Detroit.
Assistance: 12,114.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi
Québec 6, St-Louis 2
Vancouver 4, Hartford 1
Minnesota 6, Washington 1
Pittsburgh 6, Rangers NY 3
Calgary 3, Buffalo 3
Chicago 5, Los Angeles 4
Edmonton 6, Toronto 4
Hier
Montréal 4, St. Louis 3
Boston 2, Vancouver 1
Rangers NY 6, Philadelphie 2
Détroit 10, Los Angeles 2
Ce soir
Toronto au Colorado
Chicago à Winnipeg
Samedi
Detroit à Montréal
Boston à Québec
Minnesota à Hartford
Buffalo à Islanders NY
Rangers NY à Washington
Philadelphie à Pittsburgh
Toronto à Los Angeles
Calgary à St-Louis
Colorado à Edmonton

	b	a	pts
Guy Lafleur	9	14	23
Steve Shutt	13	8	21
Keith Acton	7	13	20
Mario Tremblay	10	5	15
Mark Napier	6	8	14
Pierre Larouche	5	9	14
Larry Robinson	1	11	12
Rod Langway	1	10	11
Doug Jarvis	6	3	9
Doug Wickenheiser	2	7	9
Bob Gainey	3	5	8
Pierre Mondou	4	3	7
Réjean Houle	2	5	7
Brian Engblom	1	6	7
Mark Hunter	3	0	3
Guy Lapointe	0	3	3
Doug Risebrough	0	2	2
Gilbert Delorme	0	2	2
Rick Wamsley	0	1	1

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Denis Herron	412	16	1	2.33
Rick Wamsley	247	12	1	2.91

Ligue Collégiale AAA

Vendredi
Dawson à Thetford Mines
St-Jérôme à St-Georges

LIGUE NATIONALE

Conférence Prince de Galles

Section Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	13	8	2	3	55	43	19
MONTRÉAL	**13**	**7**	**2**	**4**	**73**	**36**	**18**
QUÉBEC	15	9	6	0	71	62	18
BUFFALO	13	6	3	4	45	41	16
HARTFORD	12	1	6	5	38	50	7

Section Patrick

ISLANDERS	12	8	1	3	49	36	19
PHILADELPHIE	13	8	4	1	52	53	17
PITTSBURGH	15	6	7	2	52	62	14
RANGERS	14	5	9	0	44	63	10
WASHINGTON	13	1	12	0	37	63	2

Conférence Campbell

Section Norris

MINNESOTA	12	8	2	2	54	29	18
CHICAGO	13	5	3	5	66	62	15
WINNIPEG	11	6	3	2	54	45	14
DETROIT	13	6	5	2	55	49	14
ST. LOUIS	14	4	8	2	57	66	10
TORONTO	13	3	8	2	55	66	8

Section Smythe

EDMONTON	14	10	4	0	77	54	20
VANCOUVER	15	5	7	3	45	45	13
LOS ANGELES	14	6	8	0	66	74	12
CALGARY	14	2	8	4	44	63	8
COLORADO	12	2	8	2	33	56	6

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HULL	16	12	4	0	83	57	24
SHAWINIGAN	15	11	4	0	78	47	22
TROIS-RIVIERES	17	11	6	0	110	72	22
SHERBROOKE	16	10	5	1	103	77	21
MONTRÉAL	16	10	6	0	76	60	20
CHICOUTIMI	17	7	10	0	66	89	14
LAVAL	17	4	13	0	66	111	8
GRANBY	15	3	11	1	57	98	7
QUÉBEC	15	3	12	0	50	78	6

la joie
c'est jouer, fêter, boire et manger... sans argent!
Club Med
(Voyez notre annonce, section voyages)

cartes d'affaires

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
286 est, St-Paul, Vieux Montréal

INFORMATH
Conseiller scientifique
— traitement de données
— recherche opérationnelle
— analyse et conception de systèmes.
Jean-F. Boivin, M.Sc., B.Sc.
(418) 651-9745
934 de Bourgogne, Ste-Foy.
G1X 3E3

VERMETTE, DUNTON, RUSKO, De WEVER, CARON & RAINVILLE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743
Clermont Vermette, c.r. — Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. — M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever — Jean-Pierre Saintonge, M.A.N.
Michel Caron — Jean-Jacques Rainville
Robert Caron — Antoine Discepola
Émilien Brais, c.r. — conseil

ENFIN!
MACHINE À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE
Praxis 35 d'Olivetti
Trois espacements
Dispositif de correction
Élément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeables
SILENCIEUSE - COMPACTE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc, Montréal
270-1141